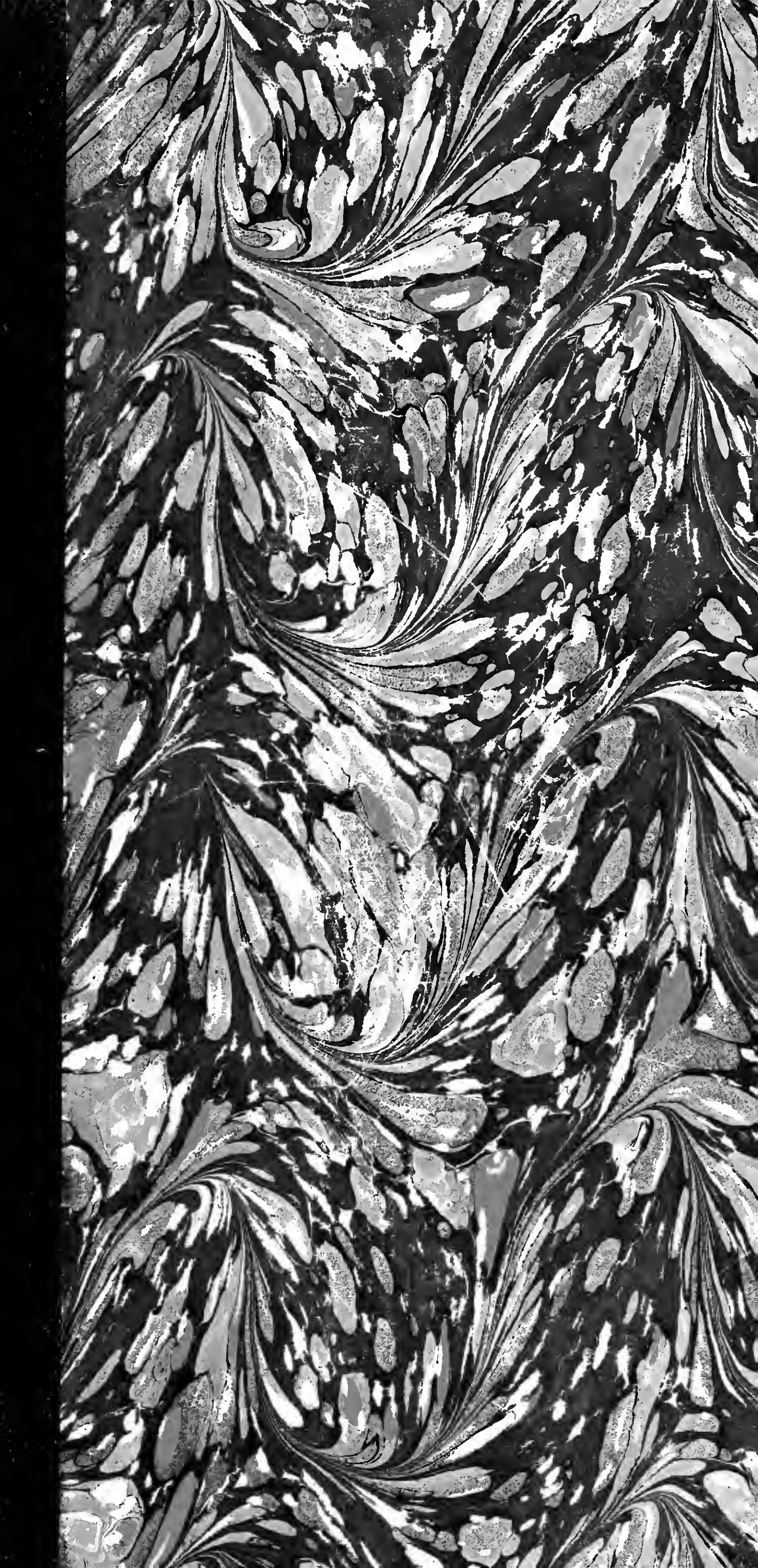
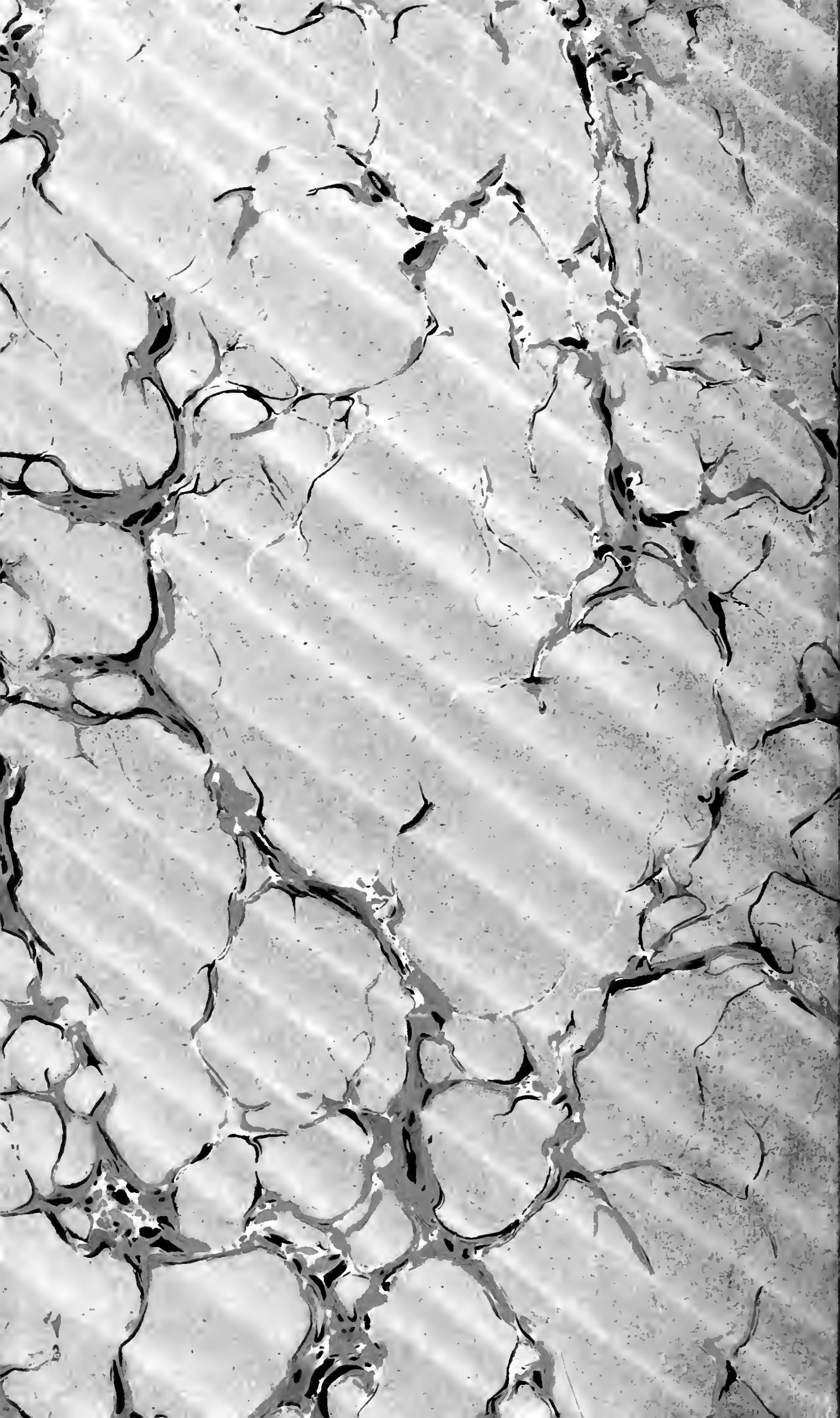
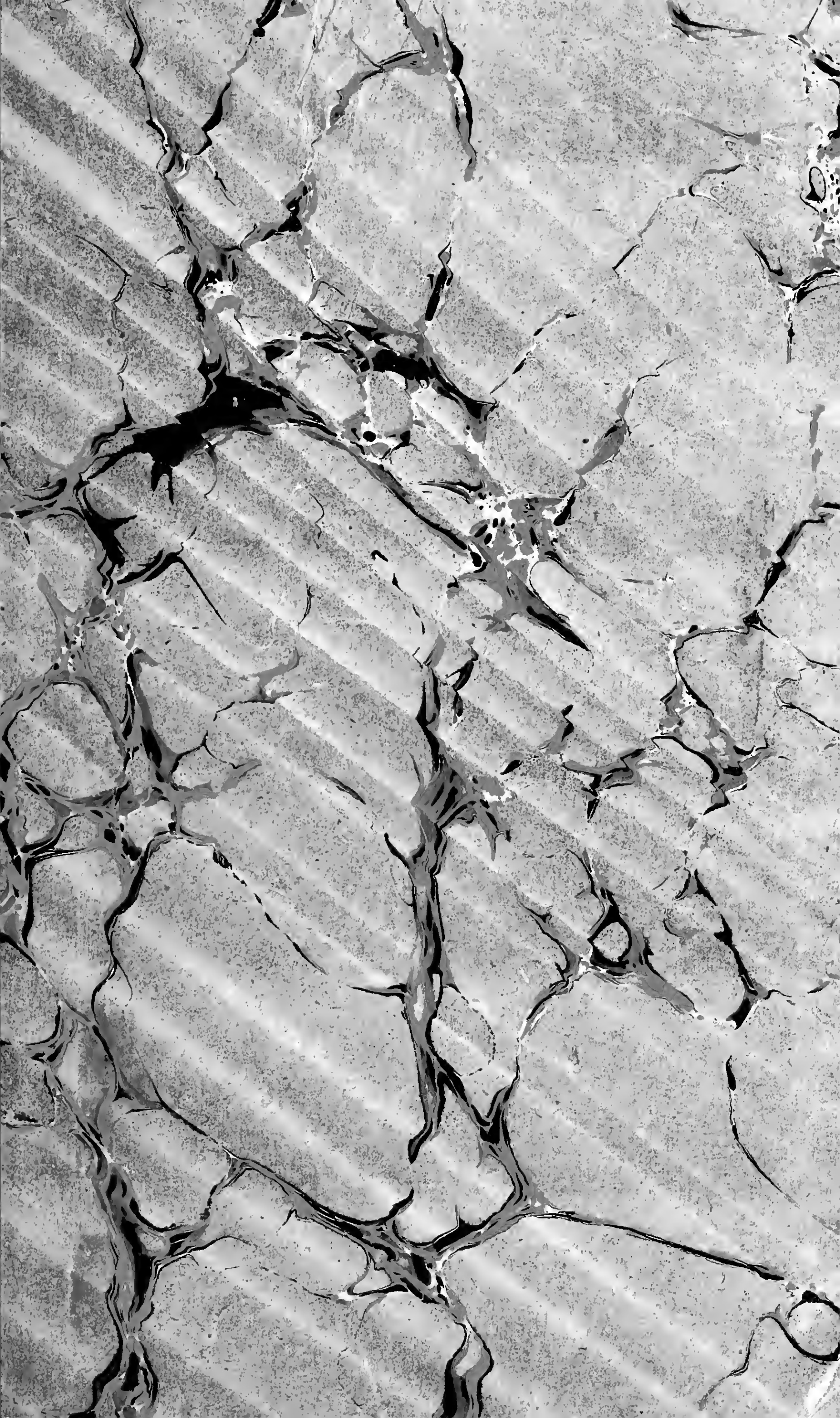




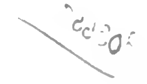


LE

MOLIÉRISTE

—

SIXIÈME ANNÉE



IMPRIMERIE DE NOEL TEXIER, A PONS (CHARENTE-INFÉRIEURE).

SIXIÈME ANNÉE

LE MOLIÉRISTE

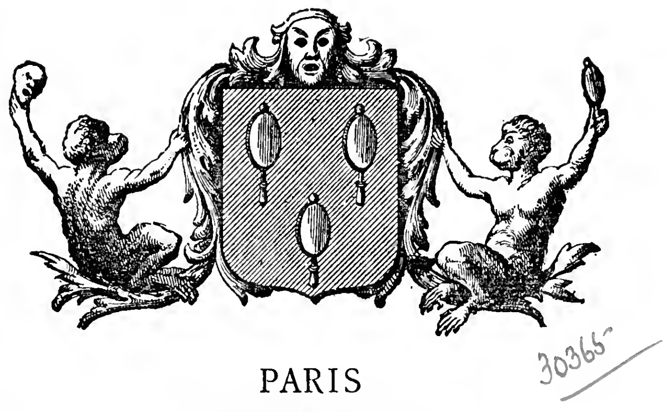
REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

H. DE BORNIER, E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, P. MESNARD, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL
ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS
LIBRAIRIE TRESSE
10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10
1885

SIXIÈME ANNÉE

NUMÉRO 61 AVRIL 1884

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1884

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXI

SIXIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



HISTOIRE DU THÉATRE DE MOLIÈRE

(Suite)

LE BALLET DES MUSES

La vie s'endormait au Palais-Royal. N'oublions pas que le deuil du Roi et l'éloignement de la Cour étaient toujours pour quelque chose dans ce sommeil. Heureusement le réveil allait venir. Les divertissements recommençaient à St-Germain. La Comédie y fut appelée le 21 octobre 1666, juste neuf mois après la mort de la Reine-mère. Ce ne fut pas toutefois la troupe de Molière, ce fut la troupe Royale qui eut l'honneur de donner le spectacle à Leurs Majestés, soit que le Roi eût jugé plus à propos de n'avoir pas encore le rire en cette première rencontre, soit que la représentation eût lieu chez la Reine dont les préférences étaient toujours pour l'Hôtel de Bourgogne et pour la tragédie. Au reste, l'important était que le théâtre reprît

ses fonctions auprès du Roi. L'Hôtel de Bourgogne avait inauguré les représentations, Molière allait avoir son tour.

En effet, la troupe du Palais-Royal partit pour Saint-Germain le 1er décembre et ne revint à Paris que la veille du Dimanche gras, c'est-à-dire le 20 février 1667. Encore ne fit-elle sa réouverture que le 25. Paris resta donc trois mois sans Molière ; mais Paris n'avait pas le droit de s'en plaindre. Ordre du Roi : cela répondait à tout. D'ailleurs, la Troupe appartenait au Roi de fait comme de nom. Il la prêtait aux Parisiens, quand elle n'était pas retenue pour son service. C'était encore une générosité.

Le service qu'elle remplit du 1er décembre au 22 février suivant fut de contribuer pour sa part aux agréments du Ballet des Muses.

Le temps n'était pas encore arrivé où Louis XIV renoncerait à figurer de sa personne dans les divertissements qu'il donnait à sa Cour ; mais le temps n'était plus aussi où l'invention des Ballets-Royaux n'allait qu'à présenter le jeune souverain sous toutes les formes allégoriques de son âge, où les Beaux-esprits trop complaisants chantaient sans scrupule à ce Printemps encore timide, en le conduisant vers les Fleurs :

Il ne faut pas laisser sur la tige vieillir
Toutes ces belles Fleurs qui sont de son domaine ;
C'est le Printemps qui les amène ;
C'est au Printemps de les cueillir. (1)

---

(1) Bensserade. Ballet de *Psyché* ou de la *Puissance de l'Amour*, dansé par le Roi le 16 janvier 1656. Le Roi, dans la seconde entrée, représentait le Printemps entouré de quatre Nymphes, qui étaient la duchesse

Le Dieu de la saison des fleurs n'avait pas eu longtemps besoin de ces imprudentes sollicitations; ce qu'il aurait demandé aujourd'hui, c'était le silence discret, ou plutôt le silence s'imposait de lui-même devant des situations qui n'étaient un secret pour personne, et que tout le monde devait d'autant plus ignorer.

Si jeune d'ailleurs que fût encore Louis XIV, il touchait à l'apogée de sa grandeur. La flatterie qui le proclamait le modèle des Rois n'allait pas beaucoup plus loin que la vérité. Suscitées par lui, toutes les gloires de son règne se réunissaient dans sa gloire et s'élevaient avec elle. Sa louange était dans toutes les merveilles que créaient autour de lui son regard, sa protection et le soin universel de lui plaire. Tous les arts lui devaient un tribut de reconnaissance publique. Cet hommage éclatant rendu au souverain par tous les arts fut le dessin général du *Ballet des Muses* :

« Les Muses, dit l'argument du Ballet, les Muses, charmées de la glorieuse réputation de notre Monarque et du soin que Sa Majesté prend de faire fleurir les arts dans l'étendue de son Empire, quittent le Parnasse pour venir à sa Cour.

« Mnémosyne (en marge : « C'est la Mémoire ») qui, dans les grandes images qu'elle conserve de l'Antiquité, ne trouve rien d'égal à

---

de Mercœur, la duchesse de Créquy, Mlle Mancini, Mlle Manneville, et Bensserade, continuant un rôle qu'il est inutile de qualifier, chuchotait à l'oreille de la nièce de Mazarin :

Donnez à quelques uns des regards favorables,
Et ne leur fermez pas l'oreille, au nom de Dieu !

(Au nom de Dieu ! est singulièrement placé ici).

Les plaintes qu'on vous fait sont fort considérables,
Jointes à des soupirs qui *partent de bon lieu.*

cet auguste Prince, prend l'occasion du voyage de ses filles pour contenter le juste désir qu'elle a de le voir. »

Les neuf Muses, accompagnant leur mère, abordent aux rives de notre France, que Mnémosyne salue heureuse entre toutes les nations d'avoir à sa tête le plus grand des Princes. Et les Muses en chœur :

Rangeons-nous sous ses loix,
Il est beau de les suivre ;
Rien n'est si doux que de vivre
A la cour de Louis, le plus parfait des Rois.

Remarquons, en passant, que les Muses chantantes étaient figurées par sept pages de la musique de la Chambre et deux de la musique du Roi (MM. Legros, Fernon aîné et cadet, Lange, Cottereau, Saint-Jean et Buffequin, Auger et Luden. Mnémosyne était Mlle Hilaire, la brillante chanteuse, belle-sœur du fameux Lambert, le Lambert du *Repas* de Boileau, élève de deux maîtres excellents, Niert et son beau-frère.

A la nouvelle de l'arrivée des Muses, tous les arts nouvellement établis dans le royaume se réunissent pour fêter les immortelles filles d'Apollon d'où vient aux hommes l'influence secrète. Le plan de la fête est bientôt arrêté : honorer chacune des neuf Sœurs par une entrée assortie à ses fonctions particulières, et les honorer toutes ensemble par une dernière qui serait leur victoire sur les présomptueuses filles de Piérus.

La première entrée appartenait donc à Uranie, la seconde à Melpomène, la troisième à Thalie, la quatrième à Euterpe, la cinquième à Clio; Calliope avait la sixième et

la septième, Erato la huitième; la neuvième à Polymnie, la dixième à Terpsychore.

Ainsi se succédaient le pas des sept Planètes, exécuté par les gagistes du ballet, les *Amours de Pyrame et de Thisbé* dansés par le marquis de Mirepoix (Thisbé) et M. Le Grand (Pyrame), la *Pastorale comique* par la troupe du Palais-Royal, une idylle dansée aux chansons par quatre bergers dont l'un était le Roi, et quatre bergères qui s'appelaient MADAME, Mme de Montespan, Mlle de La Vallière et Mme de Toussé; *Alexandre vainqueur de Porus*, grand combat « exprimé par des démarches et des coups mesurés au son des instruments » ; les écots de cinq poëtes, dansant chacun selon son caractère de sérieux ou de ridicule ; *Orphée et la Nymphe*, dialogue entre le violon de Lulli et la voix de Mlle Hilaire; les Amours des plus beaux Romans, *Cyrus et Mandane, Polexandre et Alcidiane, Théagène et Chariclée* (1), l'*Eloquence et la Dialectique* burlesques, parodie à l'impromptu par six comédiens, trois de la troupe Italienne, trois de l'Hôtel de Bourgogne ; puis les premiers essais de la danse dans les bois: Faunes et Faunesses figurant mille dessins avec de jeunes branches et s'interrompant à la voix d'un Satyre; enfin le grand défi chorégraphique porté aux Muses par les Piérides : ces audacieuses vaincues au jugement des Nymphes et changées en oiseaux par Jupiter pour s'être révoltées contre la sentence.

De ces entrées ingénieuses, la seule dont nous ayons à

(1) Cyrus, le Roi. — Mandane, M. Raynal. — Polexandre, le marquis de Villeroy. — Alcidiane, le marquis de Mirepoix. — Théagène, M. Beauchamp. — Chariclée, le sieur La Pierre.

nous occuper ici est la troisième. L'argument même en est bon à recueillir :

« Troisième entrée : Thalie, à qui la Comédie est consacrée, a pour son partage une pièce comique représentée par les Comédiens du Roi et composée par celui de tous nos poëtes (en marge : « Molière et sa troupe ») qui dans ce genre d'écrire peut le plus justement se comparer aux anciens. »

Ce n'est pas tout : parmi les portraits par allusion dont Bensserade accompagne l'entrée de chacun, Molière avait aussi son esquisse en quatre vers :

Le célèbre Molière est dans un grand éclat ;
Son mérite est connu de Paris jusqu'à Rome ;
Il est avantageux partout d'être honnête homme,
Mais il est dangereux avec lui d'être un fat.

Qu'on trouve ce quatrain médiocre, à la bonne heure ; insignifiant ? prenons-y garde. Ce n'était pas ordinairement par là que pêchaient les vers de Bensserade. On peut d'abord regarder comme un singulier honneur pour un comédien — les ennemis du théâtre disaient un bouffon — d'être blasonné par le blasonneur à brevet de la grande noblesse. Ce seul fait, indépendamment du premier vers, constaterait la haute faveur dont Molière jouissait auprès du Roi. La banalité du second en dissimule la malice ; mais s'il est naturel de n'y voir qu'une cheville au premier chef, il est permis aussi de croire que « Rome », sans en avoir l'air, insinue le lointain retentissement du *Tartuffe*. Quant à la vérité du trait final, messieurs les Marquis savaient qu'en dire.

Un éloge moins bien placé, soit dit sans vouloir rabaisser

la *Pastorale comique*, est celui qui prend l'occasion de quelque parade à l'italienne pour mettre Molière presque au niveau d'Aristophane, de Plaute et de Térence.

La *Pastorale comique* n'a pas affaire avec les anciens, pas plus qu'avec la critique moderne, par cette double raison que les anciens n'ont sans doute pas connu ce genre de bucolique burlesque mêlée de danses et de chant; en outre, que nous savons trop peu de chose de la pièce de Molière.

Elle se composait, on le voit au moins par la distribution des rôles, d'une partie d'opéra (avant l'Opéra) et d'une partie de comédie.

Voici cette distribution curieuse :

Une jeune bergère,	Mlle de Brie.	Coridon, jeune berger,	La Grange.
Lycas, riche pasteur,	Molière.	Berger enjoué,	Blondel.
Filène, jeune pasteur,	Destival.	Un pâtre,	Châteauneuf.

Les acteurs de la troupe de Molière, on les reconnaît : Mlle de Brie, Molière et La Grange, plus Châteauneuf, gagiste à trois livres par représentation, dont nous retrouverons le « cachet » dans l'engagement de Beauval et de sa femme.

Destival et Blondel étaient deux pages de la musique du Roi, voix appréciées, puisque Blondel avait chanté, en 1664, le grand dialogue de *Marc-Antoine et de Cléopâtre* avec Mlle Hilaire, dans le ballet des *Amours déguisés*. L'année suivante, c'est-à-dire en 1665, Destival avait été choisi pour chanter avec Mlle de la Barre le *récit de Neptune et de Thétis* dans le *Ballet Royal de la naissance de Vénus*. Tous deux en

outre étaient du chœur des bergers dans la 4[e] entrée (1[re] partie) du *Ballet des Muses*.

Quand Destival et Blondel auraient été médiocrement doués pour la comédie, on sait que les plus maladroits finissaient par la jouer entre les mains de Molière.

Dans la *Pastorale comique*, les deux pages chantaient et ne parlaient pas. M[lle] de Brie, La Grange, Châteauneuf ne chantaient probablement pas et parlaient. Molière chantait, assez du moins pour faire sa partie avec Destival dans le premier duo entre Lycas et Philène (scène troisième) ; mais, à la scène treizième, Molière laissait Philène chanter seul et parlait ses répliques.

Singulière disposition ; mais ce qu'il ne faut pas moins remarquer, c'est qu'ici les acteurs de la troupe du Palais-Royal jouaient à l'impromptu, sur canevas, comme dans la IX[e] entrée (1[re] partie), celle de la Philosophie et de l'Éloquence « représentées en ridicule », Harlequin, Scaramouche et Valerio d'un côté pour la Comédie italienne, de l'autre Montfleury, Poisson et Brécourt pour l'Hôtel de Bourgogne, étaient laissés libres de composer leurs rôles.

Molière voulut donc accepter le défi de ses rivaux sur le terrain même de l'improvisation. Toujours est-il que des deux éléments qui composaient la Pastorale comique : l'opéra et la comédie plus ou moins bouffonne, les scènes de l'opéra seules ont été imprimées, celles de l'impromptu ne sont pas même indiquées par l'argument le plus sommaire ; nous n'en avons que les chiffres, avec les noms des personnages :

« Scène iv : Iris, Lycas.
Scène v : Lycas, un patre. (Un pâtre apporte à Lycas un cartel de la part de Philène).
Scène vi : Lycas et Coridon. »...

Ainsi du reste. Il n'y a pas là de quoi donner l'idée d'une pièce qui n'a pas laissé d'autres traces.

Quant aux vers chantés, on est en droit de ne pas les mettre au-dessus des vers du *Misanthrope*, et les scènes de Philène avec Lycas ne valent ni plus ni moins que l'ordinaire des scènes à mettre en musique; mais on serait injuste de ne pas remarquer les couplets de l'incantation badine qui sert de prologue à la pièce, et par laquelle trois magiciens conjurent une nouvelle Vénus, la Vénus aux chiffons, de changer en beauté la laideur du riche Lycas :

Déesse des appas,
Ne nous refuse pas
La grâce qu'implorent nos bouches;
Nous t'en prions par tes rubans,
Par tes boucles de diamants,
Ton rouge, ta poudre, tes mouches,
Ton masque, ta coiffe et tes gants.

O toi, qui peux rendre agréables
Les visages les plus mal faits,
Répands, Vénus, de tes attraits
Deux ou trois doses charitables
Sur ce museau tondu de frais!

On a souvent fait remarquer dans combien de genres différents Molière avait donné des modèles; on aurait pu signaler ce joli échantillon de la comédie italienne telle que devait la voir le siècle suivant, la comédie de la mode

du jour, de la féerie amusante, de la spirituelle parodie.

Et puis, songeons-y bien : il ne faut pas être plus royaliste que le Roi, il ne faut pas vouloir obliger les grands hommes à être plus grands hommes qu'ils ne le sont de nature. Il faut avant tout leur permettre d'être des hommes, au moins de leur vivant, de prendre simplement la vie telle qu'elle est pour tous, avec ses humbles plaisirs comme ses plus grandes joies, ses plus lourds comme ses plus légers ennuis.

Quelqu'un de bien étonné, c'eût été Molière, si on lui eût dit qu'un jour la postérité le plaindrait d'avoir eu quelquefois à descendre de son génie pour faire à la hâte le dessin plus ou moins terminé d'une pièce de commande.

Molière ne le portait pas si haut. Commande, soit; mais quand un ordre du Roi appelait à Saint-Germain la troupe du Palais-Royal, quand un ordre du Roi associait Molière à la mise en œuvre d'un superbe divertissement comme le *Ballet des Muses*, c'était un honneur au-devant duquel il allait avec reconnaissance, c'était un devoir qu'il remplissait avec orgueil.

Quelque part qu'on lui donnât dans une telle entreprise, l'idée ne lui venait pas de la trouver au-dessous de lui. Il en acceptait les conditions nécessaires, conditions de mesure, de genre, de costume, vers ou prose, improvisation au besoin, et il se trouvait bien payé d'être un des acteurs principaux de la fête, d'y avoir partout son éloge, de le lire dans le livret imprimé, dans les félicitations des courtisans, dans un compliment comme savait

les faire Louis XIV, avec sa grâce personnelle, relevée par la toute-puissance royale.

Vain mot, hélas! que la toute-puissance royale! A peine l'a-t-on prononcé qu'il faut se reprendre et ajouter : Il n'y a pas de toute-puissance humaine.

C'était le 2 décembre que la Cour avait eu pour la première fois le divertissement du *Ballet des muses*. MADAME y représentait une des Bergères et une des Piérides.

Tandis que la Bergère dansait dans la quatrième entrée, le livret de Bensserade lui rendait ce gracieux hommage :

Non, je ne pense pas que jamais rien égale
Ces manières, cet air et ces charmes vainqueurs ;
C'est un dédale
Pour tous les cœurs.

Elle vous prend d'abord, vous enchaîne, vous tue,
Vous pille jusqu'à l'âme, et puis, après cela,
Sans être émue,
Vous laisse là.

L'assassinat commis, qu'est-ce qu'il en arrive?
Sur le pauvre défunt, hélas! le meilleur sort
Qui s'en ensuive,
Est d'être mort...

On ne badine pas impunément avec la dure loi de l'humanité. Depuis la veille, c'est à dire depuis le 1er décembre, le petit duc de Valois, le premier fils du duc d'Orléans, se trouvait pris d'une fièvre assez grave. Peut-être n'en avait-on pas donné avis à sa mère. La maladie

était l'état habituel de ce pauvre enfant qui n'avait pas quatre ans et demi, et qui s'étiolait depuis treize mois. La fièvre s'obstina sur cette créature de douleur arrivée au dernier degré de la faiblesse. Le ballet n'en fut pas moins donné le 5 pour la seconde fois, et Madame fut obligée d'y paraître dans ses deux entrées; mais les tristes nouvelles arrivaient de Paris. Le petit prince s'éteignait. Il n'y avait plus qu'à prendre les devants sur la mort, pour lui assurer la vie éternelle. Le baptême lui fut apporté en grand appareil dans son appartement. Le duc d'Enghien le tint pour le roi d'Angleterre, Mademoiselle pour la Reine que sa grossesse retenait à Saint-Germain. On le nomma Philippe-Charles, afin qu'il laissât au moins ses noms comme trace de son passage sur la terre. Deux jours plus tard, une dernière convulsion l'enlevait. Le 9, le Roi, qui avait assisté au baptême avec une partie de sa Cour, revenait de Saint-Germain s'associer à l'affliction de son frère et de sa belle-sœur. Le duc et la duchesse d'Orléans recevaient les compliments de condoléance, tandis qu'on portait le cœur de l'enfant au Val-de-Grâce auprès de celui d'Anne d'Autriche, sa grand'mère, et ses entrailles aux Célestins, dans la chapelle mortuaire de sa famille. Le corps devait être déposé, le lendemain, dans les caveaux de Saint-Denis.

Mais Louis quatorze ne souffrait pas longtemps qu'il se fît un vide dans son entourage habituel. Dès le 13, Monsieur et Madame retournèrent à Saint-Germain « pour trouver auprès de leurs Majestés, dit *la Gazette*, la seule consolation qu'elles seules puissent leur donner dans une aussi sensible affliction. »

Après quoi, sous la date du 23 décembre, se glisse cette nouvelle de Saint-Germain en Laye : « Le *Ballet des Muses* continue d'être ici le divertissement de la Cour depuis qu'on y a fait quelques changements et ajouté d'autres choses qui le rendent plus agréable. »

Parmi ces changements dont parle si brièvement *la Gazette*, on peut espérer que la duchesse d'Orléans fut dispensée de reparaître dans ses deux rôles. Quant aux choses ajoutées qui prêtèrent un nouvel agrément au *Ballet des Muses*, nous en connaissons toujours deux : la pastorale héroïque de *Mélicerte* et le début d'un merveilleux enfant en qui revivait un nom illustre au théâtre, le petit Michel Baron.

EDOUARD THIERRY.





AFFAIRE MÉNARD

JUGEMENT

En même temps qu'il assignait le *Moliériste* en diffamation, M. Louis-Auguste Ménard avait assigné le journal le *Temps* en refus d'insertion d'une longue réponse à un article très modéré du 27 novembre 1883, intitulé : les *Inédits de Molière.*

Les deux affaires sont venues devant la 9[e] chambre du tribunal, le mercredi 12 mars. MM. Pariset et Monval se sont présentés, l'un comme gérant du journal le *Temps*, l'autre comme rédacteur en chef du *Moliériste* et auteur de l'article incriminé.

M[e] Limet, avocat de M. Ménard, a soutenu les prétentions de son client et tenté de démontrer que le *Livre abominable* est un chef-d'œuvre en tout point digne de Molière.

A huitaine, c'est-à-dire le mercredi 19, M[e] Limet a terminé sa plaidoirie, véritable conférence littéraire, par l'examen de la question de droit en ce qui concerne le *Temps*, par la lecture commentée de l'article du *Moliériste*, dont il a fait ressortir les vivacités avec autant d'habileté que de modération.

Me Trinquier, l'honorable conseil du journal le *Temps*, a fort spirituellement plaidé pour M. Pariset.

M. Monval a présenté lui-même sa défense, et M. le substitut Toutée a conclu en faveur des deux journaux : « C'est là un procès purement *littéraire*, a dit M. l'avocat de la République, de la compétence exclusive de juges *littéraires*. Pure querelle de lettrés ! Et, citant avec infiniment d'à-propos Molière lui-même :

Franchement,
(dit M. Monval, en parlant du *Livre abominable*)
il est bon à mettre au cabinet !

Et moi,
(répond M. Ménard)
je vous soutiens que mes vers sont forts bons.

La voix de ces messieurs me condamnera-t-elle
(reprend M. Monval)
A trouver bons les vers qui font notre querelle ?
Je ne me dédis point de ce que j'en ai dit,
Je les trouve méchants.

Le tribunal, présidé par M. Feuilloley, a remis à huitaine pour jugement.

Contrairement aux conclusions du ministère public, le Tribunal a rendu le jugement dont le texte suit :

LE TRIBUNAL :

Attendu que Ménard a publié sous ce titre : *Le Livre abominable de 1665, qui courait en manuscrit parmi le monde sous le nom de Molière* (comédie politique en vers sur le procès de Fouquet), un manuscrit qu'il a récemment découvert ;

Attendu que Ménard ayant, dans sa préface, attribué cet écrit sans nom d'auteur à Molière, Monval, sous le pseudonyme de du Monceau, a inséré, dans le numéro de décembre 1883 de la Revue mensuelle *le Moliériste*, dont il est le directeur-gérant, un article de critique littéraire relatif à cette publication ;

Que Monval, en discutant l'intérêt historique de la découverte de Ménard et la valeur scientifique de son opinion sur l'auteur inconnu de l'écrit, n'a fait qu'user d'un droit incontestable;

Que la censure, même acerbe et violente, d'un écrit ne constitue pas, *ipso facto*, le délit de diffamation à l'égard de l'auteur, si l'honorabilité de celui-ci n'est pas mise en cause;

Attendu que l'article du *Moliériste* a pour but de démontrer que Ménard a commis une grave erreur littéraire en attribuant ce pamphlet à Molière ; que, pour infirmer le système de son adversaire, Monval s'attache à établir que Ménard a cédé à une disposition particulière de son esprit qui l'entraîne, chaque fois qu'il découvre un manuscrit, à vouloir, systématiquement et contre toute vraisemblance, restituer cet écrit à l'un des grands écrivains du XVIIe siècle ;

Que, pour les besoins de sa discussion, Monval a rappelé les énergiques protestations qui s'étaient précédemment élevées, de la part d'un grand nombre d'érudits, contre la prétention de Ménard d'attribuer à Bossuet et à La Fontaine des manuscrits qu'il avait découverts dans des bibliothèques publiques ;

Qu'il suit de là que, rapprochées des passages qui les précédent et de ceux qui les suivent, les expressions : « *Faux Bossuet, faux La Fontaine, faux Molière* » s'adressent à des opinions littéraires émises par Ménard, et ne portent aucune atteinte à son honorabilité ;

Que la qualification « d'homme abominable », appliquée à l'éditeur du *Livre abominable*, est un simple jeu de mots ;

Que l'expression « *honnête mystificateur* » est sans portée sérieuse ;

Qu'ainsi, dans ces divers passages, Monval n'a pas dépassé les limites des droits de la critique ;

Mais, attendu que Monval insinue, en outre, « qu'il est autorisé à croire que le texte a subi plus d'une interpolation au profit de la thèse soutenue par le copiste », c'est-à-dire par Ménard ; que le mot « interpolation » implique l'idée d'altérations faites par fraude et de mauvaise foi dans le texte original d'un manuscrit; que la précision de l'imputation se trouve aggravée par l'emploi, quelques lignes plus loin, du mot « supercherie » et par l'addition de cette phrase : « C'est un délit littéraire qui devrait faire mettre son auteur à l'index de toutes nos bibliothèques et archives publiques » ;

Attendu que l'allégation, même sous la forme dubitative, d'un tel acte d'improbité littéraire porte nécessairement et directement atteinte

à l'honneur et à la considération de Ménard, et constitue, dès lors, le délit de diffamation ;

Sur les réparations civiles :

Attendu que Ménard ne justifie pas d'un préjudice appréciable en argent, et qu'il n'apparaît pas que l'article du *Moliériste* ait été reproduit dans d'autres journaux; qu'ainsi l'insertion du présent jugement dans cette Revue sera une réparation suffisante;

Par ces motifs,

Dit que Monval et du Monceau ne sont qu'une seule et même personne.

Renvoie Monval sur le chef d'injures; le déclare coupable du délit de diffamation, et, lui faisant application des articles 29 et 32 de la loi du 29 juillet 1881, le condamne à 25 francs d'amende;

Ordonne, à titre de dommages-intérêts, que le présent jugement sera inséré par extraits comprenant les motifs et le dispositif seulement, dans le plus prochain numéro du *Moliériste* qui sera publié après l'expiration des délais d'appel;

Déclare Ménard mal fondé dans le surplus de ses conclusions, l'en déboute;

Condamne Monval aux dépens; fixe au minimum la durée de la contrainte par corps.





LA CHANSON D'ALCESTE

RÉPONSE A M. LOQUIN (1)

Il faut très certainement distinguer l'air de *La bonne aventure* et l'air de *Ma pinte et ma mie* que le *Moliériste* a eu la bonne idée de réimprimer à la suite l'un de l'autre, dans le numéro de décembre dernier (p. 275 et 276). Ils ont été pourtant confondus quelquefois : c'est que le second, beaucoup plus récent, si exactement adapté qu'il fût à la mesure et au rhythme des vers qu'avait popularisés l'ancien, était néanmoins mieux fait pour être dit d'un mouvement vif et gai; par là il eût moins mérité, ce semble, d'être associé aux paroles profondément émues du couplet d'Alceste, mais il plut davantage aux amateurs de vaudevilles nouveaux, et finit par prendre dans leurs clefs ou répertoires la place de l'autre; non-seulement il

(1) Voir le *Moliériste* de février 1884, page 342. C'est par erreur que M. Loquin avait pris à partie M. Paul Mesnard, l'auteur des remarquables *notices* du Molière-Hachette. Les *notes* étant de M. A. Desfeuilles, c'est à M. Desfeuilles qu'il appartenait de répondre.

lui fut substitué, fut seul indiqué pour le chant des parodies de cette coupe, il en reçut jusqu'au nom, le nom de *La bonne aventure.* J'avoue que je m'y suis en partie laissé tromper. N'ayant à faire, au bas d'une note dont la musique n'était pas l'objet, qu'une courte mention des deux airs ainsi désignés par le même timbre, je les ai trop rapidement comparés, et, ne les trouvant pas absolument sans rapports ensemble, indépendamment de celui que je vais seul relever, j'ai dit que quelques variantes faisaient entre eux toute la différence. Cela n'était point exact, j'en conviens. Mon tort pourtant paraîtra un peu moindre, je l'espère, à ceux qui voudront bien remarquer un trait de ressemblance que je trouve toujours très frappant, mais qui a nécessairement échappé aux lecteurs du *Moliériste :* les textes qui ont été mis sous leurs yeux n'ont pu le leur faire connaître. Ceux que j'avais eu occasion de rapprocher et auxquels je renvoyais étaient, pour la vieille, la vraie *Bonne aventure,* le texte donné dans *la Clef des chansonniers* de 1717, et pour la fausse *Bonne aventure,* pour *Ma pinte et ma mie,* le texte donné dans *la Clef du Caveau.* Or voici comment est donné dans cette *Clef* de 1717 le passage de la seconde reprise de *la Bonne aventure* qui répondrait au sixième vers du couplet d'Alceste : au lieu des notes qui, dans l'air imprimé page 275 du *Moliériste* de décembre, se lisent au-dessus des mots « Reprenez votre Paris », le texte de 1717 a les notes suivantes, de même valeur et à disposer syllabiquement de même : *la* 3 *ré* 4 | *do* 4 *si* 3 *la* 3 *sol* 3 | *fa* dièze 3.

On en conviendra sans doute, ce trait descendant droit au *fa* dièze, au lieu de s'arrêter, de s'amollir sur *si sol,*

comme dans la leçon de 1731, permettait, à qui choisissait l'air pour chanter le couplet d'Alceste, de donner au vers où, avec celui du refrain, la passion parle avec le plus d'élan, de donner au dédaigneux et tout ensemble joyeux refus une expression énergique et bien appropriée. Un trait tout à fait analogue, dont il n'est pas douteux que Bressant a su tirer bon parti, se trouve, à la même place, dans l'autre air plus récent de *Ma pinte et ma mie.* Il est naturel d'y voir un souvenir du premier. Il n'en est pas moins nécessaire d'accepter la correction de M. Loquin.

Bien des grâces sont à lui rendre de l'heureuse trouvaille qu'il a faite : il a remis au jour la seule mélodie qui ait encore été vue portant le timbre même de *Si le Roi m'avait donné;* il y a donc une forte probabilité pour la regarder comme l'air véritable du couplet, comme celui qui a pu être transmis à Molière avec la chanson qu'il a révélée, sauvée de l'oubli. Toutefois, sans rien nier ni affirmer encore, n'est-il pas permis de garder quelque doute sur son origine ? Ne pouvait-on lui souhaiter, pour se produire, un meilleur entourage et de plus sûrs garants de son authenticité ? Elle a été trouvée au beau milieu d'une farce à vaudevilles, où l'on voit qu'elle n'était chantée qu'en charge. C'est en 1727 que le public put l'entendre, employée de la sorte, sur le théâtre, aux Bouffes de l'hôtel de Bourgogne, et c'est là que les libraires l'ont recueillie. Cette année, à l'occasion d'une brillante reprise donnée à l'Académie royale de musique du *Roland* de Quinault et Lulli, une assez plaisante parodie en fut faite sous le titre d'*Arlequin Roland.* Les auteurs en étaient

Dominique (le fils du plus célèbre Arlequin) et Romagnesi (autre acteur du Théâtre Italien). Entre autres caricatures, ils imaginèrent, aux scènes XI et suivantes, répondant aux scènes pastorales de la tragédie lyrique qu'ils résumaient à leur manière, de montrer, amenée au bal de l'Opéra, la noce carnavalesque du pâtissier Briochet et de la boulangère Farinette. Les masques se rangeant autour d'eux, les deux mariés commençaient par parodier de concert, et sur la musique même de Lulli, le duo amoureux de Corydon et de Bélise, les fiancés de l'opéra sérieux; puis, parodiant l'air de Corydon (acte V, scène V):

> Angélique est reine, elle est belle,
> Mais ses grandeurs ni ses appas
> Ne me rendraient point infidèle,
> Je ne quitterais pas
> Ma bergère pour elle,

Briochet entonnait, on devine de quelle voix, la chanson que Molière avait déclamée autrefois avec une si sincère admiration, et que ce souvenir aurait dû préserver d'une pareille profanation (1). Prise en elle-même, interprétée autrement qu'elle ne le fut par le pâtissier de l'*Arlequin Roland,* la nouvelle mélodie peut avoir son mérite, se prêter à l'expression d'un sentiment tendre, comme tel passage de *Ma pinte et ma mie* peut prendre un accent que d'ordinaire on ne lui donne point. Mais tout moliériste peut-il dès à présent, à l'exclusion de *La bonne aventure* et

---

(1) Il n'y changeait qu'un vers, mettant, au lieu de « Je dirais au roi Henri, » — « *Je lui dirais grand'merci.* »

de *Ma pinte et ma mie*, la chanter avec toute la dévotion que lui donnerait la certitude que Molière aussi l'a chantée, telle que maintenant nous l'avons ? Il ne semble pas. Elle a pu être singulièrement altérée. Elle peut même être toute autre chose que ce qu'on est tenté de la croire d'abord. Le moindre souci évidemment des deux parodistes italiens était de faire valoir, dans la bouche de leur Briochet, les paroles de la chanson d'Alceste. Après les avoir choisies, sur les conseils de quelque Philinte, comme très propres à exciter le rire, ils ont dû uniquement chercher parmi les airs de leur connaissance, français ou autres, celui — quel qu'il fût — dont ils pourraient attendre pour leur œuvre malicieuse et pour leur acteur, un virtuose sans doute de la chansonnette, les meilleurs effets de contraste et d'imitation grotesque.

Espérons qu'on donnera sur cette musique, grâce à la publication de M. Loquin, d'autres renseignements encore. C'est à lui qu'il appartient de dire sur elle le dernier mot. En attendant qu'il le dise, quelques doutes et observations étaient bons à lui soumettre. J'ajoute que j'ai cherché s'il était fait mention autre part que dans les *Parodies du nouveau Théâtre Italien* du timbre spécial de *Si le roi m'avait donné*. J'ai rencontré deux fois ce timbre en effet, mais à des dates très postérieures à celle d'*Arlequin Roland*, postérieures aussi à la date du répertoire italien où très probablement les auteurs des couplets l'ont pris. Il a été mis, en 1742, par Favart, au-devant d'un des couplets de sa parodie d'*Hippolyte et Aricie*, et par Molé, en 1773, au-devant d'une chanson composée en l'honneur de Mlle Dangeville.

A. DESFEUILLES.



UNE CORRECTION A FAIRE

DANS LE *MÉDECIN VOLANT*

—

On sait que les deux pièces la *Jalousie du Barbouillé* et le *Médecin volant* ont été publiées pour la première fois par Viollet-le-Duc, en 1819. Il n'avait pas indiqué la source qui lui avait servi pour sa publication. En 1873, M. Despois, chargé de l'édition des œuvres de Molière dans la collection Hachette, retrouva, sur l'indication de M. Ludovic Lalanne, à la Bibliothèque Mazarine, sous la cote L 2039, un manuscrit in-4° ayant pour titre « *la Jalousie du Barbouillé et le Médecin volant*. M. Molinié, de la Bibliothèque Mazarine, croit pouvoir affirmer, d'après l'écriture de ce manuscrit, qu'il a été exécuté de 1650 à 1690. Il serait donc peut-être contemporain de Molière.

Ce manuscrit est unique — et par conséquent toute correction qu'on y ferait, reconnue exacte, serait définitive.

Or, dans l'édition Hachette, au *Médecin volant*, scène v (page 61), on lit :

« SGANARELLE

Hé bien ! mademoiselle, vous êtes malade ?

LUCILE

Oui, monsieur.

SGANARELLE

Tant pis ! c'est une marque que vous ne vous portez pas bien. Sentez-vous de grandes douleurs à la tête, aux reins ?

LUCILE

Oui, monsieur.

SGANARELLE

C'est fort bien fait. *Oui, ce grand médecin*, au chapitre qu'il a fait de la nature des animaux, dit..... cent belles choses, etc. »

En note, au bas de la page : « Le texte manuscrit porte « Oui *de* ce grand médecin », leçon évidemment fautive. Faut-il lire : « Oui-da, ce grand médecin ? ».

On conviendra qu'aucune des deux leçons n'est satisfaisante. En se reportant au manuscrit, au recto de la page 7 du *Médecin volant* on lit : « *Ovide*, ce grand médecin, au chapitre qu'il a fait de la nature des animaux, etc. »

Ce qui a trompé les premiers lecteurs, c'est que le mot *Ovide* est écrit *Oui de*, avec un léger blanc entre *Oui* et *de*. Or on retrouve ce blanc au *verso* de la page 6 : *Gorg ibus*, au *verso* de la page 5 : *Galien*, etc.

De plus, *u* est mis pour *v* dans tout le reste du manuscrit, au milieu des mots : au *recto* de la page 7, *pauure leuée*; au *verso* de la page 6, *auoir viues*, etc.

En outre, *oui*, dans tout le manuscrit, est écrit *ouy*. On lit deux fois, à la même page que la correction (page 7, *recto*) : *Ouy, monsieur.*

Enfin, cette manière de faire nommer les auteurs à tort et à travers par Sganarelle, qui vient de citer Hippocrate et Galien, est tout à fait dans le goût de Molière, comme on peut s'en assurer par le *Médecin malgré lui*.

Marcel SCHWOB,
Élève de l'École des Hautes-Études.

UN PORTRAIT DE MOLIÈRE

PASTEL ATTRIBUÉ A ROBERT NANTEUIL.

—

Il y a quelques années, vers 1860, à Paris, passant sur les quais, près de l'Institut, je remarquai un portrait peint au pastel attaché par deux taquets à une ficelle horizontale avec diverses images également exposées aux intempéries. Ce pastel, buste de grandeur naturelle, me rappela le portrait de Molière et l'admirable marbre de Houdon, « ce Molière de la Postérité » ainsi que l'a si bien nommé l'Administrateur général de la Comédie-Française, M. Perrin. Le prix était de deux francs. Je payai sans marchander, mais sans pouvoir découvrir l'origine du portrait qui me parut être une agréable copie. Je la montrai à quelques connaisseurs ; c'était bien Molière à l'âge d'environ trente-cinq ans, la physionomie spirituelle et rêveuse, le regard profond et mélancolique, les sourcils accentués, le nez fort, les narines ouvertes, les lèvres épaisses, sans moustaches.

Une dizaine d'années après, en visitant une galerie de tableaux à vendre, boulevard des Italiens, près du passage de l'Opéra (si je ne me trompe), je retrouvai mon portrait avec celui de La Fontaine, bustes grands comme nature à l'instar du mien, attribués tous deux, d'après le catalogue, au célèbre Robert Nanteuil. Les deux pastels étaient d'une remarquable conservation dans leur cadre Louis XIV en bois sculpté et doré. Le Molière se distinguait du mien par des moustaches fines qui ajoutaient

encore au piquant de la physionomie en laissant la bouche à découvert. Le personnage était vivant. Le portrait présentait tous les caractères d'un original à la différence de ma copie relativement terne, sans vigueur et sans moustaches. Ce portrait, s'il est dû à Nanteuil, ne serait-il pas le modèle dont s'est inspiré après plus d'un siècle le statuaire Houdon ? — Même attitude, même port de tête, mêmes draperies.

Je n'ai malheureusement pas suivi la vente. Quel a été le sort de ce portrait ? Je l'ignore et je regrette de ne pouvoir mieux fixer mes souvenirs. Mais quelque vagues et incomplètes que soient mes indications, sachant combien vous vous intéressez à tout ce qui se rapporte à Molière, j'ai pensé qu'elles pourraient faciliter vos recherches en vous mettant sur la trace d'un portrait dont l'importance n'a pas dû échapper aux artistes, experts, commissaires-priseurs ou amateurs.

En admettant comme M. Perrin, ainsi que vous le rapportez dans le *Moliériste* de novembre dernier, qu' « un portrait n'existe que s'il est l'œuvre d'un artiste distingué », le portrait authentique de Molière, peint au pastel d'après nature par Robert Nanteuil, aurait peut-être le pas sur ceux attribués à P. Mignard ou à Sébastien Bourdon. — On sait que l'habile graveur, contemporain de Molière, excellait dans les portraits au pastel et saisissait merveilleusement la ressemblance. Peut-être connaissez-vous le portrait en question. Je vous livre, à tout hasard, ces quelques notes.

COMTE DE MALEVILLE.

Château de Fénelon, par Calviac (Dordogne).



UNE LETTRE DE LUDWIG BORNE

L'accueil aussi gracieux qu'indulgent fait à ma lettre concernant Molière à Vienne, me prouve que vous avez décidé que votre *Musée-Molière* serait aussi complet que possible, et que, si vous placez sur un piédestal de marbre « la Vénus de Milo » ou la « Vénus d'Arles », — je veux dire les ouvrages de Poquelin lui-même — vous ne rejetez pas dédaigneusement quelque débris archaïque ou les membres mutilés d'une petite figure de Tanagra. Quoique mutilant votre langue, je prends donc la hardiesse de vous rappeler quelques mots de *Ludwig Borne*, auquel, par le concours de David et de ses compatriotes, on a élevé un monument dans votre Père-Lachaise, où il dort, loin de sa patrie, qu'il a tant aimée, et dans la belle France, qu'il a tant enviée. Borne, amant passionné de la liberté, a vu Paris pour la première fois en 1819. En 1821, il écrivait ses « *Tableaux de Paris* »; il a passé dans votre capitale et dans son Tusculum d'Auteuil les années tumultueuses de 1830-34. Cormenin a dit de lui : « Bœrne est l'un de ces rares esprits qui prospèrent, en quelque lieu que leurs pensées poussent et se répandent ; pareil à ces belles fleurs exotiques qui, transportées dans nos doux climats, y brillent presque du même éclat, y exhalent presque le même parfum que nos roses naturelles. »

Je prends la liberté de traduire aux lecteurs du *Moliériste* ce passage, qui doit les intéresser et leur prouver que l'esprit engendre l'esprit :

Paris, 15 février 1831 : « Hier j'ai vu au Théâtre-Fran-» çais deux pièces de Molière : l'*Etourdi* et le *Malade ima-» ginaire*. Là il est permis de rire en tout honneur, sans » avoir besoin d'en rougir au réveil du lendemain ! *C'est » presque un miracle, qu'un éclair qui a quitté les nues il y » a 170 ans, — époque de la mort de Molière — enflamme » encore aujourd'hui*. Combien de temps rira-t-on de » Scribe ? Mais voilà comme ils sont, les auteurs comi-» ques de nos jours. *Ils nous montrent les folies à la » mode ; mais Molière nous a peint les folies éternelles des » hommes*. Je contemplai avec amour et recueillement » le buste de Molière qui, au foyer, regarde celui de

» Voltaire. Molière a le regard doux qui vous réchauffe,
» la bouche amicalement souriante qui dit : Je vous con-
» nais, ô bons hommes fous ! Voltaire relève sardonique-
» ment la lèvre inférieure, et ses yeux chauds et perfo-
» rants disent : Je vous connais, gredins, coquins, filoux !
» Pour bien comprendre les pièces de Molière, il faut les
» voir jouer à Paris. Molière les a jouées lui-même, et sa
» tradition s'est maintenue jusqu'à nos jours sans varia-
» tion sur la scène, comme la parole imprimée dans le
» livre. C'est seulement depuis que j'ai vu jouer Molière
» ici, que je me suis aperçu des *clous* dont il s'est servi
» pour accrocher le jeu scénique, et qui n'avaient pas
» frappés mes yeux avant cette expérience. Et comme on
» représente tout ici d'une manière excellente ! Le meil-
» leur orchestre ne peut avoir un ensemble plus harmo-
» nieux. C'est quelque chose de touchant que de voir ces
» vieux habits, ces vieilles mœurs, d'entendre ces vieilles
» saillies — et le rire immortel des Français — oui, il y
» a quelque chose de vénérable dans tout cela. Dans
» l'*Etourdi* on verse, à un moment donné, un vase sur
» la tête d'un amant dans la rue, et lorsque l'auditoire en
» a ri, mon émotion a été toute tragique. Ce n'était pas
» une farce vivante, une plaisanterie née des entrailles de
» nos jours; c'était le spectre d'une farce, qui pourrait
» faire peur. Le *Malade imaginaire* est certainement
» amusant à lire, mais on ne le connait pas, si l'on ne l'a
» vu jouer. Alors le jeu devient la beauté principale, à
» laquelle les paroles ne servent que d'ornement, de
» décor. »

Tout ce que je pourrais ajouter pour faire ressortir les passages curieux de cette lettre, ne servirait qu'à les amoindrir.

D[r] ALFRED FRIEDMANN.





ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

MARS 1684.

Lundy 6. — Arminius. — *Les Prétieuses.*	503 l.	15 s.
Jeudy 9. — Phèdre. — *George Dandin.*	458	10
Mardy 14. — Arminius. — *Fragmens de Molière.* .	534	10
Jeudy 16. — Le *Misantrope.* — Les *Médecins.* . . .	350	
Lundy 20. — Le *Bourgeois Gentilhomme.*	581	10
Mercredy 22. — *Tartuffe.*	637	5
Samedy 25. — Relâche pour la Feste de la Vierge et Clôture annuelle pour les Festes de Pâques.		

MARS 1784.

Vendredy 5. — *Amphitrion.* — L'Amant Bourru. . .	2,181	7
Lundy 8. — Jodelet maître et valet. — *Pourceaugnac.* (Champville)	1,730	17
Mardy 9. — L'*Ecole des femmes* (Le Sr Gérard débute par le rôle d'Arnolphe). — L'Impromptu de Campagne.	370	12
Vendredy 12. — L'*Avare* (Harpagon, le Sr Gérard). — Crispin médecin.	936	3
Dimanche 21. — 6e de Coriolan. — *George Dandin* (G. Dandin, le Sr Gérard). . . .	3,352	10

Jeudy 25. — Relâche pour l'Annonciation.
Dimanche 28. — Clôture annuelle des Fêtes de Pâques.

G. M.





BULLETIN THÉATRAL

—

COMÉDIE-FRANÇAISE. — Vendredi 29 février, *Le Dépit Amoureux* (MM. Boucher, Joliet, Davrigny, de Féraudy; Melles Frémaux, Kalb) et l'*Ecole des Femmes* (MM. Got, Silvain, Martel, Joliet, Truffier; Mmes J. Samary, Muller: 2e début de M. Henri Samary dans Horace; M. Falconnier joue Enrique pour la première fois). — Samedi 1er mars, l'*Avare* (MM. Coquelin cadet, Boucher, Martel, Joliet, Roger, Villain, Truffier, Le Bargy, Leloir; Mmes P. Granger, Durand, Muller). — Lundis 3 et 10, l'*Ecole des Femmes* (do). — Jeudi 13, l'*Ecole des Femmes* (do) et les *Précieuses ridicules* (MM. Coquelin, Coquelin cadet, Garraud, Boucher, Roger, Villain, Davrigny; Mmes J. Samary, Martin, Kalb). — Dimanche 16, matinée, l'*Ecole des Femmes* (do). — Mercredi 19, *Dépit amoureux* (do).

OPÉRA. — Mercredi 5, lundi 10, samedi 15, lundi 24 mars, 202e, 203e, 204e et 205e du *Don Juan* de Mozart.

ODÉON.—Lundi 3 mars, soirée populaire, et dimanche 9, matinée populaire: *Les Femmes savantes*. — Lundi 10, soirée populaire: l'*Ecole des Femmes*. — Jeudi 20, Mi-Carême, soirée populaire: *Tartuffe* (M. Chelles), le *Malade imaginaire* (M. Clerh) et la *Cérémonie*, présidée par M. Porel. — Dimanche 23, matinée populaire: l'*Avare* et le *Médecin malgré lui*. — Lundi 31, soirée populaire: l'*Etourdi* (M. Kéraval).

OPÉRA-COMIQUE. — Mercredi 19, l'*Amour médecin*.

MONDORGE.

Le Gerant: GEORGES MONVAL.

Imprimerie de Pons (Charente-Inférieure). — Noël Texier.

SIXIÈME ANNÉE

NUMÉRO 62 MAI 1884

LE MOLIÉRISTE

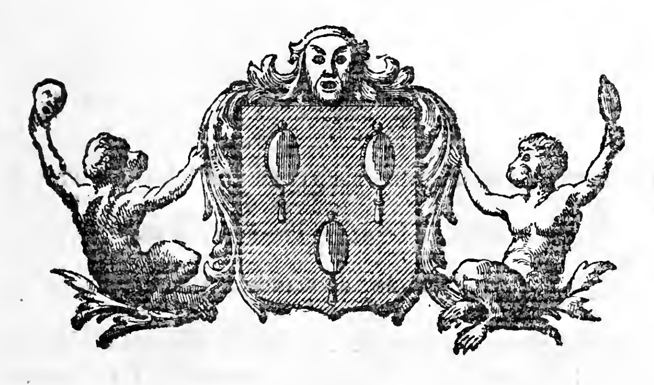
REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL
ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS
LIBRAIRIE TRESSE
10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10
1884

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXII

SIXIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



LE LIVRE ABOMINABLE

—

A M. Georges Monval.

Mon cher collègue et ami,

Grâce à vous, j'ai pu lire le *Livre abominable de 1665*, que M. Louis-Auguste Ménard attribue le plus innocemment du monde à Molière. M. Livet, l'un des moliéristes les plus autorisés, entrevoit là dessous une *mystification* (1). Je ne veux pas croire que M. Louis-Auguste Ménard soit un abominable mystificateur : il est, au contraire, de très bonne foi en nous offrant ce qu'il appelle du *Molière inédit*.

---

(1) Voici l'appréciation à laquelle M. Paul Lacroix fait allusion :

« L'amateur qui a pris la responsabilité de cette publication paraît s'être donné pour emploi dans le monde de couper la queue des chiens d'Alcibiade, de les faire aboyer et de faire ainsi quelque bruit autour de son nom; nous croyons prudent de parler de ses deux volumes seulement quand il nous aura dit où est le manuscrit qu'il a reproduit, quelle en est l'histoire et où l'on peut l'examiner. Jusqu'à ce qu'il ait donné ces renseignements, que nous réclamons de sa *probité littéraire*, nous croirons à une *mystification*. »

Ch.-L. L.

(*Le Livre* du 10 février 1884, p. 101).

Il a découvert, dans quelque dépôt public, à la Bibliothèque nationale sans doute, une de ces audacieuses satires qui circulèrent sous le manteau pendant le long procès criminel de Fouquet, depuis 1661 jusqu'en 1664, et qui, pour défendre la cause du malheureux ministre d'État, s'attaquaient impitoyablement à ses ennemis et à ses juges.

Cette satire en dialogues, que M. L.-A. Ménard intitule le *Livre abominable de 1665* après en avoir retranché le véritable titre pour mieux cacher la source de sa découverte, a été composée certainement par un furieux janséniste, dont le style a bien quelque analogie avec celui d'Arnauld d'Andilly dans ses *Œuvres chrestiennes.* Selon M. L.-A. Ménard, « ce fier et clair langage est de même or fin et de même frappe pénétrante que monnoie immortellement le seul Molière. » Laissons à M. Ménard son illusion, qui ne fera tort qu'à lui. Molière se défendra bien tout seul.

Mais ce qui n'est pas tolérable, ce qui est vraiment abominable, c'est d'oser imputer à Molière, qui n'en peut mais, la plus odieuse fourberie, la plus lâche trahison, la plus infâme tartufferie à l'égard du Roi Louis XIV, qui le protégeait, qui le pensionnait et qui l'honorait d'une estime toute particulière ! Voilà certes de la calomnie historique, dans sa plus grossière expression. Voilà ce que tous les amis de la vérité ont le droit de repousser avec indignation. C'est un excès d'audace, d'ignorance et de naïveté qui n'a pas d'exemple dans la critique littéraire. Je parierais que M. L.-A. Ménard ne soupçonne pas que la thèse ridicule qu'il soutient le plus follement et le plus sincère-

ment va droit en besogne à déshonorer notre pauvre et cher Molière.

Qu'il insulte la mémoire du grand ministre Colbert en le qualifiant de *fournisseur des plaisirs de Sa Majesté* et d'*accoucheur secret de La Vallière*, peu nous importe; l'Histoire est là pour répondre à ces boutades injurieuses et saugrenues : qu'il vilipende le chancelier Séguier, le noble Mécène des gens de lettres, en essayant de salir ses mœurs privées, c'est un caprice de l'éditeur inconscient du *Livre abominable;* mais outrager l'honnête Molière et vouloir en faire le dernier des hommes, c'est plus que de la hardiesse et de la sottise, c'est du vertige et de l'aberration. O Molière, pardonne à ce malheureux; il ne sait pas ce qu'il fait! Il dédie son *Livre abominable* à l'Académie Française, qui a mis cette inscription au-dessous du buste de Molière :

Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre!

Si Molière eût été capable de faire les vilenies, les turpitudes que M. L.-A. Ménard n'a pas craint de lui attribuer, il faudrait retourner contre lui le fameux vers qu'il a mis dans la bouche d'Orgon stupéfait de voir tomber le masque de Tartuffe :

Voilà, je vous l'avoue, un abominable homme!

Je regrette, mon cher ami, que vous n'ayez pas usé des droits imprescriptibles de la critique, pour relever et mettre en évidence les erreurs monstrueuses de M. L.-A. Ménard, qui semble parfois avoir perdu le sens moral aussi bien que le sens littéraire. N'a-t-il pas glorifié Molière de

s'être fait, sous des semblants de courtisanerie et de plate adulation, le plus abominable des pamphlétaires et des calomniateurs de Louis XIV ? Bien plus, il ose associer le grand Condé et Boileau, l'austère Boileau, à cette honteuse et souterraine campagne de diffamation anonyme ! Nous lui conseillons d'ajouter à sa prochaine édition du *Livre abominable* une épigraphe empruntée à la dédicace des *Fâcheux* que Molière adressait au Roi, après avoir composé sa comédie pour Fouquet :

« Ceux qui sont néz en un rang élevé, peuvent se proposer l'honneur de servir Votre Majesté dans les grands emplois. Mais pour moy, toute la gloire où je puis aspirer, c'est de la réjouir. Je borne là l'ambition de mes souhaits ; et je crois qu'en quelque façon ce n'est pas être inutile à la France, que de contribuer quelque chose au divertissement de son Roy. »

Tel est l'honnête compliment que M. L.-A. Ménard pourra signer : « MOLIÈRE, auteur du *Livre abominable.* »

Sachons gré pourtant à M. Ménard d'avoir publié ce *Livre abominable,* qui est un précieux document du procès de Fouquet, document que nous n'avons pas trouvé dans le 8e volume in-folio des manuscrits de la *Correspondance des Arnauld* (Bibliothèque de l'Arsenal) où sont rassemblées des pièces de vers relatives à Fouquet et à son procès. Ce document de haine et de vengeance ne figure pas davantage dans le *Tableau de la vie et du gouvernement des cardinaux Richelieu et Mazarin, et de Colbert, représenté en diverses satires et poésies ingénieuses.* (Cologne, P. Marteau, 1693, petit in-8°). En tous cas, l'ouvrage dialogué, sans titre, que M. L.-A. Ménard a fait imprimer ne peut pas être le livre

« abominable » qui courait « parmi le monde » comme dit Alceste dans le *Misanthrope*. Ce serait plutôt l'*Escole des filles* ou la *Philosophie des dames*, publiée en 1655, dont l'auteur, nommé Hélot ou Milot (ou Mililot), fut brûlé en effigie avec son ouvrage. On réimprimait souvent en Hollande ce mauvais livre, et il en venait toujours quelques exemplaires en France. Des sots et des méchants devaient supposer que Molière, qui avait mis au théâtre l'*Ecole des maris* et l'*Ecole des femmes*, pouvait bien avoir fait aussi l'*Ecole des filles*.

Tout à vous,

PAUL LACROIX,
Bibliophile Jacob.



Au moment de mettre sous presse, nous apprenons, avec le plus profond chagrin, la mort de notre cher et vénéré collaborateur M. le Dr HEINRICH SCHWEITZER, décédé à Wiesbaden, à l'âge de 76 ans.

Nous consacrerons, dans notre prochaine livraison, une courte notice à ce savant modeste et convaincu, Français de cœur, à ce véritable homme de bien.



MOLIÈRE ET LES JOCONDES

Nous avons découvert, dans un manuscrit de Loménie de Brienne, appartenant à la Bibliothèque de l'Arsenal, des documents inédits qui nous permettent d'éclairer d'un jour nouveau un épisode peu connu ou mal expliqué de la vie de Molière.

Mais, avant de les faire connaître, il importe de mettre sous les yeux du lecteur, pour bien préciser le débat, une page des Mémoires de Brossette, déjà citée par M. Paul Lacroix dans les « *Nouvelles Œuvres inédites de La Fontaine* » qu'il a publiées en 1869 : (1)

« Comme nous parlions de M. de La Fontaine, j'ay
» demandé à M. Despréaux qui étoit l'auteur de la lettre
» sur le conte de *Joconde?*

» M. Despréaux m'a dit qu'il étoit lui-même l'auteur
» de cette lettre. Et voici à quelle occasion il l'a com-
» posée :

» Un nommé M. de Bouillon avoit traduit de l'Arioste
» le conte de *Joconde*. M. de La Fontaine, trouvant ce
» conte fort mal bâti, le mit en vers à sa fantaisie et à sa
» manière.

(1) Voir aussi l'appendice à la *Correspondance* entre Boileau et Brossette, publié par A. Laverdet (Paris, Téchener, in-8°), p. 523.

» Un nommé M. de Saint-Gilles; c'étoit un homme de » la vieille Cour qui aimoit fort Molière et qui l'importu- » noit souvent sans s'en apercevoir, Saint-Gilles étoit un » homme fort mystérieux qui ne parloit jamais que tout » bas et à l'oreille, quelque chose qu'il eût à dire : aussi » est-ce lui que Molière a peint dans son *Misanthrope*, » acte 2, scène 4 :

» C'est, de la tête aux pieds, un homme tout mystère.

. . . .

» Et, jusques au bon jour, il dit tout à l'oreille.

» Ce M. de Saint-Gilles étoit aussi ami de M. de Bouil- » lon qui avoit fait Joconde, et il fit une gageure de 50 » pistoles contre M. l'abbé Le Vayer, que ce conte étoit » meilleur que celui de La Fontaine. Les deux parieurs » s'en rapportèrent à Molière; mais celui-ci, qui étoit » des amis de Saint-Gilles, ne voulut pas lui faire perdre » ses 50 pistoles; il se contenta de luy dire, en parti- » culier, que le conte du sieur de Bouillon étoit imperti- » nent, et qu'il ne s'avisât pas de faire une gageure parce » qu'il perdroit infailliblement. M. Despréaux se trouva » présent, et il se chargea de faire le parallèle de ces deux » contes, afin de faire sentir la différence de l'un et de » l'autre.

» Ce fut sur cela qu'il composa la lettre dont il s'agit.

» Il étoit fort jeune alors, et il m'a témoigné du regret » d'avoir employé sa plume à défendre des ouvrages de » cette nature.

» Cette lettre est adressée à M. B...; mais ce B... ne

» désigne personne, si ce n'est que les libraires aient » voulu marquer M. Boileau lui-même, qui en étoit l'au» teur (1). »

M. Taschereau a raconté, dans sa *Vie de Molière*, le même épisode d'après le Commentaire de Bret sur les Œuvres du grand Comique, et il l'explique de la manière suivante :

« En rapportant ces circonstances, Bret ajoute que » M. de Saint-Gilles était *ami de Molière*, et que, dans cette » occasion *le cœur nuisit à l'esprit*. Il y a ici, de la part » de ce censeur, ignorance ou confusion d'idées. Outre » que personne n'était plus cher à Molière que La Fon» taine, personne aussi ne devait moins s'attendre à un » semblable ménagement de sa part que M. de Saint» Gilles qu'il peignait, dans le même temps, sous des » traits fort ridicules dans le *Misanthrope*. Mais ce que » Bret ignorait probablement encore, et ce qu'il eût » dû chercher à savoir plutôt que de condamner notre » auteur, c'est que ce M. de Bouillon était mort secré» taire de Monsieur, qu'en cette qualité il avait été à » même de rendre plus d'un service à Molière et à sa » troupe, qu'il n'était probablement pas étranger aux » nombreux bienfaits dont le prince, leur patron, les » avait comblés, et que Molière qui, d'ailleurs, ne don» nait qu'une preuve de modestie de plus en refusant de

(1) Note de M. P. Lacroix : Le comte Loménie de Brienne, dans un manuscrit autographe qui est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, a copié de sa main la lettre ou dissertation sur *Joconde*, en disant que La Fontaine passait pour en être l'auteur.

» jouer le rôle de grand juge littéraire, devait nécessaire-
» ment répugner à le remplir quand il se voyait forcé
» par sa conscience à se prononcer pour un ami vivant
» contre son bienfaiteur mort ; c'eût été de gaîté de
» cœur s'exposer à des reproches d'ingratitude. »

Cette explication, non moins entortillée que la longue phrase où elle semble se dérober, ne nous avait jamais pleinement satisfait. L'examen attentif du manuscrit de Loménie de Brienne nous a tout autrement renseigné.

Comme l'annonce M. Paul Lacroix dans la note que nous lui avons empruntée, Loménie a copié de sa main « la dissertation sur la Joconde qui se trouve à la fin du premier tome des *Contes* de La Fontaine ». Seulement il ne l'a copiée que par extrait, accompagnant son travail de ses réflexions personnelles (1) et dissertant à son tour sur l'Arioste, sur le Tasse, sur Cervantes, sur les deux Jocondes et sur la dissertation elle-même, avec une autorité que personne (on verra pourquoi) ne pouvait lui contester.

Loménie fait précéder sa copie de quelques explications préliminaires :

(1) Ce manuscrit a été déjà bien étudié, bien fouillé, bien épluché ; mais nous ne nous étonnons pas que les observations et les notes de Loménie aient échappé aux investigations des savants explorateurs qui nous ont précédé. La copie du prisonnier de Saint-Lazare (elle date en effet de sa réclusion dans ce couvent) est un véritable fatras; elle se trouve coupée en deux tronçons par l'insertion d'autres pièces, et les remarques de Loménie, à peine séparées du texte par des parenthèses, se trouvent comme noyées dans cette copie à moitié tronquée et souvent peu lisible.

Pour comprendre ce titre, dit-il, il faut savoir que dans le même temps que *la Joconde* de M. de La Fontaine couroit manuscrite par Paris, il parut une version littérale de la même *Joconde* de l'Arioste, en assez méchants vers françois, de la façon de M. de Bouillon. L'un et l'autre attachez alors au service de feue Mme la duchesse d'Orléans (1), femme de feu Monsieur, oncle de Sa Majesté.

Quelques lignes plus loin, Loménie parle du pari :

Ce fut Saint-Gilles qui gagea cent pistoles contre M. Boileau le greffier du Parlement, pour la *Joconde* de Bouillon contre celle de La Fontaine; aussi je crois que cette lettre, en forme de dissertation, est adressée à M. Boileau le greffier.

Ce n'est qu'à l'avant-dernier feuillet de son manuscrit que Loménie reprend, mais avec beaucoup plus de détails que la première fois, l'histoire de cette fameuse gageure de 100, et non de 50 pistoles, comme l'affirme Brossette.

Henriette de Chavigny, fille du secrétaire d'Etat de Louis XIII et femme de Loménie de Brienne, était,

---

(1) En effet, La Fontaine fit partie de la maison d'Henriette d'Angleterre; Bouillon fut-il attaché au service de cette princesse, comme le dit Loménie de Brienne? En tout cas, « il mourut, suivant l'expression de M. Taschereau, secrétaire de Monsieur, » ou mieux, de feu Monsieur.

suivant l'expression de son mari, « folle des vers de Bouillon qui, quelquefois, faisoit assez bien une chanson.» Saint-Gilles « étoit alors intendant de Loménie. » Aussi, « pour plaire » à la comtesse, s'empressa-t-il « de s'engouer de la *Joconde* de Bouillon avant que celle de La Fontaine eût paru (1)... Depuis, il ne voulut pas se dédire et gagea sérieusement cent pistoles... »

Le pari fut tenu non moins sérieusement, nous allons voir par qui.

On nomma comme arbitres « trois des plus galants hommes de France », dit la *Dissertation sur Joconde*, qui ne les désigne pas autrement.

Loménie les fait connaître : c'était lui d'abord, puis « M. de Langlade, alors secrétaire du Cabinet, et MOLIÈRE le comédien. »

Le pari fut annulé : sans s'expliquer autrement, Loménie de Brienne dit que Perrault « empescha Saint-Gilles » de subir le jugement des arbitres ; et les cent pistoles » qu'il avoit consignées lui furent rendues... trois seule» ment prises pour le déjeuner du pari. Ce fait est cons» tant. »

(1) Loménie aurait dû ajouter : *imprimée*, puisqu'au commencement de son travail il dit que la *Joconde* de La Fontaine « courait manuscrite par Paris » quand celle de Bouillon fut publiée. Voici, à notre sens, comment il faut expliquer l'apparition des deux contes. Celui de Bouillon fut d'abord colporté dans les ruelles ; La Fontaine en eut à sa disposition une copie, et, sans doute pour redresser « cette œuvre mal bâtie », il fit sa *Joconde*, qui courut à son tour la ville. C'est alors que celle de Bouillon parut imprimée. En tout cas, il est bien établi que celle-ci précéda l'œuvre de La Fontaine.

Très joli, ce détail : les duels littéraires, en ce temps-là, se terminaient aussi gaiement que la plupart de nos affaires d'honneur aujourd'hui. Et il ne nous déplairait pas que le tableau classique du Grand Roi servant une aile de poulet à Molière eût pour pendant la scène fantaisiste de ce joyeux festin réunissant, à la *Pomme de Pin* ou dans quelque autre cabaret à la mode, les juges et parties du procès, Loménie, Langlade, Molière, Saint-Gilles et son adversaire.

Quel était en réalité le champion de La Fontaine ?

— L'abbé La Mothe Le Vayer, dit Brossette.

Loménie, qui a d'abord désigné Boileau le greffier, le frère de Despréaux, se ravise à la fin de son étude et nomme Cyrano Bergerac (1).

Ici nous avouons notre embarras. Toutes les biographies font mourir en 1655 l'auteur du *Voyage dans la Lune*, et le conflit d'entre les deux Jocondes ne se produit que huit ans après.

Nous avons eu recours, en cette occurrence, au *Dictionnaire* de M. Jal. Or, cet intrépide dénicheur d'états civils ne nous paraît pas absolument concluant. Ce n'est pas qu'il n'ait soigneusement recherché l'acte de décès de Cyrano, mais il n'a trouvé que son acte de naissance. Aussi se contente-t-il d'enregistrer la date de sa mort, d'après le témoignage de Le Bret, l'ami du poète-matamore.

---

(1) On dit à tort Cyrano de Bergerac.—Le poète signait de Cyrano Bergerac, et Brienne écrit Cyrano Bergerac. Nous croyons que cette dernière version est la meilleure.

Cette date se trouve confirmée, d'ailleurs, par le *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, de Hurtaut et Magny (1779), par M. Paul Lacroix et par tous les critiques qui se sont occupés de Cyrano. Nous ne voulons donc pas contester une date qu'a pu oublier Loménie de Brienne, cherchant à rassembler, en 1689, ses souvenirs de la querelle de 1663. Peut-être a-t-il confondu Bergerac avec de Mauvières, un autre Cyrano, à qui fut dédiée, en 1661, la première édition des œuvres de son frère?

Mais de qui était la dissertation sur *Joconde?* Loménie n'en sait absolument rien. Il se perd en conjectures.

Dans le principe, elle fut attribuée, paraît-il, à Molière. Loménie l'affirme très nettement : « La vérité est que cette dissertation fut imprimée comme une espèce de factum pendant que la gageure était au croc, de Molière le rapporteur. » Or, la première édition connue de cet opuscule date de 1669, alors que le pari était depuis longtemps sorti du *croc*, pour nous servir de l'expression fort juste de Loménie de Brienne. Cette première édition aurait donc une sœur aînée qui aurait paru peu de temps après la nouvelle de La Fontaine, en même temps que les copies manuscrites dont parle Loménie et que rappelle M. Paul MESNARD (1), dans sa *Vie de La Fontaine.*

Du reste, toutes ces épreuves imprimées ou écrites se sont succédé à de très courts intervalles dans le courant de l'année 1663. Apparition des deux contes; gageure de

(1) Il importe, par le temps qui court, d'orthographier exactement et de souligner à grands traits le nom d'un *véritable* érudit.

Saint-Gilles; nomination des arbitres; composition du factum, et clôture... gastronomique des travaux du jury, toute cette série d'opérations dut être l'œuvre de quelques semaines.

Il ne saurait, d'ailleurs, en être autrement, si l'on se rappelle que, dans cette même année 1663, Mme de Loménie de Brienne mourut presque subitement et que son mari, pour cette raison ou... pour une autre suffisamment expliquée par sa passion pour le jeu, entra peu de temps après à l'Oratoire (1).

Mais revenons à notre proposition première. Quel est l'auteur de la dissertation sur *Joconde?* — Molière? — Loménie n'insiste pas; et sa phrase n'est pas assez précise pour qu'on puisse en déduire la moindre affirmation. D'ailleurs, il hasarde presque aussitôt de nouvelles hypothèses : « Peut-être, dit-il, est-ce Cirano Ber- » gerac qui fit cette dissertation. D'autres la donnent à feu » M. Boileau l'académicien (2); d'autres, enfin, à M. de » La Fontaine, quoy qu'il me semble lui avoir ouy dire » qu'elle n'estoit pas de luy. En effet, je n'y remarque » pas son style..... ». Il avait cru, dans le principe, qu'il en était l'auteur.

En tout cas, il ne l'attribue point à Despréaux; il est vrai qu'il aime peu le satirique qui n'a, selon lui, « qu'un

---

(1) Louis-Henri de Loménie de Brienne entra au noviciat de Paris le 1er novembre 1663. (Communication obligeante du P. Lallemand, de l'Oratoire).

(2) Le même que le greffier, Gilles Boileau, le frère du satirique et non moins satirique que lui.

génie de singe et d'imitateur. » Mais il sait, à l'occasion, lui rendre justice. — Et puis, Despréaux lui-même n'a jamais revendiqué la paternité de la Dissertation sur *Joconde*. C'est sur la simple affirmation de Brossette, qui prétend avoir été renseigné directement par le principal intéressé, c'est-à-dire par Despréaux, qu'on a inséré, à l'exemple de Brossette, la Dissertation sur *Joconde* dans les œuvres du satirique.

Au reste, si Loménie ne reconnaissait pas dans la Dissertation le style de La Fontaine, nous n'y retrouvons pas non plus la manière de Despréaux, dont cette étude eût été la première œuvre. En tout cas, s'il est vrai qu'il en soit l'auteur, il se déjugea singulièrement par la suite.

Enfin, dernier point en litige : Quel est ce M. B*** à qui la Dissertation est adressée ?

C'est un personnage imaginaire, nous dit Brossette ; les libraires, ajoute-t-il, entendaient désigner par cette initiale l'auteur lui-même, Boileau-Despréaux. Mais, à cette époque, le satirique n'était connu que sous le nom de Despréaux. C'était son frère Gilles qui était le véritable Boileau, et c'est à lui qu'était écrite la fameuse Lettre, dit Loménie de Brienne. Dans son édition des *Œuvres* de Despréaux, Saint-Marc suppose que ce B*** pourrait bien être François Le Vayer *Boutigny*, cousin de l'abbé La Mothe Le Vayer, « très bel esprit », qui mourut en 1668 (1).

---

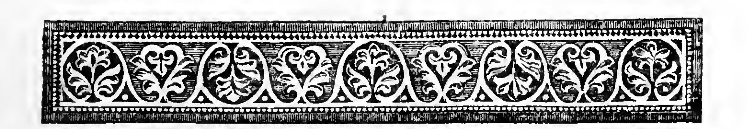
(1) Remarquons, toutefois, que dans les *Œuvres de N. Boileau-Despréaux*, édition d'Amsterdam, D. Mortier, 1717, cette *Dissertation sur la Joconde* figure au tome IV sous le titre de Lettre XIV, adressée à M. L'ABBÉ LE VAYER (p. 249-274).

En présence de tant d'opinions contradictoires, la question de la *Dissertation sur la Joconde* nous paraît moins résolue que jamais ; peut-être faudrait-il la *remettre au croc*, et la recherche de cette paternité ne serait pas moins intéressante que licite.

Par contre, l'histoire de la gageure est beaucoup plus claire ; un des arbitres nous en raconte toutes les péripéties, et le rôle de Molière n'en devient que plus intelligible. Il n'a pas besoin de se récuser ; un intermédiaire officieux, Perrault, l'ami peut-être des deux parieurs, mit à néant cette folle gageure ; mais l'esprit et le bon goût n'y perdirent rien : la dissertation sur la *Joconde*, qu'on l'appelle factum ou rapport, qu'elle émane de Molière ou de Despréaux, n'en sera pas moins une sentence arbitrale consacrant la défaite du méchant poète et le triomphe de l'inimitable conteur.

PAUL D'ESTRÉE.





LA TABATIÈRE DE SGANARELLE

ET LE PARTERRE DU XVIIe SIÈCLE

—

Les *Lettres curieuses de M. B****, registrées, quant au privilège du Roy, sur le livre de la communauté des marchands libraires et imprimeurs de Paris, le 6 septembre 1694, ne renferment pas grandes curiosités. J'y relève néanmoins ce menu détail sur une représentation du *Festin de Pierre*, à Paris, à peu de distance de Molière :

« La dernière fois que Monsieur N. L. vit joüer cette Pièce, le parterre (à ce qu'il m'a dit) donna la comédie à la Comédie même ; car presque tous ceux qui avoient des Tabatières les tirerent de leur poche, pour en faire l'exercice, dans le temps que Sganarelle, valet de D. Juan, dit en tirant la sienne :

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,
Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale. »

Cette bribe de l'histoire vous paraîtra-t-elle mériter d'être communiquée aux moliéristes très précieux? Tou-

jours est-il qu'elle nous montre assez bien l'enfantillage des arrière-grands-pères que nous pouvions avoir au parterre de la Comédie, vers la fin du XVII[e] siècle.

Il ne fallait pourtant pas qu'ils s'émancipassent trop, si j'en crois mon auteur ; car je lui emprunte encore le renseignement suivant, tiré d'une lettre subséquente :

« J'ai ouï dire que l'on a arrêté il y a quelques jours un Avocat en Parlement en robe dans le carrosse d'un fermier général, pour avoir sifflé à la Comédie-Françoise, et qu'on l'a mis au Fort-l'Evêque; on m'a dit même le nom et le surnom de cet avocat, et le nom de celui qui l'a arrêté: je vous les dirai à l'oreille, quand j'aurai l'honneur de vous voir. »

EDMOND COTTINET.



Le *Festin de Pierre* mis en vers par Thomas Corneille, que l'on jouait depuis 1677, fut représenté six fois dans l'année théâtrale 1693-1694 : les mardi 5 mai, samedi 4 juillet, mardi 6 et dimanche 10 octobre, dimanche 8 novembre et mercredi 10 février. L'anecdote des tabatières sent un peu son public du dimanche. Quant à celle du sifflet, nous espérons pouvoir en préciser la date et le héros, avec l'aide de MM. Ed. Thierry et Campardon, qui ont déjà trouvé, dans les papiers de l'Arsenal et les cartons des Archives, tant de documents curieux sur les démêlés des spectateurs et des comédiens avec la police.

G. M.



CLYSTERIUM DONARE.

« *Il faut clystériser.* »
(AMBROISE PARÉ).

Après Molière, les ridicules des médecins ne disparurent que lentement, sous l'effort de la satire du grand Comique. Il est facile de s'en convaincre en parcourant non-seulement les œuvres dramatiques écrites depuis, dans lesquelles, à l'exemple de Molière, on a tourné en dérision certaines fantaisies thérapeutiques issues des préjugés du moyen-âge, mais surtout les travaux des légistes de l'art médical, remplis pour la plupart de détails burlesques et prêtant d'autant plus à rire que les plaisanteries du théâtre couraient les rues. N'auraient-elles pas dû arrêter, par respect humain, les descendants des prétentieux guérisseurs bafoués sur la première scène du monde ?

Je ne veux pour preuve de cette fatuité, de ce mépris de l'opinion, que ce court passage d'un livre écrit en plein XVIII[e] siècle, donnant à penser que La Mothe, son auteur, a consulté Molière de préférence au célèbre Astruc en rédigeant son traité intitulé : *Johannis Astruc tractatus therapeuticus*. (Genevæ, apud hær. Cramer et fratres Philibert, 1743, in-12). On lit p. 127 :

« Clyster medicamentum est liquidum, quod per anum, in crassa intestina, infunditur : multis usibus destinatur, unde varia est compositionis ratio ; modo enim fæces duriores emollit ut *emolliens ;* modo

viscerum æstum temperat, ut *refrigerans;* modo catharsim sollicitat, ut *purgans*; modo intestinorum dolores demulcet, ut *anodynus:* modo intestina acriter stimulat, ut *irritans*; flatus modo discutit, ut *carminans*; modo vermes ejicit, ut *anthelmenticus;* modo pituitam aut pus, modo crassamentum adhærens discutit, ut *detergens*; modo tonum amissum restituit ut *adstringens*; modo febriles paroxysmos compescit, ut *febrifugus*; modo suppeditat alimoniam, cum fauces angina sunt perclusœ, ut *nutriens*, etc.

Le remède par excellence a son code en trente-six articles. Il peut entrer dans sa composition les éléments les plus étranges : « Ut aqua in qua in fabrorum officinis ferrum candens sæpius extinctum fuerit... », ou mieux encore la composition tirée « ex humoribus, ut urina puerorum, etc. »

Voyez les merveilleux résultats du « clystère » « ad alvum laxandum » fait d'eau de pluie tiède et d'huile d'olive :

Alvinas fæces diluit, interiorem intestinorum superficiem lubricat, horum calorem temperat, eorumque fibras nimis tensas emollit, exinde maximi est usus ad anum aperiendum, in iis præsertim, qui temperamento delicatulo gaudent, aut fervido et bilioso. »

Et que de précautions :

« Si flatus, admittendo clysteri, obstent »

« Hora quævis injiciendo commoda est, si dolor urgeat, aut necessitas instet; verum si tempus eligere licitum sit, præstat clysterem adhibere mane, aut sero tribus aut quatuor horis a pastu, dum ventriculus cibariis maxime vacuus est; in ægris vero, si solis jusculis nutriantur, una aut altera post jusculum hora immitti debet clyster, per semihoram retineri, imo etiam diutius, potissimum si alterans aut nutriens sit. »

De nos jours l'instrument de Molière, en perdant sa forme, a cessé d'appartenir au théâtre; mais les humoristes peuvent encore trouver matière à rire dans ses transformations.

L. DE LA PIJARDIÈRE.



SGANARELLE!

—

D'où vient ce nom? On se l'est demandé souvent. Les savants éditeurs du Molière-Hachette, un peu enclins à penser que les Allemands en savent là-dessus plus que nous, ont fait intervenir l'autorité de H. Fristche, qui trouve à Sganarelle une « étymologie italienne. » C'était prévu; car on n'a pas encore pris l'habitude de chercher ailleurs qu'en Italie ou en Espagne le mot des petites énigmes que peuvent offrir les premières œuvres de Molière. Le Languedoc n'a jamais existé. On raconte bien que Molière y séjourna dix où douze ans; mais qu'importe! Ne parlait-on pas espagnol ou italien dans ce pays? La langue romane n'a jamais existé; et, par exemple, les vingt-trois pièces du *Théâtre de Béziers* (recueillies par Pont-de-Vesle, La Vallière, Soleinne, etc.) sont choses non avenues, en tant que manifestation de la vie littéraire d'un milieu et d'une époque. Donc, Molière se fût bien gardé d'emprunter le nom de *Sganarelle* à la langue romane! Il devait le prendre à la langue italienne, sous peine de n'être pas compris par les étymologistes allemands. Et voilà pourquoi *Sganarelle* vient d'un verbe italien qui signifie « tromper, duper. »

Mais, objecterez-vous, c'est d'un verbe signifiant tout le contraire que Sganarelle devrait plus logiquement dériver; car enfin, Sganarelle, le *cocu imaginaire*, n'a jamais trompé... que lui-même? Point. Sganarelle vient d'*ingegnare*. Il est impossible qu'il n'en soit pas ainsi. Un Allemand l'affirme!

Soit. Sganarelle est extrait d'*ingegnare*. C'est bien entendu. Je n'y contredis pas. Avouez, cependant, que l'origine n'est pas des plus manifestes, et que le savant allemand, si c'eût été un pur effet de sa bonté, aurait pu tout aussi bien prétendre, avec un peu plus d'apparenee et de logique, ce qui ne gâte rien, que le verbe toulousain *Enganar*, « duper, mal partager, » au physique et au moral, valait tout autant qu'*ingegnare*, sans compter que Molière n'avait pas à l'aller chercher loin. Goudoulin, le poète à qui Toulouse va élever une statue, employait assez souvent ce mot-là, au temps de Molière, pour que Molière ne l'ignorât pas. Vraiment, *enganar* et *engegnare* auraient mérité tout au moins d'être classés *ex-æquo* par le professeur d'outre-Rhin! Mais il n'est plus temps. L'affaire est jugée.

Eh! bien, c'est dommage, après tout, qu'il n'y ait plus à *y* revenir! Sans cela, on aurait pu ajouter humblement que, si Sganarelle vient autant d'*enganar* que d'*engegnare*, en somme il ne vient ni de l'un ni de l'autre! Sganarelle, tel qu'il nous apparaît dans le *Médecin malgré lui*, c'est-à-dire à l'origine, puisque le *Médecin malgré lui* et le *Médecin volant* sont frères, est un « débauché. » et qui se vante de « boire. » Dans l'idiôme languedocien, *Ganaro*

et *Ganarel* (1) signifient *ivrogne*. Et quant à la terminaison féminine de Ganarelle, n'en ayez cure. Le Sganarelle de Molière est presque toujours un être faible, un de ces hommes qu'on appelle « Jean-femmes » dans le langage populaire de là-bas. A ce compte, Pierrot, s'il est trop petit, est dérisoirement surnommé *Pierretto*, comme une femme. Bref, de Ganarelle à Sganarelle, il n'y a pas loin...

Mais la science allemande a prononcé. N'en parlons plus !

AUGUSTE BALUFFE.

(1) *Cascaro* et *Cascarel* (écervelé), et bien d'autres mots synonymes, offrent ces curieuses terminaisons simultanées en *o* et *el*.





BIBLIOGRAPHIE

La 2e livraison des *Costumes de la Comédie française aux XVIIe et XVIIIe siècles*, qui vient de paraître à la librairie Lemonnyer, contient cinq planches en couleur, par M. A. Guillaumot fils. Trois d'entre elles intéressent particulièrement les molièristes : c'est d'abord le portrait de Molière dans le costume de Sganarelle, d'après le seul exemplaire connu de l'estampe de Simonin, conservé à la Bibliothèque nationale, et déjà gravé par M. F. Hillemacher ; puis Guillot-Gorju et Jodelet, d'après les estampes de Le Blond et le « tableau des Farceurs » du foyer de la Comédie-Française.

L'ouvrage entier comprendra dix livraisons. Chaque livraison se vend séparément 12 francs, et se compose de 5 planches soigneusement collées sur bulle bleuté, avec légende explicative sur feuille séparée.

La préface, qui doit paraître après la 5e livraison, esquissera l'Histoire du Costume au Théâtre-Français.



A lire, dans la *Revue politique et littéraire* du 22 mars, un article de notre collaborateur Jules Guillemot : *Le*

« *Moi* » *dans la littérature contemporaine*, où la haute impartialité et l'impersonnalité sereine de Molière sont très judicieusement opposées à l'égoïsme systématique de certains auteurs modernes.



M. le colonel Colomb, de la Royal Artillery, vient de terminer une traduction ou plutôt une adaptation en vers des *Femmes savantes*, sous ce titre : *The Blue Stockings*.



Vient de paraître à Lyon, chez Vitte et Perrussel, un gros volume de 787 pages intitulé : *Etudes historiques et critiques sur les classiques français du baccalauréat* (Corneille, Racine, *Molière*) (1) par MM. Urbain et Jamey, licenciés ès-lettres. Un tiers de l'ouvrage est consacré à Molière, dont M. Ch. Urbain a étudié la biographie et analysé le *Tartuffe*, *l'Avare* et les *Femmes savantes ;* M. C. Jamey s'est réservé le *Misanthrope*.

Nous reviendrons sur cet utile résumé, que les auteurs ont eu l'heureuse idée de faire suivre d'un *Tableau chronologique de l'histoire de la littérature française* depuis le XIe siècle.

Le principal mérite d'une semblable nomenclature est l'exactitude : aussi signalerons-nous à ces messieurs deux erreurs importantes relatives au théâtre : ils ont placé sous les années 1772 et 1783 le *Barbier de Séville* et le *Mariage*

---

(1) 3 et 5, place Bellecour. — Prix : 4 fr.

de Figaro, qui furent, comme on sait, représentés en 1775 et 1784.

En ce qui concerne particulièrement Molière, M. Urbain nous a paru bien informé, ayant pris soin de puiser aux meilleures sources et de rejeter tout ce qui touche à la légende.



Notre collaborateur M. P. Regnier, ancien sociétaire de la Comédie-Française, vient de publier, dans le *Temps* des 12, 13, 16 et 19 avril, une très remarquable étude sur la *Déclamation dramatique (J. Boutet de Monvel, ses prédécesseurs, ses disciples),* dans laquelle l'éminent professeur établit historiquement que les grands tragédiens qui depuis deux cents ans ont illustré la scène française, Baron, Lecouvreur, Dumesnil, Clairon, Lekain, Monvel, Talma, Rachel, furent « des acteurs selon le cœur de Molière, qui recommandait à ses comédiens de réciter comme l'on parle, comme parle la nature. »

Espérons que ces quatre articles ne tarderont pas à être réunis en une brochure, qui sera non seulement une excellente biographie de Monvel, mais encore le manuel obligé de tous les apprentis-tragédiens présents et à venir.



A lire, dans la *Ville de Paris* des 22, 23 et 24 avril, une intéressante étude de M. Auguste Baluffe sur *Un portrait de Molière,* dans laquelle notre nouveau collaborateur, en réponse à MM. Emile Perrin et Paul Mantz, attribue le « Molière de Chantilly » non pas à Mignard

ou à Sébastien Bourdon, mais à Antonio Verrio ou Vario, peintre italien que M. Auguste Vitu a déjà désigné, ici même, comme l'auteur probable du « Tableau des farceurs » conservé au foyer de la Comédie-Française.



Mercredi 30 avril a eu lieu la vente d'une précieuse collection de *Lettres autographes et pièces historiques* provenant de M. Monmerqué; dans un volume manuscrit de Tallemant des Réaux (n° 161) se trouvent des vers de Molière « *de la musique du Roy* » sur les conquêtes en Flandres (1667-68), et un sonnet du même sur la conquête de la Franche-Comté. Ne faut-il pas définitivement restituer à Louis de Mollier ce qu'on a trop souvent attribué à notre Molière?

Du MONCEAU.





ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Avril 1684.

Lundy 10. — Réouverture.			
Mardy 11. — Britannicus. — *Mariage forcé*	396 l.	5 s.
Samedy 15. — L'*Estourdy*	238	10
Jeudy 20. — Les Horaces — *Ombre de Molière*	349	15
Samedy 22. — Pompée. — *Les Médecins*	292	»
Mecredy 26. — Sertorius. — *Cocu imaginaire*	267	5
Jeudy 27. — *Misantrope.* — Noce de village	338	15

Avril 1784.

Lundy 19. — Réouverture. Compliment par St-Prix.		
Mardy 20. — *Tartuffe.* — Le Babillard	1,133	19
Vendredy 23. — Veuve du Malabar. — *Escarbagnas.*	1,454	12
Mardy 27. — 1re de la Folle Journée ou le Mariage de Figaro	5,698	19

G. M.





BULLETIN THÉATRAL

—

COMÉDIE-FRANÇAISE. — Mardi 15 avril : l'*Ecole des femmes* (MM. Got, Silvain, Martel, Joliet, Truffier, H. Samary, Falconnier, Mlles Kalb et Muller) et les *Femmes savantes* (MM. Delaunay, Maubant, Coquelin, Coquelin cadet, Roger, Villain, Leloir, Masquillier; Mmes Brohan, Jouassain, Samary, Broisat, Durand).

Pendant la clôture de Pâques, on a installé sous le péristyle de la rue Saint-Honoré le *Molière assis* d'Eugène Caudron (1863), qui était resté jusqu'ici au Ministère de l'Instruction publique; cette statue fait pendant au *Corneille* de M. Falguière. Mars et Rachel ont remplacé sous le grand péristyle la Tragédie et la Comédie de Duret, qui ont été montées au haut du grand escalier.

ODÉON.—Jeudi 3 et vendredi 4 avril: *Sganarelle* (MM. Barral, Bahier, Fréville; Mlles Chéron, Raucourt, Henriot). — Lundi 7, soirée populaire : le *Misanthrope*. — Dimanche 13 (Pâques), matinée populaire : les *Femmes savantes*, le *Malade imaginaire* et la *Cérémonie*. — Lundi 14, soirée populaire : même spectacle. — Lundi 21, soirée populaire : l'*Ecole des femmes* (M. Porel) et les *Fourberies de Scapin* (M. Kéraval).

OPÉRA-COMIQUE. — Lundi 7 avril, soirée populaire : l'*Amour médecin*. — Dimanche 13 (Pâques), matinée populaire : l'*Amour médecin*.

TROCADÉRO. — Lundi 14 avril, matinée à bénéfice: le 2e acte du *Tartuffe* (Mlles Thénard, Henriot; MM. Laugier et Mayer).

ASSOCIATION POLYTECHNIQUE. — Jeudi 27 mars, à l'Ecole primaire de la rue Milton, conférence sur *les deux Amphitryons (Plaute, Molière)* par M. Henry Da, avocat à la Cour d'appel.

MAIRIE DU 9e ARRONDISSEMENT. — Dimanche 30 mars, matinée littéraire pour les enfants des écoles communales: Scène de *Don Juan* (Pierrot et Charlotte) par M. et Mme Léon Ricquier, qui l'avaient dite avec le plus vif succès le dimanche 9 mars, à la Mairie du 17e arrondissement.

— Samedi 5 avril, très intéressante soirée dramatique donnée par Mlle Marie Delaporte, dont les élèves ont joué les *Femmes savantes*, avec quelques coupures indispensables pour un spectacle de salon.

CERCLE SAINT-SIMON. — M. Coquelin a fait, le jeudi 24 avril, une conférence sur *Tartuffe* devant un public d'élite, qui a chaleureusement accueilli les vues neuves et hardies de l'éminent comédien.

Nous sommes heureux d'annoncer que cette conférence paraîtra vers le milieu de mai, dans la *Revue politique et littéraire*.

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant: GEORGES MONVAL.

Imprimerie de Pons (Charente-Inférieure). — Noël Texier.

SIXIÈME ANNÉE

NUMÉRO 63 JUIN 1884

LE MOLIÉRISTE

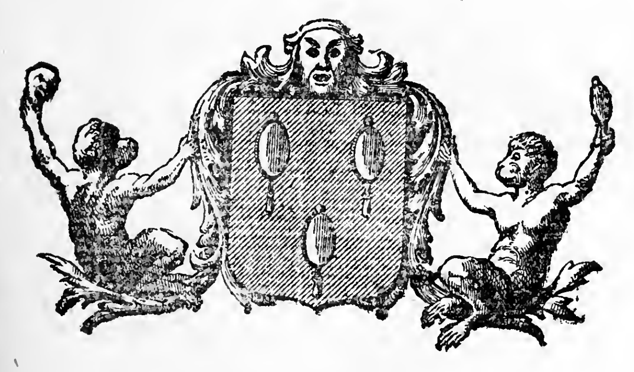
REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL
ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS
LIBRAIRIE TRESSE
10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10
1884

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXIII

SIXIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



LA SÉPULTURE ECCLÉSIASTIQUE DONNÉE A MOLIÈRE

—

Dans la première édition des Œuvres de Molière que j'ai publiée, je me suis très nettement prononcé sur une question qui avait soulevé bien des controverses, la question de savoir si le grand poète avait obtenu ou non la sépulture canonique, s'il avait été enterré en terre sainte ou en terre profane. J'alléguai le texte même de l'ordonnance de l'archevêque de Paris, Harlay de Champvalon, texte ainsi conçu : « Vu, etc... Nous avons permis au sieur curé de Saint-Eustache, de donner la *sépulture ecclésiastique* au corps du défunt Molière dans le cimetière de la paroisse, à condition néanmoins que ce sera sans aucune pompe, et avec deux prêtres seulement et hors des heures du jour et qu'il ne se fera aucun service solennel pour lui, ni dans ladite paroisse Saint-Eustache ni ailleurs, même dans aucune église des réguliers, et que notre présente permission sera sans préjudice aux règles du rituel de notre église, que nous voulons être observées selon leur forme et teneur. » L'archevêque permet de donner la *sépulture ecclésiastique* ; l'expression ne laisse place à aucun doute, disais-je, malgré les réserves qui la suivent. Je faisais remarquer aussi le détail précis donné par un témoin oculaire dans une rela-

tion adressée à M. Boivin, prêtre, docteur en théologie, publiée en 1851, par M. Benjamin Fillon, dans ses *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, et qui offre un caractère d'authenticité incontestable : « Mardi, 21 février, sur les neuf heures du soir, l'on a fait le convoi de Jean-Baptiste Poquelin Molière, tapissier, valet de chambre, illustre comédien, sans autre pompe, sinon de trois ecclésiastiques ; quatre prêtres ont porté le corps dans une bière de bois couverte du poëlle des tapissiers ; six enfants bleus, portant six cierges dans six chandeliers d'argent ; plusieurs laquais portant des flambeaux de cire blanche allumés. Le corps, pris rue de Richelieu, devant l'hôtel de Crussol, a été porté au cimetière de Saint-Joseph et enterré au pied de la croix. » Ceci, disais-je encore, est décisif, car la croix ne protégeait pas les lieux où étaient ensevelis ceux qui n'avaient jamais eu ou qui avaient perdu la qualité de chrétiens, comme les enfants mort-nés, les suicidés, les excommuniés. A ceux-là une place était réservée dans certains cimetières, et dans le cimetière Saint-Joseph notamment, mais loin de la croix. Pour inhumer Molière dans ces lieux là, il n'y aurait eu d'ailleurs aucune démarche à faire, rien à obtenir ; le clergé n'avait pas à s'en mêler. On ne pouvait en tous cas faire autre chose d'un cercueil que de le porter en ces endroits affectés aux inhumations spéciales ou dans quelque terrain particulier, si l'on en obtenait l'autorisation du pouvoir séculier.

Cette manière de voir a depuis lors prévalu parmi les érudits. La plupart de ceux qui ont eu l'occasion de traiter la même question dans ces derniers temps ont reconnu que l'archevêque de Paris, Harlay de Champvalon, avait fait une concession réelle et que l'inhumation de Molière avait été canonique, avait eu lieu en terre consacrée. M. Loise-

leur, entre autres, a développé les mêmes arguments dans son travail sur les *Points obscurs de la vie de Molière* et dans une étude supplémentaire que publia le journal *le Temps* des 4 et 13 décembre 1877. Mais, pendant que les conclusions que j'avais d'abord soutenues étaient ainsi adoptées généralement et mises presque au-dessus de toute contestation comme un fait désormais acquis à l'histoire, ma conviction s'ébranlait, au contraire, et non seulement le doute pénétrait dans mon esprit, mais la vraisemblance m'apparaissait du côté opposé. Il faut rendre compte ici de ce changement, amené par un examen plus attentif des témoignages et des documents.

Rappelons d'abord quelle était la situation légale. Molière était comédien, il était mort en sortant du théâtre après avoir joué le soir même. Le temps lui avait manqué pour qu'il pût murmurer devant un prêtre les quelques mots de repentir dont se contentait ordinairement l'Eglise. Il était mort par conséquent hors de la société des fidèles et ne devait pas être enterré parmi les fidèles :

> La décision en est précise dans les rituels, dit Bossuet, la pratique en est constante ; on prive de sacrements et à la vie et à la mort ceux qui jouent la comédie, s'ils ne renoncent à leur art ; on les passe à la sainte table comme des pécheurs publics ; on les exclut des ordres sacrés comme des personnes infâmes : par une suite infaillible, la sépulture ecclésiastique leur est déniée.
>
> *(Maximes et réflexions sur la comédie*, § *XI).*

Cette loi de l'Église était alors la loi de l'État. Treize ans après la mort de Molière, elle fut appliquée de nouveau à un autre comédien nommé Rosimond, quoiqu'il passât pour bon chrétien, et qu'il eût composé des *Vies des Saints* fort édifiantes. Quand, au contraire, l'absolution avait pu être donnée et l'excommunication levée, rien n'empêchait

qu'on ne fût enseveli, comme Madeleine Béjart, sous les murs du temple, ou, comme l'arlequin Dominique, « derrière le chœur, vis-à-vis la chapelle de la Vierge » ; on était rentré dans le droit commun.

Combien l'Église catholique a lutté énergiquement pour conserver ce droit qui était un de ses plus grands moyens d'influence et de puissance, avec quelle ténacité elle l'a appliqué parfois en dépit de toutes les manifestations du sentiment populaire, de quelle véritable inflexibilité elle a toujours fait preuve dans cet ordre de faits, il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler les noms d'Adrienne Lecouvreur au siècle dernier et de Mlle Raucourt dans notre siècle. Lorsqu'on eut affaire non plus à de simples acteurs ou actrices, mais à des ennemis déclarés de l'Église, la résistance a été poussée parfois jusqu'aux dernières limites, jusqu'à la violation de sépulture.

Le clergé était-il plus disposé à faire fléchir la règle en faveur de Molière qu'en faveur de tout autre excommunié? Non évidemment. Tous les documents contemporains, le livre du curé de Saint-Barthélemy, l'ordonnance de l'archevêque de Paris, Hardoin de Péréfixe, à la date du 11 août 1667, le sermon de Bourdaloue, etc., montrent que le clergé avait été profondément blessé, irrité par le *Tartuffe*.

D'autre part, Molière n'était pas un mort vulgaire. Sa réputation était à son apogée : il était le chef des lettrés; or, les lettres avaient acquis, sous Louis XIV, une influence que Voltaire a bien fait ressortir lorsqu'il a écrit l'histoire de ce règne. Il y avait un intérêt politique à ne point mécontenter cette caste nouvelle qui avait contribué pour une si grande part à la gloire du monarque. Des protestations ne pouvaient manquer de se faire entendre. Un gouvernement comme celui de Louis XIV, qui ne s'abandonnait pas

lui-même, devait juger opportun de ménager l'opinion. La dignité du Roi y était d'ailleurs engagée : il avait protégé, favorisé, privilégié et pensionné l'acteur et le poète comique ; il ne pouvait voir avec indifférence ses restes mortels exposés à des mesures ignominieuses.

Molière était mort rue de Richelieu, sur la paroisse Saint-Eustache. Les paroissiens de Saint-Eustache étaient inhumés soit au cimetière des Saints-Innocents, commun à toutes les paroisses de Paris, soit au cimetière de Saint-Joseph, spécial à la paroisse, et situé sur l'emplacement occupé en partie jusqu'en ces derniers temps (1880) par le marché du même nom, au coin de la rue Montmartre et de la rue du Sentier. Le cimetière de Saint-Joseph dépendait d'une chapelle auxiliaire de Saint-Eustache ; le terrain avait été donné, vers 1630, par le chancelier Séguier, en échange de celui que l'église Saint-Eustache possédait rue du Bouloi, et qui touchait à son hôtel (1). Il y avait, dans le cimetière de la rue du Bouloi, un emplacement réservé à l'enterrement des enfants mort-nés ou morts sans baptême, des suicidés, de ceux enfin qui étaient exclus de la communion des fidèles. Il est donc certain qu'une partie quelconque du cimetière Saint-Joseph était également réservée à ces sépultures non chrétiennes ; mais il est constant aussi que ce cimetière recevait les morts décédés dans les conditions canoniques, une moitié des habitants de la paroisse Saint-Eustache n'ayant pas d'autre asile funéraire. C'est dans ce cimetière, ainsi partagé en deux parties distinctes, que l'on obtint la permission d'inhumer le comédien poète.

---

(1) La pierre de fondati on de la chapelle Saint-Joseph a été retrouvée dernièrement dans les fouilles pratiquées pour la démolition du marché Saint-Joseph, et déposée à l'hôtel Carnavalet. Voy. le *Moliériste*, tome IV, p. 220.

En quel endroit du cimetière fut-il enterré? Les témoignages semblent concordants : « Au pied de la croix », dit le correspondant du docteur Boivin. En 1732, Titon du Tillet imprimait dans son *Parnasse françois :* « La veuve de Molière fit porter une grande tombe de pierre qu'on plaça *au milieu* du cimetière Saint-Joseph, *où on la voit encore.* » La Grange, le camarade de Molière, écrit sur son registre : « Son corps a été inhumé à Saint-Joseph, aide de la paroisse Saint-Eustache : il y a une tombe élevée d'un pied hors de terre. »

Il n'y a point à se tromper sur la situation bien en vue de cette tombe, au milieu du cimetière, au pied de la croix. Donc, point de doute : Molière fut bien enterré en terre sainte.

Mais n'avez-vous pas remarqué, en lisant l'extrait de l'ordonnance de l'archevêque de Paris, combien les prescriptions qui règlent les obsèques semblent peu d'accord avec cette conclusion. Elles ont lieu la nuit, à neuf heures du soir, au mois de février. Le corps n'est pas présenté à l'église ; il va directement de la rue de Richelieu au cimetière. Il est défendu de célébrer aucun service solennel pour lui ni à Saint-Eustache, ni ailleurs. Le défunt est absolument, rigoureusement traité en excommunié, en infidèle, et pourtant il est inhumé parmi les fidèles et même à un endroit privilégié, au pied de la croix. Voilà qui est bien extraordinaire, et l'Église n'est pas accoutumée d'être illogique à ce point. Bien des prêtres, plutôt que de prêter leur ministère à un tel compromis, plutôt que d'introduire cet intrus dans le champ de repos bénit, auraient prononcé contre eux-mêmes les imprécations du psalmiste : *Oblivioni detur dextera mea! adhereat lingua mea faucibus meis!*

L'acte d'inhumation ne fournit aucun éclaircissement. Il est ainsi conçu :

« Le mardi vingt-uniesme (février 1673), deffunct Jean-Baptiste Poquelin de Molière, tapissier, vallet de chambre ordinaire du Roy, demeurant rue de Richelieu, proche l'Académie des pintres, décédé le dix-septiesme du présent mois, a esté inhumé dans le cimetière de Saint-Joseph. » *Registres de Saint-Eustache.* Il n'y a point de signature.

On a évité, ce qui se conçoit sans peine, de donner au défunt la qualification de comédien : on l'a désigné seulement comme tapissier et valet de chambre du Roi. Quant à cette circonstance que l'acte n'est pas signé, rien de plus facile à expliquer, dit M. Loiseleur : « Alors comme aujourd'hui la signature des témoins se donnait dans la sacristie de l'église pendant ou après le service funèbre (tout le monde sait qu'on ne donne plus aujourd'hui de signature à l'église) ; elle ne put être réclamée parce que le corps ne fut point présenté à Saint-Eustache. C'était le devoir des proches parents du défunt de se rendre le lendemain à cette paroisse pour signer l'acte d'inhumation, et Mlle Molière, intéressée, comme veuve et comme tutrice, à la validité de cette pièce, aurait dû les stimuler et leur rappeler ce devoir. Elle ne le fit point, et le blanc ménagé au bas de l'acte pour recevoir la signature des témoins ne fut jamais rempli. »

L'explication est tout à fait insuffisante. D'abord, on rencontre parfois des actes d'inhumation de cette époque qui ne portent pas de signatures de témoins. Ils sont signés tout simplement du prêtre qui a fait l'inscription sur le registre. Voyez l'acte d'inhumation de Jean de La Fontaine, reproduit dans toutes les biographies du fabuliste ; quoique ses obsèques eussent été célébrées avec une certaine pompe et un concours de personnages importants, l'acte ne porte que la signature *Chandelet*, et la constatation de la somme reçue : 64 livres 10 sous. Quelqu'un, prêtre ou vicaire, a

rédigé l'extrait ci-dessus relatif à Molière. Pourquoi ne l'a-t-il pas signé, comme cela se faisait d'habitude? Il n'y a aucune fantaisie, contrairement à ce que prétend M. Loiseleur, à poser la question, et c'est fort justement que la remarque a été faite.

Mais écoutons maintenant ce que nous raconte ce grand ami des lettres, cet amateur érudit, ce Titon du Tillet, auteur du *Parnasse françois* exécuté en bronze, et de la *Description du Parnasse françois*, imprimée d'abord in-12 en 1727, puis in-folio en 1732. C'est dans cette seconde édition que se trouve la notice d'où nous allons extraire quelques renseignements nouveaux. Nous en avons déjà cité tout à l'heure deux ou trois lignes. Il nous faut les reprendre pour en voir la suite : « La veuve de Molière fit porter une grande tombe de pierre qu'on plaça au milieu du cimetière Saint-Joseph, où on la voit encore. Cette pierre est fendue par le milieu, ce qui fut occasionné par une action très belle et très remarquable de cette demoiselle (la veuve de Molière). Deux ou trois ans après la mort de Molière, il y eut un hiver très froid. Elle fit voiturer cent voies de bois dans ledit cimetière, lequel bois fut brûlé sur la tombe de son mari pour chauffer tous les pauvres du quartier : la grande chaleur du feu ouvrit cette pierre en deux. Voilà ce que j'ai appris, il y a environ vingt ans, d'un ancien chapelain de Saint-Joseph, *qui me dit avoir assisté à l'enterrement de Molière, et qu'il n'était pas sous cette tombe, mais dans un endroit plus éloigné attenant à la maison du chapelain* (1). »

On a récusé ce témoignage en disant qu'il était trop tardif. La conversation de Titon du Tillet avec le vieux cha-

(1) *Description du Parnasse françois*, par T. du Tillet, in-f°, p. 320.

pelain, en la plaçant vingt ans avant la date de l'impression du *Parnasse françois* in-folio, aurait eu lieu trente-neuf ans après la mort de Molière. C'est sans doute un long espace de temps. Cependant pour un homme qui rapporte un évènement du milieu étroit et spécial où il a vécu, évènement qui a dû marquer dans les annales de la chapellenie, ce souvenir n'a rien de bien extraordinaire. M. Loiseleur se récrie sur l'invraisemblance du fait rapporté par le vieux chapelain : « Quoi ! s'écrie-t-il, ce n'est point sur le corps même de son mari, c'est bien loin de là que cette veuve fantasque a fait poser une pierre tombale ! La dalle commémorative est près de la croix, quand le cadavre, que ce monument a pour but de protéger et d'honorer, reste gisant au fond du cimetière, sans aucun indice extérieur qui rappelle et conserve sa mémoire ! »

Mais si cette dérogation aux usages peut s'expliquer ?... Lorsqu'en histoire on ne possède qu'un petit nombre de documents sur un fait, la règle est de ne donner exclusion à aucun d'eux qu'autant qu'il est en désaccord absolu avec les autres. Si l'on peut les concilier, il faut tous les accueillir et tenir compte de tous. Or, en cette circonstance, le récit du chapelain n'est pas aussi inconciliable qu'on le supposerait à première vue avec les témoignages que nous avons précédemment cités.

Le détail singulier que le chapelain signale le premier, le fait que Molière n'aurait pas été inhumé à l'endroit où était sa tombe, ce fait est énoncé par lui avec une simplicité parfaite. Il ne paraît pas y attacher d'importance. Il ne dit pas si l'endroit plus éloigné où l'inhumation réelle aurait eu lieu faisait partie du cimetière consacré. Titon du Tillet n'y songe pas davantage. Mais il est bien clair que, s'il y a eu deux inhumations, l'une apparente, fictive, et l'autre réelle,

ce n'a pas été sans motif. Il n'est pas impossible de deviner ce qui, en ce cas, se serait passé. Le cercueil aurait été momentanément déposé, à la vue de l'assistance, dans une fosse au pied de la croix; puis, l'assistance retirée, il aurait été clandestinement enlevé de là et porté dans une autre fosse creusée dans la partie non consacrée du cimetière. De la sorte, le Roi, les parents, les courtisans, les camarades de Molière, ses amis les lettrés, auraient reçu une apparente satisfaction; ils auraient été laissés dans la croyance que le grand poète avait sa part de terre bénite. Mais l'introduction d'un cadavre exclu de la communion chrétienne n'aurait point souillé le champ de repos où dormaient des chrétiens.

Bien des choses peu faciles à comprendre s'expliqueraient par là. J'ai déjà signalé l'étrangeté de l'ordonnance de l'archevêque de Paris, traitant Molière rigoureusement en excommunié et lui accordant la sépulture ecclésiastique. N'avez-vous pas été frappé de cette cérémonie nocturne, de ce convoi qui, à la lueur des flambeaux, s'achemine vers le cimetière Saint-Joseph? Au milieu du cimetière une fosse est ouverte: le cercueil y est déposé; le cortège sort immédiatement de l'enceinte funèbre; les portes sont closes. Nulle difficulté pour l'opération indiquée par le vieux chapelain. Deux hommes y suffisent.

Il est possible que cela se soit fait uniquement par la volonté du curé de Saint-Eustache; l'archevêque de Paris n'avait même pas à intervenir. Le Roi a-t-il été mis au courant de l'affaire? Sur ce point on ne peut rien affirmer. Brossette, dans une note sur l'épître VII de Boileau, donne le résumé des renseignements qu'il avait recueillis dans ses entretiens avec Boileau lui-même. Voici comment il s'exprime: « La femme de Molière alla à Versailles se jeter aux pieds du Roi pour se plaindre de l'injure que l'on faisait

à la mémoire de son mari. Mais le Roi la renvoya en lui disant que cette affaire dépendait du ministère de M. l'archevêque et que c'était à lui qu'il fallait s'adresser. Cependant Sa Majesté fit dire à ce prélat qu'il fît en sorte d'éviter l'éclat et le scandale. » Or, dans l'hypothèse que nous développons aujourd'hui, ce but était atteint ; on évitait l'éclat et le scandale. On a prêté à Louis XIV une parole qu'il n'a très probablement pas tenue : il aurait dit au curé de Saint-Eustache faisant le récalcitrant : « Monsieur le curé, jusqu'à quelle profondeur la terre est-elle sainte ? — Jusqu'à quatre pieds (1), sire. — Eh bien ! enterrez-le à six pieds, et qu'il n'en soit plus question (2) ! » La solution indiquée dans cette anecdote ne différait pas beaucoup, en somme, de celle à laquelle on s'arrêta effectivement. C'était de même tourner la difficulté et sauver les apparences.

La veuve de Molière fut-elle dans le secret ? Je serais tenté de le croire. Elle fit mettre une grande pierre tombale sur la fosse où la dépouille mortelle de son mari était censée reposer. C'était son devoir. Elle profitait ainsi de la faveur illusoire qu'on avait bien voulu faire au grand poète. Mais lorsqu'on la voit, à quelques années de là, faire brûler, pendant un hiver rigoureux, cent voies de bois sur cette tombe, on est bien tenté de supposer qu'elle savait à quoi s'en tenir sur ce que cette tombe contenait réellement. M. Loiseleur, cette fois encore, se récrie et juge la conduite de la veuve des plus bizarres. « Quelle idée étrange a-t-elle eue de détériorer par l'action du feu une tombe qu'elle devait avoir à cœur d'entretenir et de conserver intacte ? La moindre réflexion devait lui dire que cent voies de bois

(1) La réponse est ridicule, mais nous prenons l'anecdote telle qu'elle est donnée.

(2) *Musée des monuments français,* par Alex. Lenoir, t .V, p. 198.

(quelque chose comme 192 stères), même brûlées en plusieurs fois, allaient nécessairement faire fendre et éclater la dalle funéraire. » N'eût-il pas été plus convenable d'établir ce foyer à côté du monument, et non dessus ? Mais si nous supposons qu'elle savait que la pierre tombale ne couvrait qu'une sépulture vide, nous comprenons qu'elle eut moins de scrupules. Il n'y avait plus, du moins, l'espèce de profanation dont M. Loiseleur paraît l'accuser.

Qui encore sut plus ou moins exactement la vérité? Il y a toujours, en de pareilles conjonctures, quelque rumeur qui se répand. Les congrégations, les sacristies, où le fait se raconte, ont bien quelques échos indiscrets.

Plus d'un initié, sans doute, sut fort bien à quoi s'en tenir sur la concession faite par l'autorité ecclésiastique. Le sentiment de vengeance et de rancune satisfaites, qui perce dans quelques pièces insultantes composées au lendemain des funérailles du cimetière Saint-Joseph, est assez significatif. Il est surtout exprimé avec véhémence dans un sonnet dont l'auteur est un rimailleur normand nommé Les Isles Le Bas. Ce sonnet est imprimé dans un petit volume in-12 intitulé l'*Apollon françois ou l'Abrégé des règles de la poésie françoise*, Rouen, Julien Courant, 1674. Il a été composé « sur la sépulture de Jean-Baptiste Poclin, dit Molière, comédien, au cimetière des mort-nés à Paris ». Le voici :

De deux comédiens la fin est bien diverse :
Genest, en se raillant du baptème chrétien,
Fut, mourant, honoré de ce souverain bien,
Et souffrit pour Jésus une mort non perverse.

Jean-Baptiste Poclin son baptême renverse,
Et, tout chrétien qu'il est, il devient un payen.
Ce céleste bonheur enfin n'étoit pas sien
Puisqu'il en fit, vivant, un infâme commerce.

Satirisant chacun, cet infâme a vécu
Véritable ennemi de sagesse et vertu :
Sur un théâtre il fut surpris par la mort même.

O le lugubre sort d'un homme abandonné !
Molière, baptisé, perd l'effet du baptême,
Et dans sa sépulture il devient un mort-né.

Nous n'avions pu expliquer ce sonnet, dans notre première édition, qu'en supposant que l'auteur provincial avait été mal renseigné, qu'ayant appris que le poète comique avait été inhumé dans le cimetière où les enfants non baptisés avaient leur sépulture, il en avait conclu à tort que l'enterrement de Molière s'était fait publiquement dans ce lieu profane. Mais Les Isles Le Bas devait être bien instruit. La haine qui éclate dans ce sonnet ne devait pas parler à la légère, et, si elle se réjouissait, ce n'était probablement pas sans en avoir un sérieux motif.

Il n'y a rien ou peu de chose à tirer du premier biographe de Molière, Grimarest. Seulement, son critique de 1706 lui ayant reproché « de n'avoir pas dit la moitié de ce qu'il fallait dire, par exemple, sur son enterrement dont il aurait eu de quoi faire un volume aussi gros que son livre, et qui aurait été rempli de faits fort curieux, qu'il sait sans doute », Grimarest réplique : « Quant à ce qui se passa après que Molière fut mort, je laisse à mon censeur de nous le donner. Apparemment qu'il en est bien informé, puisqu'il avance qu'il y aurait de quoi faire un livre fort curieux. J'ai trouvé la matière de cet ouvrage si délicate et si difficile à traiter, que j'avoue franchement que je n'ai osé l'entreprendre, et je crois que mon critique y aurait été aussi embarrassé que moi : il le sait bien ; mais il a été ravi d'avoir cela à me reprocher. »

Ces réticences, ces allusions obscures, nous semblent confirmer notre manière de voir.

Il est à croire que le souvenir de cette double sépulture se perpétua parmi les chapelains de Saint-Joseph, et que c'est là précisément ce qui guida le dernier desservant, le vicaire Fleury, lorsque le vendredi 6 juillet 1792, pour retrouver les ossements de Molière, il dirigea les recherches vers l'extrémité du cimetière, près du mur d'une petite maison qui était, sans doute, la maison des anciens chapelains. Il fallut, comme on l'a remarqué, une raison assez grave pour le déterminer à prendre ce parti, car il se mettait en contradiction avec l'autorité acceptée par lui sans réserve dans la recherche qu'il était chargé de faire en même temps des ossements du fabuliste La Fontaine. Pour ce dernier, le vicaire Fleury, repoussant l'acte authentique d'inhumation qui constatait l'enterrement de La Fontaine au cimetière des Saints-Innocents, adopta la version de l'abbé d'Olivet, qui avait imprimé en 1729, dans l'*Histoire de l'Académie* cette phrase répétée par tous les biographes de La Fontaine au XVIIIe siècle : « Il fut enterré dans le cimetière de Saint-Joseph, à l'endroit même où Molière avait été mis vingt-deux ans auparavant. »

Le vicaire desservant, Fleury, aurait dû, en prenant ce texte pour guide, chercher les deux cercueils tout près l'un de l'autre. Point du tout, il agit en homme parfaitement instruit de la double sépulture de Molière : « l'endroit où Molière avait été mis vingt-deux ans auparavant », pour d'Olivet et les biographes, c'est l'endroit de la sépulture apparente, officielle, au milieu du cimetière, au pied du crucifix, et c'est là, en effet, qu'il cherche les ossements de La Fontaine et qu'il croit les trouver, en fouillant les terres, à cinq pieds de profondeur.

Mais, pour trouver les ossements de Molière, il s'adressa ailleurs, invoquant les historiens contemporains (les histo-

riens contemporains n'ont rien dit sur quoi il pût s'appuyer le moins du monde ; mais le vicaire désigne très probablement ainsi l'auteur du *Parnasse françois*), et « la tradition non suspecte. » Il cherche la tombe réelle du poète comique, non à côté, mais bien loin de celle du fabuliste ; il la découvre tout au bout du cimetière, près du mur. Là il exhume les ossements « d'un corps seul, est-il dit dans le procès-verbal, dans une terre sablonneuse, à trois pieds de profondeur ». Notez en passant que, d'après cela, la seconde fosse où Molière aurait été déposé, n'eût été profonde que de trois pieds et non de cinq, comme celle où reposait La Fontaine ; peut-être avait elle été creusée à la hâte.....

Les deux ou trois lignes de Titon du Tillet, si elles n'avait été confirmées par quelque renseignement particulier, auraient-elles suffi à faire commettre au vicaire Fleury ce qui devait être aux yeux de tous une inconséquence manifeste ? auraient-elles suffi à lui faire scinder le témoignage de l'abbé d'Olivet qui paraissait indivisible ? Il est bien permis d'en douter.

On voit comment, avec l'explication nouvelle, tout ce qui paraissait singulier, anormal, les inconséquences de l'arrêté archiépiscopal, les obsèques nocturnes, l'acte de décès non signé (celui qui l'a rédigé a craint peut-être, si la chose s'ébruitait, d'être pris personnellement à partie), la pierre tombale servant de foyer public, les affirmations contradictoires du correspondant de Boivin et du vieux chapelain de Titon du Tillet, le peu de profondeur de la tombe réelle, la conduite du desservant Fleury, tout devient compréhensible ; il n'y a plus de bizarrerie ni d'énigme. Il est donc bien probable que le dernier mot sur cet incident historique, c'est que la sépulture ecclésiastique donnée à Molière n'a été qu'un simulacre.

Louis MOLAND.



CORRESPONDANCE

Stettin (province de Poméranie), le 8 mai 1884.

Monsieur,

Dans le dernier numéro de votre estimable revue, M. Auguste Baluffe attaque et l'étymologie du nom de Sganarelle que j'ai donnée en 1868 dans mes *Etudes sur Molière*, et M. Despois pour l'avoir relevée dans le Molière-Hachette, t. II, p. 160, n° 3, sans y ajouter un mot d'approbation ou de blâme. Mais apparemment M. Baluffe n'a bien lu ni moi ni M. Despois. Il nous impute la ridicule idée de faire dériver *Sganarelle* de l'italien *ingegnare* (tromper, abuser), qui ne s'y prête point du tout par la forme ni par la signification, tandis que j'avais proposé de tirer ce nom du verbe *sgannare* qui veut dire détromper, désabuser, justement le contraire de ce que M. Baluffe nous fait dire. S'il avait bien voulu lire avec quelque attention l'article » Sganarelle » de mes *Etudes*, il aurait sans doute remarqué que mon étymologie ne me paraissait pas à moi-même hors de doute et que j'en ai ajouté une autre, moins vraisemblable à la vérité, mais qui n'est pas tout à fait impossible. Quant à moi, je m'arrête encore à la première et je crois que *Sganarelle* (formé, pour la terminaison, comme Polichinelle, Leporelle, Donatelle et tant

d'autres noms) désigne un homme qui se voit détrompé d'une manière désagréable, tiré d'une erreur qui lui plaisait, ou du moins guéri de sa propre bévue ou sauvé de la fourberie d'un autre, en un mot le déniaisé. Le verbe simple *gannare* ne semble pas être en usage, mais il y a *ingannare* et *sgannare*, le préfix *S* donnant en italien à une foule de mots à peu près le même sens que « l'*a* privatioum » en grec — que M. Baluffe veuille consulter sur *sgannare* le Dictionnaire de Manuzzi.

Tous les Sganarelles de Molière, à une seule exception près, sont trompés par d'autres personnes et reconnaissent à la fin qu'ils ont été leurs dupes. Le Sganarelle du *Cocu imaginaire* avoue qu'une « fausse apparence » a jeté dans son esprit « une fausse créance »; celui de l'*Ecole des Maris* reconnaît qu'il a été la victime de la ruse d'Isabelle; celui du *Mariage forcé* se voit trahi par sa future; le valet de *Don Juan* se laisse séduire par les promesses de son maître et perd tout, même ses gages; le père de Lucinde apprend enfin combien il a été trompé par sa fille, et le *fagoteux* est la dupe de la femme, qui lui met sur les épaules une bonne charge de coups de bâton. Ce dernier Sganarelle est à la fois le trompé et le trompeur, ce qu'on ne peut dire des autres Sganarelles, mais il n'y a qu'un seul personnage de ce nom qui ne soit rien que le trompeur, sans être trompé lui-même. C'est le Sganarelle du *Médecin volant*, pièce qui, comparée aux chefs-d'œuvre que je viens de citer, n'est guère de grande importance. Il se peut que Molière, au commencement de sa carrière, n'ait pas bien compris la vraie signification de ce nom ou qu'il l'ait choisi sans y regarder de près. D'ailleurs ce

n'est pas moi, mais M. Moland (et M. Baluffe ne peut soupçonner M. Moland d'être Allemand) qui a présumé que ce premier Sganarelle de Molière est d'origine italienne (Voir *Molière et la comédie italienne*, p. 256); je n'ai fait que tenter quelque explication du nom. (V. Schweitzer, *Musé-Molière*, VIII, 156).

Il me semble donc (Dieu me préserve de *prononcer*) que M. Baluffe aurait beaucoup mieux fait de lire avec un peu plus d'attention ce qu'il allait critiquer, que de se complaire à quelques railleries peu coûteuses. L'étymologie qu'il propose — d'un mot languedocien *ganaro* ou *ganarel* — ne vaut presque pas la peine d'en parler. Il n'y a pas dans la langue provençale, ancienne ou moderne, un seul mot qui commence par ce préfix caractéristique S si fréquent en italien (*sconcertare*, *sforzato*, *sgalante*, *sgomento*, etc.) et je défie M. Baluffe de m'en citer un, par exemple dans Mirèio, qui, sans doute, est une autorité valable. Je sais fort bien que le verbe *enganer* ou *enganar* existe aussi en provençal, mais cela ne prouve rien pour l'origine provençale, ou, comme dit M. Baluffe, romane, de Sganarelle, toutes les langues romanes ayant le même fonds de racines. Au reste, l'ivrognerie n'est point du tout le trait caractéristique des nombreux Sganarelle; même le mari de Martine, qui aime sa « bouteille jolie » jusqu'à la jalousie, ne mérite pas l'épithète d'ivrogne.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis Votre très dévoué

H. FRITSCHE.



CONCOURS
DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

—

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, sur la proposition de M. Anatole Loquin, a, dans sa séance publique du 24 avril 1884, mis au concours la question suivante :

« *Molière est-il venu à Bordeaux ? Que sait-on de positif au* » *sujet du séjour du grand Comique dans cette ville ?* »

Les mémoires destinés à concourir devront remplir les conditions suivantes :

1° Etre écrits en Français ou en Latin ;

2° Etre rendus *au Secrétariat de l'Académie de Bordeaux, rue Jean Jacques Bel*, avant le 1er novembre 1884;

3° Ils devront être affranchis ;

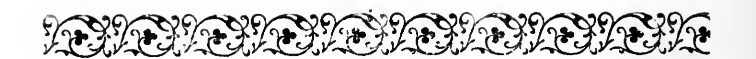
4° Les mémoires ne devront pas être signés de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître :

5° Ils porteront une épigraphe ;

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté, qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur du mémoire.

Tout mémoire venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait, par ce seul fait, mis hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les mémoires auxquels ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.



BIBLIOGRAPHIE

—

Nous n'avions pu jusqu'à présent, faute de place, mentionner ici deux articles de revue consacrés à Molière :

M. E. Anthoine étudiait, dans la *Revue pédagogique* du 15 février, ce qu'il appelle les *Pièces pédagogiques de Molière,* c'est-à-dire l'*Ecole des maris* et l'*Ecole des femmes*. S'il voit trop une thèse et une discussion en règle dans ce qui est surtout une étude de mœurs et de sentiments, s'il tire trop Molière du côté de la « pédagogie », il analyse avec agrément les deux *Ecoles;* il a dû certainement intéresser son public spécial, et c'est tout profit pour Molière.

D'autre part, dans le *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers* de mars, M. J. Parmentier publie un curieux travail sur *Hans Sachs entre Boccace et Molière*. Hans Sachs, qui mourut en 1576, âgé de quatre-vingt-deux ans, est un des grands poètes de l'Allemagne. C'est aussi le poète le plus fécond de tous les siècles ; les chiffres seuls de ses diverses œuvres ont quelque chose de fantastique et rappellent, par leur total invraisemblable, certaines énumérations de Rabelais : 6,048 pièces de vers, 480 contes, 210 narrations bibliques, etc., en tout 7,362 productions ! Dans le nombre, on relève 56 tragédies, 68 comédies et 85 farces de carnaval. Comédies et tragédies sont assez médiocres, mais les farces (*Fastnachtspiele*) sont pleines de

verve et de gaieté. Bien avant Molière, en 1553, Hans Sachs imitait, sous le titre de *la Femme dans le puits*, la nouvelle de Boccace, le *Jaloux corrigé*, dont Molière devait tirer à son tour, un siècle plus tard, la *Jalousie du Barbouillé*, qui devint elle-même *George Dandin*. La *Jalousie du Barbouillé* n'est qu'un canevas, c'est-à-dire le dessin superficiel et rapide d'une situation ; on ne saurait donc s'étonner que M. Parmentier, après l'analyse comparée du canevas français et de la farce allemande, donne la préférence à celle-ci; mais il conclut : « Dans *George Dandin*, on ferait injure à Molière de mettre à côté de lui Hans Sachs. La richesse de la pensée, l'ampleur et la flexibilité du dialogue sont hors de pair, la verve poétique coule avec abondance, l'écrivain est dans toute sa vigueur. Il n'en est pas moins honorable pour Hans Sachs de soutenir avec avantage dans l'âge mûr, par sa *Femme dans le puits*, la comparaison avec Molière jeune homme, dans la *Jalousie du Barbouillé*. »



Molière et Chapelain. — M. Tamizey de Larroque vient de terminer, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, la publication des *Lettres de Jean Chapelain* (1). Cette correspondance, qui s'étend de 1632 à 1673, est d'un grand intérêt, moins par sa valeur propre, quoique la prose de Chapelain soit très supérieure à ses vers, que par les renseignements dont elle est remplie sur l'histoire littéraire du dix-septième siècle. Mais, s'il fallait un argument de plus pour prouver que Molière,

(1) Imprimerie nationale, 2 vol. gr. in-8, 1880-1884.

malgré d'éclatants témoignages d'admiration, ne tenait pas dans l'esprit de ses contemporains la place qu'il eût méritée et ne fut pas regretté comme il aurait dû l'être, on le trouverait dans cette correspondance purement littéraire, où son nom ne revient que deux fois et dans des passages très courts :

La première fois, le 25 avril 1662, Chapelain écrit au médecin et voyageur François Bernier, alors à Delhi :

On dit que le comédien Molière, ami de Chapelle, a traduit la meilleure partie de Lucrèce, prose et vers, et que cela est fort bien.

Il faut aller jusqu'au 4 juin 1673, près de quatre mois après la mort du grand Comique, pour qu'il soit encore question de lui, et d'une manière incidente, dans une lettre à un professeur de Padoue, Ottavio Ferrari :

Vous m'avez tiré d'une grande peine par l'avis du parfait recouvrement de votre santé et la cessation de cette toux opiniâtre, si dangereuse à votre âge, et qui nous a emporté tant de gens par ce long hiver. Dieu soit loué et veuille vous en garder à longues années ! L'exercice de la profession de parler en public, s'il n'est modéré par prudence, attire ordinairement les fluxions sur la poitrine et enfin échauffe plus les poumons qu'il n'est besoin pour le rafraîchissement de la vie. *Notre Molière, le Térence et le Plaute de notre siècle, en est péri au milieu de sa dernière action.* Ménagez-vous sur cet exercice.

Sachons gré à Chapelain des deux noms qu'il donne à Molière ; il se rencontre ainsi, en simple prose, avec La Fontaine, qui, lui, dans des vers bien connus, mettait sur le front de son ami la double couronne de Plaute et de Térence. Mais, écrivant à un étranger et citant le nom du grand écrivain mort de la veille, tout ce que lui inspire cette catastrophe, c'est une exhortation à l'hygiène; il n'y voit qu'un exemple médical ! Ainsi encadré, ce qui dans

La Fontaine était le plus poétique et le plus juste des éloges, devient une banalité de pédant.



Le Molière-Leman. — Le 7e fascicule de cette belle édition, *l'Escole des Maris*, vient de paraître chez Lemonnyer, précédée d'une notice par M. Anatole de Montaiglon.

La grande composition, gravée par Géry-Bichard, représente la scène 9 de l'acte II, qu'ont choisie tous les illustrateurs de Molière, comme étant la plus pittoresque.

Nous regrettons que le défaut d'espace nous empêche de décrire par le menu les faux-titres, cadres, en-tête, lettres ornées, fleurons et culs-de-lampe, qui font, comme les précédents, le plus grand honneur au goût et au savoir de M. Jacques Leman.



Les Précieuses Ridicules figurent depuis l'année dernière sur le programme de la licence ès-lettres; c'est pourquoi la librairie Garnier vient d'en publier une édition *classique* conforme à l'édition originale, avec les variantes, précédée d'une notice historique et accompagnée de notes par M. Gustave Larroumet, auquel la même collection doit déjà les excellentes éditions du *Cid* et d'*Andromaque* (1).

La notice, qui ne comprend pas moins de 80 pages, n'a rien omis de ce qui concerne la pièce, au point de vue de

---

(1) 1 vol. in-18 jésus de VI-218 pp. cartonné, prix : 1 fr. 50 c. — Paris, Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères.

l'histoire, des sources, du milieu, de la mise en scène, des interprètes, des commentateurs, de la bibliographie ; les notes, plus étendues que le texte même, témoignent d'une érudition aussi sûre que variée, et satisferont les plus ardentes curiosités.

Un appendice contient un fragment de la farce des *Précieuses* de Mme de Villedieu, une partie de la scène IV des *Précieuses* en vers, de Somaize, un extrait important de la *Clélie* avec l'histoire et l'explication de la *Carte de Tendre*, reproduite en fac-simile, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale, enfin une note sur la musique des *Précieuses*, c'est-à-dire sur l'impromptu et l'air des violons.

Quelque travail qu'exigent du commentateur de semblables éditions, nous souhaitons que le programme de la licence admette successivement toutes les comédies de Molière, et que M. Larroumet soit chargé de les présenter au public.



Lyon-Revue du 31 janvier 1884 a publié un article de M. A. Baluffe sur *Marquise du Parc*, la camarade — d'aucuns disent : la maîtresse — de Molière.

Cette notice a pour but d'établir que, quoique Mlle Du Parc fût « de naissance aristocratique » (ce qui ne nous paraît pas bien prouvé, son père, Jacques de Gorla, étant *opérateur du Roi)*, *marquise* était, non pas un titre, mais un surnom, traduit du mot roman *marquèsa*, qui veut dire « belle des belles, reine de joie et de beauté, étoile ». Tant de choses en un mot ! eût dit M. Jourdain.

M. Baluffe, qui est poète à ses heures, tient en mince estime les érudits, parmi lesquels il cherche toutefois à se faire une petite place : il les raille agréablement d'être moins préoccupés de la beauté de Mlle Du Parc que de la signification du mot *marquise*. Il ignore probablement l'existence d'une modeste et très utile feuille bi-mensuelle, qui ne publie pas de vers, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, dans laquelle il trouvera plusieurs communications concluantes sur ce mot *Marquise*, qui est ici un *prénom* et pas autre chose.



La *Revue des chefs-d'œuvre et curiosités littéraires* du 10 mai 1884 a publié la comédie de Brécourt, l'*Ombre de Molière*, comme « très supérieure aux autres productions » du comédien-poète.



Bluestockings, a comedy, in five acts, adapted from the french of Molière, by Colonel Colomb, l'imitation des *Femmes savantes* dont nous avons annoncé la publication, vient de paraître à Londres, chez W. H. Allen et Co, 13, Waterloo place, s. w.

Aucun des personnages n'a conservé son nom d'origine : Chrysale est devenu Clément Grey « a rich gentleman, not inclined to transcendentalism » ; Ariste s'appelle Martin ; Clitandre, Arthur ; Trissotin, Milton Jones « a fashionable poet » ; Vadius est méconnaissable sous les traits du professor Cadmus Sturge « poet and savant, etc. » ; L'Epine et Julien répondent aux noms de Zéphyr et d'Hermes. Il n'y a que le notaire qui soit resté « a no-

tary. » Philaminte, Bélise et Armande se reconnaissent facilement dans Phyllistina, Belinda et Armanda; mais Henriette est devenue Maud, et Martine, Susan.

L'adaptateur a suivi scène à scène le chef-d'œuvre de Molière ; il a pris aussi peu de libertés que possible avec le texte, mais il laisse aux interprètes la faculté de jouer la pièce avec les costumes de l'*Ecole du scandale*, et même avec les costumes modernes.



A lire, dans la *Revue de la Révolution* de décembre 1883, l'article de notre collaborateur Louis Moland : *Molière pendant la Révolution*, histoire des restes mortels de Molière, de 1792 à 1799.



La *Revue politique et littéraire* du 10 mai a publié l'étude de M. C. Coquelin sur *le Tartuffe de Molière*, dont l'éminent comédien avait donné la primeur au Cercle Saint-Simon.

Cet important travail, qui occupe presque la moitié du n° 19, a fait quelque tapage dans la presse et dans le monde des théâtres. C'est un résumé rapide, mais très complet, de ce qu'on sait de l'histoire du *Tartuffe*, plein de faits précis, contrôlés, d'ingénieux aperçus qui, s'ils n'ont pas tous le mérite de la nouveauté, sont présentés du moins avec logique et clarté, souvent avec éloquence, toujours avec esprit. Ce qui distingue ce travail de la plupart des dissertations analogues, c'est la vie, le mouvement, la bonne humeur, qualités maîtresses du comédien ; mais ce qui est plus rare, précisément chez les

hommes d'*action*, c'est l'érudition très sûre avec laquelle l'auteur a étudié, fouillé, épuisé, ramassé et réduit, sans ombre de pédantisme, les travaux antérieurs sur la matière.

Je commence à comprendre les attaques passionnées dont M. Coquelin est trop souvent l'objet de la part de certains hommes de plume : il leur est dur, et quelque peu humiliant, de voir un comédien écrire comme en se jouant, entre un voyage à l'étranger et une création nouvelle, des morceaux de cette valeur; y en a-t-il beaucoup, de ceux qui font exclusivement métier de littérature, de critique ou d'érudition, même parmi les « spécialistes », qui soient capables d'écrire ce jugement sur *Tartuffe*, la meilleure, à mon sens, des trois études consacrées à Molière par M. Coquelin ?

Très hardi et très habile tout à la fois, ce plaidoyer tend à établir que Tartuffe est, comme tous les grands rôles de Molière, un personnage *comique*; non pas qu'il doive exciter le gros rire de la farce ; mais il est comique aux mêmes titre et degré qu'Arnolphe, l'Avare et le Misanthrope, comme tout ce qui sort de la *juste nature*, et — pour employer les termes mêmes de la *Lettre sur l'Imposteur* — parce que « la disconvenance est l'essence du ridicule ». Sur ce point nous partageons le sentiment de M. Coquelin, comme nous regrettons avec lui de ne pas connaître la première version du *Tartuffe*.

Ce qui paraîtra moins prouvé et rencontrera plus de résistance, c'est que Molière ait voulu peindre, dans l'imposteur, un homme d'église, un « directeur ». Ici peut-être M. Coquelin a-t-il un peu trop oublié l'époque à laquelle Molière écrivait, et — comme l'a fort bien dit M. Bap-

tiste Béjart dans son feuilleton de l'*Europe thermale*, — « il ne faut point se tromper de siècle, et Molière n'était point Voltaire. »

Sous cette réserve, l'article nous paraît concluant; il est, nous l'avons dit, écrit d'un style vif et amusant, plein de saillies imprévues et de mots heureux; certains passages sont absolument exquis: nous citerons particulièrement l'arrivée de Tartuffe à Paris, et son entrée chez Orgon, avec Laurent marchant dans son ombre, tableau de genre peint de main de maître.

Le trait final est une trouvaille : M. Coquelin suppose une espèce de jugement dernier des races, où chaque nation se présente avec son chef-d'œuvre. La France apporte *le Tartuffe* : « C'est bien, dit le Très-Haut, asseyez-vous à ma droite ! »

Il ne nous reste qu'à formuler un vœu, c'est que M. Coquelin joue bientôt, à la Comédie-Française, le rôle de Tartuffe avec autant de talent et de verve qu'il en a mis à le commenter.

DU MONCEAU.



ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

May 1684.

Mardy 2. — Nicomède, *Fragmens de Molière*	. . . .	218 l.	5 s.
Jeudy 4. — Rodogune. *Fragmens*	. . . .	368	15
Samedy 6. — Bellerophon. *Fragmens*	. . . .	268	»
Jeudy 11. — Ascension. Néant	. . . .		
Mercredy 17. — *Avare.*	. . . .	304	10
Jeudy 18. — Ariane. *Le Grand Turc* (?)	. . . .	221	15
Dimanche 21. — Pentecoste. Néant.	. . . .		
Lundy 22. — *Festin de Pierre*	. . . .	394	10
Mardy 23. — *Trissotin.* Carrosses d'Orléans..	. . . .	239	16
Samedy 27. — *Fascheux. Médecin malgré luy*	. . . .	164	10
Lundy 29. — *Escole des Maris. George Dandin.*	. . .	291	
Mardy 30. — Mort d'Alexandre. *Cocu imaginaire.*	. .	301	15

May 1784.

Vendredy 5. — Phèdre. *Pourceaugnac.*	. . . .	2077	7
Samedy 8. — 9e du Jaloux. *Ecole des maris*	. . . . .	1915	10
Mardy 18. — La Gouvernante. *Le Médecin malgré lui.*	.	351	10
Jeudy 20. — Relâche pour l'Ascension.	. . . .		
Dimanche 30. — Relâche pour la Pentecôte.	. . . . .		

G. M.

BULLETIN THÉATRAL

Comédie-Française. — Mardi 29 avril, MM. Got, Coquelin, Mmes Madel. Brohan, Jouassain, Reichenberg et Marsy ont joué, en toilettes de ville, le 3e acte des *Femmes savantes* dans la grande salle du Trocadéro, au bénéfice de Mme Judith, sociétaire retraitée de la Comédie-Française. — Mardi 27 mai, le *Mariage forcé.*

Odéon. — Lundi 19 et jeudi (Ascension) 22 mai, 43e et 44e soirées populaires à prix réduits : le *Médecin malgré*

lui. (MM. Porel, Clerh, Kéraval, Boudier, Fréville; Mmes Chéron et Boyer). — Dimanche 25, le *Dépit amoureux.* — Lundi 26, 45e soirée populaire, l'*Avare* (M. Clerh).

Opéra-Comique. — Dimanche 4 mai, l'*Amour Médecin* de MM. F. Poise et Ch. Monselet. (MM. Fugère, Chenevière, Barnolt, Maris, Grivot, E. Gourdon, Davoust, Teste; Mmes Molé-Truffier et E. Dupont).

Salle Erard. — Mardi 13 mai, fête annuelle donnée par l'Association des anciens élèves du lycée Henri IV : le 1er acte du *Misanthrope* (MM. Silvain, Truffier et Le Bargy, de la Comédie-Française).

Bibliothèque nationale. — Mardi 13 mai, à 4 heures, séance de la Société de l'Histoire de Paris : Lecture d'un mémoire de M. Auguste Vitu sur la *Maison des Poquelin aux piliers des Halles* et la maison natale de Regnard.

Théatre de Société. — Samedi 10 mai, à l'hôtel Aubernon, square de Messine : *la Comtesse d'Escarbagnas* (que la Comédie-Française n'a pas représentée depuis vingt ans) avec la distribution suivante :

La Comtesse, Mme Aubernon; Julie et Andrée, Mlles de Choudens et Bertrand, élèves de M. Worms au Conservatoire; le Comte, M. Raynaud; le Vicomte, M. Forgemol de Bostquenard; M. Tibaudier, M. Borel; M. Harpin, M. Tamburini; M. Bobinet, M. Frich; Jeannot, M. Max Pelet; Criquet, M. Baignières.

Dans le *Divertissement* final, où l'on a vivement applaudi la musique de M. E. Sauzay : Une bergère, Mlle Nioussen; bergers, MM. Raoul Aubernon et Bessières; faunes, MM. Raoul Aubernon et Isnardon (du Conservatoire).

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant : Georges MONVAL.

SIXIÈME ANNÉE

NUMÉRO 64 JUILLET 1884

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

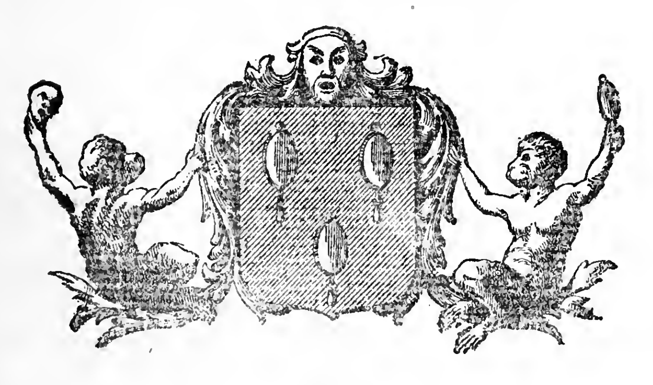
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING,
V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE,
PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET,
CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND,
A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT,
L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER,
Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1884

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXIV

SIXIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



GAVEAU ET LES LA FEÜILLADE

—

Gaveau, « *marchand de chevaux, célèbre à la Cour* », la note est du Maître, à la suite de ces vers des *Fâcheux* :

> Comment! c'est un cheval aussi bon qu'il est beau
> Et que, ces jours passés, j'achetai de Gaveau.

Et voilà un maquignon immortel! Gaveau désormais ne laissera nul moliériste indifférent, et l'on nous saura gré d'avoir exhumé une anecdote qui le concerne. D'autant mieux qu'il y figure en compagnie d'un personnage autrement sérieux, de ce la Feüillade sur la mémoire duquel pèsera éternellement le traitement que Molière subit dans ses mains odieuses, à la suite de *la Critique de l'Ecole des Femmes*.

C'est à celui-là que Sganarelle eût pertinemment appliqué le mot dont il résume le portrait de don Juan : « Un grand seigneur méchant homme est une terrible chose ! » Et qui sait si la Feüillade n'a pas fourni quelques traits

typiques au démon que Molière s'apprêtait à dessiner d'une main qui semble parfois vengeresse? A-t-on remarqué que le *Mariage forcé* sépare seul, chronologiquement, la trilogie de l'*Ecole des femmes* de *Don Juan?* Toujours est-il que, dans l'historiette qu'on va lire, la Feüillade en face de Gaveau a tout à fait l'attitude de l'Espagnol en face de M. Dimanche. On y verra figurer aussi son père, le vieux d'Aubusson. Oh ! celui-ci ne ressemble pas le moins du monde au père de Don Juan ! Ce n'est pas lui qui eût lancé à son héritier ces paroles excessives dont Molière, par une application détournée, souffletait peut-être son insulteur : « Un gentilhomme qui vit mal est un monstre dans la nature; la vertu est le premier titre de noblesse, et je ferais plus d'état du fils d'un crocheteur qui serait honnête homme que du fils d'un monarque qui vivrait comme vous. » Au contraire, on verra *le bonhomme,* comme l'appelle le narrateur, aider son fils à berner Gaveau.

Molière n'a que trop connu ces deux originaux. Quel dommage qu'il ait ignoré le troisième, le fils de son ennemi, lequel naquit précisément l'année de sa mort. Avec quel plaisir, plaisir d'artiste et de philosophe, il l'eût vu développer les germes paternels, les mauvais, et se calquer exactement sur le portrait que Sganarelle a tant de peine à égayer de quelques touches bouffonnes ! De ce portrait nous avons cité le trait final, mais le trait initial n'est pas moins impitoyable. Don Juan, selon son valet, est *le plus grand scélérat que la terre ait jamais porté.* Eh bien, Saint-Simon accorde au fils de la Feüillade de la bravoure, de la magnificence, de l'esprit, mille qualités, celles de Don Juan, mais il l'assomme de cette conclusion, identique au

réquisitoire de Sganarelle : « Une âme de boue, un impie du bel air et de profession, pour tout dire *le plus solidement malhonnête homme qui ait paru de longtemps.* » C'est Don Juan au grand complet, et Molière eût avoué que le fils passait le père.

Tenons-nous en à ce dernier, à celui dont de Villiers, dans sa *Zélinde,* n'a pas rougi de vanter la lâche action. On se rappelle en quels termes : « L'aventure de *Tarte à la crême,* dit un des personnages de la pièce, arrivée depuis peu à Elomire (Molière), lui fera doresnavant bien mal au cœur, et il n'en entendra jamais parler ni ne mettra jamais sa perruque (1) sans se ressouvenir qu'il ne fait pas bon jouer les princes, et qu'ils ne sont pas si insensibles que les marquis turlupins. » Pour entendre le terme de *prince,* appliqué à la Feüillade, alors simple vicomte d'Aubusson, il faut se souvenir qu'à titre de descendant reconnu d'Ebon d'Aubusson, signataire à la donation de Pépin le Bref, en 750, notre homme prétendait pouvoir revendiquer la qualité de prince du Saint-Empire, et que le Roi disait, sans forcer la plaisanterie : « Pourvu que la Feüillade m'accorde d'être aussi bon gentilhomme que lui, c'est tout ce que je lui demande. »

Voilà les personnages de l'anecdote promise présentés au lecteur ; il me reste à lui déclarer où je les ai trouvés réunis. C'est encore dans une lettre de Boursault à l'évê-

---

(1) Parce que, mettant sa perruque devant un miroir, il ne pouvait manquer de revoir les écorchures de son visage. Peut-être aussi, dans le conflit, la Feüillade avait-il fait tomber la perruque de Molière.

que de Langres (1). Boursault, bien qu'ayant fait amende honorable à Molière (2), n'avait pas rompu avec la Feüillade des relations nouées dans une querelle où tous deux s'étaient signalés, le grand seigneur par sa brutale agression, l'écrivain par sa comédie du *Portrait du peintre*, car c'est de la bouche même de la Feüillade que Boursault reconnait tenir le récit que nous lui empruntons. De quelle plume agréable il l'a tracé, c'est ce dont on demeurera d'accord.

Boursault donc écrit à son révérendissime correspondant :

« On a bien raison de dire que les grands Seigneurs ne sont pas ceux qui payent le mieux leurs dettes. En voici un exemple aussi particulier qu'on en puisse voir. C'est une histoire (vous remarquerez, s'il vous plaît, Monseigneur, que je dis une histoire et non pas un conte) que j'ai oüi faire à Monsieur le duc de la Feüillade, de lui-même.

Du tems qu'il étoit garçon (vous voyez bien que ce n'est pas *novissimè*) comme il étoit de toutes les fêtes de la Cour; où il faisoit une figure considérable, sa dépense excédoit de beaucoup son revenu. On se piquoit alors d'être bien monté, et Monsieur de la Feüillade étoit un de ceux qui l'étoient toujours le mieux, aux dépens de qui il appartiendroit. Gaveau, ce marchand de chevaux dont Molière a immortalisé le nom en le mettant dans sa comédie des *Fâcheux*, étant un matin au lever de Monsieur de la Feüillade pour lui demander deux cens Louis d'or qu'il lui devoit, Monsieur de la Feüillade commanda à un valet de chambre de lui aller chercher six papillons morts qui étoient dans un tiroir de son cabinet. Votre Grandeur se souvient que pendant un an ou deux

---

(1) Lettres de Boursault, *quatrième édition*, à Paris, chez Nicolas Le Breton fils, quay des Augustins, au coin de la rüe Gist le Cœur, 1720. — Boursault était mort en 1701, la Feüillade en 1691. — Cette lettre ne figure pas dans la première édition.

(2) Voir le *Moliériste* d'octobre 1883, page 211.

on fut à la Cour et à Paris même dans un engouement pour les papillons qui étoit une espèce de manie. On étoit, si j'ose me servir de ce mot, enthousiasmé de la beauté de leurs aîles, et ceux qui n'en avoient point de peints dans leur cabinet ne passoient pas pour gens de bon goût. Monsieur de la Feüillade, qui enchérissoit toûjours sur les modes, ayant fait apporter ses papillons, demanda à Gaveau ce qu'il en pensoit. — Ah! Monsieur, s'écria Gaveau, la belle chose! L'arc en ciel n'a pas de si agréables couleurs, et j'aimerois mieux une aîle de vos papillons que toutes les queuës des paons qui sont en France. — Hé que t'imagines-tu que cela vaille? lui dit Monsieur de la Feüillade.—Ma foi, monsieur, répondit Gaveau, cela est trop beau pour n'être pas cher: je crois qu'ils vallent tout au moins mille écus. — Tu as raison de dire tout au moins, repartit Monsieur de la Feüillade; mais comme je n'ai point d'argent présentement, prens-les; je te les donne pour les deux Coureurs que je te dois. — Oh! parbleu, monsieur, répliqua Gaveau, je vous remercie: mon négoce est de chevaux et non de papillons, et quand je vais en Espagne ou en Danemarc chercher les plus beaux chevaux de ces païs-là, si je ne portois que des papillons, je ne ramenerois guères de marchandise. —

Monsieur de la Feüillade, voyant que ceux-là ne l'accommodoient point, en fit apporter six autres. — Et de ceux-ci, mon ami Gaveau, qu'en dis-tu? de quel prix crois-tu qu'ils soient? Gaveau, qui les trouva incomparablement plus beaux que les premiers, en fut charmé et dit que si on les donnoit à deux mille écus, c'étoit pour rien. — Hé bien, reprit monsieur de la Feüillade, je te les donne, et rens-moi mon billet. Avec qui gagneras-tu, si ce n'est avec un grand Seigneur comme moi? Le pauvre Gaveau, n'en pouvant tirer autre chose, fut s'en plaindre à monsieur le comte d'Aubusson, père de monsieur de la Feüillade. — Je viens, monsieur, lui dit-il, de voir monsieur votre fils, et de lui demander deux cens Louis qu'il me doit pour deux chevaux, dont j'aurois eu mille écus d'un autre. — Hé bien, mon enfant, que t'a-t-il dit? lui demanda le bon homme. — Lui, monsieur, répondit le maquignon, il s'est mocqué de moi, et m'a voulu payer en Papillons. — Tu devois les prendre, repartit le comte d'Aubusson, cela valoit mieux que rien. — De sorte que Gaveau a été contraint d'attendre jusqu'à cette haute fortune où la valeur de monsieur le duc de la Feüillade l'a élevé, qui lui a procuré le moyen, et tout ensemble le plaisir qu'a un aussi galant homme que lui de payer ses dettes. »

La haute fortune de la Feüillade pouvait être pressentie de bonne heure. Déjà distingué dans la campagne de Flandre, en 1651, il avait quitté la France aussitôt après son incartade avec Molière et il avait été servir sous Montecuculli dans la guerre de Hongrie. A son retour, en 1666, il trouva le Roi parrain du fils de celui dont il avait osé meurtrir la face et, sans doute, il dut s'en étonner. Cependant la faveur du prince lui était revenue et elle le faisait duc. On sait de quelle gratitude passionnée la Feüillade reconnut cette élévation et comment il dressa à ses frais, sur la place des Victoires, la statue de son bienfaiteur. Mais il est difficile de s'imaginer avec quelle stupeur — s'il eût pu lire dans l'avenir — il eût vu, dans le voisinage du monument élevé par lui au grand Roi, monument détruit, puis incomplètement remplacé, la reconnaissance publique élever et consacrer un monument indélébile au bouffon de son maître, à l'auteur de *la Critique*, une statue à Molière !

EDMOND COTTINET.





TARTUFFE EN ITALIE.

La seconde moitié du XVIIe siècle marque, dans l'histoire littéraire, un fait curieux et important qui n'a pas été assez relevé, même par les panégyristes du grand règne. Le Théâtre français, tributaire jusqu'alors de l'Italie et de l'Espagne, intervertit les rôles, à partir de l'apparition de Pierre Corneille, de Molière et de Racine, et s'impose aux autres nations, surtout à l'Italie, qui commence par ces trois grands auteurs la longue série des traductions françaises continuée jusqu'à nos jours.

Ce n'est pas que la terre de l'Arioste et du Tasse cessât tout à coup de produire des œuvres scéniques remarquables. La tragédie surtout y resta en honneur et soutint, pour le moins, la concurrence française. Mais la comédie, après avoir épuisé l'imitation latine et renoncé au dévergondage du XVIe siècle, ne pouvait se retremper que dans l'observation des mœurs et des travers d'une société policée. La tragédie peut naître de l'étude et de la méditation solitaire ; elle cherche ses types dans l'histoire ou dans la pure imagination. La comédie, au contraire, a besoin d'une société assez nombreuse pour être variée et libre dans ses allures, et de cette communication incessante et soudaine des idées d'où jaillissent l'esprit et la vivacité. C'est ce qui explique pourquoi les grandes villes seulement ont fourni de bonnes comédies originales et produit

des types bien marqués : en Italie, Venise, Naples, Bologne; en France, Paris qui était déjà du temps de Molière le centre le plus peuplé de l'Europe, la ville dont la population offrait les types les plus variés et les mœurs les plus raffinées. De nos jours encore la supériorité de Paris, non-seulement vis-à-vis de la province, mais du monde entier, quant à la spécialité de la comédie de mœurs, ne peut être contestée.

Pierre Corneille, Molière et Racine ont donc eu les honneurs de la traduction de leur vivant même, et avec eux quelques auteurs de moindre renom, Thomas Corneille, Quinault, Palaprat, Montfleury; mais, nous le répétons, ce n'est pas tant pour la tragédie que pour la comédie, que les Italiens puisèrent dans le grand emporium parisien.

Molière était traduit en entier dès 1696, quelques-unes de ses pièces bien avant cette date : le *Médecin volant,* 1668, l'*Ecole des femmes*, 1680, etc.

Tartuffe devait naturellement tenter les traducteurs dans un pays frondeur par excellence et où la satire a toujours cherché à réagir contre l'oppression. On ne sait pas avec précision quel a été le premier traducteur de cette pièce célèbre : probablement le père Biagio Augustelli qui, sous le pseudonyme de Nicolo di Castelli, traduisit tout Molière et le publia en 6 volumes à Leipsig, de 1696 à 1698. La traduction de Gigli, sous le titre de *Don Pilone*, doit être à peu près de la même époque, puisqu'elle fut représentée à Sienne en 1701. Vers le même temps aussi, une troisième traduction, ou plutôt imitation, se produit sur les scènes italiennes sous le titre de *Dottor Bachettone*, œuvre

du docteur Buonvicino Gioanelli, le même qui traduisit plus tard le *Malade imaginaire*. Gaetano Barbieri, dans ses commentaires des traductions moliéresques de Soncini (1), se demande même si cette comédie ne serait pas antérieure à celle de Molière et ne lui aurait pas servi de modèle, malgré l'écrasante supériorité de la pièce française. Mais nous croyons que Barbieri se trompe, car *Tartuffe* date de 1664, tandis que toutes les œuvres de Gioanelli citées par Allacci portent des dates postérieures à la mort de Molière. Il est donc présumable que le *Dottor Bachettone*, tout en étant antérieur à l'œuvre de Gigli, n'est, lui aussi, qu'une imitation du type trouvé par Molière. Nous reléguons à la même enseigne le *Bernagasso* qui, suivant Napoli Signorelli (2), aurait précédé *Tartuffe*. On cherchera vainement cette pièce dans Allacci, dans Farsetti, dans Soleinne, dans Fontanini; mais on peut voir, par le canevas qu'en donnent les frères Parfaict dans leur *Histoire de l'ancien Théâtre italien*, sous la date de 1667, qu'elle n'offre que de lointains rapports avec le *Tartuffe*.

Quant aux autres personnages dans lesquels on a cru retrouver l'origine de l'idée de Molière, la comédie latine de Mercutio Bonzio, de Verceil, (*de Falso hypocrita et tristi*) et l'*Hipocrito* de l'Aretin, leur rôle diffère tellement de celui de *Tartuffe* qu'il n'est pas possible de voir dans le dernier venu ni un plagiat, ni même une filiation d'idées. Non! le vrai type du *Tartuffe*, confit en dévotion, est bien l'œuvre de Molière et se trouve bien à sa place dans la société de

(1) Repertorio scelto. Milan, 1824, 8 vol. in-16, fig.
(2) Storia critica dei Teatri. Napoli, 1813, 11 vol. in-8°.

son temps, près de la cour dévote de Louis XIV; il ne pouvait naître en Italie, dans un pays où la dévotion n'a jamais été qu'un prétexte à fêtes et à *far niente.*

Gerolamo Gigli, le traducteur de *Tartuffe*, fut un homme singulier et qui, placé dans un autre milieu, eût laissé dans les lettres une trace bien plus lumineuse. Né à Sienne, en 1660, ses précoces aptitudes le firent adopter par un parent qui lui légua son nom et sa fortune; à quinze ans il était marié, à vingt ans il tenait son rang parmi les magistrats de sa ville natale. Au lieu de s'adonner aux plaisirs de son âge, Gigli cultiva les études les plus variées : la jurisprudence, l'architecture, la musique, la poésie surtout. Après avoir écrit bon nombre de poëmes d'opéra et d'*oratorii*, Gigli traduisit plusieurs pièces françaises, entre autres *Nicomède*, *Esther*, les *Plaideurs*, la *Femme juge et partie*, les *Mœurs du temps* (de Saint-Yon), *Tartuffe*, les *Fourberies de Scapin*.

Gigli prétend, dans sa préface au *Don Pilone*, avoir beaucoup changé à l'œuvre de Molière; mais, si l'on suit pas à pas les deux pièces, on ne tarde pas à constater que le traducteur a conservé toutes les scènes de l'original, toutes les situations essentielles. Il n'a varié le dialogue qu'autant qu'il le fallait pour se conformer à l'usage d'Italie, car les mots et les locutions qui se ressemblent n'ont pas toujours le même sens dans les deux pays. Il a ajouté quelques scènes qui étaient pour le moins superflues, celle, par exemple, où le fils d'Orgon, chassé de la maison paternelle, va demander du secours à sa grand'mère, laquelle ne lui parle que de la fenêtre et ne lui offre, en guise de secours, qu'une chemise sale de don Pilone, dont elle

avait fait une relique. Dans une autre scène qui se passe au jardin, les deux amants se querellent, et Marianne menace de se retirer dans un couvent ; là-dessus, une dissertation sur les avantages de la vie religieuse. La scène si simple et si vraie qui est dans Molière (1) était bien suffisante. Un changement on ne peut plus malheureux, introduit par Gigli, est celui qui transforme le valet de Tartuffe :

« Laurent, serrez ma haire avec ma discipline, »

en un jeune homme, Piloncino, qui à la fin de la pièce se trouve être une femme travestie. Choquante invraisemblance qui montre bien la tendance toute méridionale à exagérer les créations de l'esprit de Paris, comme on en exagère les modes et parfois les travers politiques.

En somme, tout le *Tartuffe* se retrouve dans le *Don Pilone*, depuis les lamentations de Mme Pernelle jusqu'au *Deus ex machinâ* qui amène l'arrestation de l'imposteur. Seulement Gigli a distribué sa pièce en trois actes au lieu de cinq, peut-être à cause des *intermèdes* ou petites entrées comiques qu'il était d'usage d'introduire entre les actes lorsque la comédie formait un spectacle princier, ce qu'on appelait une *Festa teatrale*.

Une différence bien plus essentielle à noter est celle de la destinée des deux pièces dans les deux pays. Pendant qu'en France le *Tartuffe* soulevait les fureurs du clergé contre le théâtre en général et contre Molière en particulier, le *Don Pilone* trouvait faveur en Italie même auprès

---

(1) Acte II, scène V.

des prélats et des grandes dames de l'aristocratie romaine. La première édition de cette pièce (parue à Rome vers 1702 et devenue introuvable) fut enlevée avec enthousiasme *le jour même*, dit l'éditeur de la seconde édition (1). « Il n'y eut pas de dame ni de gentilhomme intelligent qui ne voulût en posséder un exemplaire », et l'auteur de la Vie de Gigli assure que « le cardinal Ottoboni, devant passer par Sienne, demanda lui-même qu'on lui servît une représentation du *Don Pilone* sur le même théâtre et par les mêmes acteurs qui l'avaient représenté la première fois. »

Gigli dit bien dans sa préface que la pièce lui valut des persécutions comme à Molière, mais ce ne fut pas par le fait du clergé ni des souverains, et l'on en trouve la cause toute naturelle. A la première représentation donnée sur le grand théâtre de Sienne par l'auteur lui-même « et neuf chevaliers de ses amis », Gigli ne s'avisa-t-il pas de reproduire les têtes, les costumes, les allures et jusqu'à la prononciation de personnes vivantes et bien connues de la ville ? *Inde iræ !* Sur la réclamation des intéressés, la pièce fut d'abord interdite; mais on la reprit quelques années après, comme nous venons de le voir, à la requête d'un cardinal.

Les persécutions que Gigli eut en effet à souffrir pendant la dernière partie de sa vie eurent une toute autre origine que sa traduction de *Tartuffe ;* ce fut son amour pour sainte Catherine de Sienne, dont il publia les œuvres,

(1) Lucca, Marescandoli, 1711, in-12.

qui le perdit. Siennois lui-même et enthousiaste du beau langage et des locutions du crû employés par son illustre compatriote, Gigli en fit l'objet d'un glossaire spécial *(Dizionario Cateriniano)* et eut l'audace de donner publiquement ses préférences au dialecte de Sienne sur celui de Florence, contre l'avis de l'académie de la Crusca qui jouissait de la protection du prince. Nous ne pouvons nous laisser aller ici à retracer les péripéties de cette célèbre querelle littéraire, qui prit les proportions d'une grande affaire d'état. Qu'il suffise de dire que Gigli, privé de ses honneurs et dignités et banni de la Toscane, n'obtint grâce, après des années de supplications, qu'en signant une rétractation calquée sur celles que le Saint-Office imposait aux hérétiques, et par laquelle Gigli, se reconnaissant coupable de lèse-académie, rétractait tout ce qu'il avait pu dire et écrire contre l'autorité de la *Crusca* et en faveur du dialecte de Sienne.

Gigli mourut à Rome, le 4 janvier 1722.

J. DE FILIPPI.





NÉCROLOGIE

ERNEST ANIEL.

Le 16 juin dernier, le « Courrier des théâtres » du *Figaro* publiait cette courte note qui a fait le tour de la presse :

Notre correspondant de Lyon nous écrit :

« Voici une nouvelle de nature à intéresser le monde des théâtres.

» On a enterré aujourd'hui (14 juin) un professeur du lycée de Lyon qui était un Molièriste *enragé* (aimable épithète!) Pendant sa longue carrière, il a réuni, souvent à l'aide de sacrifices très lourds dans sa modeste situation, les diverses éditions des œuvres de Molière, et tous les documents, études, critiques, etc., concernant l'auteur du *Misanthrope*.

» Cette collection, très curieuse, et qui doit avoir un certain prix, a été léguée par M. Aniel — c'est le nom de ce professeur — à la Comédie Française. »

En effet, M. Ernest Aniel, l'un de nos plus dévoués collaborateurs, dont nos lecteurs n'ont pas oublié les importantes communications, a eu la généreuse pensée de laisser aux Archives de la Comédie-Française, sa collection ou plutôt toutes les pièces de sa collection qui ne feraient pas double emploi avec celles de la bibliothèque moliéresque du Théâtre-Français. Ce précieux souvenir ne pouvait nous étonner, de la part d'un savant aussi désintéressé que modeste.

Ernest Aniel, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Lyon, vice-président du club Alpin français (section de Lyon), officier de l'Instruction publique, né à Paris en 1829, fit ses études au lycée de Lyon : son père était maître de ballets au Grand-Théâtre (1).

---

(1) Jean-Pierre Aniel (Paris, 1797 + Lyon, 1865), danseur au théâtre de Bordeaux et à l'Opéra (1822-1824), etc., a collaboré à une quinzaine de pièces chorégraphiques de 1818 à 1841.

Ses études classiques terminées, il entra dans l'enseignement libre à Grenoble, où il prépara sa licence ès-lettres. Chargé du cours de rhétorique au lycée de Brest (1851), il fut nommé l'année suivante au lycée de Tournon, puis à celui de Marseille. Enfin, en 1854, il revenait à Lyon, dans sa famille, comme professeur de sixième au lycée qui l'avait eu comme élève, et où il devait terminer sa carrière.

Son amour pour les livres datait de loin. Tout jeune, il employait ses économies à acheter des livres ; il était très fier de montrer une des plus précieuses pièces de sa collection moliéresque qu'il avait achetée, à l'âge de 19 ans, sur les quais du Rhône. Le culte de Molière existait dans sa maison : M[me] Aniel, femme supérieure, peintre et sculpteur de mérite, se plaisait à reproduire les traits de Molière, son mari était à l'affût de toutes les publications relatives au grand écrivain : vieux, neuf, français, étranger, tout livre spécial venait augmenter sa collection. C'est ainsi qu'il avait patiemment réuni près de 500 numéros, méthodiquement divisés en 18 séries.

L'un des premiers, M. Aniel avait encouragé notre petite revue, dont il aimait à se dire « abonné perpétuel ». Hélas! le *Moliériste* aura vécu plus longtemps que son fidèle collaborateur!

Au mois de juillet dernier, M. Aniel fut envoyé aux eaux de Châtel-Guyon. C'est là qu'il se mit au lit pour ne plus se relever. Il fut soigné par des amis dévoués et par sa digne femme qui, déjà malade elle-même, succomba à la tâche. Le chagrin que causa cette mort à M. Aniel, déjà si malade, contribua beaucoup à aggraver le mal qui l'a enlevé à l'affection de sa bonne vieille mère, de ses élèves et de ses nombreux amis, le 12 juin dernier, dans sa 55[e] année.

LA RÉDACTION.





MOLIÈRE ET LES ALLEMANDS

RÉPONSE A M. FRITSCHE

—

Paris, 2 juin 1884.

Ces jours-ci, le 30 mai, en pleine Académie des Inscriptions, un savant français, M. Oppert, reprochait à un autre savant français d'attribuer à un Allemand une découverte archéologique réalisée par M. Oppert lui-même, il y a quinze ans.

Les Français sont coutumiers de ces faits d'abnégation inconcevable.

Nos érudits en prennent l'habitude.

Ne voilà-t-il pas qu'à présent on en vient à chercher en Allemagne des commentateurs autorisés pour Molière !

C'est inouï, mais c'est vrai.

Je suis de ceux qui voudraient couper court à cette erreur, qui est une duperie : de là cette polémique, qui a peut-être son intérêt pour notre Littérature nationale (Nord et Midi).

Donc, le *Moliériste* d'hier, qui m'arrive à l'instant, m'apporte la lettre que M. Hermann Fritsche, de Stettin (province de Poméranie), a cru devoir adresser à ce journal en réponse à un petit article de moi, où je l'avais mis en cause, au sujet de l'étymologie du nom de *Sganarelle.*

Voici ma riposte :

I

D'abord, ce que dit M. H. Fritsche de sa double tentative d'explication étymologique (*ingannare*, *sgannare*, détromper, désabuser), dont l'une ne lui paraît pas, à lui-même, « hors de doute », et dont l'autre lui semble encore « moins vraisemblable » ; et, mieux encore, l'aveu décisif qu'il fait en déclarant que « ce n'est pas *lui* », mais « M. Moland », un Français, qui, le *premier*, a présumé l'origine italienne de *Sganarelle* ; tout cela me justifie surabondamment, j'ose l'affirmer, d'avoir raillé à tous égards la fâcheuse et déplorable manie qu'ont certains éditeurs français (1) de faire intervenir, à titre d'autorité compétente, la plus que contestable et plus que suspecte science allemande, surtout quand il s'agit de nos grands écrivains nationaux — comme Molière ! Je n'insiste donc pas sur ce chapitre.

Je souhaite seulement que cette petite mésaventure profite à qui de droit.

Après ça, et pour si peu qu'on y tienne, je suis volontiers disposé à proclamer le savoir fabuleux des Allemands — savoir d'autant plus fabuleux que, parfois, bon gré, mal gré, la Vérité sort de ces puits de science !

Mais allons droit à l'essentiel.

II

Comme il fallait s'y attendre, M. H. Fritsche prend en pitié notre pauvre étymologie populaire et languedocienne de *ganaro*, *ganarel*, ivresse, ivrogne. Elle « ne vaut presque pas la peine d'en parler... »

---

(1) Voir l'édition Hachette des *Œuvres de Molière*, tomes I et II.

Magister dixit !

Continuons, cependant, ayons le courage de continuer : nous saurons pourquoi mon étymologie est... muette.

« Il n'y a pas dans la langue provençale, ancienne ou » moderne, UN SEUL MOT qui commence par ce préfix » (1) caractéristique S si fréquent en italien (*sconcertare*, » *sforzato*, *sgalante*, *sgomento*, *etc.*)...

— Ah ! qu'allais-je faire dans cette galère ? Ca m'apprendra. Poursuivons :

« Et je *défie* M. Baluffe (c'est moi ! excusez du peu !) de » m'en citer UN, par exemple dans *Mirèio*, qui, sans » doute est une autorité valable. »

Vous le voyez, je me suis mis dans de vilains draps !

M. H. Fritsche, de Stettin (province de Poméranie), prend la chose au vif. Il en est tout échauffé : tout *scalfurat*, comme on disait à Toulouse, du temps du poète Goudouli, le contemporain et l'ami de Molière...

Tiens ! mais, ne voilà-t-il pas justement *un* mot de circonstance, et bel et bien orné de ce fameux préfix S » ? Il arriverait à point. Reste à savoir si je ne l'ai pas perfidement inventé pour le besoin de la cause.

On lit, page 373 de l'édition de *Las Obros* de Pierre Goudouli (Toulouze, 1713), au Glossaire : — Scalfura, cherchez Escalfura. Je cherche Escalfura, « échauffer », je le trouve et je commence à respirer (2)...

Bon Goudouli, quel cierge je vous dois ! Du coup, je souscris à la statue que Toulouse va vous élever. Grâce à

---

(1) J'en demande pardon, mais préfixE serait plus correct.

(2) Ai-je besoin d'expliquer qu'ici les préfixes *es* et S s'agglutinent, selon le terme technique, au radical *calfa*, *calfura*, « chauffer », pour en majorer le sens, comme l'*en*, l'*s* en italien ?

vous, j'ai pu enfin découvrir — sans y songer — *un mot* « à préfix ». UN, ce n'est pas beaucoup; mais il suffit, cette fois, à l'ambition prussienne, bien plus exigeante quand elle ne se paye pas de mots !

C'est fort heureux, bon Goudouli, que vous ayez existé, — sans quoi le mauvais cas où je me suis mis eût été cuisant à mon amour-propre de Méridional. *Cuisant !* oui, *scouzent*, comme on disait encore en Languedoc du temps de Molière. *Scouzent ?* Mais, ça m'a bien l'air d'un autre mot qui arrangerait mes affaires.

On lit, même page de *Las Obros* déjà citées : « *Scouzentou*, cherchez Escoyre, » cuire. Je cherche, et je trouve : *Escoïre* ou *Escoyre*, cuire de douleur. » Et au-dessous : *Escouzentou*. (1)

Dieu me pardonne et M. H. Fritsche aussi ! mais il me semble bien que, ayant « cité » comme par hasard deux mots au lieu d'UN, il doit m'être permis de me reposer, en ajoutant d'ailleurs : et *cœtera !*

Remettons-nous d'une alarme si chaude !....

M. H. Fritsche, de Stettin (province de Poméranie), est-il content ? L'autorité de Goudouli est-elle assez « valable » à ses yeux ? Je le soupçonne fort, révérence parler, de ne connaître pas d'autre « langue provençale, ancienne ou moderne, » que celle de *Mirèio*, et encore !

Si M. H. Fritsche connaissait le provençal, « ancien ou moderne, » autrement que par ouï-dire, il ne se serait pas exposé à ce qu'on lui apprît que la série des mots à « préfix S » n'occupe pas moins de plusieurs colonnes dans le suplément du *Lexique Roman* de Raynouard, et que ces

(1) Ai-je besoin d'apprendre qu'ici encore les préfixes *es* et S constituent un renforcement synonymique du radical *coïre?*

mots ne sont pas tous là, comme on peut s'en convaincre en ouvrant les Dictionnaires destinés à compléter ce Lexique. *Enganar, enganhar, esgannar, sgannar* (1), comme je l'avais assez donné à entendre dans mon article, existaient en languedocien ; et c'est pourquoi, encore une fois, Molière n'avait pas à emprunter à l'Italie une étymologie dont il était dispensé par le milieu même où il vivait et écrivait.

Et, qui plus est ! même en adoptant le sens prêté par M. H. Fritsche au nom de Sganarelle, le vieux roman et le provençal du XVII[e] siècle l'offraient à Molière de première main : *Enganarello* (trompeur) est enregistré tout vif par Mistral dans cet état-civil de notre langue qui s'intitule le *Dictionnaire provençal français* (tome I, page 915). N'importe ! je ne me borne pas à avoir toutes les apparences de raison pour moi ; et je m'en tiens à ma première explication, que je maintiens. J'ai motivé m'a préférence pour *ganaro*, *ganarel* (Sganarel), en observant que dans le *Médecin malgré lui*, congénère du *Médecin volant*, l'une des premières pièces jouées en Languedoc, Sganarelle, traité de « débauché » et « d'ivrogne, » n'avait pas du tout un rôle de « désabusé » et de « déniaisé. »

Au surplus, si nous discutions ici l'histoire de ces deux comédies (l'une portant et comportant l'autre), je démontrerais que, contrairement à l'opinion généralement admise, ces pièces sont par le sujet, l'esprit satirique, l'observation des mœurs locales, bien plus d'essence languedocienne qu'italienne.

Mais c'est là une question que nous débattrons entre Français. Revenons.

M. H. Fritsche veut que je cite un exemple tiré de *Mirèio*.

---

(1) Tromper, duper.

Qu'il en prenne son parti. Je ne lui citerai rien de *Mirèio*. A quoi bon ? Toutefois, comme un Languedocien (j'en suis un !) est fort excusable de se flatter d'être de son pays, et que le Languedoc confine à la Gascogne, j'appellerai mieux que *Mirèio*, son propre auteur, à la rescousse, pour insinuer que les leçons de langue provençale risquent de s'égarer en route en venant de Poméranie à mon adresse.

Dans une fort belle lettre — que je ne suis pourtant pas assez Gascon pour citer tout entière, à cause des éloges — F. Mistral a bien voulu reconnaître et chaleureusement féliciter en moi « un fils de race, un vrai méridional. » et cela à propos de notre langue, (1) que j'ai la prétention de connaître et de parler un peu, par vieille, très vieille tradition de famille.

III

Soit dit entre nous exclusivement, de Français à Prussien, M. Fritsche, et sans me prévaloir de quelques siècles de plus ou de moins de roture, il existe dans les archives communales de Béziers telles chartes romanes qui donneraient un éloquent commentaire aux deux mots de Mistral sur mon compte. Un des miens y parlait déjà provençal sous Philippe-le-Bel, pour la défense des libertés politiques et religieuses de la cité. Mais passons au déluge ! Pour en revenir à Molière, j'aurai, Monsieur, la patriotique et méridionale immodestie de rapporter deux souvenirs de famille qui vous aideront à comprendre et ma légitime susceptibilité quand vous voulez que j'aille m'instruire de ma langue à une école prussienne, et, tout aussi bien, certaines aptitudes particulières que je pourrais avoir pour l'é-

(1) Maillane, 4 décembre 1872.

tude de la vie et de l'œuvre de Molière en Languedoc (1) : œuvre et vie qui constituent précisément le plus fameux évènement litéraire de notre histoire locale.

— Dans les archives municipales de la commune de Montagnac, de laquelle dépendaient et le château de la Grange-des-Prés, où le prince de Conti recevait Molière, et le château de Lavagnac, où, selon une légende populaire assez répandue, la baronne de Florac aurait eu une intrigue galante avec Molière, dans ces archives et sur le Registre mortuaire, entre deux actes de décès relatifs au père et à la sœur du baron de Florac (23 août 1654, 15 janvier 1655) et l'acte de décès du prince de Conti (23 février 1666,) se trouve consignée, également, la mort obscure d'un obscur plébéien, qui n'était rien et qui était beaucoup, car c'était mon aïeul. « Le 17 juin 1656 », c'est-à-dire vers l'époque où Molière était dans ces parages, « Jean Baluffe, d'Autignac », mourait à Montagnac « en revenant des bains de Balaruc », la station thermale fort à la mode alors (2). Le hasard seul a-t-il associé ainsi par la mort cet inconnu à des personnages qui vécurent dans l'intimité de Molière, et le défunt n'avait-il jamais approché, connu, aimé, applaudi, fêté comme eux et peut-être avec eux, ce même Molière, si populaire alors dans le Bas-Languedoc ? Pensez-en ce que vous voudrez ; mais il est certain qu'un de mes aïeux n'aurait eu qu'à ouvrir les yeux pour voir Molière, qu'à étendre la main pour effleurer et serrer la main de Molière.

— Autre détail domestique dont l'intérêt privé a trait à Molière de plus près. La communauté d'Abeilhan, où de

(1) Je prépare depuis plusieurs années un grand ouvrage sur *Molière et la Société languedocienne au XVIIe siècle,* qui paraîtra prochainement.

(2) Voir de nombreuses *Lettres* de Mme de Sévigné sur Balaruc.

temps immémorial résidait la famille de ma mère, (1) faisait partie de la Vicomté de Pézenas, inféodée à Conti, et avait pour seigneur ce même baron de Florac, déjà nommé. Or, qu'advint-il vers la fin de 1655, à la date où le prince de Conti fit à Molière ces magnifiques réceptions, dont les *Aventures* de Dassoucy nous ont transmis l'enthousiaste compte-rendu ? Il advint que la communauté se « cotisa » pour subvenir aux frais de ces fêtes pompeuses. La communauté vota une imposition de « *deux cents livres pour contribuer à l'ameublement du château de la Grange-des-* « *Preds* » (sic), et icelle somme » fut effectivement « portée « et remise devers le sieur Dejean, « argentier de son Altesse (2). » De sorte qu'à côté de mon aïeul paternel, qui n'avait qu'à étendre sa main pour effleurer ou serrer celle de Molière, il y avait, là aussi, un autre aïeul à moi qui ouvrait positivement la main pour que Molière fût mieux fêté !

Un Molièriste placé dans mes conditions toutes spéciales pourrait être tenté de considérer de tels faits comme des antécédents, et, par suite, il pourrait donner à son admiration présente pour Molière une assez plausible couleur d'hérédité. Ce n'est pas à cette conclusion que j'entends en venir. Que le bâtard de l'apothicaire se rassure ! Je ne veux pas le rendre jaloux. Mais n'ai-je pas le droit de dire qu'un étranger, un Allemand surtout, irrite en moi des fibres exceptionnellement sensibles, quand il veut m'apprendre, à propos de Molière, cette langue que nos ancêtres parlaient

(1) Notre maison patrimoniale y a été reconstruite en 1722 : elle existe encore au *Jeu du Ballon*.

(2) Archives d'Abeilhan, recueillies par l'abbé Pailhés. — Notez que la population du village ne dépassait pas 36 feux alors, et vous conviendrez qu'une souscription de 200 livres, soit mille francs d'aujourd'hui, ce n'était pas un denier, surtout pour l'époque.

peut-être à Molière lui-même, et que le devoir m'oblige à savoir ?

IV

Eh ! bien non, je n'y entends rien !

Il faut ignorer « la langue provençale, ancienne ou moderne, » comme je l'ignore, pour avoir eu l'absurde idée d'admettre un seul instant que Molière aurait, apparemment, pris dans le Bas-Languedoc, plutôt qu'en Italie, ce nom de *Sganarelle* qu'il y trouvait tout fait !

Ganarel (ivrogne) se disait, au temps de Molière, et se dit encore aujourd'hui dans le Bas-Languedoc en général et au village d'Abeilhan en particulier. *Ganarel* s'y dit et s'y disait, comme s'y disait et s'y dit cet autre mot, dont Molière n'a pas moins fait sans aucun doute le nom d'un de ses personnages : *mascarillo*, barbouillé. (1) Mais qu'est-ce que cela prouve ?

Mascarillo n'est pas dans *Mirèio*, après tout ; et c'est en vain qu'il se trouve du reste dans le Dictionnaire provençal français de l'auteur de la dite *Mirèio*, sous la forme expresse et concluante du verbe *mascarilha*, barbouiller (Tome II, page 289) !

Non, non ! quelque vraisemblable que cela soit, c'est

---

(1) On lit, au tome 1, page 90, des *Œuvres de Molière*, édition Hachette : « M. Hermann Fritsche, à l'article MASCARILLE de son excellent « Lexique des noms propres qui se rencontrent dans Molière », fait remarquer que *Mascarilla* est le diminutif de l'espagnol *mascara*, « masque » ; la forme italienne serait *mascharina* ou *mascheretta*.

Maintenant l'italien ne va plus. C'est le tour de l'*espagnol !* A quand le chinois ? Et dire que les Français, et ils sont nombreux, qui n'ont pas eu le privilège, comme M. Hermann Fritsche, d'assister au miracle de la Pentecôte, sont condamnés à ne pas apprécier ces beautés étymologiques, encyclopédiques et surtout germaniques ! O Molière !

impossible! Impossible, vous dis-je! Tout le monde sait que Molière n'habita pas dix ou douze ans le Languedoc, mais la province de Poméranie.

C'est à Stettin — en Prusse — que Molière composa et joua ses premières comédies. Les aïeux de M. Hermann Fritsche assistaient au spectacle.

Et M. H. Fritsche, de Stettin (province de Poméranie), ne saurait tolérer qu'un Français du Midi soutienne que *Sganarelle* est un nom originaire du Languedoc. — Il est de provenance italienne, ce nom, aussi vrai que « le préfix S » n'a jamais existé en provençal!...

V

Ah! mon brave et très obscur aïeul, enterré à Montagnac, que dirais-tu de cette querelle d'allemand, toi qui en Gaulois au franc rire, savais très bien qu'en notre joyeux pays de Languedoc, *las fayssous toudesquos* « les façons tudesques » étaient, sur le *Théâtre de Béziers* (1), synonymes de *grotesques*, autrement que pour la rime? En faisiez-vous les gorges-chaudes, de ces Allemands, dont le nom signifiait pour vous: rabâcheurs, *repapiaïres!*

J'ignore si ce n'est pas en votre compagnie que Molière apprit à se moquer des savants d'Outre-Rhin, grands « inspectateurs d'enseignes »; mais, vrai! je sais qu'un irrésistible instinct me porte à les railler. C'est dans le sang!

Et, à la fin des fins, ma foi! je sens qu'il sied maintenant de clore là ces explications, car, en qualifiant mes « railleries » de « *peu coûteuses*, « ce M. H. Fritsche me semble

---

(1) Voir la pièce sur *La Modo*, édition de 1642; collection Soleinne. [Archives nationales].

avoir oublié un peu trop que, depuis la rançon des cinq milliards, nous devons être quittes envers les Prussiens.

Le traité de Francfort, n'est-ce pas ? n'a rien stipulé contre la gratuité de la gaîté française !...

Au surplus, veuille bien m'excuser, mon brave et digne ancêtre, de t'avoir dérangé de ta plébéienne et roturière obscurité — pour si peu de chose ! Mais il est écrit que nous n'aurons jamais la paix avec les Allemands.

AUGUSTE BALUFFE.



ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

JUIN 1684.		
Jeudy 1er. — Feste Dieu. Néant.		
Lundy 12 et Mardy 13. Relâches.		
Mecredy 21. — *Escolle des Femmes* et *Critique* . . .	289 l.	10 s.
Dimanche 25. — *Tartuffe*	394	10
Mardy 27. — *Scapin* et Grand Turc.	190	10
Jeudy 29. — *Malade imaginaire*.	539	10
JUIN 1784.		
Dimanche 6. — Veuve du Malabar. *George Dandin* . .	897	10
Jeudy 10. — Fête-Dieu. Relâche.		
Samedy 12. — *Tartuffe*. — Le Triple Mariage. . . .	826	16
Lundy 14. — *Dépit amoureux*. Les Plaideurs	666	4
Mardy 22. — *Femmes sçavantes*. Le Tuteur.	371	2
Jeudy 24. — L'*Ecole des Maris*. Mercure galant. . .	1012	12
Samedy 26. — Horace. *George Dandin*	1248	5

G. M.



BIBLIOGRAPHIE

Encore une édition des *Précieuses ridicules*, celle-ci publiée en Angleterre, avec texte français, introduction et fnotes en anglais, par M. A. Lang, dans la collection des classiques français dirigée par M. G. Saintsbury (1).

Comme plusieurs autres ouvrages de la même collection, cette édition dénote un effort sérieux pour mettre à la portée du public anglais le résultat des plus récents travaux rançais sur Molière. La *Vie de Molière*, surtout, qui vient en tête des *Prolegomena*, est aussi exacte que concise. Dans le reste de son travail, M. Lang ne fait guère qu'emprunter le texte et résumer les notice et notes d'Eugène Despois dans le *Molière-Hachette*. On aurait voulu, par suite, que l'éditeur anglais déclarât plus expressément ce qu'il doit à son devancier français : la justice comme la reconnaissance lui en faisaient un devoir.

Le commentaire interprétatif de M. Lang est exact, malgré des erreurs (quelques-unes assez graves, comme la distribution tout-à-fait arbitraire ou fausse des rôles au

---

(1) Oxford, at the Clarendon Press, 1884. London, Henry Frowde, 1 vol. in-12 cart. de 80 p. Prix : 1 s. 6 d.

temps de Molière), mais il est trop succinct : quatre pages de notes, ce n'est certainement pas assez pour élucider une pièce qui renferme tant d'expressions particulières, tant d'allusions de tout genre aux mœurs, aux modes et aux usages du temps.



A lire, dans *la Controverse et le Contemporain* du 15 mai, une intéressante étude de M. Georges Doncieux sur *le Comique de Molière*. M. Doncieux en recherche les éléments essentiels par la comparaison avec celui de ses contemporains et de ses successeurs; sujet bien souvent traité, mais que l'auteur réussit à renouveler par la justesse et l'indépendance de sa critique, comme aussi par la distinction d'un style très travaillé.



Grande controverse, dans la *Revue de l'enseignement* des 15 mai et 1er juin (1), entre deux de nos collaborateurs, MM. Ch.-L. Livet et Gustave Larroumet, l'un et l'autre éditeurs des *Précieuses ridicules* (2), sur la portée des *Précieuses* et la société précieuse au dix-septième siècle.

Comme on devait s'y attendre, le docte M. Livet défend précieux et précieuses, surtout Mlle de Scudéry; M. Larroumet voit au contraire dans le cercle de celle-ci le but principal des traits de Molière. D'autre part, dans le *Temps* du 2 juin, M. Francisque Sarcey annonce l'intention d'entrer prochainement dans ce débat. Attendons !

---

(1) Paris, Paul Dupont.

(2) Voy. le *Moliériste* de mars et juin 1884.



Rions un peu. — Sous ce titre, M. Coquelin aîné a publié, dans *le Matin* du 7 juin, une spirituelle réponse aux critiques austères du *Député de Bombignac*, qui semblent « prendre le Théâtre Français pour le monde où l'on s'ennuie. »

« Il me semble, dit-il, que la critique devient bien grave. Molière disait déjà : « C'est une terrible entreprise que de faire rire les honnêtes gens ! » Je me demande ce qu'il dirait aujourd'hui. Il n'y suffirait plus. Ou il faudrait qu'il changeât bien sa note. Je n'en veux pour preuve que les cris qu'on jette quand on ose avancer cette proposition séditieuse que Molière, étant un auteur comique, a dû vouloir faire rire, et qu'Arnolphe, Alceste, Tartuffe même, pourraient bien, en conséquence, ne pas être des personnages tragiques... Le Théâtre Français est la maison de Molière, non son tombeau ; et quant au Maître, soyez-en sûrs, il n'était pas le larmoyeur qu'on veut nous faire accroire. Profond, oui certes, mais brave. Connaissant l'homme et la vie, et les aimant tout de même, car il était bon. La pensée est souvent triste; l'action, point; et c'était un grand agisseur que Molière: il a travaillé et bataillé comme personne. Vive la belle humeur, cette âme de l'action ! Vive l'entrain, cette qualité de notre race ! Et le rire qui l'entretient, le rire facile, le rire clair, le rire de source ! Nous avons tous besoin d'agir; pour l'amour de Dieu, laissez-nous rire !



Une Signature de Molière. — Le splendide catalogue de la vente Bovet, publié par la maison Charavay frères, annonçait, sous le n° 679, le fameux autographe du 31 août 1670, provenant de la collection Fossé-Darcosse et qui avait déjà atteint le prix de 650 fr.

Nous sommes heureux d'annoncer que cette belle et rarissime pièce, qui réunit les signatures de J.-B. P. Molière, de J.-B. Monchaingre (dit Filandre), d'Angélique Meunier, sa femme, et du procureur Rollet, a été adjugée, le jeudi 19 juin, moyennant *deux mille cinq cents francs*, à M. Alexandre Dumas. Voilà une relique de Molière rentrée dans la famille; espérons qu'elle n'en sortira plus. Nous tâcherons d'obtenir de l'heureux acquéreur la permission de publier ce précieux document, avec *fac-simile* des signatures.

DU MONCEAU.



BULLETIN THÉATRAL

—

COMÉDIE-FRANCAISE. — Vendredi 13 juin, *le Médecin malgré lui* (MM. Got, Joliet, Roger, Davrigny, Leloir, Falconnier; Mmes P. Granger, Frémaux et Amel). —Dimanche 15 et Mercredi 25, *le Mariage forcé* (MM. Martel, Joliet, Villain, Truffier, Davrigny, Le Bargy, Leloir; Mlle Fayolle).

GRAND THÉATRE DU HAVRE. — Lundi 23 juin, l'*Avare* et les *Précieuses ridicules* (M. Coquelin cadet, Harpagon et Mascarille).

CONCERT A LA SALPÉTRIÈRE.— Mardi 10 juin : le monologue de Sganarelle, du *Cocu Imaginaire*, par M. Got. — Voici en quels termes notre collaborateur Jules Claretie a rendu compte de cette partie de la représentation, dans sa chronique hebdomadaire du *Temps* (n° du 13 juin) :

Le grand Gaulois qu'est Molière avive tout aussitôt de sa gaîté ces cerveaux pleins de nuit. C'est comme une flambée de lumière. Chaque vers fait éclater le rire. Le mot cru, le mot gras, le mot brave et franc dont nos pères ne rougissaient point, soulève des hilarités énormes sur ces bancs ou l'imbécilité coudoie la démence. Sans doute, le jeu, la mimique de Got y sont pour beaucoup, mais Molière a sa large part dans ces tempêtes de rire. A chaque vocable d'allure déboutonnée, *bedaine*, *colique*, et surtout à l'explosion du mot que Paul de Kock a arboré sur la première page d'un de ses romans, au mot que Molière ne se gêne pas pour lancer tout net et tout nu au parterre, ce sont des gaîtés sans fin. Et chaque trait *porte*; et comme nous demandions à Got quelle différence il trouvait entre les *effets* produits là par *Sganarelle* et ceux qu'il rencontre, dans le même rôle, à la Comédie Française : « Aucune différence, nous dit-il. Les effets sont absolument les mêmes ! » Il le connait fort bien d'ailleurs, M. Got, ce public d'aliénés. Il y a quarante ans tout juste qu'il est venu, au temps de Fabret, apporter le secours de son art, — qui est aussi l'art de guérir — aux malades de la Salpêtrière.

CERCLE DIDEROT (29, rue de Jusssieu). — Mardi 17 juin, scène du 1er acte de *Tartuffe* (MM. Martel et Leloir).

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant: GEORGES MONVAL.

SIXIÈME ANNÉE

NUMÉRO 65 AOUT 1884

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

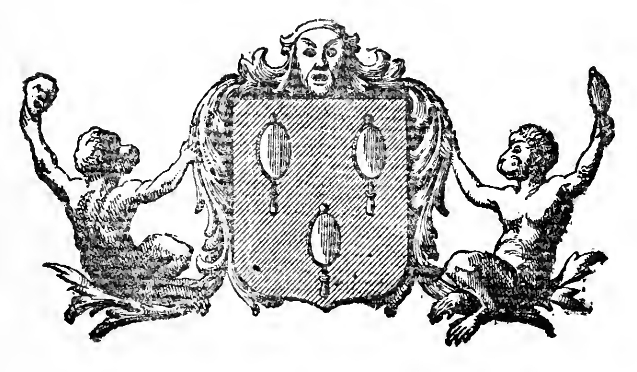
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1884

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXV

SIXIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



QUELQUES NOTES
SUR LE TOMBEAU ET SUR LE CERCUEIL
DE MOLIÈRE

—

Le savant M. Louis Moland a publié, dans le numéro 63 du *Moliériste* (juin 1884), une dissertation de la plus haute importance sur la *Sépulture ecclésiastique de Molière.* En étudiant, en comparant, en rapprochant et en commentant la plupart des textes authentiques qui concernent l'inhumation de Molière dans le cimetière de Saint-Joseph, il s'est proposé de prouver que le corps de l'illustre comédien, mort au sortir du théâtre sans avoir reçu les derniers sacrements et sans avoir abjuré sa profession, n'avait pas été présenté à l'église ni enterré en terre bénite, malgré la pompe et la solennité de son enterrement, qui eut lieu, vers 9 heures du soir, à la clarté des torches et des cierges, dans une partie du cimetière réservée à la sépulture des enfants mort-nés, c'est-à-dire non baptisés. Telle était, en effet, la destination spéciale de ce petit cimetière, comme nous l'apprend le fameux sonnet du poète normand Les Isles Le Bas, sonnet que j'avais fait connaître à Taschereau, qui l'a cité dans la cinquième édition de son excellente *Histoire de Molière*.

La dissertation de M. Louis Moland nous paraît irréfutable; elle établit, sur des preuves canoniques, que, si l'Ar-

chevêque de Paris n'a pas refusé la sépulture à Molière, il ne pouvait permettre que cette sépulture fût faite dans la forme ordinaire, après un service mortuaire à l'église de Saint-Eustache, et que le corps d'un excommunié reposât en terre sainte, lors même qu'on lui accordait les prières d'un prêtre. Cette opinion est très habilement et très judicieusement déduite d'après des textes qui se confirment l'un par l'autre. Nous releverons seulement une erreur bibliographique, presque indifférente dans la question : M. Louis Moland, qui s'appuie sur un renseignement précieux que lui fournit le *Parnasse françois* de Titon du Tillet, a considéré cet énorme in-folio, rempli des détails les plus intéressants sur la vie des écrivains célèbres, comme une seconde édition de la *Description du Parnasse françois*, volume in-12 publié cinq ans auparavant, lequel ne renferme qu'une description et un panégyrique du Parnasse qu'il avait fait exécuter en bronze par un bon sculpteur, et qu'on voit à présent dans une des salles de la Bibliothèque Nationale.

Nous accepterons, comme M. Louis Moland, le témoignage de l'ancien chapelain de Saint-Joseph, qui déclara lui-même à Titon du Tillet « avoir assisté à l'enterrement de Molière et qu'il n'étoit pas sous cette tombe (c'est-à-dire sous la grande pierre plate que la veuve de Molière avait fait poser au pied de la Croix, au milieu du cimetière), mais dans un endroit plus éloigné, attenant à la maison du chapelain. » Cet endroit plus éloigné était sans doute une enclave, dont la terre n'avait pas été consacrée selon le rite de l'Eglise chrétienne et qui servait exclusivement à la sépulture des enfants mort-nés et non baptisés. Il nous paraît difficile de croire que le corps de Molière, après avoir été inhumé chrétiennement au pied de la Croix, en présence de tous les assistants qui l'avaient accompagné au cimetière, ait pu être

transporté ensuite, la nuit même, dans un autre endroit du cimetière. L'opération n'était pas si simple que cela, et elle eût produit certainement le scandale qu'on avait voulu éviter en levant la défense d'enterrer le comédien dans un cimetière paroissial. L'ancien chapelain de Saint-Joseph a dit qu'il assistait à l'enterrement, et c'est ainsi qu'il avait pu voir de ses propres yeux que le cercueil avait été mis en terre dans un *endroit attenant à la maison du chapelain.*

Il y avait, au cimetière de Saint-Joseph, une Croix monumentale, au pied de laquelle les parents et les amis des morts inhumés dans ce cimetière venaient s'agenouiller et déposer des couronnes funéraires, usage qui subsiste encore dans les cimetières de Paris. Quant à la grande tombe de pierre que Mme Molière avait fait porter au pied de cette Croix, où le corps de son mari avait été déposé sans doute pour recevoir les prières et l'aspersion d'eau bénite du prêtre et des assistants, ce ne pouvait-être qu'une pierre commémorative, qui n'avait peut-être pas d'inscription, puisque la veuve y fit voiturer et brûler *cent voies de bois* pendant un hiver rigoureux, en mémoire du défunt. Titon du Tillet rapporte, dans son *Parnasse françois*, qu'on voyait encore, en 1732, au milieu du cimetière, cette grande tombe de pierre, que la combustion de cent voies de bois avait fait fendre en deux morceaux.

On découvrira, un jour ou l'autre, quelque description de cette tombe ou plutôt de ce cénotaphe de pierre, qui existait encore en 1732, selon Titon du Tillet, et qui est signalé, mais non décrit, dans deux éditions de la *Description de la ville de Paris*, par Germain Brice. Ces deux éditions sont les seules dont la *Table des matières par quartiers* du premier volume, porte cette double mention positive. L'édition de 1698, troisième édition de l'ouvrage, met

à la Table: « L'Eglise de Saint-Joseph et le Tombeau de l'illustre Molière, dans le cimetière »; l'édition de 1706, qui est la cinquième augmentée, met seulement: « L'Eglise de Saint-Joseph et le Tombeau de Molière. » Cette double mention, qui constate l'existence du Tombeau, est supprimée dans toutes les autres éditions. Mais le texte, auquel renvoie la Table, est partout le même, depuis la troisième édition publiée en 1698: « Presqu'à l'extrémité de la même rue (rue Montmartre) est la petite église de Saint-Joseph, dans le cimetière de laquelle est enterré le fameux Molière, si célèbre par les comédies qu'il composoit et qu'il représentoit luy-même d'une manière inimitable. »

En quelque endroit de ce cimetière que Molière ait été réellement enterré, il est à peu près certain que sa première exhumation eut lieu en 1750. Voici ce que Benjamin de Laborde, valet de chambre du roi Louis XVI, dit des cercueils de Molière et de La Fontaine, qui auraient été, on ne sait à quelle époque, placés l'un à côté de l'autre dans la même fosse: « Vers l'année 1750, on creusa une fosse dans le cimetière; on trouva leurs cercueils, et on les transporta dans l'église, où il sont encore. » (*Essais sur la Musique*. Paris, 1780, tome IV, p. 262). Ainsi donc, en 1780 ou peu d'années auparavant, les deux cercueils étaient dans la chapelle de Saint-Joseph. Ils furent remis en terre depuis, puisqu'on les exhuma une seconde fois, le 2 juillet 1792, lorsqu'il fut question de supprimer le cimetière pour y placer des canons et pour en approprier le terrain aux exercices militaires de la section républicaine. Voici ce que Millin a consigné, à ce sujet, dans son *Magasin encyclopédique* (tome II de la troisième année de ce recueil, page 548, an V de la République, 1797): « Le citoyen Moreau, ancien président de cette section, et depuis commissaire de la septième

Commission exécutive, fit les recherches nécessaires pour que les cendres de ces deux grands hommes ne fussent pas confondues avec celles des fosses publiques, qui alloient être enlevées. Il se fit adjoindre des commissaires et suivit avec eux les traces de la tradition qu'il s'étoit procurée. Ils trouvèrent, dans les lieux indiqués, deux cercueils en bois de chêne avec les ossements de deux cadavres; ils les placèrent dans deux caisses distinctes; elles furent fermées avec soin et déposées d'abord dans un caveau de l'église, ensuite dans une chambre au-dessus du corps de garde. Les procès-verbaux en ont été rédigés dans les formes les plus authentiques. »

Eh bien! les deux cercueils, renfermés dans deux caisses distinctes, étaient encore, en 1797, cinq ans après leur exhumation, dans la même chambre, au-dessus du corps de garde, dans l'ancienne chapelle de Saint-Joseph, et Millin suppliait le Gouvernement « de donner à ces deux hommes célèbres une sépulture digne d'eux. »

Etait-ce bien Molière, était-ce bien La Fontaine, dont les cercueils en chêne avaient été retrouvés, le 2 juillet 1792? Malgré les procès-verbaux de recherches et de découvertes, le doute planait sur ces deux cercueils, surtout si, en feuilletant la cinquième édition de la *Description de la ville de Paris*, revue et augmentée par l'auteur, en 1706, on avait lu, à la page 288 du tome Ier, le nom de La Fontaine mentionné parmi les noms des personnes illustres enterrées dans l'église de Saint-Eustache! Ce nom se trouvait déjà dans la troisième édition de l'ouvrage, publiée en 1698, trois ans après la mort de La Fontaine; il n'était pas encore dans la seconde édition, publiée en 1697. Il subsiste toujours à la même place, dans la 5e édition de 1706 et dans la 7e de 1717. Il ne figure plus dans la dernière édition de 1752.

Mais le bon La Fontaine n'est point ici notre affaire ; c'est de Molière seul qu'il s'agit. Nous laisserons donc son cercueil, en 1797, au-dessus du corps de garde de la garde nationale du quartier Montmartre. Brave garde nationale, qui ne sait pas même qu'elle veille sur Molière!

Le dépôt des restes de Molière n'était déjà plus intact: Cailhava en avait extrait une dent qu'il avait fait monter en bague et qu'il portait toujours, comme un talisman, et Ledru, fils du physicien Comus et oncle de Ledru-Rollin, un des ordonnateurs de la République de 1848, s'était contenté de prendre, pour sa collection d'ossements historiques, une vertèbre qu'il conservait pieusement, dans un papier plié, avec cette inscription: J.-B. MOLIERII SANCTÆ RELLIQUIÆ.

P. L. JACOB, *bibliophile*.





NÉCROLOGIE

—

HEINRICH SCHWEITZER.

Le 11 avril dernier, est décédé à Wiesbaden le docteur *Heinrich Schweitzer*, l'un des collaborateurs du *Moliériste* et l'éditeur du *Musée-Molière*. C'était un homme vraiment international. Israélite et Allemand de naissance, fils d'une Anglaise, il finit par se faire presque Français. Il naquit, le 30 septembre 1808, à Breslau, où son père était petit agent de change. Comme il donnait des espérances, il fut envoyé au gymnase et, plus tard, aux universités de Breslau et de Berlin pour y étudier la médecine. C'était alors la seule faculté ouverte aux juifs allemands, et sans doute Schweitzer aurait suivi une autre carrière, si son choix eût été libre. Aussi mit-il bien du temps à achever ses études, car ce ne fut qu'en 1840 qu'il passa ses examens. Sans doute cela s'explique en partie par l'insuffisance de ses ressources, qui l'obligeait à donner des leçons particulières pour gagner de quoi vivre. Malheureusement il n'a jamais compris l'art de battre monnaie, et pendant toute sa vie il a dû souvent recourir à la générosité de quelques parents, qui ne lui a jamais manqué. Ses tentatives pour gagner une clientèle lucrative échouèrent, et, désespérant enfin de trouver dans sa patrie une position convenable, il quitta, vers 1845, l'Allemagne pour aller s'établir à Paris.

Il y fit la connaissance de quelques savants distingués, du médecin Otterburg, du célèbre chimiste Dumas, et du chirurgien Amussat fils, qu'il accompagna à Vienne

pour l'assister dans une opération au prince Stirbey. Je doute qu'il ait jamais réussi à se faire quelque renommée comme médecin à Paris; mais il a rédigé des articles pour quelques journaux de médecine allemands, surtout celui de son ami Hirschwald Aber; il a fait nombre de traductions de traités de médecine et composé les biographies de deux médecins allemands distingués, MM. Middeldorpf et Graetzer. Il avait une haute idée de son art, ce qui ne l'empêchait point d'admirer le poète qui, plus que tout autre, s'est moqué des médecins. En 1873, à l'occasion du 2[e] anniversaire centenaire de la mort de Molière, il a écrit un discours (imprimé à Wiesbaden, chez Feller et Gecks) pour prouver que Molière, tout en attaquant les médecins de son temps et surtout la Faculté de Paris, n'a pas eu l'idée de persifler la médecine même, qu'il appelle, dans la préface du *Tartuffe*, un art utile. Heinrich Heine a dit quelque part que l'histoire de la littérature est comme une Morgue où chacun va reconnaître ses morts préférés : cela s'applique à notre ami qui, de bonne heure, apprit à aimer Molière. Lorsqu'il était encore le pauvre étudiant de Berlin, il ne manqua jamais, toutes les fois qu'une pièce de Molière était représentée, l'occasion d'aller voir la troupe française qui jouait en ce temps-là régulièrement tous les ans dans la capitale de la Prusse. Pour pouvoir payer une place « au sommet de la salle », il s'est bien souvent contenté d'un dîner fort maigre. Pendant son long séjour à Paris, il a été l'habitué du Théâtre Français toutes les fois qu'on y donnait du Molière.

En 1867, il quitta Paris pour aller séjourner à Wiesbaden. Quoique encore assez dépourvu de ressources, il en avait toujours pour enrichir sa bibliothèque moliéresque, qu'il disait lui-même être assez complète.

Ce ne fut qu'en 1873 qu'il se résolut à donner au public un petit essai sur son poète favori, le discours dont nous avons parlé plus haut. Enfin, à l'âge de soixante-dix ans bien comptés, il commença à publier cette revue qui pour jamais lui assure une place honorable parmi les moliéristes. C'est « *Molière und seine Buehne* », ordinairement cité par son sous-titre « *Molière-Museum* ». Il lui fut impossible de trouver en Allemagne un libraire qui voulût courir le risque d'une telle publication; en France et écrit en Français, son travail n'aurait pas rencontré ces difficultés; mais Schweitzer, voulant propager le culte de son poète en Allemagne, persistait à écrire en allemand et pour les Allemands. Certes il ne serait pas venu à bout de son entreprise si ses parents et quelques anciens amis ne l'avaient aidé, et si son zèle n'eût su vaincre tous les doutes. Il a ainsi publié une suite de 6 livraisons volumineuses comprenant plus de 48 feuilles. Mais il n'est pas vraisemblable qu'il ait jamais réussi à en retirer même les frais; c'était un enthousiaste tout à fait désintéressé. Dans ce recueil il nous a laissé de sa main plusieurs essais fort instructifs, dont voici les plus intéressants : Une apologie de Molière; une biographie du poète, puisée aux meilleures sources et animée d'un noble enthousiasme: *Molière avocat; les autographes de Molière ; Mauvillain, médecin de Molière.*

Dans ces dernières années une maladie d'yeux le força souvent de renoncer à la plume; mais jusqu'au dernier moment il n'a cessé de s'occuper, soit en conversant soit en dictant, du poète à qui il avait voué presque toute sa vie.

Honneur à sa mémoire!

H. FRITSCHE.





VADE-MECUM

POUR M. AUGUSTE BALUFFE.

—

Stettin, le 5 juillet 1884.

Monsieur,

Vous êtes fort en colère de ce qu' « à présent on en vient à chercher en Allemagne des commentateurs autorisés pour Molière. »

Mais pourquoi ne le ferait-on pas, cher monsieur ? Si les juges compétents — et vous avez encore à prouver que vous en êtes — trouvent qu'une question littéraire a été tant soit peu débrouillée par un individu quelconque, ils ne demandent pas s'il s'appelle Allemand ou Français. Dieu soit loué, les murailles de la Chine n'ont pas encore entouré ni divisé la république des lettres. Prouvez, démontrez que vous avez raison, et tout le monde, moi compris, vous fera ses compliments, car il ne s'agit de rien que de la vérité et non d'un patriotisme plus burlesque qu'édifiant.

Les Allemands ne se vantent point d'un « savoir fabuleux », pas plus que de leurs aïeux fabuleux, quand même

un d'eux aurait failli effleurer la main d'un de leurs grands poètes. Car nous en avons aussi, monsieur Auguste Baluffe, et ils ont trouvé, même parmi les Français, des commentateurs que nous lisons avec plaisir et sans leur jeter des brocards de mauvais goût.

Vous vous targuez de votre profonde connaissance du provençal. Je vous envie cette connaissance sincèrement. Mais supposez que vous eussiez jamais étudié l'allemand à peu près comme moi les langues romanes, surtout la française, et que quelque bon provincial allemand, qui saurait parfaitement sa langue maternelle, s'avisât de vous expliquer l'étymologie d'un mot allemand, sans avoir la moindre idée de ce genre d'études, que feriez-vous ? Vous vous ririez de lui, tout comme je fais de vous.

J'avais dit que votre étymologie du nom de *Sganarelle* « ne valait presque pas la peine d'en parler ». Certes, je n'aurais pas dit cela si vous aviez été moins enflé de cette « immodestie » dont vous vous accusez vous-même, et qui vous entraînait à attaquer la mémoire du meilleur connaisseur en Molière, M. Despois, sans autre raison que d'avoir approuvé, non, seulement mentionné — quelques explications qu'un Allemand avait données. Voilà qui n'était pas bien à vous, ô auguste monsieur Baluffe, et je vous recommande un peu plus de modestie envers celui qui, pour Molière, a fait plus que tout autre commentateur et dont vous devriez être fier au lieu d'en parler avec tant d'amertume et de haine.

Vous parlez d'une double étymologie que j'aurais tentée, mais vous dites que l'une de ces tentatives fait dériver *Sganarelle* d'*ingannare*. C'est une autre mésaventure qui vous est arrivée pour ne pas avoir lu ce que j'ai dit dans mes *Etudes*. Pourquoi ne lisez-vous pas ce que vous vous met-

tez à réfuter? Serait-ce par hasard pour n'avoir pas appris l'allemand?

Les mots *scalfurat* et *scouzent*, que vous alléguez pour soutenir votre thèse, ne prouvent rien. Dans toutes les langues il y a des formes raccourcies, mutilées, dont on se sert populairement, mais qui ne peuvent être comptées quand il s'agit de la légale constitution d'une langue. C'est pourquoi le Glossaire de Goudouli vous renvoie de *Scalfura* à *Escalfura* et de *Scouzentou* à *Escoyre.* C'est comme qui dirait que l'adjectif possessif français de la 2me personne du pluriel est *vot'* au lieu de *votre*, parce que le jargon quotidien ne recule pas devant cette forme estropiée, mais commode.

Je regrette de ne pas avoir sous la main le *Lexique roman* de Raynouard pour vous démontrer, ce que vous semblez ignorer, que ce lexique renferme nombre de mots qui ne sont pas du provençal proprement dit; du reste, le dialecte des anciens Vaudois vous donne raison, il se rapproche en ce point de l'italien. Rassurez-vous, monsieur Baluffe, sur mes études de langues romanes. Votre plume juvénile me fait soupçonner que le monde inquiet attendait encore votre naissance à une époque où je lisais déjà *La Noble Leçon* et les Troubadours.

Je prends acte de ce que vous évitez de me démontrer la justesse de votre opinion par des exemples puisés dans *Mirèio.*

D'ailleurs, vous confondez toujours deux choses; et cette confusion fait assez voir que j'avais dit trop peu en disant que votre étymologie ne valait « presque pas la peine d'en parler ». Non, elle n'en vaut point du tout la peine. Mais comme vous allez publier un « grand ouvrage » où vous pourriez compromettre votre philologie d'une manière

aussi cruelle que vous l'avez fait dans le *Moliériste*, je vous invite à profiter de la petite leçon d'italien que voici :

Il y a en italien deux préfixes S : l'un sert à majorer le sens d'un mot, et l'autre à le diminuer, voire à le rétracter et le nier. C'est de ce dernier sens que je parlais en comparant le préfixe S à l'a privativum des Grecs. Du premier genre sont, par exemple, *sforzare, sbevere, spaventare*, et de l'autre *scalmare*, *scolpare*, *scontentare*.

Lorsque vous aurez prouvé que ce deuxième préfixe existe aussi en provençal, et que vous aurez éclairci la signification de cette lettre dans ce mot supposé provençal de *Sganarelle*, et que vous aurez dit comment il s'est fait qu'on a changé votre *ganarel* en *sganarel* (voilà le point essentiel de toute la question), enfin comment Molière a pu encore étendre cette forme pour en faire *Sganarelle*, alors, mais pas plus tôt, je vous donnerai gain de cause.

Chemin faisant, vous proposez du nom de *Mascarille* une autre étymologie que celle que j'avais donnée il y a seize ans et que M. Despois a eu le malheur de reproduire aussi. La vôtre est en effet intéressante et peut contribuer à expliquer ce nom, si vous réussissez à révéler le lien qui unit le verbe *mascarilha* (barbouiller) et le nom de cette figure moliéresque. Mais cela n'empêche ni que le verbe *mascarilha* même ne soit d'origine espagnole, ni que les Provençaux n'aient dit *mascarilha* pour exprimer *barbouiller*, *noircir*, parce que les Mascarilles avaient le visage à demi couvert d'un masque noir.

Votre victoire n'est donc pas encore décidée, malgré toutes les épithètes grossières et toutes ces louches allusions que vous vous plaisez à mêler aux éruptions de votre patriotisme. Mais n'espérez pas que je gaspille encore le

temps à vous donner des leçons d'italien ; je resterai muet jusqu'à ce que vous l'ayez appris. Et comme vous avez tant à faire pour prêcher la guerre contre les Allemands, et tant de beaux ancêtres pour vous distraire de l'étude d'une langue étrangère, je crains que vous ne veniez jamais à bout ni d'apprendre l'italien ni de me faire parler.

Adieu donc, cher monsieur Auguste Baluffe, adieu à tout jamais ! Il m'en coûte, mais il faut vous laisser là.

H. FRITSCHE.



PETIT QUESTIONNAIRE

—

DEMANDE

Parmi les comédies *del divino* Pietro Aretino, il en est une intitulée *lo Hipocrito*, publiée en 1542, et réimprimée plus tard avec un titre modifié, avec quelques suppressions et un nom d'auteur moins compromettant : Luigi Tansillo.

Molière connaissait l'ancien théâtre italien ; *lo Hipocrito* a-t-il passé sous ses yeux ; observe-t-on quelque analogie entre ce personnage du XVIe siècle et le *Tartuffe* du XVIIe ?

A. R.





LES *PRÉCIEUSES* ET LA TRADITION

L'intéressante étude publiée par M. Larroumet, dans le *Moliériste* de mars, m'a remis en mémoire un incident de représentation qui vient à l'appui de ses réflexions sur les libertés dont on use parfois envers des textes consacrés. C'était en 1843, le 28 janvier, jour de la Saint-Charlemagne. Le lycée — on disait alors le collège royal — de ce nom s'était assuré, par l'entremise des principaux élèves de philosophie et de rhétorique, une représentation de choix au Théâtre Français. La direction avait promis *Phèdre*, avec Mlle Rachel pour principale interprète, et les *Précieuses ridicules* (1). La promesse avait été tenue et les grands élèves, justement ravis d'être à pareille fête, applaudissaient vigoureusement. L'excellent acteur Régnier, qui jouait *Mascarille*, avait scandé et mimé son impromptu de manière à soulever un tonnerre d'applaudissements mêlés aux cris répétés de *bis*. Il refusa de bisser et le dialogue reprit son cours. Le tumulte en fit autant, chose assez naturelle de la part d'écoliers en liberté, jusqu'à ce que Régnier s'interrompant fit remarquer au public, dans une courte harangue très bien

---

(1) La recette s'éleva à 6,362 fr. 15 c. — C'était la 3e représentation de la reprise de *Phèdre,* par Rachel.

tournée, que cet entêtement trahissait l'ignorance ou l'oubli de la pièce, puisque le même couplet allait revenir accompagné du chant, comme le savaient tous les lecteurs de Molière. Chacun se tut et l'on attendit patiemment qu'il fût ramené par la suite de la scène. Mais l'acteur tenait sa vengeance et, sans doute par une rapide entente avec les deux actrices chargées des rôles de Cathos et de Madelon (1), brusqua cette scène de manière à esquiver la reprise attendue. La représentation continua sans encombre, le jeune public espérant toujours qu'on allait le satisfaire et ne comprenant pas que le couplet annoncé tardât tant à venir. La scène finit sur cette déconvenue et il n'en fut plus question.

Parmi les lazzis dont était égayée celle qui suit, quelques-uns nous auraient donné l'envie de protester, n'eût été le respect dû à la mémoire de Molière et à sa maison. Il nous semblait qu'on aurait pu atténuer le geste indiqué comme devant accompagner ces mots : « *Je m'en vais vous montrer une furieuse plaie* », et quand Jodelet (2) disant, à propos de la demi-lune enlevée au siège d'Arras : « *c'était bien une lune toute entière* », découvrait, en se balançant sur son fauteuil, ce que Fénelon nomme modestement « les deux plus gros muscles de tout le corps », il nous paraissait commenter sa réplique au moyen d'une bouffonnerie assez grossière. J'estime — et c'est là que j'en voulais venir — que le texte ne saurait être assez revu, épuré, traité avec une érudition trop scrupuleuse, mais que les jeux de scène, même consacrés par la tradition, demandent du triage et du choix. Les vestes que l'on enlève l'une après l'autre à Jodelet déshabillé

---

(1) Mlles Augustine Brohan et Varlet.
(2) C'était Armand Dailly ; Provost jouait Gorgibus.

sur la scène nous inspiraient le même sentiment qu'à M. Larroumet. On pourrait, sans rien perdre, abandonner ce procédé comique aux clowns qui *travaillent* dans un cirque forain. On pourrait renvoyer au même lieu la bougie rallumée dans la poche d'Harpagon, pendant qu'il tient ses mains croisées derrière son dos. Molière est assez grand, et assez compris, pour que ses savants interprètes soient dispensés désormais d'ajouter au texte ces agréments de mauvais goût. L'acteur, c'est-à-dire le commentateur par excellence de l'œuvre dramatique, disparaît en pareil cas pour faire place au vulgaire amuseur, et, comme les extrêmes se touchent, l'excès de respect pourrait devenir un défaut de respect.

H. TIVIER,

Doyen de la Faculté des lettres de Besançon.





ENCORE LES PRÉCIEUSES

ET MADEMOISELLE DE SCUDÉRY

Le dernier numéro du *Moliériste* contient une double erreur que je demande la permission de rectifier : erreur de principe, erreur de fait.

M. du Monceau, rappelant la discussion tout amicale que nous avons soutenue, M. Larroumet et moi, dans la *Revue de l'Enseignement supérieur*, avance ceci : « Comme on devait s'y attendre, le docte M. Livet défend précieux et précieuses, surtout Mlle de Scudéry ».

Eh ! bien, je ne sais qui est monsieur *On:* mais, certainement, s'il a lu ce que j'ai écrit, sur quelque sujet que ce soit, il doit savoir que je n'ai aucun parti-pris systématique ; que je cherche toujours à me dégager des opinions préconçues pour me faire, à l'aide de recherches personnelles, une opinion personnelle aussi, conforme ou non à celle de mes prédécesseurs ; enfin que, dans le cas présent, je ne me pose nullement en défenseur des Précieux et des Précieuses, j'entends de tous les Précieux et Précieuses indifféremment.

Ma thèse est celle-ci, appuyée sur les paroles du Maître, qui distingue les Précieuses ridicules des autres Précieuses. — Les autres, à cette date, selon moi, ce sont Mmes de Sévigné, de La Fayette, de Scudéry, en un mot les Pré-

cieuses de la Cour et de l'hôtel de Rambouillet à son déclin, y compris même Mlle de Scudéry ; Molière a été le grand propagateur du langage que leur crédit faisait accepter partout, et, loin de les avoir blessées en attaquant leurs imitatrices, il les a eues pour auxiliaires, ainsi que leurs principaux habitués, c'est-à-dire Cotin, Montreuil, Le Pays, je veux dire tous les poètes de Cour ; je l'ai démontré à l'aide d'un très grand nombre d'exemples ; — les ridicules, ce sont les provinciales ou les bourgeoises, qui avaient la manie d'imiter, de singer les précieux et précieuses de la Cour ; Molière leur prête un langage qu'on ne trouve écrit nulle part ailleurs que dans son immortelle comédie.

J'ai soin de distinguer aussi le langage précieux, forgé par Molière, de ce qu'on appelait alors le style *affété* et que nous appelons aujourd'hui le style *précieux* : le langage précieux se compose uniquement des alliances de mots et des mots isolés introduits par Molière dans sa comédie pour faire ressortir, à l'aide d'un grossissement réclamé par l'optique du théâtre, l'extravagance des femmes qui voulaient modifier la langue sans avoir pour cela l'autorité nécessaire ; le style précieux au contraire inventé par Eve, sinon par Adam, après avoir eu raison du déluge et traversé tous les siècles et tous les pays, est arrivé jusqu'à nous ; nos plus grands écrivains, et entre autres Corneille, Racine, Molière lui-même, n'ont pas su s'y soustraire, et je l'ai également démontré dans de nombreux exemples que j'aurais facilement centuplés.

J'oubliais Mlle de Scudéry, dont on fait de moi le cavalier servant. J'ai dit que ses romans sont ennuyeux, et aussi les Conversations qu'on a détachées de ses romans pour en faire un livre à part ; je l'ai dit avec une conviction d'autant plus sincère que j'ai lu, la plume à la main, à peu près tout ce

qu'elle a écrit, sinon tout, et je doute même que, soit ceux qui l'attaquent, soit ceux qui la prônent, se soient donné la peine que j'ai prise, aux dépens de mon sommeil. J'ai dit autre chose : j'ai recherché et défini les causes des bâillements qu'elle provoque : analyse trop subtile des sentiments, rabâchage de la même idée sous vingt formes, etc., et j'ai reconnu que, si elle avait travaillé pour son siècle, qui avait, avec le temps et la patience de la lire, le goût de l'admirer, de l'encourager même, elle avait eu le tort de ne pas prévoir les temps heureux où l'on a aimé et admiré successivement le *Dernier des Abencerrages*, la *Peau de Chagrin* et *Rocambole*. Qui donc, de nos jours, pourra jamais lui pardonner d'avoir écrit au goût des lecteurs de son siècle ?

Et cependant, un de ses contemporains, Molière, s'est plu à mettre en vogue une foule d'expressions que sa riche imagination avait osé risquer ; et, — *stupete gentes* ! — il s'est trouvé vingt fois que, s'il ne l'a pas imitée, il a eu la bonne ou mauvaise fortune de se rencontrer avec elle, ici dans une série de portraits, là dans la haine du bel esprit, ailleurs dans le mépris des pédants, ailleurs encore dans le blâme des grands seigneurs, comme Oronte, artisans de mauvais vers : je l'ai prouvé dans maint et maint exemple. Si elle a commis la carte de Tendre, c'est un jeu d'esprit dont elle est la première à rire, plusieurs années avant Molière, et dont elle regrette le succès imprévu.

Vous le voyez donc, je n'ai pris la défense ni des Précieuses dans ce qu'elles ont de ridicule, ni de Mlle de Scudéry, malgré son style si correct et si bon français, dans ce qu'elle a d'ennuyeux ; je n'ai donc eu aucun parti pris, et M^r^ On a donc eu tort de s'attendre, avant d'avoir lu et ma thèse et les preuves qui l'appuient, à trouver en moi un

défenseur systématique de *toutes* les Précieuses, et de M[lle] de Scudéry dans tout ce qu'elle a écrit, le bon comme le mauvais. — Ah! croyez-moi quand je vous dis qu'elle est ennuyeuse; mais croyez-moi aussi quand je vous dis que son style n'a rien qui rappelle le langage des Précieuses ridicules, — et que, dans ses soixante volumes, vous trouverez moins de style *afféte* (aujourd'hui : *précieux*) que dans cent pages de Corneille, de Racine ou de Molière.

Sont-ce là tous les griefs que M[r] On, mon adversaire inconnu, met en avant pour faire du « docte » M. Livet, — ô Rhétorique, pourquoi as-tu inventé l'antiphrase! — un fanatique des Précieuses? Je ne saurais le dire; mais comme je tiens à ne pas rester affublé de ce masque qui m'est imposé par M[r] On, je tiens aussi à bien délimiter l'époque dans laquelle se meuvent tant les véritables Précieuses que les Précieuses ridicules : les Précieuses, dans le sens où Molière a pris leur nom, ont eu seulement six ans d'existence, de 1655 à 1661 ; avant, on nommait *Feuillantines*, plus tard on nomma *Illustres*, les personnes ayant les mêmes tendances et aussi les mêmes travers d'esprit. Si Molière écrivait de nos jours la comédie des *Pschutteuses*, le commentateur qui, dans deux siècles, rappellerait leur histoire en remontant aux *Me'veilleuses* ferait peut-être l'histoire de la société polie, des salons à la mode, des femmes à grandes prétentions...; il pourrait la découper en trois époques, en quatre époques, en dix époques, selon sa fantaisie; mais les personnages dont il parlerait seraient des *Me'veilleuses*, des *Lionnes*, des *Cocodettes*, des *Gommeuses* : ce ne seraient pas des *Pschutteuses*.

Je dois dire d'ailleurs que, s'il y a eu, au XVII[e] siècle, une succession de salons secondaires, il s'est trouvé un cercle, celui de l'hôtel de Rambouillet, qui les a effacés tous pen-

dant cinquante années ; ce cercle, toujours homogène, toujours semblable à lui-même, la veille comme le lendemain, ne saurait avoir une histoire qu'on découpe par époques, ou bien ses tranches seront ce que sont celles de la galette du Gymnase, toutes de même saveur et de même prix : les mêmes personnes, y compris Mme de Montausier et Mlle de Scudéry, se rencontrent chez Mme de Rambouillet ; les mêmes personnes, y compris Mme de Rambouillet et Mlle de Scudéry, se rencontrent chez Mme de Montausier, dans le même hôtel ; enfin les mêmes personnes, y compris M. de Montausier, se retrouvent chez Mlle de Scudéry. Ces faits constatés, allez donc me parler d'époques, je ne dis plus dans l'histoire des Précieuses, qui a duré six ans, mais dans l'histoire même de la société polie ? Tous les gens de Cour se tenaient, et Mlle de Montpensier, pour avoir écrit longtemps après Cotin, n'était pas moins une de ses admiratrices et de ses protectrices déclarées ; tous et toutes, y compris Mlle de Scudéry, trouvaient aussi parfaitement ridicules les bourgeoises qui voulaient singer les Précieuses que les bourgeois qui voulaient singer les Gentilshommes.

Si, après ces explications, M^r^ On persiste encore à voir en moi le défenseur juré de toutes les Précieuses, sans distinction, et l'avocat de Mlle de Scudéry, sans nulles réserves, c'est qu'il le voudra bien.

CH.-L. LIVET.





LE « CABINET » DU MISANTHROPE

Dans « *le Théâtre Français au 16e et au 17e siècle*, publié par Edouard Fournier », je viens de trouver, tome II, p. 164, un passage et une remarque qui intéresseront tous ceux qui s'occupent du « cabinet » du *Misanthrope*.

Le railleur Clarimand (1) dit en parlant de deux personnages ridicules : « Ces deux visages sont pièces de *cabinet* », et Fournier ajoute en note : « C'est-à-dire pièces curieuses, bonnes à mettre où l'on met ce qu'on veut montrer, *pour en rire*. Pradon, dans son *Epître à Boileau*, lui dit crûment qu'il n'est fait que pour être placé, non à la Cour, mais parmi ces curiosités *ridicules :*

> Et ta figure enfin, pour te le dire net,
> N'est bonne, Despréaux, qu'à *mettre au cabinet*.

C'est à ce même cabinet, et non à celui qu'on pense, qu'Alceste renvoie le sonnet d'Oronte ».

C. HUMBERT.

---

(1) *Le Railleur*, comédie d'Antoine Mareschal, (1636) acte II, sc. 2.



BIBLIOGRAPHIE

La livraison du *Livre* du 10 juillet contient, sous ce titre : *Molière et l'érudition contemporaine,* un très spirituel article de notre collaborateur M. Victor Fournel, où d'un monceau de vérités, perce une pointe de malice aimable. Le savant commentateur des *Contemporains de Molière,* l'auteur de l'excellent article « Molière » de la *Biographie Didot* et de dix autres études moliéresques, nous appellerait volontiers, en parodiant un vers de Musset « bedeaux du temple de Molière » ; mais il ne peut nous jeter la pierre, celui qui a péché avant nous ; il se contente de déclarer qu'il est un des « fidèles », non des « dévots » du Maître. Fidèle, soit ; nous, les dévots, continuerons à regarder M. Fournel comme un des plus sérieux érudits en la matière, à la fois juge compétent et conseil précieux, et nous regrettons sincèrement que le *Moliériste* n'ait pas eu la bonne fortune de publier sa fine et judicieuse critique des moliéristes.



Une petite perle qu'il faut ramasser au plus vite, c'est cette simple phrase d'un article publié par M. Ch. Bigot sur les *Philosophes et l'Académie française*, dans le *XIX*e *Siècle* du 10 juillet :

« En 1771, Duclos meurt : il est remplacé comme secrétaire perpétuel par d'Alembert, qui, devenu en fait le grand électeur de l'Académie française, n'y voulut laisser entrer que les candidats selon son gré. *Alors fut fait le fameux vers tant répété depuis :*

« Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis. »

Le critique théâtral du *Siècle* ne retarde que de cent ans : il fera bien de relire les *Femmes Savantes* (1672).



ETUDES DRAMATIQUES. — Sous ce titre, la *Bibliothèque d'Art moderne* vient de publier, en une fort élégante plaquette (1), un tirage à part de quatre articles de l'*Art* : Regnier, Got, Delaunay, Mme Arnould-Plessy, illustrés par MM. P. Renouard, Bocourt et C. Gilbert.

En ce qui nous concerne spécialement, nous signalerons trois dessins de M. Renouard représentant M. Regnier dans le rôle de Scapin, Got dans le Sganarelle du *Médecin malgré lui,* et Delaunay dans le Clitandre des *Femmes savantes*.



La Hollande, dit la *Revue politique et littéraire*, est le pays qui possède le plus grand nombre de traductions de Molière. De 1670 à 1869, en deux siècles, les Hollandais ont publié 122 traductions de Molière, sans compter 2 traductions en langue frisonne.

La Bibliographie moliéresque n'en signale que 80.

---

(1) In-4° de 71 p. Paris, librairie de l'*Art*, J. Rouam, 1884; et se trouve chez Tresse. Prix : 3 francs.



A lire, dans le numéro du 5 juillet de la même revue, l'appréciation de la réponse de M. Baluffe à M. Fritsche, dans la *Causerie littéraire* de M. Maxime Gaucher.



ADDITION A LA *Bibliographie moliéresque.* — Le catalogue de la bibliothèque de M. Rochebilière, rédigé par M. Claudin, enregistre, n° 1,564, un volume fort peu connu qui a échappé aux persévérantes recherches de M. Paul Lacroix :

Les *Entretiens de Thémiste et de Lisias.* Saumur, René Péan, 1678, in-12 de 108 p.

« Dans le premier entretien, qui traite de la poésie, il est question, page 24, de Molière ; il y est dit que dans ses comédies en prose, il est tombé dans le défaut de s'être trop étudié à plaire au peuple ; *il est vrai qu'il a plu d'abord par sa nouveauté, mais on s'est lassé d'entendre causer des crocheteurs et des harengères.* »

Le rédacteur du catalogue n'a pas lu très attentivement le passage où il est question de Molière. Ce n'est pas à lui que s'applique la réflexion imprimée ici en italique, mais au Burlesque en général.



LE MOLIÈRE-LEMAN. — Le 8e fascicule, les *Fascheux*, vient de paraître chez Lemonnyer. Cette pièce, en tête de laquelle M. A. de Montaiglon a écrit l'une de ses meilleures notices, est — avec ses décors de verdures, ses charmilles, portiques de treillages, jets d'eau, cascades, termes et cariatides, faunes et faunesses, tritons et tri-

tonnes, satyres et bergères — des plus favorables à l'illustration. M. Jacques Leman y a déployé tout son talent de dessinateur érudit et d'ornemaniste spirituel. Il a choisi pour sujet de sa grande composition hors texte la scène 1re du 1er acte, quand La Montagne veut à toute force peigner la perruque de son maître Eraste. Au fond, on apercoit les Tuileries : j'aurais autant aimé le château de Vaux, où les *Fâcheux* furent, comme on sait, représentés pour la première fois chez le surintendant Fouquet. C'est d'ailleurs ce que rappelle le frontispice ou grand titre, qui représente l'amphitrion faisant au grand Roi les honneurs de la fête. Les moindres détails sont, comme toujours, très étudiés : Molière « annonçant » en habit de ville ; le Roi désignant à l'auteur M. de Soyecourt ; les portraits de Fouquet, de Pellisson l'auteur du prologue ; la naïade Béjard dans un déshabillé des plus... mythologiques, M. Leman n'a rien oublié, pas même les armes parlantes des Fouquet, « d'argent, à l'écureuil rampant de gueules. »

Nous voici arrivés, avec cette livraison, au quart de la belle publication ; souhaitons à ses auteurs d'être aussi heureux par la suite qu'ils l'ont été jusqu'ici.



On annonce la mort de M. Désiré Laverdant, un ancien phalanstérien converti au catholicisme, auteur des *Renaissances de Don Juan*, préface en 2 volumes de *Don Juan converti*, drame en 7 actes en prose, du *Désert d'Alceste*, et d'autres ouvrages inspirés de Molière.

M. Laverdant était âgé de 74 ans.

DU MONCEAU.



ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

JUILLET 1684.

Samedy 1er. — *L'Avare*	154 l.	5 s.
Lundy 3. — *Misantrope.* — Baron de la Crasse. . . .	423	10
Jeudy 6. — Mitridate. — Les *Fragmens*	391	5
Samedy 8. — Pirame. — Les *Fragmens*.	211	
Mardy 11. — La Thébaïde. — *Csse d'Escarbagnas* . . .	247	15
Mecredy 12. — *Malade imaginaire* (les ambassadeurs d'Alger à l'amphithéâtre)	949	5
Mecredy 19. — Othon. *Les Médecins*	238	15
Vendredy 21. — *Bourgeois Gentilhomme*.	359	
Samedy 22. — Phèdre. *Ombre de Molière*.	491	
Dimanche 23. — *Bourgeois Gentilhomme*.	379	15
Lundy 24. — *Amphitrion* (ambassadeurs d'Alger). . .	669	10
Mardy 25. — Phèdre. — *Ombre de Molière*	461	15
Vendredy 28. — *Escole des Maris.* — *George Dandin*. .	235	
Dimanche 30. — *Amphitrion*	345	10
Lundy 31. — Néant. — Service de la feue Reine . . .		

JUILLET 1784.

Mercredy 7. — *Dépit amoureux.* — Nanine.	367	
Dimanche 11. — *Le Misantrope.* (Molé, Mlle Contat). *Médecin malgré lui.* (Dugazon).	2063	5
Jeudy 15. — *Ecole des Femmes.* — Avocat Patelin. . .	495	14
Dimanche 18. — *Ecole des Maris* (par ordre). *Amphitrion*.	1664	11
Mercredy 21. — 4e des Druides. — *La Csse d'Escarbagnas*.	1693	17
Jeudy 22. — Le *Misantrope.* — Galant coureur . . . . (Spectacle demandé par M. le duc de Fronsac).	718	16

G. M.





BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie Française. — Lundi 30 juin et vendredi 11 juillet, le *Mariage forcé* (MM. Martel, Joliet, Villain, Truffier, Davrigny, Le Bargy, Leloir, Masquillier, Mlle Fayolle). — Samedi 12, *Dépit amoureux* (MM. Got, Prud'hon, Boucher, Truffier ; Mlles Durand, Kalb). — Mardi 15, *Tartuffe* (MM. Boucher, Martel, Joliet, Dupont-Vernon, Villain, Baillet, Leloir; Mlles Reichenberg, Jeanne Samary, Lloyd, Amel) et *Amphitryon* (MM. Thiron, Mounet-Sully, La Roche, Joliet, Villain, Davrigny, de Féraudy ; Mlles J. Samary, P. Granger, Rosa Bruck). — Vendredi 18, l'*Ecole des Femmes* (MM. Got, Silvain, Martel, Joliet, Truffier, H. Samary, Falconnier; Mlles Kalb, Muller). — Mercredi 23, le *Médecin malgré lui* (MM. Got, Joliet, Roger, Davrigny, Leloir, Falconnier ; Mlles Granger, Frémaux, Amel). — Jeudi 24, pour le premier début de M. Clerh dans Harpagon, l'*Avare* (MM. Coquelin cadet, Prud'hon, Boucher, Martel, Joliet, Roger, Villain, Masquillier ; Mlles Granger, Durand, Muller) et le *Dépit amoureux* (MM. Boucher, Joliet, Davrigny, de Féraudy ; Mlles Durand et Kalb).

Lycée Louis-le-Grand. — Jeudi 24 juillet, 3e matinée musicale et littéraire : le 2e acte du *Dépit amoureux* (MM. Coquelin cadet, Boucher ; Mlles Kalb et Durand).

Conservatoire de Déclamation. — Vendredi 25 juillet, à 1 h., concours de comédie : Sept élèves sur 21 se sont fait

entendre dans des scènes empruntées au répertoire de Molière :

Mlle Lhéritier, élève de M. Maubant, a spirituellement interprêté la scène des portraits du *Misanthrope*, qui a valu à cette Célimène de 16 ans un premier accessit;

Mlle du Minil, élève de M. Maubant, une scène de *Psyché;*

M. Laugier, élève de M. Delaunay, a obtenu un second prix avec la grande scène du 5e acte de l'*Ecole des Femmes*, qu'il a remarquablement jouée, avec beaucoup d'ampleur et de feu ;

Mlle Suzanne, élève de M. Maubant, a concouru dans Alcmène; de la même classe, M. Van den Kerckhove (notre encyclopédique collaborateur M. Vitu nous apprend que ce nom flamand signifie M. *du Cimetière*) a obtenu un 1er accessit dans le *Malade imaginaire*, et M. Duard, élève de M. Worms, un second accessit dans la scène de la consultation du *Médecin malgré lui.*

Enfin M. Chautard, aussi élève de M. Worms, a dit une scène de Scapin avec plus de naturel que de fantaisie.

Il semble admis, de tradition, que cette séance annuelle doit occuper toute une journée. Ne pourrait-on l'abréger en choisissant des scènes où deux et même trois concurrents se feraient entendre simultanément? C'est abuser de la patience du public et dérober un temps précieux aux membres du jury et aux représentants de la presse, que d'accorder une scène, parfois démesurément longue, à des candidats déjà jugés sur une « réplique » importante.

Ne pourrait-on, surtout, donner plus large place au répertoire classique ? Il est vraiment inadmissible qu'au concours de tragédie, Racine n'ait figuré que pour une scène, et Corneille... que par son absence!

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant: GEORGES MONVAL.

SIXIÈME ANNÉE

NUMÉRO 66 SEPTEMBRE 1884

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

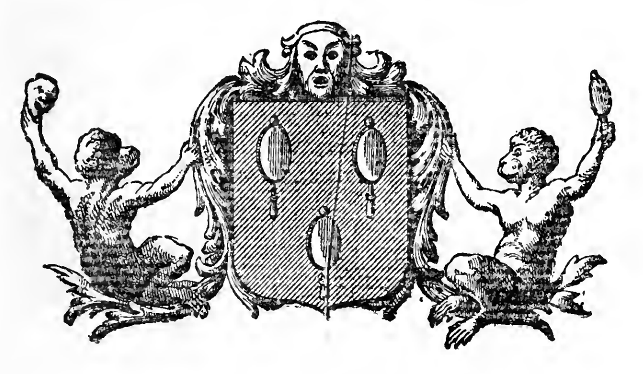
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1884

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXVI

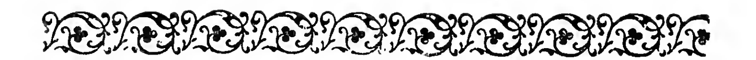
SIXIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



MOLIÈRE A BÉZIERS

ET LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DU *DÈPIT AMOUREUX*

—

On sait par La Grange (1) que le *Dépit amoureux* fut représenté pour la première fois à Béziers, vers la fin de 1656, pendant la session des Etats de Languedoc dont l'ouverture eut lieu le 17 novembre de la même année. M. Jules Loiseleur le premier a essayé de fixer le jour exact de cette représentation. S'appuyant sur une délibération des Etats, par laquelle il est enjoint aux comédiens « de retirer les billets qu'ils ont distribués et de faire payer, si bon leur semble, les députés qui iront à la comédie », M. Loiseleur conclut : « La date de cette délibération, qui est du 6 décembre, fixe probablement celle de la première représentation du *Dépit amoureux* » (2).

Peut-être y a-t-il là une erreur de date. La délibération visée ne serait point du 6 décembre, mais du 16, selon M. de La Pijardière, qui, dans un travail publié antérieurement au livre de M. Loiseleur, donnait *in extenso* le procès-verbal que M. Loiseleur se contente de

---

(1) *Registre*, édition de la Comédie Française, page 4.

(2) *Les points obscurs de la vie de Molière*, 1877, page 210.

résumer (1). Ne pourrait-on consulter une fois de plus les registres des Etats et y relever la vraie date?

Voici qu'un autre érudit, M. Charles Labor, président de la Société archéologique de Béziers, a abordé le même problème et a cru pouvoir rapporter la première représentation du *Dépit amoureux* au dimanche 19 novembre 1656.

Le travail de M. Labor est un discours prononcé le 3 mai 1883 dans la séance publique annuelle de la Société, mais qui vient seulement d'être publié (2). Ce n'est pas le talent littéraire qui y fait défaut; on y voudrait autant de critique et de précision que d'élégance et de nombre. Parlant devant le public habituel des solennités académiques en province, M. Labor ne pouvait guère donner à son discours la forme d'une dissertation savante. Mais on ne lui eût pas su mauvais gré d'indiquer ses sources et d'accorder une brève mention aux documents sur lesquels il s'appuyait. Faute de preuves, sa thèse ne peut être regardée que comme une série de conjectures.

Il y a lieu, cependant, de distinguer entre les deux parties de son travail, l'une qui regarde l'histoire du théâtre à Béziers, l'autre qui a trait au *Dépit amoureux*.

---

(1) *Rapport sur la découverte d'un autographe de Molière*, 1873, pages 15-16. Dans son *Histoire des pérégrinations de Molière dans le Languedoc*, 1858, page 119, Emm. Raymond donnait, lui aussi, la date du 6 décembre. Mais M. de La Pijardière déclare (p. 14) « reproduire pour la première fois d'une façon exacte » le paragraphe du procès-verbal.

(2) *Bulletin de la société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, deuxième série, t. XII, 1re livraison, pages 6-20.

Nous serions mal venu à discuter ce que nous apprend M. Labor de la fête de *Caritats* (1), célébrée à Béziers, le jour de l'Ascension, depuis 406 jusqu'à la fin du dix-septième siècle, et dans laquelle le théâtre « biterrois » prit naissance. Son exposition, rapide et nette, offre de curieux détails sur les diverses transformations de la fête, les machines et les animaux symboliques qui y paraissaient, les pièces qu'on y représentait. Elle s'appuie, — cette fois M. Labor a soin de le dire, — sur des recherches d'érudition locale (2), qui, condensées et complétées dans un travail spécial, fourniraient une contribution utile à l'histoire du théâtre en France.

Mais, pour ce qui est de Molière et de son séjour à Béziers, M. Labor ferait bien de reprendre son enquête, ou plutôt de commencer des recherches d'après la seule méthode à suivre en pareille matière. Non qu'il n'y ait rien à retenir de ce qu'il avance, mais les erreurs et les hypothèses gratuites tiennent trop de place dans sa thèse pour qu'on puisse en accepter les conclusions.

Il commence par établir qu'au XVII[e] siècle les représentations théâtrales se donnaient à Béziers dans une salle de l'Hôtel-de-ville. Cette salle existe encore, et, suivant lui, c'est là que fut joué le *Dépit amoureux* :

« Je n'ai pas besoin de dire, ajoute-t-il, que cette salle, toujours à

---

(1) Ainsi appelée, dit M. Labor, « à cause d'une généreuse distribution de secours et de vivres qu'on y faisait aux indigents et aux prisonniers ».

(2) Voir le *Catalogue Soleinne*, 3936-3940.

la disposition des organisateurs de spectacles et qui, changeant de nom en même temps que de direction, devenait successivement théâtre des *Marchands*, des *Praticiens*, des *Caritadiers mages*, de la *Ville*, des *Etats généraux*, était celle que nous occupons en ce moment. On l'appelait communément *Salle des Fêtes* ou salle haute, pour la distinguer de cette salle basse du rez-de-chaussée dont il est si souvent question dans les registres municipaux et où se réunissaient les habitants lorsque la cloche du beffroi les appelait au conseil général. »

Pour les auditeurs de M. Labor une description de cette salle aurait eu peu d'intérêt. Elle en aurait, au contraire, beaucoup pour ceux qui n'ont jamais vu l'Hôtel-de-ville de Béziers. Ceux-là seraient enchantés de savoir où trouver quelques détails précis sur une salle où Molière a joué et, mieux encore, une vue de cette salle. Puisque, plus heureux que Paris, Béziers possède encore, debout et intact, un édifice dans lequel a parlé et agi le double génie de Molière, qu'on nous fasse partager cette bonne fortune par quelque publication accompagnée de planches et accessible à tous (1).

Parlant ensuite de la troupe de Molière et de l'accueil qu'elle avait reçu antérieurement à Pézenas, M. Labor conclut : « Telle était la troupe à laquelle le prince de Conti confia le soin de distraire et de récréer Messieurs des Etats du Languedoc ». Cela est vrai pour les sessions des Etats tenues à Montpellier et à Pézenas ; on sait même de quelle façon très commode pour lui, mais fort onéreuse

---

(1) Cependant, il me vient un doute : l'Hôtel-de-ville de Béziers n'a-t-il pas été reconstruit de 1742 à 1764? Si cette reconstruction a vraiment eu lieu, n'a-t-elle intéressé que la façade et respecté l'intérieur de l'édifice ? — On peut exprimer le même désir, avec les mêmes réserves pour l'Hôtel-de-ville de Narbonne, dont il sera question plus loin.

pour le budget de la province, le prince faisait payer aux Etats le plaisir que leur donnaient ses comédiens. Mais, lors de la session de novembre 1657, le prince n'était plus en Languedoc. Il était retourné à Paris dès le printemps de 1656 et il ne reparut dans la province que longtemps après.

M. Labor indique ainsi la composition de la troupe :

« C'était la famille Béjart, celle des de Brie, des Duparc, dit Gros René, Lagrange, Du Croisy ; en un mot cette vaillante compagnie qui s'était attachée aux pas de Molière depuis le départ de Paris ».

Il y a là deux erreurs. Ni La Grange, ni Du Croisy ne faisaient encore partie de la troupe de Molière, La Grange lui-même a écrit dans son *Registre*, sous la date de 1659 : « Les sieurs du Croisy et sa femme et La Grange entrèrent dans la troupe comme acteurs nouveaux à Paris (1) ».

M. Labor continue :

« L'ouverture de la session de 1656 eut lieu le 17 novembre, date indiscutable, puisque les registres officiels la constatent. Ce 17 étant un vendredi, Molière obtint d'aller tout d'abord compléter son installation à l'Hôtel-de-ville et l'ouverture du théâtre fut renvoyée au dimanche, qui était du reste jour réservé pour les grandes représentations. Au lever du rideau, Molière harangua l'assemblée, chère habitude qui était obligatoire ce jour-là, puisqu'il avait à annoncer l'attrait d'une pièce nouvelle, l'apparition imprévue au répertoire d'une œuvre importante en cinq actes et en vers : *le Dépit amoureux*. Qu'on nous permette ces détails, nous n'inventons rien ; nous coordonnons simplement nos renseignements pour arriver, avec le plus d'autorité possible, à cette conclusion, destinée à fixer la date d'une grande solennité dramatique : La première représentation du *Dépit amoureux* a eu lieu à Béziers le *dimanche dix-neuf novembre 1656.* »

Si tout cela est possible, rien de tout cela n'est démontré. M. Labor a-t-il eu sous les yeux quelque docu-

(1) *Registre*, page 5.

ment où il soit parlé de l'installation de Molière à l'Hôtel-de-Ville, de l'ouverture de son théâtre fixée au dimanche, de la pièce donnée ce jour-là, de la harangue adressée par lui à l'assemblée? Si oui, qu'il le cite, ou mieux qu'il le publie; sinon, pourquoi donner à une série de pures hypothèses l'allure et le ton d'une démonstration établie sur des faits ?

Rien de plus facile, en effet, que de lui opposer un système tout aussi conjectural, mais tout aussi admissible que le sien. Molière et sa troupe sont partis en février 1656 pour Narbonne, comme nous l'apprend une pièce authentique, l'inventaire des archives de cette ville (1). Ils avaient ainsi passé à Pézenas, sinon « six bons mois », comme le dit d'Assoucy (2), — à qui, par un effet naturel, le temps de son séjour avec les comédiens a paru court pendant qu'il durait, car il se trouvait bien avec eux, long une fois passé, car il le regrettait, — du moins quatre, c'est-à-dire la durée de la session des Etats (4 novembre 1655-22 février 1656). Rien n'empêche de supposer qu'ils passent à peu près le même temps à Narbonne, de mai à novembre 1656. Narbonne n'avait pas, à cette date, comme Pézenas, les Etats, avec l'animation, le train de fêtes, l'accroissement de population flottante, c'est-à-dire de public pour un théâtre, qu'ils causaient d'habitude autour d'eux. Mais la ville était riche et peuplée; Molière y avait déjà séjourné cinq ans auparavant, en 1650, et,

(1) Cité par Ed. Fournier, *Moliériste* de novembre 1879, p. 252.
(2) *Aventures burlesques*, édit. Ém. Colombey, 1858, page 102.

sans doute le souvenir de son passage n'y était point perdu. Il put donc y faire toute une saison théâtrale, coupée d'excursions dans les petites villes des environs, ainsi qu'il avait fait autour de Pézenas. Si l'on trouve que, même avec les ressources qu'offrait Narbonne, neuf mois de séjour, de février à novembre 1656, c'est beaucoup, on peut croire qu'il revint pour quelque temps à Lyon, la grande ville où se recrutaient, s'organisaient, se ralliaient les troupes de comédiens de campagne (1).

Novembre arrive; une nouvelle session des Etats va s'ouvrir, à Béziers cette fois. Molière quitte donc ou Narbonne ou Lyon dans les premiers jours du mois, arrive à Béziers vers le 10, en même temps que Messieurs des Etats qui viennent s'installer. Les représentations commencent aussitôt à l'Hôtel-de-Ville. On donne, non pas la pièce nouvelle que Molière a composée probablement pendant son séjour à Narbonne, ce *Dépit amoureux* sur lequel il compte pour assurer le succès de sa nouvelle campagne, mais les pièces du répertoire, l'*Etourdi*, les farces à canevas, et aussi les comédies de Scarron, le *Menteur* et les tragédies de Corneille, etc. Quelle apparence que, dès le surlendemain de l'ouverture des Etats, le 19 novembre, ayant encore trois mois devant lui, il ait précipitamment lancé le *Dépit amoureux*, qui devait être le *clou*

(1) Voir H. Chardon, *la Troupe du « Roman Comique » dévoilée*, 1876, page 79.

de la saison ? Il eût été illogique et maladroit de procéder ainsi ; ni à Paris, ni en province, quand le public des théâtres doit s'augmenter encore, quand il ne s'est pas encore établi entre la scène et la salle cette connaissance intime, ce courant de sympathie qui font le succès des œuvres nouvelles, on ne hasarde, le jour même de l'ouverture, une pièce inconnue, sur laquelle on compte, mais qui, en cas de chûte, compromettrait tout, ferait le vide, et obligerait la troupe à plier bagage au plus tôt. On a recours, pour les premières représentations, à des œuvres éprouvées et d'un effet sûr.

Molière attend ainsi quelques semaines pour frapper son grand coup, et c'est vers le milieu de décembre qu'il risque le *Dépit amoureux*. Inaugurant une habitude encore inconnue, à ce qu'il semble, et qui de notre temps est devenue la règle, il fait « courre le billet », c'est-à-dire se compose une salle, en distribuant des places gratuites pour la première représentation (1). Messieurs des Etats, comme de raison, ont la plus large part dans cette distribution ; s'ils veulent bien s'amuser le premier soir, la foule viendra aux représentations suivantes, et la troupe pourra leur demander un subside. On sait comment ce calcul fut déjoué. Les Etats avaient sur le cœur les 6,000 livres accordées l'année pré-

---

(1) Somaize le dit avec aigreur, dans les *Véritables Précieuses*, sc. VII, au moment où Molière commence à jouer au Petit-Bourbon : « Les Comédiens Italiens y gagnèrent deux mille écus (en représentant la *Précieuse* de l'abbé de Pure), et cela sans faire courre le billet, comme les Bourbonnois en ont amené la coûtume ». Et encore : « Je sais de bonne part qu'il a tiré des limbes son *Dépit amoureux* à force de coups de chapeau et d'offrir des loges à deux pistoles ».

cédente à Molière par le prince de Conti sur les fonds de la province, et voulaient enlever tout prétexte de nouvelles largesses, sinon au prince absent, du moins au comte de Bieule, représentant du Roi et qui, lui aussi sans doute, protégeait les comédiens (1). Donc, le 16 décembre, selon M. de La Pijardière, le 6, selon M. Loiseleur, l'assemblée prenait la délibération déjà mentionnée, par laquelle il était enjoint aux comédiens de retirer leurs billets, et de plus, « défendu par exprès à Messieurs du Bureau des Comptes de directement ni indirectement leur accorder aucunes sommes, ni au trésorier de la Bourse de les payer, à peine de pure perte et d'en répondre en son propre et privé nom ».

Il n'y a guère apparence que cette décision ait été prise le jour même de la première représentation du *Dépit amoureux*. C'eût été trop tard pour permettre aux comédiens d'obéir à l'ordre reçu et les empêcher de s'assurer l'espèce de droit acquis sur lequel ils comptaient, mais que l'assemblée voulait prévenir. Il est plus naturel de supposer que l'ordre précéda la pièce de deux ou trois jours. En ce cas, celle-ci aurait paru, soit entre le 8 et le 10 décembre, soit entre le 19 et le 21.

Nous voilà bien loin du système de M. Labor. A son

---

(1) Il semble, en effet, qu'il ait témoigné quelque faveur à la troupe, d'après la manière dont La Grange rapproche son nom (*Registre*, p. 4) de la première représentation du *Dépit amoureux* : « Cette pièce de théâtre a été représentée pour la première fois aux Etats de Languedoc, à Béziers, l'an 1656, Monsieur le comte de Bioule, lieutenant du Roi, président aux Etats ». *Bioule* est une erreur pour *Bieule* : messire Louis de Cardaillac de Lévy, comte de Bieule.

hypothèse je réponds par une autre, plus négative, mais tout aussi vraisemblable, et qui, à défaut d'autre mérite, a du moins celui de n'être qu'une hypothèse, donnée comme telle. Je ne l'ai même hasardée que pour montrer combien il est facile, en cette matière, d'imaginer des conjectures à peu près plausibles.

M. Labor conserve cependant le mérite d'avoir soulevé cette question (1). Puisqu'il est dans le pays où le *Dépit amoureux* vit le jour, qu'il aime les lettres et Molière, qu'il jouit sans doute des longs loisirs de la province, pourquoi ne reprendrait-il pas cette question, pour la traiter, non plus au point de vue académique, mais avec les méthodes sévères et les patients procédés d'investigation de la critique moderne ? Il doit exister à Béziers ou aux environs, dans ces villages où Molière transportait souvent ses tréteaux, des documents d'archives, des actes notariés, des papiers de famille, où l'on peut surprendre quelque trace de son passage. Dans son estimable *Histoire des pérégrinations de Molière dans le Languedoc*, Em. Raymond ne les a certainement pas tous connus (2). Par ce qui a été

(1) Elle est toute neuve, en effet. Eud. Soulié, dans sa mission de 1864, n'est pas allé à Béziers; Emm. Raymond, dans le ch. IV de son livre (p. 99-127), ne s'occupe pas de rechercher la date du *Dépit amoureux*, et ce chapitre est peut-être celui qui exigerait aujourd'hui le plus de rectifications; enfin on a vu plus haut l'hypothèse de M. Loiseleur.

(2) Par la même occasion, on pourrait rechercher à Marseillan la preuve de ce qu'avançait Poitevin de Saint-Cristol dans une lettre adressée à Cailhava : « La seule chose relative à Molière, consignée dans les archives de Marseillan, c'est qu'il fut établi une imposition sur les habitants de ce bourg pour indemniser Molière, qui était allé avec sa troupe y jouer la comédie ».

découvert déjà on pressent qu'il reste beaucoup à découvrir encore. Molière a été parrain à Narbonne, témoin à Lyon; dans ces deux villes, comme à Rouen et à Nantes, on a trouvé sa trace authentique. Il est plus que probable qu'il aura rempli le même office à Béziers, pour peu que son séjour s'y soit prolongé; et il y resta au moins jusqu'au commencement de février 1657, car on ne le retrouve à Lyon que le 19 de ce mois. Ses camarades contractaient, se mariaient, avaient des enfants un peu partout. Je suis persuadé qu'à Béziers, comme ailleurs, ils ont été fidèles à leurs habitudes. Et, puisque les archives de Narbonne ont conservé la trace d'une délibération accordant à Molière la salle de l'Hôtel-de-Ville, il est permis d'espérer que celles de Béziers réservent à celui qui les consulterait quelque trouvaille du même genre.

Il n'y a donc, pour trouver, qu'à chercher avec patience et avec méthode; et, pour Béziers, le résultat de ces recherches pourrait être la matière d'un travail aussi intéressant et aussi nourri que celui de M. C. Brouchoud sur le théâtre de Lyon ou celui de M. F. Bouquet sur le séjour de Molière à Rouen, surtout si l'on rattachait cette enquête à l'histoire du théâtre de *Caritats*.

En attendant, M. Labor signale une pièce peu connue : « M. de P..., dit-il dans une note, conserve à Pézenas une quittance de la somme de trente livres faite au nom de Molière par un voiturier qui l'avait conduit, ainsi que toute la troupe, à Marseillan et ramené à Pézenas ». On accueillerait avec reconnaissance quelques détails sur cette pièce, sa teneur, son authenticité et son histoire.

GUSTAVE LARROUMET.



MOLIÈRE A CARCASSONNE

EN DÉCEMBRE 1651 ET JANVIER 1652. (1)

—

Voilà bien trente ans que l'attention des érudits est appelée fréquemment sur une curieuse lettre adressée à Molière par Dassoucy, qui eut le bon esprit de l'insérer dans ses *Œuvres meslées*, imprimées à Paris, avec privilège du « 3 avril 1653. » Par sa date et par son sujet, cette lettre, où l'on pressent un document à déchiffrer et à classer pour servir à l'histoire de Molière, cette lettre est une double énigme qui semble avoir découragé toutes les tentatives d'explication, surtout après l'essai infructueux qu'on en doit à M. Paul Lacroix dans la *Jeunesse de Molière* (1859). Comme la *Correspondance littéraire*, qui l'avait signalée dès 1857, comme d'autres journaux ou revues qui n'ont pu qu'en soupçonner l'intérêt sans en préciser et caractériser l'importance effective, le *Moliériste* d'octobre 1881, à son tour, a remis la question sur le tapis sans obtenir la claire et définitive réponse qu'on attend... — La voici, je crois :

---

(1) Voir un article de M. de la Pijardière : *Comédiens de campagne à Carcassonne en 1649 et 1655*, dans le *Moliériste* de décembre 1880 (t. II, p. 263-269).

La lettre est du mois de janvier 1652 ; elle fut écrite de Toulouse, à l'arrivée de Dassoucy qui venait de quitter Carcassonne dans « le carosse » de M. *Frézals*, conseiller au Parlement.

Cette affirmation posée et déclarée, — je vais prouver.

I

La lettre de Dassoucy ayant déjà paru dans cette revue (1), j'y renvoie le lecteur soucieux d'en retrouver le texte exact, et je me borne à la résumer. — Dassoucy s'excuse auprès de Molière de la précipitation avec laquelle il est parti avec « *Monsieur* FRÉSART (sic), *le plus froid en* « *l'art d'obliger qu'homme qui soit au monde,* » et qui ne lui a presque pas même donné le temps de monter dans son carosse; « et c'est bien merveille, dit-il, qu'il m'ait pu « souffrir avec toutes mes bonnes qualités, pour la mau- « vaise qualité de *mon manteau qui lui sembloit trop lourd,* » par crainte de surcharger « ses chevaux.» —*Je ne m'estonne* « *pas si la* COUR *l'a député aux Estats pour le* BIEN DU « PEUPLE, LE CONNOISSANT SI ENNEMY DES CHARGES...»

La *Cour* de France a-t-elle jamais envoyé aux Etats — aux Etats de Languedoc, ceci va de soi, — un commissaire ou un député quelconque d'elle connu comme « ennemy des charges, » et par conséquent ennemi des intérêts royaux au profit du peuple ? Jamais ! L'histoire des Etats de Languedoc atteste absolument, formellement, continuellement tout le contraire. Donc, ce n'est pas la

(1) *Le Moliériste*, t. III, p. 209.

Cour de France qui députait aux Etats ce *M. Frésart.* — Y a-t-il eu tout au moins, dans la liste des représentants ou « hommes du Roi », soit « premiers, » soit « seconds, » envoyés par la Cour de France aux Etats de 1646 à 1654, un semblant d'homonyme de *M. Frésart*, et pouvant ainsi prêter à l'équivoque ? Nullement ! Les archives de l'ancien Languedoc ne me démentiront pas.

— Quelle est donc cette *Cour* qui députait *M. Frésart* aux Etats, et quel est ce personnage ?

Cette Cour n'est et ne peut être que la cour de Toulouse, dont un des membres les plus distingués se nommait effectivement : *Frésals* ou *Frézals.*

Avec Dassoucy, l'identité des noms ne saurait être contestée par le seul fait de leurs variantes orthographiques. Avec lui, les noms propres auraient eu tort d'avoir une orthographe !

Béjard devient sous sa plume, et sans qu'il y regarde de plus près, tantôt *Béjarre*, tantôt *Béjars*. M. Emile Colombey, l'éditeur des *Aventures*, ne s'y est pas toujours reconnu. Qui découvrirait, par exemple, en Mlle *Cartilis*, la célèbre chanteuse de l'Opéra *Castilly* ?

— Mais, m'objectera-t-on, le Parlement de Toulouse avait-t-il coutume d'envoyer des commissaires aux Etats ?

Certainement. Et cette année-là, sa délégation eut même une importance exceptionnelle. Ouvrez l'*Histoire du Languedoc*, de dom Vaissette, *continuée par Roschach* à partir de 1640. Vous y lirez que les Etats de Languedoc,

siégeant à Carcassonne depuis le 31 juillet 1651, (1) dans un but de concorde et pour mettre fin à un conflit d'attributions entre la *Cour* de France, la *Cour* de Toulouse et eux-mêmes, conflit encore aggravé par les troubles de la Fronde, dépêchèrent, en décembre, plusieurs députés auprès du Parlement de Toulouse afin de trouver une base d'accord et de paix. Le Parlement, sensible à cette démarche et pour répondre à la politesse de ces avances, nomma, le 20 décembre, une commission investie de ses pouvoirs pour se concerter avec l'Assemblée des Etats. Cette commission se composait ainsi : « le premier président de Montrabe, le président de la » Terrasse, les conseillers de Papus, FRÉZALS, Caumels, » Fermat (l'ami de Pascal) et Lafont, et le président aux » requêtes de Torreil. » Les délégués de la Cour de Toulouse se rendirent à Carcassonne. Les pourparlers, prolongés par des détails d'étiquette et de forme avant le départ, furent assez courts à l'arrivée, la Cour de Toulouse se montrant très jalouse d'une part de ses droits d'intervention et de surveillance en matière d'élections municipales dans toute l'étendue de la province, d'autre part très jalouse aussi de ses prérogatives de contrôle, en vertu desquelles elle avait prononcé la suppression de l'Intendance de Languedoc, par mesure d'économie. La *Cour* de Toulouse était, en ceci, « ennemie des charges » et M. Frézals avec elle, naturellement. On ne s'entendit pas.

---

(1) Session de 1652, à Carcassonne, du 31 juillet 1651 au 10 janvier 1652 (*Moliériste*, t. II, p. 264).

Dans les premiers jours de janvier 1652, la commission du Parlement regagna Toulouse; et c'est alors que Dassoucy partit de Carcassonne dans le « carosse de Monsieur Frésart » — c'est-à-dire et pour bien dire, M. Frézals. — Maintenant, est-il douteux que Molière, dont Dassoucy n'avait pas eu le temps « de prendre congé, » fût à Carcassonne aussi? Il n'y a pas d'alibi possible, en vérité! Avec quelle autre tenue d'Etats coïnciderait donc la mission du conseiller Frézals? Ce n'est qu'à la session des Etats à Carcassonne qu'une Cour — la cour de Toulouse — a « député aux Etats cet ennemi des charges, » et il n'y a pas dans l'histoire du Languedoc d'homonyme approximatif de Frézals de nature à créer une confusion sur son identité. Donc, c'est bien aux Etats de Carcassonne, et dans les premiers jours de janvier 1652, que Molière était dans cette ville.

Il avait bien des motifs d'y être, à coup sûr! Et tout d'abord, la présence de son premier, de son plus véritablement dévoué protecteur (1), le comte d'Aubijoux, qui présidait cette fois l'Assemblée de Languedoc.

C'est le comte d'Aubijoux qui avait mis Molière à la mode à Toulouse, où Dassoucy séjournait, de son côté, à peu près tous les ans, et où il avait ses amis et... ses ennemis. Dassoucy parle, dans sa lettre à Molière, de M. Frézals comme d'un homme que Molière doit connaître. Il y a même apparence de liaison entre le conseiller et

(1) Il fit beaucoup plus pour Molière que le prince de Conti, qui ne fit à peu près rien au fond. Je prends cette assertion à mon compte personnel. — A. B.

le chef de l'Illustre-Théâtre. Frézals, ceci est incontesté, avait pour amis Bernier, Chapelle et Maynard. Or, on sait l'amitié qui unissait Chapelle et Bernier avec Molière. Frézals était d'ailleurs un lettré fort distingué et un fervent admirateur des poètes. Ne fut-il pas un des deux rapporteurs du projet de pension d'honneur votée au poète Goudouli par la ville de Toulouse en 1647 ? Molière devait l'estimer pour ce motif — et pour bien d'autres, dont je parlerai une autre fois.

Que Frézals se montrât « froid » envers Dassoucy, certes ! il y avait de quoi. Non pas que le vilain « manteau » du burlesque bohême, ni ses manières par trop cavalières dussent inspirer à un magistrat, homme du monde, homme de goût, une attitude séparante et qui rappelât au respect des distances sociales. Frézals en cette occurrence n'eût pas été sans doute plus collet-monté que le chancelier Séguier, à qui Dassoucy a gardé une mémorable reconnaissance pour l'avoir fait reconduire en voiture :

« Grand Séguier, me fîtes l'honneur
« De me renvoyer en carosse. »

Si le conseiller Frézals battait froid, c'est que Dassoucy commençait d'avoir à Toulouse cette détestable réputation que son aventure de Montpellier devait parachever fameusement. Il avait eu déjà des démêlés avec les dames de Toulouse — et notamment avec la femme du syndic aux Etats de Languedoc, Mme Mamie ou La Mamye. Deux lettres, adressées par Dassoucy à cette dame « vieille, laide et barbue, » donnent le ton de ces que-

relles scandaleuses et qui peignent les mœurs. Le fils de La Mamye avait été débauché, disait-on, par Dassoucy... Mais ces deux lettres, auxquelles nul moliériste n'a pris garde, sont à la fin des *Œuvres meslées*, à côté de celle qui concerne Molière, dont elles paraissent à peu près contemporaines. J'y renvoie les curieux, et je ne les cite en passant que parce qu'elles doivent être rapprochées de la Lettre à Molière comme pièce justificative des relations déjà profondes qui existaient alors entre Molière et sa troupe (y compris Dassoucy), d'une part — et la société Toulousaine, d'autre part.

Au point de vue chronologique, un double séjour de Molière à Toulouse est indiqué et confirmé, du reste, par des documents positifs empruntés aux archives d'Albi et de Toulouse (1647-1649) (1).

La Lettre de Dassoucy à Molière marque et précise une date et une étape de plus dans l'histoire des pérégrinations de Molière en Languedoc. C'est là, avant tout, la conclusion à retenir.

On ne savait pas où était Molière en décembre 1651 et janvier 1652. On le sait.

AUGUSTE BALUFFE.

---

(1) *Molière à Albi*, par G. Monval (*Moliériste* d'avril 1879, t. Ier, pages 15 à 20).



Comme quoi la lecture de la « Vie des Saints » et la connaissance du Cérémonial romain sont utiles a l'intelligence de quelques comédies de Molière.

—

J'avais toujours été frappé de ce fait que deux des comédies de Molière sont basées sur l'existence de l'esclavage en Sicile, et — qui plus est — sur l'esclavage de chrétiens. Ces deux comédies sont l'*Etourdi* et *le Sicilien*. Célie et Isidore sont toutes deux chrétiennes, l'une Sicilienne et l'autre Grecque. Je savais bien que les Siciliens avaient des captifs musulmans capturés en représaille des déprédations des barbaresques, lesquels prétendaient exercer des représailles contre les caravanes de l'ordre de Malte ; mais des esclaves chrétiens, cela me paraissait incroyable. Mon étonnement aurait pu durer toujours, et le problème de l'esclavage en Sicile ne recevoir jamais de solution, quand mon opinion de négrophile et ma vénération pour l'ordre de St-François me firent lire la vie de St-Benoît de Saint-Philadelphe, franciscain nègre, le seul de sa race canonisé ou mentionné dans le martyrologe romain (1).

---

(1) Je dis le seul nègre et non le seul noir; en effet, l'église d'Abyssinie a l'honneur de compter plusieurs saints dans son histoire. Citons seulement : l'Eunuque de la reine Candace, baptisé par le diacre Philippe; sainte Iphigénie, baptisée par saint Mathieu; saint Élesbaan, roi d'Ethiopie. Saint Benoit le noir était non-seulement noir, mais encore véritablement nègre, aux lèvres épaisses, aux cheveux crépus.

Ce saint religieux, fils de deux esclaves d'un seigneur sicilien affranchis par leur maître, mourut en 1589. La première représentation de l'*Etourdi* est de 1653, soixante-quatre ans après la mort du saint franciscain.

Donc l'esclavage des chrétiens existait encore soixante-quatre ans avant la première comédie de Molière. Mais — me dira-t-on — St-Benoit était nègre ; Célie et Isidore sont de jolies blanches : or le nègre était considéré comme né pour l'esclavage, et le blanc pour la liberté.

J'étonnerai peut-être certains lecteurs en leur disant que la haine du nègre et la croyance à sa vocation spéciale pour l'esclavage sont choses aussi nouvelles qu'odieuses et dont on n'avait pas idée sous Louis XIV, lors de la promulgation de l'Edit de mars 1685 qui se trouve au commencement du fameux Code Noir, cette charte de nos Antilles jusqu'en 1830.

L'article IX de cet édit de mars 1685 punit de peines sévères les maîtres qui auront eu des enfants de leur esclave noire, à moins qu'ils ne légitiment ces enfants par mariage subséquent.

Voici le texte de l'article LVII :

« Déclarons leurs affranchissements faits dans nos iles, leur tenir lieu » de naissance dans nos îles, et les esclaves affranchis *n'avoir besoin de* » *nos lettres de naturalité pour jouir des avantages de nos sujets naturels* » dans notre royaume, terres et pays de notre obéissance, encore qu'ils » soient nés dans les pays étrangers. »

Comme on le voit, il n'y a dans ce premier édit aucune trace de haine contre les nègres. Le nègre affranchi et le

mulâtre libre sont les égaux du blanc. La haine du nègre n'apparait dans le Code noir qu'en 1724. (1)

Dès lors que j'eus constaté l'existence de l'esclavage des noirs chrétiens en Sicile, j'en ai conclu celle de l'esclavage des blancs. J'eus alors l'idée d'écrire en Italie pour demander à des jurisconsultes à quelle époque l'esclavage avait été aboli en Sicile.

Mes deux correspondants, M. Castiglia, président de cassation en Italie, et M. Frédéric Lancia di Broldo, gentilhomme d'une des premières familles de Sicile et vice-président de la société historique de Palerme, me répondirent tous deux que l'esclavage n'avait été aboli légalement en Sicile qu'en 1812. M. di Broldo affirme cependant que, lors de la promulgation de la loi de 1812, l'esclavage des chrétiens blancs était depuis longtemps tombé en désuétude dans l'île.

Voici un passage de la lettre de M. Castiglia :

« Ces citations suffisent pour prouver l'existence de droit et de fait » des esclaves en Sicile pendant les trois derniers siècles, et il y en avait » de noirs et de blancs, selon qu'ils provenaient de l'intérieur de l'Afri- » que ou d'autres pays; et l'esclavage était perpétuel. La différence de » religion n'y faisait rien. »

Nous lisons dans la lettre de M. Lancia di Broldo :

« L'esclavage était et des indigènes du pays, et des musulmans qui » étaient pris par les courses. »

---

(1) L'édit de mars 1724 interdit le mariage entre les blancs et les noires. Cette prohibition, renouvelée en 1778, supprimée en 1791, a été rétablie par Bonaparte le 13 nivôse an XI, et maintenue jusqu'en 1830.

On voit donc que, du temps de Molière, l'esclavage des chrétiens noirs et blancs et des Maures et Turcs musulmans était en pleine vigueur en Sicile.

Je crois que la comédie du *Sicilien*, qui met en présence des espagnols et des siciliens libres, des esclaves chrétiennes et des captifs turcs et maures musulmans, est un tableau vivant et exact de la Sicile au XVII[me] siècle.

Je voudrais que cette charmante comédie, injustement délaissée, servît de cadre à une cérémonie analogue à celles du *Malade imaginaire* et du *Bourgeois-gentilhomme*, mais bien plus gracieuse. Le ballet préparé par le sénateur aurait lieu au milieu d'un amphithéâtre où siègeraient des dames et des seigneurs espagnols et siciliens. Dans une tribune présiderait le sénateur, en robe rouge; à droite et à gauche, les invités; au milieu, deux danseurs et sept ou huit danseuses de l'Opéra, en costumes maures, exécuteraient des danses orientales.

* * *

Passons maintenant à la connaissance du cérémonial romain.

J'ai l'honneur d'être l'ami d'un des membres les plus savants de l'épiscopat français, bon théologien et l'un de nos premiers hébraïsants. (1)

Quand mon ami, qui suivait comme moi les cours de la Sorbonne et du Collège de France, fut élevé à l'Epis-

---

(1) Cette intimité date de loin, de l'époque où le futur prélat et moi étions pensionnaires de l'hôtel Céleste, place Saint-Sulpice, hôtel dont parle M. Renan dans ses *Souvenirs*.

copat en 1865, je fus invité à la cérémonie du sacre qui eut lieu à N.-D. de Paris, et, comme les autres invités, je reçus en entrant dans la basilique l'extrait du cérémonial romain où se trouvent les prières et cérémonies pour la consécration d'un Evêque. Les belles prières de l'église et l'ordre des cérémonies me frappèrent vivement. J'étais des plus recueillis, quand ma ferveur fit place, pendant quelques instants, à une douce hilarité.

C'est que je vis mon révérend ami prosterné et ayant sur le dos un énorme livre d'évangiles maintenu avec peine en équilibre par deux chapelains. Cette partie de la cérémonie me rappelait complètement la réception du Mamamouchi, quand le Muphti impose le Coran sur le dos de monsieur Jourdain. Je me dis d'abord que cette analogie était purement fortuite, et que probablement les musulmans avaient une consécration analogue pour les Ulémas ou les Muphtis, ou que je retrouverais cette imposition d'un gros livre dans le sacre des Rois, la prise d'habit des Religieux, ou l'armement des Chevaliers.

J'ai lu attentivement tout le cérémonial du sacre des Rois, j'ai assisté à des ordinations et à des prises d'habit, je n'ai trouvé nulle part cette cérémonie que dans le sacre d'un Evêque et la réception du Mamamouchi. Un de mes amis de Constantine, parlant arabe, m'a assuré qu'on ne mettait le Coran sur les épaules ni des Ulémas ni des Muphtis. Enfin, j'ai poussé la conscience jusqu'à lire les initiations aux 33 grades de la maçonnerie écossaise, et je n'ai rien vu de pareil. J'ai retrouvé pareille cérémonie dans un rituel à l'usage des Templiers, mais c'est encore pour la consécration d'un Evêque.

Après avoir constaté que rien d'analogue n'existait dans aucune réception, consécration ou initiation, j'ai relu le cérémonial romain et la cérémonie du *Bourgeois gentilhomme*, et j'ai fait le tableau suivant :

I. *Profession de foi.* Credis quia secundum...... Croyez-vous, selon la portée de votre esprit, la Ste-Trinité : Père, Fils et St-Esprit.....	I. *Profession de foi.* Dice Turqué qui star quista...
II. *Livre sur les épaules.* L'évêque officiant étant debout devant son fauteuil, celui qui doit être sacré va se mettre à ses pieds, et le consécrateur, aidé par les 2 évêques assistants, lui met le livre des Evangiles sur les épaules, en le faisant un peu appuyer sur sa tête, et ce livre demeure toujours en cet état, ouvert derrière lui, soutenu par un de ses chapelains jusqu'à ce qu'on le prenne pour le lui faire toucher, après l'onction des mains.	II. *Livre sur les épaules.* Les 2 autres dervis amènent M. Jourdain et le font mettre à genoux, les mains par terre, de façon que son dos, sur lequel est mis l'Alcoran, sert de pupître au Muphti.
III. On lie la tête de celui qui doit être sacré avec une bande de toile blanche autour de sa tonsure.	III. Donar turbanta...
IV. Accipe baculum pastoralis officii.....	IV. Pigliar schiabbola.

Je dois faire observer que le cérémonial romain admet deux actes de plus que le *Bourgeois gentilhomme*. Je les désignerai par les chiffres 3 *bis* et 4 *bis* :

3 *bis*. Après avoir roulé la bande de toile en forme de turban autour de la tonsure, le consécrateur fait l'onction avec l'huile sainte.

Ceci n'a pas d'analogue dans Molière, nous dirons pourquoi.

4 *bis*. Imposition de la mître au nouvel évèque.

Cette cérémonie manque dans Molière, pour la bonne

raison que, le bourgeois gardant le turban, on ne peut rien ajouter à cette coiffure : la mître remplace la bande de toile après l'onction faite.

Molière n'a pas parodié l'onction sainte, parce que c'est en cette onction que consiste le sacrement de l'Ordre reçu dans toute sa plénitude par le nouvel Évêque. Parodier cette onction aurait été un jeu sacrilège auquel répugnait probablement la conscience de Molière, et que, en tout cas, la prudence lui déconseillait.

Je crois donc qu'il y a de l'exagération dans ce passage d'un savant critique : « On pense aux plus irrévérentes hardiesses des bouffonneries de Rabelais, et on les cherche dans celles d'un génie qui a toujours paru de la même famille. »

Le gamin qui soufflète un de ses camarades en lui disant qu'il le confirme, ne commet pas un sacrilège. Il en serait autrement s'il oignait le front de l'enfant avec de l'huile, en prononçant les paroles sacramentelles.

Molière, par conviction ou par prudence, a précisément supprimé de sa cérémonie ce qui constitue l'essence du sacrement.

Je n'ai jamais entendu dire que les Espagnols aient joué les choses saintes quand ils vivaient sous l'œil scrutateur de l'Inquisition. Cependant, *Peor esta que estaba (De mal en pis)*, une des comédies de Calderon, prêtre et auteur dramatique, finit par ces mots que lance au public le *gracioso* : « Ite, comœdia est ! »

RENÉ DE SEMALLÉ.



CORRESPONDANCE

Paris, 5 juillet 1884.

Un dernier mot.

Non, je ne veux pas que la vérité ait des frontières; mais le patrotisme éclairé doit mettre des bornes à cette béate confiance qu'on a trop chez nous dans l'érudition allemande — parce qu'elle est allemande!

Le cas de M. Fritsche est venu prouver, à propos de Molière, ce qu'en vaut l'aune parfois.

Il aura comporté son enseignement jusqu'au bout.

La science allemande — pour l'exportation en France — est si bien habituée à se faire accepter quand même, qu'on a vu M. Fritsche insinuer, avec le sentiment naïf d'une supériorité parfaite, que Molière n'avait peut-être pas bien connu lui-même le sens étymologique de « Sganarelle » en créant, selon lui, ce nom d'après l'italien! (*Moliériste* de mai).

Et que voyons-nous encore dans la dernière lettre du même Mr Fritsche? Avec l'inconscience ingénue que donne sans doute l'habitude de l'infaillibilité, le polyglotte poméranien, au milieu d'un énorme entassement d'arguties hétéroclites tendant à nier mon étymologie languedo-

cienne dudit Sganarelle (1), laisse échapper cet aveu : « *Du reste,* LE DIALECTE DES ANCIENS VAUDOIS *vous donne raison.* »

Il n'a pas l'air de se douter que le *dialecte des anciens Vaudois* et le *dialecte Languedocien* de tous les temps n'en font qu'un.

Le cours de provençal professé par M. Hermann Fritsche méritait de finir par là.

AUGUSTE BALUFFE.



LE CŒUR A DROITE

—

Il vient de mourir à Toul un homme, le nommé V..., bien curieux au point de vue de la disposition des viscères thoraciques et abdominaux.

Depuis longtemps déjà, les médecins de la ville avaient constaté que le cœur, au lieu de battre à gauche du sternum, comme cela a lieu normalement, faisait sentir ses contractions près du sein droit.

Cette première anomalie pouvait faire présager d'autres faits aussi rares, et que l'autopsie a mis à jour.

Chez cet homme, l'estomac et la rate, au lieu de se trouver dans l'hypocondre gauche, se trouvaient logés dans l'hypocondre droit aux lieu et place du foie qui, lui, se trouvait à gauche ; l'extrémité du gros intestin, qui est d'ordinaire situé dans le flanc droit, se trouvait à gauche.

Il y avait donc pour ces organes une inversion complète. Ces faits sont excessivement rares, et leur rareté seule constitue leur curiosité.

---

(1) *Ganaro,* ivresse , EN*ganara,* ENivrer ; *sganarel,* ivrogne ; enfin, *sganarello,* la désinence *ello* étant absolument fréquente (*enganarello*), trompeur, *cascarello,* écervelé), aussi bien au masculin qu'au féminin.



PETIT QUESTIONNAIRE

Réponse 31. — Lo Ipocrito et Tartuffe (Tome VI, p. 144).

On trouve cette question débattue aux pages 153-154 du livre remarquable de M. R. Mahrenholtz : *Molière's Leben und Werke vom Standpunkt der heutigen Forschung. Heilbronn, Gebr. Henninger, 1881*, qui forme le deuxième volume des *Franzosische studien, herausgegeben von G. Korting und E. Koschwitz*.

Le soussigné a lu l'édition originale de la comédie italienne, et croit que M. Mahrenholtz a eu raison de dire qu'il y a une forte analogie entre les deux personnages en question. V. mon édition du *Tartuffe* (Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1883), p. 23 et 24.

H. FRITSCHE.

EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL

Lu à l'Assemblée générale de l'Association des Artistes dramatiques

(Lundi 23 Juin 1884)

Le Banquet Molière a eu lieu cette année encore au café Corazza, dans la soirée du mardi 15 janvier ; les souscripteurs étaient à peu près les mêmes que ceux de l'an dernier, et nous craignons fort de n'y pas voir augmenter beaucoup le nombre des comédiens, malgré notre désir et celui du très sympathique directeur du *Moliériste*, si l'on n'en revient pas à l'heure adoptée jadis. Après avoir donné connaissance de différentes lettres contenant les excuses motivées de plusieurs de nos camarades, M. Georges Monval, dans une allocution trop courte, a dit qu'il regrettait vivement l'absence de notre collègue Talien, gravement malade à cette époque ; il aurait voulu lui adresser au nom de tous les Moliéristes les remercîments auxquels il a droit pour avoir sollicité et obtenu de la municipalité de Châteauroux qu'une des rues de la ville porterait désormais le nom de Molière.

M. Monval a terminé en portant un toast à M. Halanzier, qui pré-

sidait le banquet, et à l'Association des artistes dramatiques heureuse de l'avoir à sa tête.

M. Halanzier a répondu succinctement qu'il regrettait et s'excusait de n'avoir point préparé de discours, mais il ignorait que la présidence de la réunion lui était réservée, et, après quelques mots aimables à l'adresse des convives, il a prié M. Henri de Lapommeraye d'être son porte-parole, ce que celui-ci a accepté avec la plus excessive bonne grâce : dans une de ces improvisations qui lui sont familières et dans lesquelles il trouve toujours, avec un rare bonheur, le mot *ad hoc*, il a tenu pendant dix minutes l'auditoire sous le charme de sa brillante éloquence. De ses paroles, nous avons retenu celles-ci, que nous transcrivons avec plaisir : « Votre présence ici, monsieur le Président de l'Association des « artistes dramatiques, est, je puis le dire, une date : elle renoue cette « grande tradition, c'est la main mise dans la main de ceux qui s'oc- « cupent d'une façon théorique de Molière, par ceux qui s'en occupent « d'une façon pratique. » Il est inutile d'ajouter que cette phrase, comme toute l'improvisation de M. de Lapommeraye, fut chaudement accueillie et que c'est au millieu des applaudissements qu'il nous a donné rendez-vous au 15 janvier prochain.

EUGÈNE GARRAUD.

ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

AOUT 1684.

Jeudy 3. — Le Cid. — *Le Cocu imaginaire*	476 l.	10 s.
Lundy 7. — Ariane. — *Les Prétieuses*	245	
Mecredy 9. — Andromaque. — *Les Prétieuses*. . . .	487	10
Mardy 15. — Relâche à cause de la Feste de la Vierge .		
Samedy 19. — *Tartuffe*	283	5
Mecredy 23. — *L'Avare*	318	15

AOUT 1784.

Dimanche 1er. — *L'Etourdi.* — L'Esprit de contradiction	610	8
Mardy 3. — Le Légataire. — *Médecin malgré lui*. . .	360	16
Dimanche 15. — Relâche pour l'Assomption.		
Mardy 17. — La Surprise de l'Amour. — *Amphitrion*. .	817	3
Dimanche 22. — Hypermnestre. — *George Dandin* . .	2326	10
Mardy 24. — Eugénie. — *Ecole des Maris*	587	12
Dimanche 29. — *L'Étourdi*. — Les Vacances.	839	10
Mardy 31. — *Tartuffe*. — Le Marchand de Smirne . .	755	2

Nota. — Pendant ce mois, le *Mariage de Figaro* dépasse toujours 4,000 l. et une fois 5,000 l.

G. M.



BULLETIN THÉATRAL

—

COMÉDIE FRANÇAISE. — Mercredi 30 juillet, *l'Avare* (MM. Coquelin cadet, Prud'hon, Boucher, Martel, Joliet, Roger, Villain, Truffier, Clerh, Masquillier; Mmes P. Granger, Frémaux, Durand). — Jeudi 31, le *Médecin malgré lui* (M. Roger joue pour la première fois, et au pied-levé, Sganarelle, à la place de M. Got, indisposé. MM, Joliet, Truffier, Davrigny, Leloir, Falconnier; Mmes P. Granger, Frémaux et Amel). — Samedi 2 et lundi 4 août, l'*Avare* (distribut. du 30 juillet, sauf M. Coquelin cadet, remplacé dans Me Jacques par M. de Féraudy). — Jeudi 7, le *Médecin malgré lui* (distribution du 31 juillet). — Dimanche 10, *l'Avare* (distribution du 30) et *Amphitryon* (MM. Thiron, Mounet-Sully, La Roche, Joliet, Villain, Davrigny, de Féraudy; Mlles Fayolle, Amel, Bruck). — Lundi 11, le *Mariage forcé* (MM. Martel, Joliet, Villain, Truffier, Davrigny, Le Bargy, Leloir; Mlle Fayolle), le *Misanthrope* (MM. Delaunay, Prudhon, Boucher, Joliet, Baillet, H. Samary, Falconnier, Masquillier; Mmes Broisat, Amel, Marsy), et le *Dépit amoureux* (MM. Boucher, Roger, Davrigny, de Féraudy; Mlles Frémaux et Kalb). Recette : 566 fr. — Samedi 16, l'*Avare* (distribution du 10). — Jeudi 21, le *Médecin malgré lui* (distribution du 7).

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant: GEORGES MONVAL.

SIXIÈME ANNÉE

NUMÉRO 67 OCTOBRE 1884

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

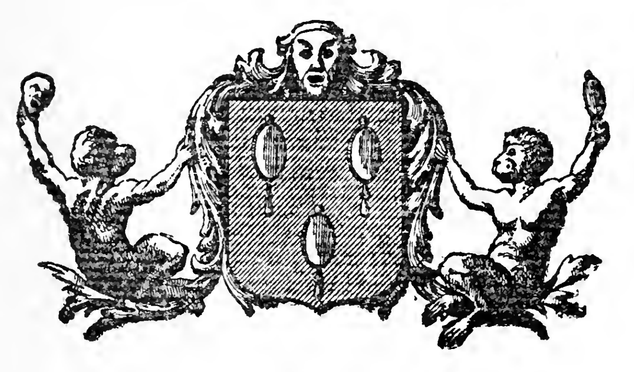
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1884

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXVII

SIXIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



MOLIÈRE AU VILLAGE

LA PUISSANCE DU COMIQUE. — L'ART ET LA NATURE

J'ai présidé, ces jours derniers, la distribution des prix dans une petite école de village, qui compte soixante élèves, filles et garçons. (1)

Le village a trois cent soixante-quinze habitants, dont près de deux cents étaient présents à la cérémonie.

Pour moi, il n'y a pas de petite fête scolaire. En matière d'enseignement tout me semble grand, important.

Avant la remise des récompenses, les élèves ont récité quelques morceaux classiques, fables, narrations, et notamment trois scènes de Molière.

Oui, trois scènes de Molière ! Je signale cela à mon ami Georges Monval.

A parler franc, je crois bien que l'on voulait ainsi sur-

---

(1) L'intelligente commune dont parle notre collaborateur est celle de Villers-Hélon (Aisne), entre Villers-Cotterets et Soissons.

tout être agréable au président de la cérémonie, qu'on sait être passionné pour ce génie si français ; mais l'on a réussi au-delà de ce qu'on pouvait supposer, car cette audition a été pour moi un utile sujet d'étude, une source abondante d'observations, et je ne crois pas inutile de transmettre ces réflexions aux amis du théâtre et de Molière.

Je compte bien tout d'abord que l'on ne fera pas un grief à l'instituteur d'avoir, avec autorisation d'ailleurs, inscrit du Molière sur son programme. Les scènes choisies étaient prises dans les *Femmes savantes*, l'*Avare*, deux chefs-d'œuvre desquels on peut tirer de si bonnes et si pratiques leçons, et dans les *Fourberies de Scapin*, qui offrent certes moins de moralité, mais qui, tout en faisant résonner la note gaie, permettent encore, si l'on est habile, — le maître de l'école, M. Jacquin, est un excellent pédagogue et un esprit très ouvert, — de montrer que les fourbes subissent toujours le châtiment de leur vice.

Tout moliériste ardent que je suis, j'admets que pour de jeunes cerveaux, tout ne convient pas dans Molière, et je n'aimerais pas — sans bégueulerie — entendre débiter devant tout le monde *Sganarelle*... l'*Imaginaire*.

Mais le choix des scènes était intelligent, et je vais vous dire l'effet que ces scènes ont produit sur un auditoire pour la majorité duquel — au moins soixante sur cent — elles étaient nouveautés.

Ce compte-rendu du théâtre à la campagne — puisque Paris chôme — et de Molière au village m'a paru bon à faire.

On commença par les *Femmes savantes*.

C'était la scène sixième de l'acte deux, où Philaminte chasse sa servante Martine parce que

> Elle a, d'une insolence à nulle autre pareille,
> Après trente leçons, insulté son oreille
> Par l'impropriété d'un mot sauvage et bas
> Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas.

On sait avec quelle verve répond Martine, et combien est comique l'effarement du pauvre Chrysale.

Le rire a donc retenti sonore en toute la salle, sans que les personnes présentes aient pris leur parti dans la fameuse querelle qui vient de s'élever récemment dans le monde littéraire, au sujet des *Précieuses ridicules*. Une précieuse ? Nous n'étions pas vingt qui sachions bien ce que c'est ; mais tout le public — grands et petits — comprenait à merveille la justesse et le plaisant des réponses de la brave Martine. Voilà qui suffisait.

La force des vrais génies littéraires, c'est qu'ils s'imposent aux esprits les moins cultivés et les moins préparés, tant leurs idées apparaissent claires, saisissantes et justes.

Ma satisfaction a encore été plus grande à l'audition de la scène V^e^ de l'acte trois de l'*Avare*, dans laquelle maître Jacques, Harpagon et Valère sont en présence et débattent le menu du souper que doit donner l'avare.

Là, voyez combien il faudrait — à ce qu'il semble — savoir au préalable de choses pour saisir la situation. Il faudrait être informé : 1° que maître Jacques cumule, dans la maison d'Harpagon, les fonctions de cocher et de cuisinier ; 2° que Valère feint de partager les sentiments de l'avare, afin d'entrer plus avant dans sa confiance ; 3°

que Harpagon, tout avare qu'il est, mène encore un certain train de maison et qu'il voudrait sauver les apparences. Je n'insiste pas; on sait qu'il y a nombre de nuances dans cet admirable dialogue entre le maître et son serviteur.

Or, les assistants — j'excepte toujours la minorité de l'auditoire — ne se doutaient nullement de tout cela et n'étaient même pas aidés par le costume qui, au théâtre, est un adjuvant si précieux pour l'impression. Ainsi il est fort drôle de voir maître Jacques ôter sa casaque de cocher et paraître en cuisinier quand il s'agit du repas, puis remettre sa casaque de cocher quand il s'agit des chevaux.

Dans mon village, les jeunes interprètes de Molière n'étaient point costumés : c'est interdit, paraît-il, et je ne blâme point cette interdiction ; de sorte que maître Jacques n'avait l'extérieur ni d'un cocher ni d'un cuisinier ; Valère n'avait point la mine d'un homme qui se joue d'un autre; Harpagon n'avait point les traits du vilain personnage qu'il est.

Malgré cette absence d'habits et d'apprêts, les applaudissements et les éclats de gaieté accueillaient chaque réplique.

Et comme maître Jacques a été acclamé quand il a dit en parlant de ses chevaux: « Il leur vaudrait bien mieux, les pauvres animaux, de travailler beaucoup, et de manger de même. Cela me fend le cœur, de les voir ainsi exténués ; car enfin, j'ai une tendresse pour mes chevaux, qu'il me semble que c'est moi-même, quand je les vois pâtir. Je m'ôte tous les jours pour eux les choses de la bouche; et c'est être, monsieur, d'un naturel trop dur, que de n'avoir nulle pitié de son prochain ! »

J'ai vu quatre ou cinq charretiers de ferme qui avaient, à ce moment, la larme à l'œil, et ils trouvaient que Molière connaissait bien l'humanité.

Mais ma joie a été au comble quand j'ai constaté l'immense succès obtenu par les *Fourberies de Scapin*, comédie compliquée, s'il en fût.

Mes villageois ont été placés brusquement, sans préparation, au beau milieu de cette comédie, à la scène onzième de l'acte deux ; c'est celle où Scapin raconte « au seigneur Géronte » que « Monsieur son fils » est menacé d'être emmené sur une galère par « un jeune Turc », à Alger.

Comment vont-ils être ainsi *au point* ? Comment vont-ils se divertir d'un épisode qui se rattache en somme à ce qui précède et à ce qui suit ? Voilà ce que je me demandais.

Eh ! bien, les rires ont été encore plus nombreux que dans les récitations précédentes.

Ah ! c'est qu'il y a le fameux: « Que diable allait-il faire dans cette galère ? »

Oui ! mais il y a façon aussi de lancer cette répétition. N'est-ce pas là qu'on guette les débutants pour juger de leur art de diction ?

D'abord, — ont soin de dire les professeurs, — on doit prendre un air simplement interrogatif : « Que diable allait-il faire dans cette galère ? »

Puis le dépit pointe : « Que diable allait-il faire dans cette galère ? »

Et quand il s'agit de trouver les cinq cents écus, la colère s'accentue : « Mais que diable allait-il faire dans cette galère ? »

Or, il faut se dépêcher; le jeune Turc attend : « Ah ! maudite galère ! »

Enfin le seigneur Géronte lâche l'argent et pousse des soupirs déchirants : « Que diable allait-il faire dans cette galère ? Ah ! maudite galère ! traître de Turc, à tous les diables ! »

Cette progression fait ordinairement le sujet de leçons répétées et elle est *piochée*, — comme on dit en argot théâtral — par tous les *Géronte* du Conservatoire et des théâtres subventionnés.

Le Géronte du village n'avait rien *pioché* du tout. C'est un enfant éveillé, mais qui, dans les derniers jours de l'année scolaire, est allé plus aux champs qu'à la classe; il ne pouvait guère recevoir, pour la déclamation, nombreux conseils de l'instituteur; en outre, il n'avait pas grande envie, sans doute, de les écouter et de les suivre à la lettre. Son instinct a fait plus que le reste et il lançait à la bonne franquette ses : « Qu'allait-il faire dans cette galère ? » Foin de la progression ; ignorées, les ficelles du métier ! Va comme je te pousse !

Et nonobstant, tout le monde de se tenir les côtes à chaque retour de la phrase célèbre. C'était irrésistible !

Pour moi, je riais aussi fort que les autres, comme si j'entendais la voix mordante de tel sociétaire de la Comédie-Française et voyais la mine d'un acteur consommé; Molière me divertissait, me charmait dans cette modeste salle d'école, tout comme il l'eût fait dans sa belle maison de la rue de Richelieu, tout comme il le faisait jadis dans les granges, à la lumière de six graisseuses chandelles.

Puissance merveilleuse du génie !

Et les jeux de scène n'avaient pas besoin, pour réussir, d'avoir été étudiés, combinés, soulignés ! Vous pensez bien que nos écoliers les ont à peine indiqués ; mais là encore le texte a suffi ; aucune finesse n'a été perdue et le public a tout goûté, comme un vieil habitué de l'orchestre des Français. Or, il y avait bien dans cette école — sans compter les enfants — cinquante personnes qui n'ont jamais mis les pieds dans une salle de spectacle.

Que vient-on donc nous parler toujours de l'absolue nécessité de la mise en scène, de l'importance des décors ? Ces interprètes improvisés de Molière jouaient dans un espace si petit, qu'on n'y aurait pu placer deux des fauteuils solennels du Théâtre-Français. Le décor ? quatre murs ornés d' *a b c d*, de cartes de géographie et de tableaux d'histoire naturelle ; un fond, il est vrai, merveilleux, tout de verdure ensoleillée, mais ne donnant pas l'idée du salon de Philaminte.

Cela importait peu, et l'esprit de Molière supplée à tout, tient lieu de tout.

Et je me disais qu'on a bien tort de tant dépenser d'argent, en certains théâtres, pour *remonter à neuf* des pièces qui ont l'incessante nouveauté et l'éternelle beauté des chefs-d'œuvre.

Et je pensais que peut-être on *ergotait* beaucoup trop sur tel ou tel passage de nos auteurs, cherchant à le mettre plus en relief par telle ou telle intonation, accompagnée de tel ou tel geste.

Dieu me garde de dédaigner le labeur, la science, l'art, et de croire que la nature peut être l'unique maîtresse et doit être la seule inspiratrice ; mais je voudrais qu'on fût

bien persuadé que, sciemment ou même inconsciemment, les écrivains de race ont donné à leurs idées une telle force, qu'elles parcourent le chemin qu'elles doivent parcourir, sans que l'instrument ait besoin d'une précision absolue et d'une perfection rare.

Qu'il y ait une académie et une école modèle où l'on développe les dons de nature, rien de mieux; mais qu'on ne craigne pas de livrer, même dans des conditions ordinaires, les belles productions de notre littérature nationale à l'admiration des illettrés, car il y aura là encore un élément sérieux d'instruction et d'éducation.

Plusieurs directeurs de province m'ont dit : « Nous ne pouvons pas représenter le répertoire classique, parce que cela exigerait pour nos troupes de trop longues études. » Allons ! soyez audacieux et de bonne volonté. Les auteurs aideront les acteurs. Certes, des pièces médiocres ont besoin du talent de comédiens éminents pour dissimuler leurs faiblesses ; mais il n'en est pas de même des chefs-d'œuvre. La tragédie, je le concède, s'accommode mal de la médiocrité ; mais la comédie, surtout celle de Molière, résiste à des interprétations ordinaires. Est-ce que *Tartuffe* n'a pas *toujours*, *toujours* un éclatant succès, si déplorable qu'en soit l'exécution ? Victor Hugo demande, dans son livre sur *Shakespeare*, qu'on fasse connaitre Shakespeare dans tous les villages de France, et Molière dans tous les villages d'Angleterre ; évidemment le grand poète ne suppose pas qu'il y aura assez de Sarah Bernhardt et de Mounet-Sully pour personnifier partout en France *Desdémone* et *Othello* ; mais Victor Hugo a, ce qui manque à bien des gens, — et non pas des moindres parmi ceux

qui ont la garde de l'art dramatique, — Victor Hugo a confiance dans la puissance comique ou tragique d'un Molière, d'un Shakespeare.

Je ne propose pas d'ouvrir une salle de spectacle dans chaque village, ni d'y créer une chaire de littérature ; l'école est suffisante, et l'instituteur en sait bien assez pour révéler à ses élèves les splendeurs du génie français et même du génie étranger. Mais que cet instituteur ne néglige aucune occasion d'accomplir ce devoir, et que ces récitations, sans oripeaux de carnaval, sans tréteaux de foire, se renouvellent le plus possible. Les récitants et les auditeurs y gagneront, les uns en se familiarisant davantage avec le style des modèles de la langue française, les autres en entendant des pensées et en voyant s'animer des créations jusqu'alors inconnues pour eux.

Par cette fréquentation des grands esprits, les humbles esprits grandiront ; on n'engendrera ainsi ni des rêveurs, ni d'impertinents demi-savants ; on élargira seulement les cerveaux afin d'y mettre plus d'idées saines, sages, pondérées et pratiques.

Et pour être les truchements de ces idées, les agents de ce progrès, que faut-il ? De simples petits écoliers de douze ans, conviant, sans prétention, leurs parents et leurs amis à ce festin toujours servi qu'offrent les maîtres somptueux de notre littérature nationale.

Voilà à quoi je pensais en écoutant les élèves de l'école du village, et en voyant leurs papas et leurs mamans applaudir les scènes écrites par le fils du tapissier du Roi.

Henri de LAPOMMERAYE.

1er Septembre 1884.



SIMPLES NOTES

A PROPOS DU *DÉPIT AMOUREUX*.

SOMMAIRE : Le comte de *Bioule* et non de *Bieule*. — L'évêque de Viviers, président des Etats, était le beau-frère du *comte de Modène*. — Comme quoi les Etats n'avaient pas tout à fait tort de refuser d'avance toute gratification à Molière. — L'*ordre* de la Province. — Erreur de M. Bazin. — Molière en route pour Bordeaux. — Indices du retour de Molière. — Défaut absolu de preuves sur la date du séjour de Molière à Béziers. — Le comédien Macmahon.

I. — « Il n'y a pas de petit scrupule en histoire littéraire, » a dit Sainte-Beuve. En ce qui a trait à Molière, la passion de l'exactitude est poussée très loin, comme de juste; mais ne dépasse-t-elle pas le but quand elle en arrive à rectifier des erreurs... qui n'en sont pas?

Exemple: M. Eugène Despois, dans une note (1) copieuse sur les Etats tenus à Béziers, ayant occasion de parler du lieutenant du Roi qui les « tenait », le nomme le comte de *Bioule* ou plutôt de *Bieule*. Et comme cette note affecte un grand appareil critique, comme M. E.

(1) Edition Hachette, t. I, p. 385 et 386.

Despois déclare avoir consulté pour la rédiger « M. Cornet-Peyrusse qui s'occupe en ce moment d'un travail sur les Etats de Languedoc, » comme M. E. Despois cite la *Correspondance administrative* éditée par M. Depping, il est tout naturel d'ajouter foi à la précision rigoureuse de ses renseignements. M. Larroumet s'y est laissé prendre. Renchérissant même sur la rectification discrète de M. E. Despois, M. Larroumet affirme que « *Bioule* est une erreur pour *Bieule* » (1). Or, l'erreur n'est ici que dans la correction elle-même.

Voici pourquoi et comment. L'*Armorial* de Béjart, composé précisément pour rectifier les erreurs courantes d'alors sur les noms et les titres des « barons siégeant aux Etats de Languedoc » et si bien approuvé des intéressés que ses deux parties, l'une publiée et distribuée pendant la session de 1655-56 à Montpellier, l'autre publiée et distribuée pendant la session de 1656-57 à Béziers, obtinrent chacune une gratification considérable de l'Assemblée (1500 livres furent allouées à la première, 500 livres à la seconde), l'*Armorial* de Béjart, dis-je, n'enregistre et ne connaît que : « de *Bioule* ». De son côté, l'historien le plus autorisé du Languedoc, le savant dom Vaissète, dont l'admirable ouvrage a été écrit sur les très volumineux et très authentiques documents d'archives recueillis dans toute la province par ordre de Colbert, dom Vaissète n'écrit jamais que : « *de Bioule.* » Enfin, la *Correspondance administrative*, que M. E. Despois n'a

(1) *Moliériste* du 1er septembre 1884.

lue ni dans les originaux ni au complet, porte, il est vrai, une légère variante, mais qui ne tire pas à conséquence en cette affaire; elle met *de Bioulle*, et cela dans les lettres adressées par Louis XIV à « Monsieur le comte de Bioulle » en personne. J'ai là, sous la main, la copie absolument exacte de deux de ces lettres (1) dont j'ai vu, tenu et lu les originaux aux archives de Béziers et qui sont datées des 21 décembre 1650 et 7 mars 1656. Une *l* de plus ou de moins à *Bioule* n'en fait jamais *Bieule*.

J'ai eu à cœur de mettre les points sur les *i* dans cette petite question, ne fût-ce que pour épargner aux érudits étrangers, qui profitent de tout, le mérite facile d'ouvrir un Dictionnaire historique (Moréri, Corneille, d'Expilli, etc.) et de nous apprendre qu'il existait, au XVII[e] siècle, dans le diocèse de Cahors, en Quercy, une « terre et seigneurie, » appelée absolument *Bioule*, d'où le comte de Bioule tirait son nom.

II. — Il y avait une double présidence aux Etats de

---

(1) Ces lettres font partie du recueil des Lettres et missives des Rois et Reines de France aux consuls de Béziers, dont je dois la copie, revue et corrigée, à feu le savant Boudard, ancien archiviste de Béziers, ancien précepteur des enfants de Casimir Périer (le premier), auteur de la *Numismatique ibérienne*, que M. Abel Desjardins, dans la *Géographie de l'ancienne Gaule méridionale*, classe au niveau des études de Humboldt sur la langue des Basques. Boudard fut parfois consulté et visité par H. Martin, de Saulcy, etc. Et comme, même dans une simple notule, il sied de ne pas s'écarter du théâtre, je dois dire que l'amitié de Boudard (il y a une rue qui porte son nom à Béziers) me fut acquise par un article sur un volume de J.-B. Garat, le petit neveu du grand chanteur, amateur de linguistique locale, et qui venait de publier ses *Origines des Basques*. (Paris, Hachette, 1869).

Languedoc. L'une, celle du Roi, exercée par lui-même ou son représentant, était essentiellement de suzeraineté hiérarchique. L'autre, celle que les Etats se donnaient eux-mêmes, était la véritable présidence parlementaire. Elle était traditionnellement dévolue à l'archevêque de Narbonne, de ce fait qualifié « président-né des Etats. » (1)

La session de 1656-57, en l'absence de Claude de Rébé, infirme et vieux — une bulle du pape Alexandre VII, datée du 18 décembre 1656, désigna François Fouquet, évêque d'Agde, comme son coadjuteur et son successeur éventuel, — cette session fut présidée par « l'évêque de Viviers, » comme tout le monde le répète, mais sans ajouter cette particularité, qui a bien son intérêt : qu'il se nommait Louis-François de la Baume de Suze, et était le très proche parent, le frère (d'un autre lit) de Marguerite de la Baume de Suze, la femme légitime du comte de Modène délaissée pour Madeleine Béjart. (2) Le « président-né » ayant la police tant extérieure qu'intérieure de la réunion des Etats, reste à savoir si la troupe de Molière, Madeleine Béjart comprise, pouvait compter sur de grandes

(1) J'ai découvert à la Bibliothèque Nationale (fonds Doat) parmi les *notes bibliographiques* écrites de la main de dom Vaissète, l'indication suivante, curieuse en raison du nom de l'auteur, camarade de Molière : *Les Présidents-nés des Etats de Languedoc ou Chronologie des archevêques et primats de Narbonne*, par Jean-Baptiste L'Hermite de Soliers, dit Tristan (Arles, 1659, in-4). Ouvrage inconnu, même de nom, dans les bibliothèques de Paris, Arles, Narbonne, etc.

(2) Le comte Rostaing de la Baume de Suze avait épousé en première noces Madeleine des Prés de Monpézat, dont il eut Marguerite de Modène. De son second mariage avec Henriette de Savoye, marquise de Villars, comtesse de Tende, était né l'évêque de Viviers.

sympathies de la part de M. de Viviers? Dans tous les cas, il est certain que des comédiens, même la Béjart mise de côté, ne gagnaient pas au change en n'ayant pas Claude de Rébé aux Etats. Indulgent, obligeant et bon, Claude de Rébé favorisait les artistes, les acteurs comme les autres. C'est même à son école et à son exemple que Fléchier, qui séjourna à Narbonne de 1653 à 1659, apprit sans doute cette honorable tolérance dont il ne se départit jamais envers les gens et les choses de théâtre.

III. — Pour plus d'une raison les circonstances étaient mauvaises, pour Molière et sa troupe. Que le beau-frère de M. de Modène fût président des Etats, la coïncidence pouvait avoir ses désagréments, mais qu'il ne faut pas exagérer. Le plus fâcheux, c'était l'irritation extraordinaire causée aux députés du Languedoc par « les remontrances et réquisitions royales », en vertu desquelles la province, où « des villages étaient entièrement ruinés, » se voyait menacée d'une augmentation nouvelle des garnisons à sa charge. C'est là ce qui devait nuire aux comédiens, et les priver, par nécessité d'économie, des libéralités et gratifications naguères généreusement accordées, « directement ou indirectement. » On peut se rendre compte de la mauvaise humeur des députés du Languedoc en lisant le discours, (1) plein d'atténuations insidieuses, prononcé à cette occasion par l'intendant de la justice, Claude Bazin de Bezons. Ce discours n'est pas seulement une pièce historique, c'est aussi une œuvre littéraire.

(1) Voir les archives de l'Hérault, ou plus simplement les *Manuscrits* de Conrart, tome X, in-folio, à la Bibliothèque de l'Arsenal.

N'oublions pas que Claude Bazin de Bezons occupait depuis 1643 le fauteuil du chancelier Séguier à l'Académie française, où Boileau devait à son tour lui succéder en 1684.

Ajoutez à ce qui vient d'être dit pour expliquer l'attitude des Etats envers Molière qu'après tout, ce qu'on a appelé la « lésinerie » des Etats (1) était un rappel à l'ordre — à « l'ordre de la Province. » L'ordre de la Province, c'est-à-dire, ici, le règlement des sessions, obligeait les villes où siégeait l'Assemblée annuelle à héberger à leurs frais et dépens, le mandataire en premier, « le premier homme du Roi, » lui et « sa suite. » Officiers, gardes, *domestiques*, attachés au « député du Roi, » formaient cette suite ordinaire, qui, pour Conti, s'élevait au chiffre de « 200 personnes. » Les comédiens étaient compris dans les domestiques, et avec les domestiques ils avaient la gratuité du logement « dans les hôtelleries, » tandis que le personnage officiel qui tenait les Etats était reçu avec ses officiers chez les plus riches « habitants. » Conti ne tenant pas les Etats de Béziers et le comte de Bioule n'ayant sans doute pas eu à prendre « les comédiens de son Altesse » sous son pavillon en les mettant de sa suite, d'autant plus qu'ils n'étaient pas en Languedoc à l'ouverture des Etats, Molière et ses camarades devaient être logés à l'enseigne de tout le monde. Les Etats étaient, en somme, fondés à ne pas vouloir les indemniser « ni directement ni indirectement, » puisque les comé-

---

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1877.

diens auraient pu, probablement, comme d'usage être compris dans le programme des fêtes et dans les frais de réception incombant à la ville de Béziers, s'ils s'étaient entendus avec M. de Bioule, qui les avait pris déjà en 1650-51 à la session des Etats à Pézenas, je le crois du moins.

Quand on sait d'une part que Molière était alors dans une situation assez prospère pour n'avoir pas besoin d'une indemnité, et quand, d'autre part, on songe que les plus petits villages étaient écrasés de dettes à cause des incessants et innombrables « mouvements de troupes », on excuse un peu les Etats, car un sentiment d'humanité inspirait au fond leur conduite. Pour un seul trimestre (les chiffres sont éloquents), la petite communauté d'Abeilhan paya « 2066 livres, 13 sous, 4 deniers! » Du reste, Molière ne parait pas s'être offensé des procédés employés à son égard pour lui refuser d'avance toute gratification, puisque la première représentation du *Dépit Amoureux* n'eut pas moins lieu à Béziers. Et d'ailleurs, l'allocation de 500 livres à Béjart, pour son *Armorial*, ne prouve-t-elle pas que les Etats n'étaient pas au fond hostiles à Molière, par esprit de « vengeance » sur « les créatures » de Conti, vengeance qu'aurait motivée, dit-on, « la dureté militaire avec laquelle le prince avait accoutumé de les traiter? » Cette dureté et cette vengeance, je le crains, sont de pure invention. La lecture des procès-verbaux des sessions eût certainement fait changer M. Brunetière d'avis et de langage sur ce point. Encore une fois, qu'on lise le discours de Bazin de Bezons, et on verra sur quel ton de politesse infinie et flatteuse on par-

lait, même au nom du Roi et de la loi, aux députés languedociens, qui naguère et plus d'une fois, même sur les bancs des évêques, avaient jeté comme une menace, à la face des commissaires du Roi, l'exemple et le nom terrifiant de Cromwel! Conti mettait, dans ses rapports avec eux, plus de formes qu'on ne pense.

IV. — M. Bazin, l'historien de Louis XIII, l'auteur souvent plus convaincu que convaincant des *Notes historiques sur Molière*, a négligé d'appliquer l'histoire locale, comme il l'avait essayé pour l'histoire générale, au contrôle et à la révision des dates et des faits dans la biographie de Molière. Une de ses erreurs, et qui n'est pas la plus importante, certes, est presque textuellement reproduite dans le dernier numéro du *Moliériste:* c'est quand il dit que « dès le printemps de 1656, le « prince de Conti avait quitté la province pour se rendre « à la Cour, et ne *retourna plus de longtemps en Langue-* « *doc.* » Il résulte, d'abord, d'un document tiré des archives de Narbonne et publié ici même par M. Georges Monval (*Moliériste* du 1er avril 1881), que « son Altesse » devait se rendre à Bordeaux « à son retour de Paris » où ses « comédiens, » c'est-à-dire, Molière et ses camarades, allaient « l'attendre. » Molière était en effet en route pour Bordeaux à partir du 24 février 1656, et il est à présumer qu'il n'allait pas l'y attendre indéfiniment. Rien n'atteste, il est vrai, que Conti ait été à Bordeaux en 1656, mais il est certain qu'il ne se passa pas « longtemps » sans que Conti revînt en Languedoc. Il fit sa villégiature d'été à la Grange-des-Prés, où l'abbé de Ciron avait pris la place de l'abbé Rou-

quette, comme directeur de conscience. A la date du 15 mai 1657, s'en revenant de Pézenas à Paris comme à peu près tous les ans, il écrivait de Lyon à l'abbé de Ciron resté à Pézenas: « Il y a ici des comédiens qui portaient » autrefois mon nom: je leur ai fait dire de le quitter, et » vous pensez bien que je n'ai eu garde d'aller les voir. » Conti commençait à renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres; et c'est à sa conversion inattendue que semble s'appliquer cette réflexion de Fléchier, toujours du côté de Molière en face de Tartuffe: « Un homme qui » ne peut plus faire de figure dans le siècle prend souvent » le parti de s'ériger en dévot. » Désormais Conti n'allait plus, ou presque plus, quitter la Grange-des-Prés, sauf pour remplir ses fonctions de gouverneur de Guienne.

V. — Molière était-il à Béziers à l'ouverture de la session des Etats ? De nombreux indices en font douter, et plus que douter. Parti de Pézenas après le 24 février 1656, il avait fait demander, « le 26 février », aux consuls de Narbonne, la salle de l'hôtel-de-ville, pour y donner des représentations pendant « quinze jours. » Le document municipal enregistrant cette demande ne fixe pas les dates initiale et finale de cette quinzaine. Ce qu'on peut affirmer, c'est que « le 5 mai 1656 » Molière et Madeleine Béjart étaient à Narbonne, en présence du « juge royal » de Portel, pour s'entendre avec Dufort et Cassaignes — deux simples usuriers qu'on a pris pour des espèces de bienfaiteurs de Molière — au sujet d'une dette de 5,000 lives contractée par Conti envers Molière, et dont Cassaignes et Dufort étaient payés pour se porter caution.

(Je parle de cette affaire comme si je la connaissais, et je crois la connaitre. Passons). Donc, « le 5 mai » Molière était à Narbonne. Combien de temps mit-il pour se rendre à Bordeaux, et, une fois là, combien de temps y séjourna-t-il? Je l'ignore, mais je soupçonne fort qu'il en repartit le 6 décembre. Je dirai pourquoi dans un instant. Une rectification avant d'aller plus loin.

En commentant le très curieux document des archives de Narbonne qui constate la marche de Molière sur Bordeaux, notre excellent directeur (page 23, n° d'avril 1881) a observé qu'ainsi se trouve indiquée « l'année exacte DU VOYAGE de Molière à Bordeaux. » Je crois savoir que l'opinion de M. Georges Monval n'est pas loin de se modifier sur ce point. Quant à moi, je suis convaincu que depuis son départ de Paris et tant que le duc d'Epernon fut gouverneur de Guienne, c'est à dire jusqu'en octobre 1650, Molière fit annuellement « le voyage de Bordeaux. » Au moment même où le duc d'Epernon était révoqué, Molière semble avoir parcouru toute la Guienne et être allé à Bordeaux avec la cour de la Régente. Il se rapprocha ensuite de Paris, où il était en effet en avril 1651. C'est alors, en passant à Taillebourg, que Dassoucy décocha au marquis du lieu son épigramme « sur le seigneur gascon de *Taillecour*, » à cause sa ladrerie. Revenons.

J'ai dit que je soupçonnais le 6 décembre d'être la date à laquelle Molière quitta Bordeaux pour retourner en Languedoc, aux Etats de Béziers. La lettre suivante, retrouvée par M. G. Tholin, archiviste départemental du Lot-et-Garonne, me semble significative. Le marquis d'Epinay de Saint-Luc, lieutenant du Roi en Guienne, écrit

« de Bordeaux le 5me décembre 1656, » aux consuls d'Agen :

« Messieurs les Consuls, une troupe de comédiens qui a demeuré « quelque temps en cette ville, à la satisfaction de tous ceux qui les « ont ouys déclamer, s'en allant en la vostre, m'a demandé de vous « recommander leurs intérêts dans le séiour qu'ils y fairont. Je vous « prie de les bien traitter et de les appuyer dans les choses qui dépen- « dront de l'authorité de vos charges, à quoy ie m'assure que vous vous « conformerès et que vous me croirès touiours, messieurs les Consuls, « vostre très-affectionné à vous servir.

SAINT LUC » (1)

Cette lettre arriva à destination « le neufviesme dudict mois », comme le *Journal des consuls* l'enregistre, c'est à dire que les comédiens recommandés étaient à Agen à cette date. M. Magen, un de nos érudits les plus distingués, n'a pas admis qu'il s'agît de Molière : « A la lecture de ces documents, dit-il, le nom de Molière s'offre naturellement à l'esprit ; *mais les faits contredisent cette idée.* « *Molière, à la date indiquée, ne pouvait venir à Agen, pas* « *plus qu'y arriver par Bordeaux, puisqu'il était en Langue-* « *doc, où il avait séjourné plus de trois ans.* (Juillet 1653- « décembre 1656). »

On voit que M. Magen s'est fait ici un argument de sa propre erreur. Molière pouvait si bien venir de Bordeaux, qu'il ne pouvait même guère venir d'ailleurs. D'autres ont imaginé qu'il aurait pu être allé, non à Bordeaux, mais à Lyon. Quand on ne trouve pas trace de Molière, c'est assez une habitude prise de l'envoyer faire un tour à Lyon. Ce n'est pas le cas. Molière a fait savoir en

---

(1) *La troupe de Molière à Agen*, par M. A. Magen, 1877.

février qu'il allait à Bordeaux en montrant qu'il en prenait le chemin; on croit le retrouver à Béziers le 16 décembre : c'est apparemment qu'il en était revenu. D'Agen à Béziers, c'est une affaire de trois à quatre jours de marche à petites étapes : on avait sept jours pour faire le chemin. Il y a donc correspondance de temps et de lieu pour supposer que c'est bien Molière et ses camarades que le marquis de Saint-Luc avait recommandés.

Au surplus, est-il vraisemblable que Molière eût été à Béziers durant les premières semaines de la session des Etats, sans que Dassoucy en fît mention ? Molière à Béziers aurait ôté à Dassoucy tout sujet de prêcher misère et de se plaindre que parmi tous les gentilshommes de la province, il n'y en eût aucun pour l'héberger et fêter comme jadis, comme l'année précédente. L'évêque de Béziers, seul, reçut Dassoucy à sa table; même après la scandaleuse affaire de Montpellier, ce prélat ne cessa point de la traiter en ami. Molière à Béziers n'eût pas été, certes, plus regardant. Dans la suite, quand Dassoucy fut mis en prison, Béjard se fit un devoir de le secourir et de lui témoigner le dévouement le plus affectueusement généreux.

Mais, dira-t-on, il y a dans les *Aventures* de Dassoucy une chanson en deux couplets, dont le premier aurait été fait par Molière « à Béziers. » Sans doute, Molière et Dassoucy se trouvèrent ensemble à Béziers, et plus d'une fois, cinq ou six peut-être, mais pas en novembre et décembre 1656...

Reste à savoir si rien ne démentira tôt ou tard la pétition de principe qui fait considérer la troupe de Molière comme étant celle dont l'assemblée des Etats refusa les

billets de faveur le 16 décembre. On croit à l'identité, j'y crois aussi, mais la preuve ? Elle risque de se faire attendre longtemps.

VI. — Il n'existe absolument aucun document authentique concernant Molière dans les archives de Béziers. Croire et prétendre qu'on n'a rien découvert parce qu'on n'a pas cherché, c'est s'exposer à se faire répondre qu'on n'en sait rien. Avec le concours de l'honorable M. Palmade, alors archiviste-bibliothécaire de la ville, celui qui écrit ces lignes a procédé, à diverses reprises, à un tel dépouillement des archives que je doute qu'il se refasse jamais plus consciencieusement. Aussi, l'an dernier, quand mon excellent compatriote et ami M. Charles Labor a eu la gracieuse attention de me faire lire son discours académique, quelques jours après l'avoir prononcé, n'ai-je pas eu le plaisir de partager ses illusions sur l'authenticité de la date et du lieu assignés par lui à la première représentation du *Dépit Amoureux* à Béziers. Ce n'est pas le désir qui m'en a manqué, et je n'aurais pas attendu si longtemps pour entretenir les lecteurs du *Moliériste* d'une trouvaille dont un tel ami aurait eu le mérite et l'honneur. Par malheur, rien selon moi ne justifie les conclusions nouvelles qu'il a cru pouvoir tirer de faits connus, soit quant à la date, soit quant au lieu.

Le seul et unique document trouvé dans les archives de Béziers, et relatif à des comédiens, est daté de *1776*, et l'on avouera qu'il nous éloigne passablement de Molière. Le voici, par acquit de conscience et aussi pour avoir un

motif de clore cette première série de *notes* par une note gaie : (1)

« *Monsieur*

« Monsieur Le maire de Bézies dans so maisont
à Béziers.

« Jose prandre la libertes de vous et crire sais mots pour vou prier
» de ma cordès la maime permission que vous me donnate illia quatre
» mois pour joues la comédie dans Bezies. Jai lhonneur daitre priviliéges
» de monsaigneur le prince de Beauveaux, et jesper monsieur que vou
» vous drés bien me faire le plaisire de ne donnée la dite permission
» à personne sy le cas ce fesoit que quel qu'autre commedien vint
» dans Bézies, jatant cette grâce de vous monsieur Et vous prie de me
» croire tres parfaitement

» Votre trais heuble
» Et trais respecthus serviteur.

» MACMAHON.

» De Cette, ce 29 octobre 1776.

» Joublès de vous dire monsieur que sous quinze jours ou trois
» semaine jaures lhoneur de vous sasure moi maime de mais tres
» heuble respect...

Dans de prochaines notes, je fixerai, sinon la date, du moins le lieu absolument exact de la représentation du *Dépit Amoureux* à Béziers.

AUGUSTE BALUFFE.

---

(1) Cette pièce a été publiée pour la première fois par moi, en 1878, dans mon journal *l'Hérault*.



LES

PRÉCIEUSES RIDICULES ET LA TRADITION

—

J'avais espéré trouver, dans la livraison de septembre, une lettre de M. Regnier, au sujet de la tradition notée par M. Tivier à une représentation des *Précieuses ridicules*.

M. Regnier ayant gardé le silence, je lui demande la permission de reproduire ici une anecdote qu'il a eu l'obligeance de me raconter.

C'était sous le règne de Charles X. Le Roi avait désiré avoir au château une représentation des *Précieuses ridicules* avec Cartigny dans le rôle de Mascarille, et avec Monrose, le père de celui que notre génération a connu, dans le rôle de Jodelet. M. Regnier, bien jeune encore, apprit de Monrose la nouvelle de cette représentation, et lui dit combien il aurait été heureux d'y assister. — Oui, mais à quel titre ? On s'ingénia, on discuta et l'on décida que Monrose réclamerait une carte d'introduction au château pour un homme attaché à son service, et que Regnier en profiterait.

Ainsi fut fait. Le soir, Regnier put entrer, et il était précisément dans la loge de Monrose, lorsque s'y présenta un chambellan. Le dignitaire venait, par ordre exprès de

Sa Majesté, prévenir Monrose que le Roi qui, avant la révolution et l'exil, avait pris grand plaisir à toutes les farces introduites dans la pièce par la tradition, tenait beaucoup à ce qu'on les reproduisît fidèlement: — « Toutes, entendez-vous, et surtout celle de la *demi-lune* ».

En me racontant ceci, M. Regnier me mima le jeu de scène, tel que le rappelle M. Tivier, et il ajouta que le Roi en fut ravi, la Cour aussi, par conséquent.

Voilà sous quelle influence auguste cette tradition, d'un goût contestable, se perpétua quelque temps encore ; mais il y a, si je ne me trompe, bien des années qu'elle est abandonnée au théâtre.

CH.-L. LIVET.

PETIT QUESTIONNAIRE

—

RÉPONSE 31. — (VI, 144, 190). Dans le *Moliériste* de septembre, M. H. Fritsche, à propos de *lo Ipocrito* de l'Aretin et de *Tartuffe* de Molière, renvoie. à un ouvrage de M. R. Mahrenholtz: *Molière, Leben und Werke*, etc. Il n'était pas nécessaire de chercher si loin cette comparaison, elle fait le sujet du chapitre 12 de l'ouvrage de M. Louis Moland : *Molière et la comédie italienne*, Paris, Didier et Cie, 1867.

L. DE VEYRAN.



BIBLIOGRAPHIE

—

Molière au Portugal. — Nous avons omis de signaler, à sa date, un curieux article publié sous ce titre par M. F. J. de Santa-Anna-Nery dans la *Revue du Monde latin* du 25 décembre 1883 (tome Ier, 4e livraison, pages 453-466) sur les *adaptations* au théâtre portugais du *Médecin malgré lui* (1869), de *Tartuffe*, de l'*Avare*, des *Femmes savantes*, du *Misanthrope* et du *Malade imaginaire*, par le vicomte de Castilho, avec préfaces de M. José de Silva Mendes Leal.

L'auteur donne la traduction de la scène finale du *Tartuffe* ainsi « nationalisé » : Orgon est devenu Anselmo; Cléante, Thodoro ; Damis, Luiz ; Mme Pernelle, dona Rosaria ; Elmire, dona Isaura ; Dorine, Victoria ; Tartuffe seul est resté Tartuffe ; Marianne s'appelle dona Mariana, et l'exempt..., le marquis de Pombal ! — A lire.



A lire aussi dans le *Français* du 19 août, la « causerie dramatique » de notre collaborateur, L. Moland, sur le *Roman comique de Scarron et Molière*, à propos du curieux livre de M. H. Chardon, publié en 1876, et dont nous attendons avec impatience la suite promise.

La bibliothèque de la Comédie française a reçu le legs de notre regretté collaborateur M. Ernest Aniel. Les pièces les plus importantes de cette collection de 300 volumes ou brochures, exclusivement relatifs à Molière, sont :

L'édition originale d'*Elomire hypocondre* (Ch. de Sercy, 1670) ; le *Tartuffe* à la sphère (1671) ;

Les *Œuvres de M. Molière*, à la sphère (Amst. H. Wetstein, 1691) 6 vol. mar. bleu, fil. tr. dor., jolie reliure de Koehler. On sait que, sous ce titre général, sont réunies les pièces de Molière imprimées isolément en Hollande de 1679 à 1693. Cet exemplaire, qui a successivement appartenu à Aimé Martin, à Armand Bertin et à M. J. Renard, renferme, indépendamment des figures du XVII[e] siècle, la jolie suite, en belles épreuves, gravée en 1738 par Punt d'après Boucher ;

L'édition originale des *Sosies de Rotrou* (1638) ;

La traduction arabe du *Tartuffe*, les traductions en langue turque du *Misanthrope*, du *Médecin malgré lui* et de *George Dandin* ;

L'un des 5 exemplaires sur peau vélin de la *Receptio publica unius juvenis medici*, illustrée par M. F. Hillemacher, rel. mar. r. janséniste; enfin un grand nombre de pièces, études, à-propos, articles de revues et de journaux, dont la réunion a demandé beaucoup de temps et de patience et offre un intérêt réel pour l'histoire de la vie et de l'œuvre de Molière.



Nous sommes heureux d'être les premiers à annoncer la publication, à la librairie Quantin, de 2 volumes de

Petites comédies rares et curieuses du XVIIe siècle, avec notices et notes par notre collaborateur V. Fournel.

Le tome 1er est consacré aux pièces littéraires, le *Jugement de Job et d'Uranie*, la *Critique de Tartuffe*, les *Mots à la mode*, etc.; le 2e contient quelques petits tableaux des mœurs du temps, tels que les *Plaintes du Palais*, la *Rue Saint-Denis*, les *Fontanges*, comédie inédite de Perrault, etc.

Tout moliériste voudra posséder dans sa bibliothèque cette précieuse suite des *Contemporains de Molière.*

Du même auteur, vient de paraître, à la librairie Firmin Didot, un volume d'études littéraires et morales intitulé : *De Malherbe à Bossuet*, dont deux chapitres sont consacrés à Molière.



A signaler, un article sur *Jean Loret ou le poète-chroniqueur de Carentan*, dans la 2me livraison (Avril) de la *Revue biographique et littéraire de l'amateur manchois*, petite publication trimestrielle qui paraît depuis le 1er janvier, à Bricquebec, et dont l'abonnement est de 4 francs par an.

DU MONCEAU.





ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Septembre 1684.

Vendredy 8. — Relâche — Feste de la Vierge.		
Mardy 12. — *L'Escolle des Femmes* (3e début de Mlle Bertrand (*), fille de Mlle Beauval) . .	323 l.	»» s.
Jeudy 14. — L'*Escolle des Femmes* (Mlle Bertrand) . .	368	10
Samedy 16. — *Misantrope.* — Mariage de Rien . . .	226	10
Lundy 18. — *Trissotin.* — *Le Cocu imaginaire* . . .	225	»»
Mardy 19. — Cinna (3e début de Mlle Desbrosses dans Emilie) et *Escarbagnas*.	342	10
Mecredy 20. — *Tartuffe*	236	»»
Jeudy 21. — *Bourgeois-Gentilhomme*.	495	»»
Vendredy 22. — *Amphitrion*.	312	10
Dimanche 24. — *Amphitrion*	442	»»
Lundy 25. — Mitridate. — *Médecin malgré luy* . . .	243	»»
Mardy 26. — *Escolle des Maris.* — *George Dandin*. .	245	10
Jeudy 28. — *Festin de Pierre* (1er début de Mlle Fréville)	597	15
Vendredy 29. — Le Cid. — *Les Médecins*	426	5
Samedy 30. — *Festin de Pierre*.	203	»»

Septembre 1784.

Mercredy 8. — Relâche. — Feste de la Vierge.		
Dimanche 12. — *Ecole des Maris.* — *Amphitrion* . .	727	18
Mardy 14. — *Dépit amoureux.* — Crispin médecin. .	268	14
Dimanche 19. — L'*Avare.* — *Médecin malgré lui* . .	1334	16

G. M.

(*) Louise Pitel avait créé, onze ans plus tôt, la petite Louison du *Malade imaginaire*, n'ayant alors que 9 ans. Elle se maria trois fois, avec Bertrand, avec Deshayes, avec le célèbre Beaubourg, se retira du théâtre en avril 1718, et mourut le 6 juin 1740.



BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie Française. — Jeudi 21 août, le *Médecin malgré lui* (MM. Joliet, Roger, Truffier, Davrigny, Leloir, Falconnier; Mmes P. Granger, Frémaux, Amel). — Samedi 6 septembre, les *Femmes savantes* (MM. Got, Barré, Coquelin cadet, Silvain, Roger, Villain, Le Bargy; Mmes Mad. Brohan, Jouassain, Barretta-Worms [qui n'avait pas joué Henriette depuis deux ans], J. Samary, Fayolle). — Mercredi 17, le *Médecin malgré lui* (M. Got, Mlle Martin). — Dimanche 21, les *Précieuses ridicules* (MM. Coquelin, Garraud, Boucher, Roger, Truffier, Villain, Davrigny; Mmes J. Samary, Martin, Kalb). — Lundi 22, le *Mariage forcé* (MM. Martel, Joliet, Villain, Truffier, Davrigny, Le Bargy, Leloir, Masquillier; Mlle Fayolle).

Odéon. — Dimanche 14 septembre, matin et soir: le *Dépit amoureux* (MM. Amaury, Kéraval, Matrat, Taldy; Mlle Réal; début de Mlle Marie Dunois dans Marinette). — Dimanche 21, matin et soir, le *Dépit* (Mlle Léonie Basset débute dans Marinette). — Lundi 22, le *Dépit* (d°, d°). — Jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27, le *Dépit* (début d'une troisième Marinette, Mlle Georgette Scellier, transfuge du Vaudeville). — Dimanche 28, matinée, et lundi 29, soirée populaire: *Tartuffe* et le *Médecin malgré lui*.

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant: Georges MONVAL.

SIXIÈME ANNÉE

NUMÉRO 68 NOVEMBRE 1884

LE MOLIÉRISTE

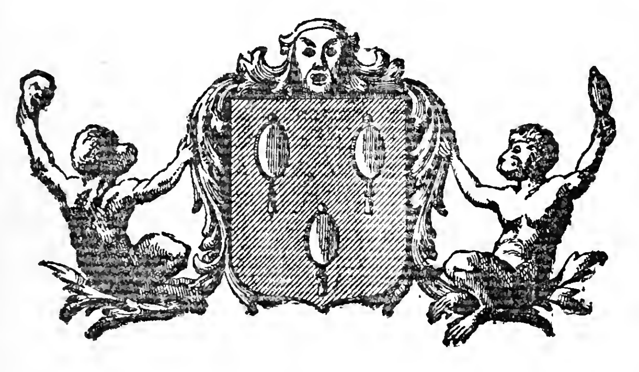
REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL
ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS
LIBRAIRIE TRESSE
10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10
1884

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXVIII

SIXIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



NÉCROLOGIE

—

PAUL LACROIX

Pour la première fois depuis six ans le *Moliériste* paraît bordé de noir. Et cependant, il a successivement perdu Prosper Blanchemain, Edouard Fournier, J.-Romain Boulanger, Benjamin Fillon, Joseph Bilco, Paul Chéron, Maurice Cohen, le docteur Schweitzer, Ernest Aniel, érudits éminents, précieux collaborateurs. Mais nous pleurons aujourd'hui le doyen des Moliéristes, l'initiateur et le vulgarisateur par excellence, l'inspirateur et l'on peut dire le collaborateur de Taschereau, l'auteur de vingt ouvrages relatifs à Molière et surtout des *Bibliographie* et *Iconographie moliéresques*.

Moliéresque, le mot est de lui. Il eût inventé « moliériste » si Dufresny ne l'eût devancé ; et quand nous baptisâmes de ce titre notre petite revue, celui qui aurait dû en être le père voulut bien en accepter le parrainage et nous aider généreusement de ses conseils, de ses encouragements, des lumières de son expérience.

Aussi avions-nous voué à ce patriarche du Livre, à ce

vieillard affable, accueillant, universellement aimé, une affection toute filiale; il se plaisait à nous compter parmi ses disciples, et c'était toujours avec tristesse que nous critiquions parfois la hardiesse de ses hypothèses ou les erreurs d'une mémoire surmenée; sa bienveillance inaltérable ne nous tenait jamais rigueur, nous l'en aimions davantage, et sa mort, quoique trop prévue, nous a frappés d'un coup bien rude.

Louis-Paul-Benoît-Philippe LACROIX, né à Paris le 27 février 1806, est décédé à la Bibliothèque de l'Arsenal, dont il était l'un des conservateurs, le jeudi 16 octobre, à 2 h. et demie du matin. Il était donc dans sa 79[e] année.

Ses obsèques ont eu lieu le samedi 18, à 10 heures, en l'église Saint-Paul-Saint-Louis, sa paroisse, au milieu d'une foule considérable de notabilités de la littérature, de l'érudition et de l'art. Les cordons du poële étaient tenus par MM. Léopold Delisle, administrateur-général de la Bibliothèque Nationale, Edouard Thierry, conservateur-administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, baron Jérôme Pichon, président de la société des Bibliophiles français, et Auguste Maquet, auteur dramatique, un des meilleurs et plus anciens amis du défunt.

Le deuil était conduit par M. Jules Lacroix, son frère, et M. Guilhiermoz, son neveu. Selon sa volonté expresse, les honneurs militaires n'ont pas été rendus à l'officier de la Légion d'honneur, qui était en outre officier de l'Instruction publique, chevalier de la 2[e] classe de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, commandeur de l'ordre de Saint-Michel de Bavière, chevalier de l'ordre des Guelfes de

Hanovre et chevalier de l'ordre de la Rose de Brésil. Mais, contrairement à ce qu'ont imprimé plusieurs journaux soi-disant et réputés bien informés, deux discours ont été prononcés sur la tombe, au cimetière Montmartre, par deux moliéristes de haute marque, qui tous deux ont jadis dirigé la maison de Molière, si chère au bibliophile Jacob.

Voici les principaux passages du remarquable discours de M. Ed. Thierry, que le *Moniteur universel* du 19 a publié *in extenso :*

Messieurs,

Voici que la tombe s'ouvre de nouveau pour recevoir ce qui nous reste d'un collègue, d'un ami, de celui qui a été l'homme du livre, qui a aimé le livre dans sa forme et dans son esprit, dans sa pensée subtile et dans ses éléments matériels : la lettre typographique, le papier, la brochure et la reliure, celui qui n'a pas connu de plus beau titre que le titre de *l'Amateur du livre*, et qui s'en est fait son nom même, le Bibliophile Jacob.

Nom bien acquis. Il l'a longtemps porté, comme s'il n'en eût pas eu d'autre, et lorsque, sans y renoncer, il finit par y ajouter le sien propre, le pseudonyme ne s'effaça pas ; il les garda l'un et l'autre. Si ceux qui l'ont connu personnellement ont dit plus volontiers Paul Lacroix, pour ne pas le laisser se frustrer lui-même de sa renommée, la province et l'étranger n'ont pas cessé de l'appeler le Bibliophile Jacob. C'est sous ce nom que les voyageurs de l'érudition littéraire le cherchaient à Paris, c'est de ce nom qu'ils le saluaient à la Bibliothèque de l'Arsenal quand ils venaient y consulter son érudition si étendue et si diverse.

Le Bibliophile Jacob leur préparait une surprise. Depuis tant d'années qu'il lui avait plu de se donner l'âge d'un aïeul, ils avaient bien le droit de s'attendre à se trouver devant un vieillard; mais, quel que fût son âge, jamais cet âge, à peine soupçonné, n'eut rien qui pût faire venir à l'esprit le mot de vieillesse. Il n'avait eu soixante ans qu'à ses débuts, lorsque ses soixante ans n'en avaient que vingt. Jamais, depuis ce moment, il ne redevint seulement sexagénaire.

Il a gardé jusqu'au bout, avec la jeunesse de l'esprit et de l'imagination, celle de la parole et de la voix, de la démarche et de toute la personne. Tel il avait commencé, tel il a fini : toujours le même feu, la même ardeur, la même facilité dans le travail, la même activité infatigable.

. . . .
. . . .

Le bibliophile Jacob se plongea dans la poussière des vieux livres, il devint l'hôte assidu des bibliothèques publiques, et son impatiente curiosité y apporta quelque chose de l'agitation romantique. Il réclama avec ardeur la réforme de la Bibliothèque royale. Il entreprit contre son organisation constitutive une campagne dont l'issue pouvait être d'en remettre la direction entre ses mains ; sa nomination comme directeur-administrateur allait être signée, lorsqu'il fut appelé, par une sorte d'échange, à la Bibliothèque de l'Arsenal pour y recueillir une part de la situation qu'y avait eue Charles Nodier.

. . . .

Ce que le bibliophile Jacob a pu remuer de livres est incalculable, et jamais ses doigts frémissants n'ont cessé de les toucher avec une dilection respectueuse et caressante, fût-ce dans les plus humbles boîtes du bouquiniste indigent.

Si le bibliothécaire est le serviteur des serviteurs du livre, il était à ce titre bibliothécaire par excellence. Avec la longue habitude et le commerce continuel qu'il avait parmi les livres, au milieu des magasins de toute librairie et des bibliothèques dispersées sous le marteau des commissaires-priseurs, il était plus que personne en état de diriger ou d'éclairer les recherches du lecteur studieux.

Ajoutez une mémoire merveilleuse et trop remplie peut-être pour qu'il ne s'y fît pas parfois un peu de confusion, une obligeance toujours prête, prodigue d'elle-même, et pleine de grâce, une complaisance infatigable, heureuse de s'offrir, incapable de se refuser.

On pouvait le consulter sur tout sujet et à toute heure. Il y avait toujours un renseignement, toujours un conseil, une lumière à tirer de sa lecture qui était prodigieuse, de ses études, et, à défaut de ses études, de ses inductions hardies. Il a beaucoup travaillé, beaucoup produit, publié sans relâche, édité et réédité, plus composé de volumes que l'exagération même ne saurait l'imaginer en se jouant.

Il n'a jamais pu faire un dénombrement exact ou seulement approximatif de ses productions en tout genre ; il n'a peut-être pas moins fait produire autour de lui, il n'a pas moins indiqué de sujets d'études à entreprendre ou à reprendre, d'ouvrages à refaire ou à rééditer. Toute une clientèle attendait ses mardis et ses vendredis, les jours où il était de service à la Bibliothèque, pour venir auprès de son bureau et l'entretenir de projets, d'élucubrations, d'affaires de librairie, dont il était le confident et le guide. Il faisait son bonheur de tous les services qu'il rendait, et cette clientèle d'obligés était sûre de le retrouver fidèlement à son poste.

. . . .

Les éloquentes paroles de M. Ed. Thierry ont produit sur l'assistance une profonde impression, et M. Jules Lacroix s'est jeté dans ses bras en sanglotant.

M. Arsène Houssaye, au nom de la société des Gens de Lettres dont il est le président, a lu ensuite une courte et spirituelle allocution dont nous extrayons l'anecdote suivante :

« Un jour, le bibliophile Jacob passait sur le quai Voltaire; bien que pressé, il s'arrête devant la boîte d'un humble bouquiniste. Tout à coup, saisissant plusieurs volumes marqués un franc, il s'écrie : « Mais c'est la première édition de *Molière* ! » Et, appelant le marchand de livres : « Comment, vous vendez cela un franc ?— Mais ce n'est pas trop cher, monsieur, riposte le marchand. — Pas trop cher ! je crois bien, la première édition de *Molière* ! Mais cela vaut mille francs. Je vais la porter à M. de Soleinne ; voici toujours cinq louis, je vous apporterai le reste demain matin. » — Et ainsi fut fait. »

A une heure et demie, la cérémonie était terminée. Nous croyons devoir rectifier ou compléter les listes fantaisistes données par les journaux, au moins en ce qui concerne nos collaborateurs, confrères et amis présents aux obsèques de notre vénéré doyen : MM. L. Delisle, Ed. Thierry, Arsène Houssaye, Auguste Vitu, J. Claretie,

V. Fournel, Ch. Nuitter, Georges Monval, Jules Cousin, Ch. Monselet, O. Uzanne, Et. Charavay, Ch. Read, Halphen, L. Faucou, H. de Bornier, Lorédan Larchey, Louis Ulbach, Eug. Müller, Mme Vve Ed. Fournier, A. Lalauze, J. Leman, E. Raunié, A. Claudin, D. Morgand, J. Collin, Listener-Ménétrier, Jouaust, Sigaux, P. Lallemand, Lemonnyer, Tourneux, Thoinan, Jahyer, Sapin, Voisin, et Malorey le doyen des bouquinistes des quais.

Nous rappellerons, en terminant, les principaux ouvrages consacrés à Molière par le bibliophile Jacob:

Après la rédaction des catalogues Soleinne (1843-45) et Pont-de-Vesle (1846), dans lesquels nombre d'articles concernent Molière et ses œuvres, il faut citer: la *Jeunesse de Molière*, publiée en feuilleton (mars 1851) et imprimée en 1859 avec le *Ballet des Incompatibles*; puis de nombreux articles sur Molière dans le *Bulletin du bouquiniste*, la *Correspondance littéraire*, le *Bulletin du bibliophile*, l'*Amateur d'autographes*, la *Revue des provinces*, etc.; plusieurs dissertations bibliographiques sur les *Biographes de Molière*, la *Bibliothèque de Molière*, etc.; un recueil de *Poésies diverses attribuées ou pouvant être attribuées à Molière* (Lemerre, 1869); la *Véritable édition originale des Œuvres de Molière* (Fontaine, 1873); les deux éditions de la *Bibliographie* (1872-1875) et de l'*Iconographie moliéresques* (1872-1876); enfin les 20 notices de la *1re Collection moliéresque* de Gay et les 13 de la *Nouvelle collection* de Jouaust qui, espérons-le, sera continuée d'après le programme et sur les notes de notre cher et regretté maître, auquel nous gardons tous un souvenir ému et reconnaissant.

LA RÉDACTION.



DEUX SONNETS INÉDITS

SUR *TARTUFFE* ET LE PÈRE DESMARES

—

Nous avons trouvé, en feuilletant à la Bibliothèque de l'Arsenal les manuscrits de Conrart, les deux sonnets suivants que personne, à notre connaissance, n'avait encore signalés:

I.

Peuples, où courez-vous? Est-ce à la cathédrale?
L'abbé de Fromentière y presche sans égal.
Dom Cosme à St-Gervais fait bien en général.
Damascène a du feu, Vincent de la moralle.

Mascaron à la Cour y presche à la Royalle,
Le docteur Thévenin ne s'exprime pas mal;
Desmares dessus tous est un foible animal,
Mais il est soutenu de toute la Caballe.

Le pauvre homme ! il fait bruit avec son vieux jargon ;
Il est mieux appuyé que Tarfufe (1) *d'Orgon,*
Ou que ce faux dévot n'est de dame Pernelle.

De Tartufe et de lui le parallèle est beau ;
Et s'il estoit permis de se chercher querelle,
Je dirois que Molière auroit fait son tableau.

(Tome IX, in-f°, p. 409).

II.

Je ne croy pas, amy, quand Tartuffe iroit.. loin,
Que contre les Boileaux son absence luy . . serve,
Il sera relancé des enfants de . . . . Minerve,
Puisque de ses forfaits tout le monde est . . témoin.

Avez-vous de son or quelque pressant . . . . besoin,
Il vous dira : mon cher, le bon Dieu vous . . conserve,
Je suis du tout à vous sans aucune. . . . . . réserve;
Mais de son petit fonds chacun doit avoir. . soin.

Je say, de bonne part, qu'il a câbré . . . . . Pégase,
Et que mesme Apollon, d'un stile plein d' . . emphase,
Fait contre ce bigot de bouts-rimez . . . . . amas ;

On ne sauroit aussi durer sous son. . . . . . empire,
De plus, nous lui voyons, pour se faire au . martyre,
Matelats de satin et rideaux de. . . . . damas.

(Tome IX, in-f°, p. 1057).

---

(1) Ce n'est pas par inadvertance que le nom de Tartufe est écrit de la sorte; la main qui en a tracé les caractères avait d'abord mis Tartufe, puis elle y est revenue pour surcharger le second *t* d'une *f* parfaitement marquée. Explique qui voudra cette bizarrerie.

J'avoue humblement n'avoir pas compris ces bouts-rimés; à quel personnage s'applique l'allusion, et quel rôle viennent jouer là les Boileaux ? Je laisse à un esprit plus perspicace et plus pénétrant que le mien le soin d'expliquer un sonnet qui me paraît en même temps une énigme.

Mais je retiens le premier de ces deux sonnets qui, lui, est fort intelligible et que je considère comme un document plein d'intérêt.

Ce n'est pas qu'il ait une grande valeur littéraire : il est aussi pauvrement écrit que platement versifié ; mais, outre qu'il nous donne de précieux renseignements sur les prédicateurs parisiens pendant la saison de 1667-1668, il se rattache trop directement à la question toujours renaissante des originaux de Tartuffe pour qu'on ne lui accorde pas quelque attention.

Le prêtre qu'il flagelle si cruellement était un des ecclésiastiques les plus distingués et les plus respectables du temps.

Toussaint-Guy-Joseph Desmares, né à Vire en 1599, se consacra de bonne heure au sacerdoce. Il entra d'abord à l'Oratoire où le cardinal de Bérulle l'honora de son amitié. Puis, de 1638 à 1648, il se livra tout entier à son penchant pour la prédication qui lui valut de fort beaux succès oratoires. L'étude particulière qu'il avait faite des traités de St Augustin et les liens d'amitié qui l'unissaient au fameux abbé de St-Cyran, le décidèrent sans trop de peine à témoigner ses préférences pour la doctrine de Jansénius. Détermination fatale qui devint pour lui l'origine de la disgrâce et des persécutions !

Les Jésuites, dont il était l'heureux rival, s'empressèrent d'appeler sur sa tête les foudres de l'autorité royale. La chaire lui fut interdite, et bientôt la police le rechercha pour le conduire à la Bastille.

Mais Desmares s'était déjà réfugié chez le duc de Luynes, janséniste non moins convaincu que lui. Cette retraite ne lui semblant pas encore assez sûre, il se cacha dans la chaumière d'un paysan, jusqu'au jour où un nouvel ordre du Roi l'exila à Quimper.

Grâce à l'influence de ses protecteurs, Desmares ne tarda pas à être rappelé, et il put, en 1653, faire le voyage de Rome en compagnie des abbés Lane et de St-Amour, pour y défendre, devant Innocent X, la cause de la *grâce efficace* : « Elle est nécessaire, disait-il, pour accomplir le bien ».

A quoi tiennent cependant les destinées des empires et ...des points de controverse ! — Desmares possédait si bien son sujet et il l'avait traité avec une éloquence si persuasive, qu'il était parvenu à ébranler les convictions du souverain pontife. Mais, la nuit survenant, l'habile théologien n'avait pu achever son discours, et la suite en avait été remise, d'un commun accord, au lendemain matin. La nuit porte conseil, dit un proverbe ; les Jésuites la prirent-ils pour complice, ou bien le pape, livré à ses réflexions, craignit-il l'effet des séductions oratoires de l'abbé Desmares ? Je l'ignore : toujours est-il que, le lendemain, la condamnation de Jansénius était irrévocablement prononcée.

De retour en France, le malheureux controversiste dut

encore se cacher pour éviter de nouvelles persécutions. Mais l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, le tira de sa retraite pour lui confier une nouvelle mission. Il lui fit prêcher l'Avent à Saint-Roch; et l'éloquence de Desmares brilla d'un si vif éclat en 1668, que ses premiers succès en furent presque oubliés.

Mais le Janséniste n'avait pas abjuré ses croyances ; il les confessa même si énergiquement qu'il dût bientôt abandonner de nouveau la chaire et aller demander successivement asile à son ancien protecteur, le duc de Luynes, et au duc de Liancourt, chez qui la mort le surprit en (?) 1669.

Si j'ai mis un point d'interrogation devant cette date, c'est qu'elle me paraît douteuse et même inexacte : il est vrai qu'elle m'est fournie et par la *Biographie générale* et par la *Biographie-Didot*.

D'autre part, Mme de Sévigné, dans une lettre de 1671, parle d'un billet remis à Desmares au moment où il montait en chaire.

Est-il bien prouvé qu'il ait encore vécu jusqu'en 1687, comme l'affirment d'autres biographes ? — Je retrouve, à vrai dire, son nom dans une deuxième lettre de Mme de Sévigné, datée de 1684, où elle s'écrie, en parlant de Bourdaloue : « J'étais bien *ébaubie* d'entendre le P. Desmares en robe de jésuite. » Mais de cet hommage rendu au prédicateur janséniste, on ne saurait conclure qu'il existât encore à cette époque.

Un autre éloge qu'il est utile de recueillir, d'autant que son auteur n'était pas coutumier du fait, est celui que lui

décerne Despréaux dans sa dixième satire, parue en 1693 :

« Desmares dans Saint Roch n'aurait pas mieux prêché. »

Mais quelle que soit la date de sa mort, quelle que soit la somme de louanges dont le gratifie l'estime de ses contemporains, ce qu'il importe de constater, c'est la prétention, soutenue par l'auteur du sonnet, de voir dans le P. Desmares un des originaux de Tartuffe.

Voilà donc un portrait de plus à joindre à la galerie, déjà nombreuse, des personnages que la légende s'est plu à nous présenter comme les prototypes du faux dévot que Molière a voulu stigmatiser sous le nom de Tartuffe. Cette immortelle comédie avait à peine vu le jour que chacun s'ingéniait déjà à découvrir, sous le masque qui la protégeait, la véritable figure de l'Hypocrite. Ce fut, d'ailleurs, une des manies les plus étranges de la société polie du XVII[e] siècle, que cette recherche incessante de la « clef » dans les ouvrages de l'esprit. Les romans interminables de Sapho et la galerie de portraits de la grande Mademoiselle avaient habitué l'imagination à cette sorte de gymnastique. On voulut y soumettre l'œuvre de Molière ; et depuis, tous les commentateurs du grand Comique, sans exception, se sont empressés de persister dans les mêmes errements.

Il ne faut pourtant pas avoir plus d'esprit que Molière.

Qu'on se rappelle seulement ses procédés de composition, imités par quelques-uns de nos auteurs dramatiques, et l'on verra bien que la caricature, ou même la copie

exacte de tel ou tel original de son temps, était le moindre de ses soucis.

Despréaux l'avait surnommé, avec juste raison, le *Grand Contemplateur*. La cour et la ville étaient pour lui de vastes champs d'observation. Vizé le représente portant toujours avec lui des tablettes — on dirait aujourd'hui un carnet —, et consignant sur chaque feuille soit un mot plaisant, soit un détail de mœurs, soit encore une situation comique.

La puissante imagination de Molière s'assimilait promptement cette récolte de documents humains ; et l'œuvre, résultant d'une telle collaboration, dépassait bientôt la portée d'une satire personnelle.

Chaque création de Molière est donc essentiellement concrète et les types qui s'en dégagent se présentent sous des aspects multiples. Si l'on croit voir dans tel personnage des *Fâcheux* le grand-veneur Soyecourt, si l'on pense reconnaître dans Tartuffe, grâce à quelque anecdote classique, l'abbé de Pons ou l'évêque Roquette, telle autre face du même type vous oppose aussitôt un personnage différent.

Au reste, l'expérience avait rendu Molière sage et prudent. La brutalité de La Feuillade lui avait fait comprendre le danger des allusions hardies. Et il était trop bon courtisan pour compromettre sa situation auprès du Roi par des audaces dont l'initiative appartient plutôt au publiciste qu'à l'auteur dramatique.

Le théâtre ne saurait avoir, comme le livre, des prétentions à l'apostolat : son histoire le démontre assez, il ne devance pas les idées de son siècle, il se contente d'en

refléter l'image. Molière avait bien compris ce rôle du théâtre et il s'efforça d'en continuer les traditions.

Il en est des idées comme de ces organismes qui peuplent par intervalle l'atmosphère. Elles sont, pour ainsi dire, dans l'air ambiant; l'opinion publique s'en préoccupe, et la mode les accepte avec enthousiasme ou les rejette avec mépris. L'auteur dramatique, qui connaît son métier, étudie avec soin ces variations de l'esprit public, il en tient compte et sait en tirer parti. Molière en eut mieux que personne l'intuition : c'était, si je puis m'exprimer ainsi, un grand opportuniste dramatique.

L'histoire de *Tartuffe* en est peut-être le meilleur exemple :

Bien avant que Molière eût écrit les trois premiers actes de sa comédie, les agissements de certains dévots, dont la conduite relâchée justifiait peu le bigotisme excessif, avaient indisposé non seulement le Roi et la Cour, mais encore tous les hommes de bon sens et d'une religion éclairée. Nous trouvons, dans les *Œuvres galantes* de Cotin, une protestation très vigoureuse contre l'hypocrisie de ces frères aînés de Tartuffe:

« J'ay dit, écrit le sémillant abbé à l'une de ses nobles » correspondantes, je ne sçay quoy de pareil sur un *dévot* » *à la mode :*

Faire leçon d'impiété
Et passer pour pilier d'Eglise,
Ne prescher que sobriété
Et voir tousjours la nappe mise ;
Estre grand porteur de poulets
Et grand diseur de chapelets,

Faire le franc, estre hypocrite
Et canoniser le péché,
N'est-ce pas vivre en bon hermite,
Fort dévot et fort débauché ?

Le *P. Rapin* appelle ces dévots à la mode « *la secte des dévots* »; et ses *Mémoires*, publiés en 1865, déclarent très nettement que la pièce de *Tartuffe* était à leur adresse : « Pour les décrier, le Roi les fit jouer quelques années » après sur le théâtre par Molière, le plus célèbre Comé- « dien de son temps. » (T. I, p. 294).

Je sais bien que M. L. Lacour a repris cette thèse dans son livre *Le Tartuffe par ordre de Louis XIV*, paru en 1877. Il affirme que la comédie de Molière est une machine de guerre dirigée contre les Jansénistes et plus spécialement contre le prince de Conti et la duchesse de Longueville, que le Roi exécrait cordialement.

Pour moi, je n'admets pas que *Tartuffe* ait été écrit contre les Jansénistes. — Une note, accompagnant la phrase des *Mémoires* de Rapin que nous venons de citer, établit, d'après le témoignage de M. Chantelauze, que le P. La Chaise manifestait la plus profonde antipathie pour la secte des dévots, et que Mme de Maintenon ne lui pardonna jamais cette haine qui visait sans doute ses meilleurs amis.

Or, Mme de Maintenon n'était pas janséniste, que je sache.

Il n'est pas plus exact, n'en déplaise à l'auteur spirituel mais paradoxalde cette thèse, que Molière — un des libres-penseurs du XVIIe siècle, paraît-il — ait voulu peindre, dans le personnage de Tartuffe, le portrait du parfait Jésuite. D'abord Molière, qui a frappé impitoyablement l'im-

piété dans *Don Juan*, n'était pas un libre-penseur. L'histoire de sa vie nous le représente, non pas peut-être comme un des plus fervents catholiques du royaume, mais comme un chrétien sincèrement attaché au culte de ses pères. En outre, il eût regardé à deux fois avant d'attaquer aussi violemment les Jésuites. Il leur devait les bienfaits de l'instruction, et il savait de bonne source qu'ils étaient bien en cour.

N'est-il pas plus rationnel d'admettre que Molière, subissant l'influence du milieu et l'entraînement général des esprits, a voulu tout simplement flétrir dans *Tartuffe* la fausse dévotion ? Ses comédies sont surtout des comédies de mœurs ; et les caractères qu'il y dépeint, au lieu de figurer, comme les portraits de La Bruyère, la copie exacte de tel ou tel personnage du temps, représentent dans leurs généralités les grands types de l'espèce humaine.

On ne saurait trop s'élever contre la déplorable manie de certains curieux qui vont, la loupe à la main, comme les entomologistes, fouillant chaque mot de nos grands génies littéraires et qui veulent trouver dans un « quoi qu'on die » tout un monde d'idées auquel n'a jamais pensé l'auteur.

Molière a été, plus qu'un autre, victime de ces dissections à outrance, et chaque fois que j'assiste à de telles exécutions, je ne puis m'empêcher de répéter ce vers d'un de mes amis :

« Mon Dieu ! ne donnons pas de l'esprit à Molière ! »

PAUL D'ESTRÉE.



LE COMTE DE BIEULE
ET LE *DÉPIT AMOUREUX.*

—

Dans ses *Simples notes à propos du « Dépit amoureux »*, M. Baluffe prend à partie, directement ou par allusion, mon propre travail sur *Molière à Béziers*. On me permettra donc de revenir sur les deux ou trois points à propos desquels il me met en cause.

Je persiste à croire que c'est bien *Bieule* et non *Bioule* qu'il convient d'appeler le lieutenant du Roi qui tint les Etats de Béziers en 1656, car c'est le nom qu'il se donnait lui-même. Dans la proclamation d'ouverture de la session tenue à Toulouse en 1659, il s'intitule « haut et puissant seigneur messire Louis de Cardaillac et Lévy, comte de *Bieule* ». Cette pièce est reproduite dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, publiée par M. Depping (t. I, p. 13), et c'est probablement sur elle que Despois s'appuyait pour faire la correction que j'ai maintenue. Le nom de *Bieule* revient plusieurs fois, toujours sous la même forme, dans les pièces relatives à la session de 1659, pages 13 à 46 du recueil de M. Depping.

Il est certain, néanmoins, que la comté dont Louis de Cardaillac portait le titre s'appelait géographiquement

Bioule au dix-septième siècle et s'appelle encore de même aujourd'hui. C'était — comme le dit, non pas Moreri, qui au mot *Bioule* ne parle guère que de la famille de ce nom, ni Thomas Corneille, qui est muet là-dessus, mais Expilly — une terre et seigneurie du Quercy, de l'intendance de Montauban et de l'élection de Figeac, érigée en comté en 1610. C'est aujourd'hui une commune du Tarn-et-Garonne, dans le canton de Nègrepelisse, et l'on y voit toujours le château de ses anciens comtes.

D'où vient donc cette différence entre le nom du comte et de celui de sa comté? Simplement de ce que Louis de Cardaillac, homme de cour, avait voulu accommoder à la française son nom languedocien. Dans le français du XVIe et du XVIIe siècle, *eu* et *ou* alternaient fréquemment au corps des mêmes mots et faisaient un grand sujet de controverses entre les grammairiens; on peut voir à ce sujet l'ouvrage de C. Thurot, *De la prononciation française*, t. I, p. 454-460. Certains estimaient que *eu* devait être préféré à *ou*, comme plus conforme « à la douceur de la langue française ». Louis de Cardaillac pensait, sans doute, comme eux.

De là deux manières d'écrire son nom, et c'est tantôt l'une, tantôt l'autre que l'on rencontre dans les pièces qui le concernent. Puisque M. Baluffe cite l'*Histoire du Languedoc* par dom Vaissète, il trouvera, dans les documents originaux composant le tome XIII de l'édition de cet ouvrage publiée sous la direction de M. E. Dulaurier, les formes *Bieules* et *Bioules* alternant en nombre à peu près égal.

Quant à la famille de Cardaillac, à laquelle appartenait

le comte de Bieule, elle était originaire du bourg de ce nom, ancienne comté de la subdélégation et de l'élection de Figeac, en Quercy, aujourd'hui commune du Lot, dans le canton de Lacapelle-Marival. Elle se divisait en cinq branches, Bieule, Lacapelle-Marival, Thémines-Espédaillac, Varaire-Privazac et Brengues-Montbrun; la plupart de ses membres jouèrent un rôle, souvent très-important, dans l'histoire de la province.

Voilà une longue dissertation sur un détail assez mince. Mais, par cela seul que le comte de Bieule est mêlé à l'histoire de Molière, ne mérite-t-il pas quelque attention? Il se trouve aussi que, né dans le Quercy, j'étais naturellement porté à m'informer sur cette famille de Cardaillac, à laquelle appartenait le comte, et qui fut, jusqu'à la Révolution, une des plus considérables de ma province. Cette origine m'évitera peut-être le sort du docteur Fritsche, et mon contradicteur, dont on n'a pas oublié l'apostrophe à son aïeul Jean Baluffe d'Autignac, me pardonnera ce petit sacrifice au patriotisme local.

M. Baluffe reproche à Bazin, que j'ai suivi, d'avoir avancé que, dès le printemps de 1656, le prince de Conti avait quitté le Languedoc pour n'y pas revenir de longtemps. D'habitude Bazin n'affirme pas à la légère; j'aurais voulu, puisque M. Baluffe le rectifie, qu'il donnât avec plus de précision la preuve que le prince était de retour à Pézenas dès l'été de la même année.

La discussion de M. Baluffe sur le séjour de Molière à Narbonne et son voyage probable à Bordeaux en 1656 est intéressante; mais je n'en vois nullement sortir la preuve que Molière n'ait pu être à Béziers dès l'ouver-

ture de la session des Etats. Hypothèse pour hypothèse, on ne s'étonnera pas que, sans y tenir autrement, je préfère la mienne jusqu'à preuve décisive qui tranche la question.

Je m'étais permis d'espérer que les archives de Béziers contenaient peut-être quelque trace du séjour de Molière en 1656. M. Baluffe me donne à savoir que « croire et prétendre qu'on n'a rien découvert parce qu'on n'a pas cherché, c'est s'exposer à se faire répondre qu'on n'en sait rien ». Il déclare, en effet, avoir fait lui-même de ces archives le dépouillement le plus consciencieux qui se puisse faire. Mais il ne s'était pas encore rendu ce témoignage au moment où j'écrivais. Comment aurais-je soupçonné le danger que je courais? Je n'en savais rien, pour lui emprunter son expression, et j'avais le droit de n'en rien savoir.

Au reste, je ne parlais pas seulement des archives de Béziers, mais aussi de celles des environs, minutes de notaires, actes d'état civil, papiers de famille. M. Baluffe les a-t-il épuisées aussi? Jusqu'à ce qu'il ait publié « le grand ouvrage » qu'il prépare, on est en droit de souhaiter au Languedoc un historien de Molière qui soit à Em. Raymond ce que Eud. Soulié fut à Beffara.

GUSTAVE LARROUMET.





ERRATA

Deux erreurs de date, erreurs matérielles et qui sautent aux yeux, se sont glissées dans mes *Notes* du n° d'octobre dernier (pages 204 à 217).

— La session des États de Languedoc en 1655-56 fut tenue à Pézenas — non « à Montpellier ».

— Claude Bazin de Bezons succède à Séguier en 1649 — non « en 1643 ».

Ces deux erreurs réparées, il m'importe de ne pas laisser croire à ceux qui accordent encore une grande autorité à M. Bazin, l'historien de Louis XIII, que je me trompe à mon tour en rectifiant son assertion relative à la longue absence du prince de Conti, représenté comme ayant quitté le Languedoc dès 1656 et « pour longtemps ». Je n'ignore pas que, « en juin et juillet 1657 », le prince faisait campagne en Italie au nom de la France et au profit du duc de Modène ; mais « le 25 avril 1657 », il était positivement à la Grange-des-Prés, ainsi qu'en témoigne un document municipal des archives de Montblanc, près Pézenas.

A. B.





BIBLIOGRAPHIE

Le n° 13 de la *Nouvelle collection molièresque* vient de paraître à la librairie des Bibliophiles : c'est le *Médecin volant* de Boursault, précédé d'une notice par le bibliophile Jacob.

On sait que cette comédie burlesque en vers, imitée — presque traduite — de la farce en prose attribuée à Molière qui porte le même titre, a été réimprimée à peu près *in extenso* dès 1863, par notre collaborateur M. V. Fournel, dans le tome Ier de ses *Contemporains de Molière.*

Représentée en 1661, à l'hôtel de Bourgogne, par Poisson, de Villiers et leurs camarades de la Troupe Royale, cette pièce ne fut imprimée qu'en 1665. L'édition originale de N. Pepingué, précédée d'un *Avis au lecteur*, est rarissime. M. de Soleinne ne possédait que l'édition de Lyon (Ch. Matheret, 1666, in-12). M. Paul Lacroix a donc bien fait de la réimprimer, mais nous sommes quelque peu surpris de voir le savant éditeur, dans sa courte préface, mettre sérieusement en parallèle le talent de Boursault et le génie de Molière, ce qui l'a conduit à des aphorismes tels que ceux-ci : — « La scène est plus franchement comique dans Molière que dans Boursault. » — « La prose de Molière, même dans une farce de sa jeunesse, est très supérieure à la versification de Boursault. » — « Boursault n'avait pas le *vis comica* de Molière », vérités que personne ne songe à mettre en doute et qui n'ont pas besoin de démonstration. Ce qui, au contraire, de-

manderait à être prouvé et précisé, c'est que « les *Précieuses ridicules* sont *incontestablement* sorties d'une des farces de Molière, intitulée les *Précieuses* » et que « le Lysidas de la *Critique de l'Ecole des femmes* n'est autre que Boursault lui-même traduit en ridicule sur la scène. » Jusqu'ici l'on a cru que M. Lysidas était l'abbé d'Aubignac, auquel le portrait s'applique plus justement qu'à Boursault, qui n'était ni un aristarque ni un pédant.

Sous presse : l'*Ombre de Molière*, par Dassoucy.



LE MOLIÈRE-LEMAN. — Le 9e fascicule vient de paraître. C'est l'*Ecole des femmes*, le premier en date des grands chefs-d'œuvre de Molière. Aussi M. de Montaiglon a-t-il donné plus d'étendue à sa notice qu'aux précédentes. Il y étudie les origines de la pièce, imitée surtout de la *Précaution inutile* de Scarron. Il remarque avec raison que ce fut à la suite du succès de l'*Ecole des femmes*, constaté par les stances de Despréaux, que Molière fut porté sur la liste des pensions royales pour une somme, non pas de 1,000 *louis* (comme le lui fait dire l'imprimeur), mais seulement de 1,000 *livres*. Signalons encore au correcteur l'omission du notaire dans la liste des personnages de la pièce, et hâtons-nous de louer M. Jacques Leman pour la variété, l'ingéniosité, la distinction croissante de ses illustrations. Sa grande composition représente la scène 2 du 3e acte, dont la simplicité était pleine de périls; le décor est charmant, c'est l'une des meilleures planches qu'il nous ait données jusqu'ici. Peut-être son Agnès sera-t-elle jugée un peu grande, mais l'artiste n'a fait que suivre la tradition du rôle, créé par Mlle de Brie, qui était longue et maigre.

L'Explication des planches qui est imprimée à la suite de la pièce est, comme toujours, rédigée avec le soin le plus minutieux. Mais quelle langue que celle du blason et de l'ornementation ! Je ne parle pas des mots techniques qui ne sont pour beaucoup que du haut allemand : rinceaux, haste, accostés, écartelés, gueules, léopardés, etc.; mais que dire d'un médaillon « embordurée » de feuilles de chêne, d'une tête « barbue, moustachue et encornée » ? Surtout le « cadavre étendu d'un petit Amour *navré* d'une flèche » aurait fait la joie de l'auteur des *Précieuses*. Et ce style étonne d'autant plus qu'on vient de lire du Molière à la page précédente.



Pour paraître au 1er novembre, à la librairie Didot, le *Dictionnaire universel du Théâtre et des arts qui s'y rattachent,* de M. Arthur Pougin, dont nous parlerons avec détail dans notre prochaine livraison.



La brochure de M. René Fage, *Molière et les Limousins,* dont nous avons fait l'éloge, a été rapidement épuisée. Aussi l'auteur vient-il d'en donner une seconde édition, augmentée d'un chapitre où il discute les divers personnages que l'on a proposés comme types de Pourceaugnac : le marquis de Jumilhac, le duc de la Feüillade, etc. Il y a joint quelques notes intéressantes (p. 33 et 45) et a complété (p. 20-21) le tableau de Limoges au moment du passage de Molière, qu'il place entre l'été de 1648 et le printemps de 1649, c'est-à-dire vingt ans avant la 1re représentation de *M. de Pourceaugnac*.

Cette nouvelle édition, in-8° de 48 p. avec titre rouge et noir, a été tirée à 106 exemplaires numérotés, dont 6 sur papier du Japon et 100 sur papier vergé à la cuve. On la trouve à Limoges, à l'imprimerie-librairie Ve Ducourtieux, 7, rue des Arènes.



Sous ce titre : *Un vers de Molière*, notre collaborateur M. Edouard Thierry consacre le commencement de son feuilleton dramatique du lundi 20 octobre à rétablir un vers du *Dépit amoureux* que la tradition avait fini par défigurer. Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de reproduire cet excellent morceau, que nos lecteurs trouveront dans le *Moniteur universel* ; mais qu'ils se dépêchent de faire l'acquisition du numéro, car dans quelques semaines son prix ne serait plus 15 centimes, mais 45, puis 60, puis 75; et, au bout de deux ans, *cinq francs!* Le fait mérite d'être signalé.



A l'occasion du bi-centenaire de Corneille, M. Arthur Heulhard vient de publier une intéressante brochure intitulée : *Pierre Corneille (1606-1684), ses dernières années, sa mort, ses descendants* (1), dans laquelle il fait bonne justice de la légende de la misère et de l'anecdote du soulier recousu. Nous signalerons spécialement ici ce qui a trait aux relations de Corneille avec Molière, et à la perte que fit le poète tragique à la mort du chef de la Troupe du

(1) Petit in-8° de 60 p. Paris, librairie de l'Art, J. Rouam, 1884. Prix : 1 franc. Ouvrage illustré de 4 gravures : le portrait et les maisons de Corneille à Paris, à Rouen et à Petit-Couronne.

Palais-Royal. Corneille fut-il « étroitement lié » avec Molière, comme le pense M. Heulhard ? Ne fut-il pas, au contraire, et de concert avec son frère Thomas, le chef de la cabale dirigée contre l'*Ecole des Femmes*, comme l'en accuse hautement l'abbé d'Aubignac ?

Le moment serait mal choisi pour présenter l'auteur du *Cid* sous un aspect peu favorable ; mais nous ferons quelque jour cette étude de ses relations avec Molière, si quelque collaborateur plus autorisé ne nous devance sur ce sujet comme sur bien d'autres.



Notre collaborateur M. A. Friedmann vient de publier à Leipsig une traduction d'*Horace et Lydie* de Ponsard, précédée d'une introduction en vers où il parle du *Dépit amoureux*.



A lire, dans le *Livre* du 10 octobre dernier, un intéressant article de M. Alph. Pauly sur *Boileau et Boursault*.



L'abondance toujours croissante des matières nous oblige de remettre à notre prochaine livraison le compte-rendu des trois nouveaux volumes de M. V. Fournel, et d'annoncer seulement la *Vie de Rotrou mieux connue*, par M. H. Chardon, les *Etudes sur la Vie et les Œuvres de Molière* d'Edouard Fournier, avec préface de M. Aug. Vitu (1), et le *Tartuffe* de M. Coquelin aîné, qui vient de paraître à la librairie P. Ollendorff, et dont nous reparlerons dès que l'auteur aura joué le rôle à la Comédie-Française, ce qu'il compte faire à l'occasion du prochain anniversaire de Molière.

DU MONCEAU.

---

(1) 1 vol. in-18. Librairie Laplace et Sanchez. Prix, broché: 3 fr. 50.



ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Octobre 1684

Dimanche 1er. — Mort de Pierre Corneille, rue d'Argenteuil.
Mariane et les *Médecins*. . . . . 216 l. 5 s.
A Chambord : Bajazet, le *Mariage forcé*... Service de la Cour.

Lundy 2. — Inhumation de Pierre Corneille, en l'église St-Roch, sa paroisse.
Les *Fascheux*. — *Scapin*. 183 10

Mardy 3 et Mec. 4. — Répétitions de *Psyché* (de Molière, Corneille et Quinault) . . . .

Jeudy 5. — *Psyché*, pièce en machines (2,139 l. 15 s. de frais extraordinaires) . . . .(1) 1,314 »»
A Chambord : Cléopâtre, *Médecin malgré lui*. Serv. de la Cour.

Vend. 6. — *Psyché* . . . . (1) 572 10

Sam. 7. — L'*Avare*. . . . . 219 »»

Dim. 8. — *Psyché*. . . . . 955 »»

Lundy 9. — *Psyché* . . . . 761 »»

Mecredy 11. — *Psyché* (au simple, c'est-à-dire à 15 s. au parterre). 1,066 15

Jeudy 12. — *Psyché* 1,030 15

Vend. 13. — *Psyché* 758 5

Sam. 14 et Dim. 15. — Relâches, à cause du changement d'acteurs. 7 partent à Fontainebleau, 7 reviennent de Chambord (2).

---

(1) Il y a deux erreurs typographiques dans le *Registre* de La Grange, qui donne seulement 314 l. et 57 l. 10.

(2) Nous avons omis de mentionner à leur date, dans les *Éphémérides* de la précédente livraison, parmi les spectacles de Chambord :
Lundy 25 septembre. — Mithridate et les *Médecins*.
Vendr. 29. — Britannicus et les *Fragmens de Molière*.

Lundy 16.	— L'*Avare*.	316	10
Mardy 17.	— Britannicus et le *Cocu*	313	15
Mecr. 18.	— Les *Fascheux*. — *Pourceaugnac*. . . . A Fontainebleau: *Tartuffe* et le *Cocu*.	452	15
Jeudy 19.	— Andromaque. — Le *Mariage forcé* . . .	374	10
Vend. 20.	— *Tartuffe*.	266	15
Dim. 22.	— *George Dandin*. — *Pourceaugnac*. . . .	710	15
Jeudy 26.	— *Bourgeois gentilhomme*	544	5
Vend. 27.	— L'*Escolle des Femmes*	279	5
Sam. 28.	— *Amphitrion*.	723	15
Dim. 29.	— *Bourgeois gentilhomme*	710	15
Lundy 30.	— L'*Escolle des Maris*. — Les Plaideurs . A Fontainebleau: Venceslas, *Mariage forcé*.	435	15
Mardy 31.	— Alexandre. — *Fragmens de Molière*. .	170	» »

OCTOBRE 1784.

Lundy 4.	CENTENAIRE DE PIERRE CORNEILLE. Le Cid et 1re représentat. de Corneille aux Champs-Elysées, com. 1 a. v. de Riouffe.	2,699	17
Mercr. 6	— Horace. — 2e de Corneille aux Ch.-Elysées.	1,285	18
Jeudy 7.	— L'Enfant prodigue. — Le *Médecin malgré luy*	522	14
Sam. 9	— Rodogune. — 3e de Corneille aux Ch.-Elysées.	2,091	1
Jeudy 14.	— L'*Avare*. Crispin rival de son maître . .	672	4
Sam. 16.	— 2e de la remise d'Oreste. — La *Comtesse d'Escarbagnas*	1,285	4
Jeudy 21.	— Relâche pour le service de la Cour.		
Vend. 22.	— *Tartuffe*. — Le Triple mariage.	969	17
Mardy 26.	— A Versailles: Le Légataire universel. — Les *Précieuses ridicules* . . . . . Service de la Cour.		
Jeudy 28.	— Le Légataire. — Le *Médecin malgré luy*.	702	4

G. M.





BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie-Française. — Samedi 27 septembre, le *Médecin malgré lui* (MM. Got, Joliet, Roger, Davrigny, Leloir, Falconnier, Mmes P. Granger, Frémaux, Amel). — Jeudi 2 octobre, l'*Avare* (MM. Boucher, Martel, Joliet, Roger, Villain, Truffier, Le Bargy, de Féraudy, Clerh ; Mmes P. Granger, Frémaux, Durand). — Samedi 11, *Dépit amoureux* (MM. Boucher, Joliet, de Féraudy ; Mlles Frémaux, Kalb. M. H. Samary joue Valère pour la 1re fois). — Mardi 21, jeudi 23, samedi 25 et lundi 27, *Dépit amoureux* (MM. Boucher, Joliet, Davrigny, de Féraudy ; Mlles Durand et Kalb).

Odéon. — Dimanche 28 septembre, matinée populaire : *Tartuffe* (M. Chelles ; Damis, M. Frémaux) et le *Médecin malgré lui* (M. Porel ; Léandre, M. Colin) ; le soir, *Dépit amoureux* (Mlle G. Scellier débute dans Marinette). — Lundi 29, soirée populaire : *Tartuffe* et le *Médecin malgré lui*. — Mardi 30 au samedi 4 octobre, *Dépit amoureux*. — Lundi 13, soirée populaire : l'*Avare*. — Dimanche 19, matinée et lundi 20, soirée populaires : les *Femmes savantes* et les *Fourberies de Scapin* (M. Marquet débute dans Clitandre). — Dimanche 26, matinée populaire : l'*Avare*. — Lundi 27, soirée populaire : *Tartuffe* et le *Médecin malgré lui*.

Théatre de la Renaissance (nouvelle direction de M. Fernand Samuel). — Dimanche 19 octobre, 1re matinée populaire à prix réduits: *Tartuffe* (M. Albert Lambert père, Tartuffe; Mlle Thénard, *en représentations*, Dorine) et les *Fourberies de Scapin* (M. Galipaux, Scapin; Mlle Thénard, *en représentations*, Zerbinette), précédées d'une conférence par M. Francisque Sarcey; le soir, les *Fourberies de Scapin* (do). — Lundi 20, mardi 21 et jours suivants: les *Fourberies de Scapin* (do). — Dimanche 26, 2e matinée populaire à prix réduits: *Tartuffe* et les *Fourberies de Scapin*, (Mlle Blanche Dunoyer débute dans Dorine et Zerbinette; Mlle Rhetzy dans Elmire), précédées d'une *conférence* par M. H. de Lapommeraye intitulée: Réponse à M. Coquelin aîné. — Le soir et jours suivants: *Dépit amoureux* (Gros-René, M. Galipaux; Marinette, Mlle Dunoyer; M. Lepape débute dans Eraste).

Les beaux jours du « Troisième théâtre Français » vont renaître des cendres de M. Ballande.

Salle de l'Ermitage, rue de Jussieu. — Lundi 27 octobre, le 2e acte de *Tartuffe*, joué par les élèves de M. Talien, l'excellent artiste-professeur qui vient de rouvrir son cours de déclamation, 20, rue de la Sorbonne.

MONDORGE.



La Bibliothèque Nationale a eu l'excellente pensée d'organiser, à l'occcasion du bi-centenaire de Corneille, une exposition des œuvres, éditions originales, autographes et portraits gravés du grand poète tragique, qui restera ouverte jusqu'à la fin de l'année. Le catalogue est en préparation et va paraître incessamment.

Le Directeur-Gérant: Georges MONVAL.

SIXIÈME ANNÉE

NUMÉRO 69 DÉCEMBRE 1884

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

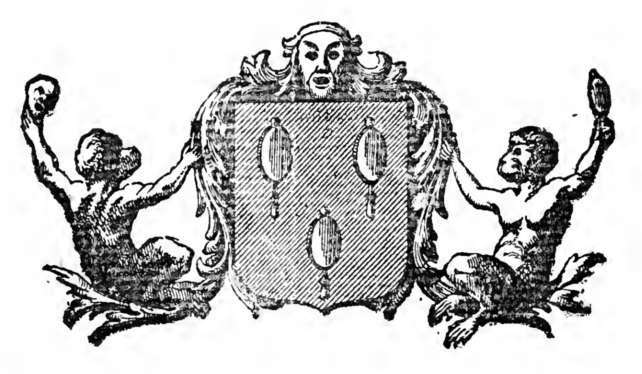
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1884

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXIX

SIXIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



ADOLPHE REGNIER

—

Le directeur du *Moliériste* a désiré qu'ici quelques lignes fussent consacrées à la mémoire de M. Adolphe Regnier; et c'est à moi, je l'en remercie cordialement, qu'il les a demandées, comme à l'un des plus vieux et des plus dévoués amis de l'homme éminent que l'érudition et les lettres viennent de perdre.

Dans cette Revue qui n'a jamais laissé passer, sans les signaler à l'attention de ses lecteurs, les travaux dont Molière est, de notre temps, l'objet, les nouvelles éditions de ses œuvres, il était impossible qu'un hommage ne fût pas rendu au directeur de la *Collection des grands écrivains de la France*, publiée par la maison Hachette.

Parmi les éditions de cette collection, celle des œuvres du grand poète comique fut naturellement une des premières auxquelles M. Regnier ne put manquer de songer. Pour cette édition le collaborateur qu'il avait choisi, il y a plus de vingt ans, était M. Eudore Soulié. Ainsi furent provoquées et suggérées ces très-curieuses et très-nouvelles *Recherches sur Molière et sur sa famille*, qui, dans la pensée de M. Soulié, devaient être les solides fondements de son travail d'éditeur et de biographe; mais, au moment de le commencer, la fatigue du labeur préliminaire qui en avait été la préparation, le décida à abdiquer une si lourde tâche entre les mains d'Eugène Despois. Lorsque nous fut enlevé par la mort ce nouveau collaborateur, que sa connaissance

de l'histoire littéraire et son goût si fin avaient désigné à M. Regnier, il fallut chercher quelqu'un, je ne dirai pas pour le remplacer, mais pour lui succéder. Notre cher directeur voulut bien me charger de continuer le travail dont il réserva une partie importante, celle des notes, à M. Desfeuilles. Mais ce qui seul est intéressant à dire ici, c'est que nous tous qui avons travaillé à cette édition de Molière, nous avons été dirigés, non point de nom, mais en effet, par M. Regnier, dont les conseils aussi judicieux que savants, donnés avec une autorité qui, dans sa douceur aimable, s'imposait fortement, ont été pour nous d'un secours inestimable. La préparation du dernier volume des œuvres de Molière était à peu près achevée sous les yeux et sous le contrôle de M. Regnier, quand nous avons eu à pleurer notre guide toujours si sûr, et plus encore — comment ne me permettrait-on pas de l'ajouter ? — l'homme excellent et digne de tous les respects, dont l'amitié était pour qui l'avait obtenue un honneur et un bonheur.

Les Moliéristes n'ont pas seulement obligation à M. Regnier de la grande part qu'il a prise au travail dont je viens de parler. En 1878, l'Imprimerie Nationale prépara pour l'Exposition universelle de cette année une édition des *Œuvres de Molière*, par laquelle elle voulait faire honneur à la fois à notre typographie et aux lettres françaises ; et, afin que rien ne manquât à la beauté du monument qu'elle élevait à notre grand génie comique, elle s'adressa à M. Regnier pour le plan sévère de l'édition et pour la constitution du texte. Un tel éditeur offrait des garanties incomparables parce que l'on était sûr, comme il a été si bien dit sur sa tombe, et de sa science et de sa conscience. Si l'on avait eu raison d'y compter, les meilleurs juges l'ont assez dit.

Paul MESNARD.



SIMPLES NOTES

A PROPOS DU *DÉPIT AMOUREUX*

(Suite et fin)

Sommaire : La salle des séances des États. — Le *Cours* Monpézat. — La salle de l'*Ancienne Comédie*. — Le Tripot de la *Croix-Blanche* et le rieur Papari. — La rue de l'*Argenterie*. — La Place. — Le *Marché couvert*, lieu de représentation du *Dépit amoureux*. — Particularités locales de la pièce. — Molière et Bonnet. — Mascarille de Béziers. — La *rue Molière*.

VII. — L'ouverture de la session des États (1656-57) se fit dans le grand réfectoire des Carmes, dont le couvent confinait au *Cours*. Depuis 1595, ce *Cours* s'appelait le *Boulevart-Monpézat*, du nom d'un maréchal de France, ami d'Henri IV mort à la fin du dernier siècle en son castel de Puissalicon, près Béziers. C'était un grand parent de la comtesse de Modène, née de la Baume-de-Suze-Monpézat. J.-B. de l'Hermite, dit le chevalier Tristan, « gentilhomme de la maison du duc d'Orléans » et camarade de Molière, se prétendait allié à cette même famille, et cette considération pouvait être un titre de plus à la sympathie publique dans le Bas-Languedoc. Du

reste, un oncle de Tristan, du côté maternel, Robert Miron (1), avait assisté le duc d'Halluin (plus tard duc et maréchal de Schomberg) aux États tenus à Béziers en 1634, en qualité de conseiller d'Etat et intendant de la province de Languedoc. D'Halluin et Tristan avaient même été amis et compagnons d'enfance, s'il faut en croire le *Page disgracié*.

En 1634, l'Assemblée languedocienne s'était réunie à l'évêché. Une autre fois, elle devait tenir ses assises au couvent des Augustins, dont l'entrée principale donnait sur la *rue de l'Argenterie*, et dont la chapelle, transformée définitivement en salle de spectacle, a été jusqu'en 1842 le véritable théâtre communal de Béziers. De là, peut-être, le nom de *rue de l'Ancienne Comédie* donné, populairement et aujourd'hui encore, à la rue de l'Argenterie — à moins que ce nom ne lui vînt, plus anciennement, du vieux théâtre ou amphithéâtre romain, sur l'emplacement duquel s'élevait, au temps de Molière, le célèbre tripot de la *Croix-Blanche*.

VIII. — Elle était célèbre, en effet, cette très ancienne hôtellerie, qui formait l'angle de la rue des Arènes, sur la place Saint-Cyr, où débouchait la rue de l'Argenterie. Il n'en était pas de plus renommée et de plus vaste dans tout le midi. Jodocius Sincerus, qui en parle dans son

---

(1) Un autre Miron, Gabriel Miron, ascendant de Tristan, avait fondé le collège de Gellone à Montpellier. Le fils de Robert Miron était maitre des requêtes à Paris, et voisin de Gui-Patin.

Itinéraire de la Gaule (1), relate qu'on voyait dans « son jardin les vestiges d'un théâtre antique » (2). Située sur la route de Narbonne à Montpellier, cette *Hottellerie de la Croix-Blanche* était le rendez-vous des voyageurs de marque. Avec ses grandes remises, ses grandes salles et ses larges cours, elle offrait à une troupe de comédie toutes les facultés désirables, et, comme on vient de le voir, la tradition, le *genius loci*, invitait à y donner des spectacles. Peut-être Molière y joua-t-il en effet; c'est probable. Néanmoins, il est possible aussi qu'il ait tout au moins logé quelquefois, par une sorte d'esprit de confraternité, à l'*Auberge du Lyon d'Or*, tenue alors par le fameux *Papari*.

IX. — Papari était ce que Scarron appelle « le rieur de la ville ». En personne et en nom, il figure dans le *Théâtre de Béziers* (3), comme boute-en-train des réjouissances publiques. C'est Papari qui, aux fêtes de *Caritach*, conduisait le chameau symbolique et légendaire à travers les rues. Pas de fête sans le chameau, et pas de chameau

---

(1) Amsterdam, 1555, pages 117-118.

(2) « Les derniers rangs de gradins » de ce théâtre furent mis au jour en 1841 par M. Sabatier, l'auteur de l'*Histoire de Béziers*, à la suite de fouilles pratiquées dans « le jardin de la maison Baluffe ». Voir *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 7e livraison, page 143.

(3) Le *Catalogue de la Bibliothèque de Soleinne*, dressé par le regretté Paul Lacroix, contient plusieurs articles sur ce *Théâtre;* mais il faut prendre garde aux erreurs qui s'y sont glissées sur le caractère des pièces analysées. Je tiens de M. Paul Lacroix qu'il les avait superficiellement lues, pour les seuls besoins du classement immédiat.

sans Papari. On le croyait jusqu'ici un type imaginaire. Il existait si bien qu'il mourut et fut enterré, ainsi qu'en témoigne le registre des décès de l'ancienne paroisse Saint-Félix (déposé aux Archives de Béziers), « le 2 janvier 1659 » à l'âge de « 40 ans environ ». Molière était homme à vouloir le connaître; et sans doute l'avait-il connu. D'ailleurs, l'*Hottellerie du Lyon d'Or*, située rue Tourventouse, était assez importante pour que des représentations fussent possibles dans ses affenages. Mais le mouvement, l'animation commerciale et mondaine se concentraient plus particulièrement vers la rue de l'Argenterie. Celle-là, c'était la rue à la mode, bruyante et brillante. Les oisifs, les élégants et les galants s'y portaient d'habitude, surtout vers la partie qui, conjointement avec la rue de la Rôtisserie, débouchait sur la *Grande Place*. Comme son nom le donne assez à entendre, la rue de l'Argenterie était la rue spéciale des bijoutiers et des orfèvres; et c'est à son extrémité, vers la *Place*, qu'ils tenaient boutique de préférence. Par tradition, et de temps immémorial, il y en a toujours eu plusieurs en cet endroit. L'un d'eux occupe même, présentement et par succession séculaire, une maison qui date de Louis XIII, ce qui laisserait supposer, en raison de son voisinage immédiat, que la boutique étant neuve et de bel aspect à l'époque de Molière, la Marinette du *Dépit Amoureux*, en curieuse délurée et qui sait les bons endroits, s'y arrêta tout aussi bien, comme elle le dit dans la pièce. L'offre de « la bague » était dans les habitudes du quartier. Bref, tant d'intrigues amoureuses s'y nouaient et s'y dénouaient chaque jour, que la petite rue voisine en prit, et en a

gardé jusqu'en 1865, le nom caractéristique de *Rue de l'Amour* (1).

X. — La rue de la Rôtisserie — « les rôtisseurs de » Béziers n'ont pas leurs semblables en adresse pour piquer » les viandes fines, » dit Moréri, et Dassoucy devait le savoir, — la rue de la Rôtisserie et la *Place,* dans la presque totalité de leur longueur, n'étaient séparées du *Marché* — du *Marché couvert* — que par une étroite rangée de maisons. Des porches et des ruelles mettaient ce marché en communication avec les rues et carrefours adjacents. Il servait de halle aux grains. Avec son immense et haute toiture imbriquée de tuiles vertes, reluisantes comme des écailles fantastiques, et reposant sur de gros et solides piliers ; avec les cinq ou six gradins que la déclivité du terrain avait nécessités du côté de la Place, le Marché-Couvert offrait si bien toutes les conditions d'un théâtre grand comme un cirque et exceptionnellement disposé en tous sens, qu'avant Molière, là avaient eu lieu les seules représentations dramatiques données à Béziers en un local clos et dont la chronique locale fasse mention.

Ce serait une erreur de croire que les « pièces historiées » du *Théâtre de Béziers* furent représentées soit dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, soit dans une salle quelconque. Le premier éditeur-imprimeur du *Théâtre de Béziers*, Jean Martel, en tête des deux séries de ce volumineux répertoire (il comprenait plus de 20 pièces allant de 1616 à

(1) C'est aujourd'hui la rue Cordier.

1657), Jean Martel ne laisse aucun doute à cet égard. Il dit dans son avis *Au Lecteur* de 1628 : « L'on y voit (aux » fêtes de Caritachs) divers charriots de triomphe en *forme » de théâtre que l'on fait traîner par des chevaux, sur lesquels » la jeunesse va représentant quelques gentillesses* historiées » et fort récréatives. » Il dit encore dans son *Avant-Propos* de 1644: « Où sont aujourd'huy les amphithéâtres » accoustumez, *ce grand nombre de théâtres qu'on voyoit tous » les ans rouller par la ville comme des charriots triom- » phants?...* »

D'autre part, le seul texte documentaire, le seul et unique compte-rendu de théâtre ayant une authenticité certaine pour l'histoire des antécédents dramatiques de la ville, et dont j'emprunte le résumé à l'*Histoire de Béziers* par Sabatier (1), nous apprend que, lors de son entrée à Béziers, « le 29 décembre 1564, » Charles IX, alors âgé de quatorze ans, « *s'arrêta à la Place du Marché, où l'on » représenta la prise de Béziers par les Protestants* (2); et » comme la nuit survint pendant la représentation, elle » s'acheva à la lueur des flambeaux qu'on mit aux fenê- » tres. » C'est là le seul fait historiquement établi. J'ignore si les troupes de comédie sédentaires ou de passage jouaient parfois à l'Hôtel-de-Ville, comme à Narbonne, ou dans les grands tripots, comme cela se voit dans le *Roman comique*. Ce qui est certain, exclusivement certain,

---

(1) Page 338.

(2) Il n'existe pas trace de cette pièce comme de tant d'autres jouées à Béziers au XVIe siècle. Un amateur intelligent comme l'imprimeur Jean Martel ne s'était pas trouvé là pour les collectionner.

c'est que le Marché-couvert se trouvait dans les plus favorables dispositions requises pour que la comédie y fût jouée — et qu'on l'y avait jouée avant Molière. Il y a présomption pour que Molière n'eût pas à chercher mieux : il y aura preuve, si l'on étudie de près les particularités scéniques du *Dépit Amoureux*.

XI. — « Le lieu de la scène n'est indiqué dans aucune des éditions de 1663 à 1682 », observe judicieusement M. L. Moland. Plusieurs éditions, depuis, ont suppléé au silence des éditions originales, et ont placé hardiment la scène à Paris. Les éditeurs se sont fondés principalement sur ce vers de Marinette :

« Au Temple, au Cours, chez vous, ni dans la grande Place, »

voyant dans ce mot « au *cours* » une allusion au *Cours la Reine*, et ne réfléchissant pas qu'il y avait un endroit appelé « le cours » dans presque toutes les villes. D'autre part, ces mots *la grande Place* supposent une ville où il n'y a qu'*une seule grande place qui est bien connue sous ce nom*. Marinette, parlant encore d'une boutique « tout proche du marché », s'exprimerait bien vaguement s'il s'agissait de Paris. Il est donc plus probable que le *Dépit Amoureux* se passe dans l'une des villes où il fut d'abord joué : *Béziers*, Montpellier, Lyon, enfin dans une grande ville de province. *Cette opinion nous paraît d'ailleurs s'accommoder mieux au mouvement de la pièce...* » (1)

---

(1) *Œuvres de Molière*, édit. Garnier frères, 1880, t. II, page 317.

Pour qui a pu examiner la situation exacte du Marché-couvert de Béziers, il n'y a pas à hésiter sur l'adaptation parfaite de la pièce avec cet endroit, ses êtres et son voisinage rigoureusement conformes aux moindres détails de mise en scène et de jeu de scène. Le *Cours*? C'est le boulevart Monpezat. La *Grande Place*? Elle est là, tout près, si près, que les spectateurs des derniers gradins du Marché pourraient causer à voix basse, par l'ouverture du porche, avec les passants de l'autre côté. A la jonction de ladite *Grande Place*, bien effectivement ainsi désignée au compois de 1605, avec la double extrémité des rues de la Rôtisserie et de l'*Argenterie*, il y avait, il y a toujours eu, il y a encore des « boutiques » d'orfèvres. Et telle est leur proximité du Marché-couvert, qu'une simple épaisseur de murs de quelques mètres à peine les séparait de Marinette, quand elle dit, très expressivement :

> *Tout proche du marché*..... LA, DANS CETTE BOUTIQUE
> Où, dès le mois passé, votre cœur magnifique
> Me promit, de sa grâce, *une bague*...

Et pour en finir avec ces précisions de topographie urbaine, il n'est pas jusqu'à la menace d'Albert :

> « Et la potence mise au milieu du Marché, »

qui ne corrobore les témoignages d'identité du marché en question avec le Marché-couvert de Béziers, où se faisaient la plupart du temps les exécutions criminelles par l'épée ou, comme ici, par la corde. Ainsi ces divers détails ne sont pas seulement d'une rigoureuse exactitude *locale* : ils sont vrais comme des traits de mœurs pris sur le vif.

XII. — Ce n'est pas le moment d'aborder la critique comparative du *Dépit Amoureux*, et de montrer par l'analyse combien d'éléments littéraires empruntés au milieu languedocien sont entrés dans sa composition, prétendue plus italienne qu'elle ne l'est. Mais, sans me croire tenu d'indiquer plus au long pourquoi et comment « le mouvement » de la pièce s'accommode, par la donnée du sujet et le lieu de la scène, à la ville de Béziers plus qu'à toute autre ville, et même à l'exclusion de toute autre ville, — il me paraît intéressant de faire pressentir, par un ou deux exemples, l'identité parfois très curieuse du *mouvement* des idées et du style de Molière avec le *Théâtre de Béziers*. Cela mérite quelque attention. On en jugera :

Dans les *Amours de la Guimbarde* (1), la Guimbarde et Dupont se quittent, comme Marinette et Gros-René, en se disant adieu sur le même ton, j'allais dire dans les mêmes termes, de joyeuse fantaisie hyperboliquement amoureuse et poétique :

— Adieu, chero Guimbardo, adieu sen de velours,
Adieu, la tresso bloundo, adieu, frount d'alabastre,
Gautettos de millas, bonheur de mon bon astre.

(*Adieu, chère Guimbarde, adieu, sein velouté. Adieu, la tresse blonde et le beau front d'albâtre. Adieu, joues de millet à coquer, astre de mon bonheur !*) Ainsi s'expriment Dupont et son amante, trente-six ans avant que Marinette et Gros-René nous dégoisent plus joliment, certes, et plus

(1) Cette pièce est de 1620.

crânement, ce petit bout de dialogue si leste et si pimpant :

— Adieu, Gros-René, mon désir.
— Adieu, mon astre. — Adieu, beau tison de ma flamme.
— Adieu, chère comète, arc-en-ciel de mon âme !..

Dans les *Amours de la Guimbarde* encore comme dans le *Dépit Amoureux*, il y a, entr'autres particularités semblables, des « ciseaux » donnés et rendus, ce qui n'est peut-être pas une coïncidence fortuite. — Ajoutez que la pièce biterroise a pour auteur Bonnet, un des fournisseurs du répertoire local, véritable écrivain dramatique de tempérament, d'esprit, de style, une manière de précurseur populaire de Molière, qui le pratiqua sûrement. Bonnet, lauréat des Jeux Floraux de Toulouse, avait alors un nom dans le monde de la poésie et du théâtre. Du Ryer s'était fait gloire de publier des vers français de Bonnet en tête de sa tragédie d'*Argenis et Poliandre* (1632). Et, rapprochement à noter, les Poésies languedociennes de Bonnet venaient de paraître, imprimées à Pézenas, cette même année 1656.

J'ai relevé dans le *Dépit Amoureux* quinze ou vingt provincialismes languedociens de mœurs, de mots et de modes, qui prêtent un goût de terroir particulier à certains passages, sans parler de la saveur du crû de la plupart des noms des personnages tels que : *Mascarille* (il a existé des Mascar Rille à Castelnaudary, paraît-il), *Albert* (un notaire du prince de Conti portait ce nom de famille), etc, etc...(1)

---

(1) Les actes de la maison de Conti qui m'ont passé par les mains

A ce propos et n'en déplaise au préjugé universel, si la donnée foncière du *Dépit Amoureux* est italienne, Mascarille, lui, est un méridional du Languedoc, un franc Biterrois, un frère, non en Dieu, mais en diable, des *Cascaret* et *Cascarel* (1) du *Théâtre de Béziers*. Prenez la peine de relire les quelques vers de Dassoucy sur Béziers, faits à Béziers et probablement peu de jours avant la 1re représentation du *Dépit Amoureux*, et vous accorderez à mon assertion, qui a l'air d'un paradoxe, un commencement de vraisemblance (sous bénéfice d'inventaire, bien entendu). Que dit Dassoucy de l'humeur des Biterrois et des mœurs de leur ville ?

---

m'ont révélé que le prince avait à son service : un *Carle*, notaire, un *Lépine*, architecte, un *Josse*, valet de chambre, et d'autres, même un *Valère*, fermier du domaine *Du Parc* près Caux (banlieue de Pézenas).

(1) Dans son édition des *Précieuses Ridicules*, M. G. Larroumet, oubliant sans doute cette fois encore « son origine » quercinoise, donne de confiance, d'après l'édition Hachette, le sens « d'homme chétif » à *Cascaret*. M. Desfeuilles, l'ancien collaborateur de Littré, qui est chargé de la partie lexicographique du Molière-Hachette, a reproduit là, en effet, l'erreur commise dans le *Dictionnaire*. N'a-t-il pas pris Cascaret pour un synonyme de *Criquet* ? A coup sûr Cascaret, d'après tous les vocabulaires du Midi, signifie, non pas homme mince et maigre, mais *écervelé*, *loustic*, *railleur*, *gouailleur*, donneur de *colles;* et c'est ainsi que le lutin, l'espiègle spirituel qui sème les bons mots dans l'*Armana*, de Roumanille, s'appelle *Lou Cascarellet*.

— Et puisque M. Larroumet est en cause, veut-il me permettre de répondre incidemment à un point de son dernier article qui me concerne ? Il revendique le droit de « ne rien savoir » des recherches que j'ai faites dans les Archives de Béziers et des environs. Je ne le lui conteste pas ; mais s'il lisait le *Moliériste*, il y verrait, (*tome III*, page 249 et ailleurs) que mes investigations effectuées à Pézenas, Marseillan et autres lieux, signalées à l'époque, sont plus anciennes de quelques années que l'idée qu'il a eue de les croire encore à faire.

Cette ville est très belle et bonne,
Et son muscat est bel et bon ;
Elle est gentille, elle est bouffonne...
On y boit en toute saison,
On y chante, on y carillonne,
Et soir et matin on y donne
Colles de Béziers à foison...

Les *colles* de Béziers sont précisément les blagues, faussetés, fourberies pour rire ou non, les charges à fond de train. Un personnage du Théâtre biterrois, à plusieurs reprises, prévient le public qu'à Béziers « on sait donner tout spécialement ces colles-là ». Et Mascarille apprend à y passer maître à son tour. — « A Béziers, disait Mairan, nous avons tous de l'esprit; seulement (ajoutait-il en opérant une petite abstraction personnelle) seulement, *ils sont fous !* » C'est par ce grain et ce train de folie spirituelle, et gauloise, et gaie, que le mouvement de la pièce de Molière est de ce pays — de son pays ! Tout s'y fait, même l'amour entre Gros-René et Marinette, à brûle-pourpoint et à cervelles brûlées. C'est que, vraiment, en ces parages, le génie de Molière avait reçu son coup de soleil !

XIII. — J'achève. La première représentation d'une pièce comme le *Dépit Amoureux* est, pour une ville, un évènement trop glorieux pour que le souvenir n'en soit pas consacré. M. Charles Labor vient de proposer au conseil municipal de Béziers de donner à une rue le nom de Molière. Il appartenait à un poète, admirateur de Molière, de prendre cette honorable initiative. Mais M. Ch. Labor n'est pas uniquement un poète de la plume, il est un

poète du pinceau ; et grâce à lui, grâce aux généreuses inspirations de son noble talent, une vue du Marché-couvert, tel qu'il existait au temps de Molière et tel qu'il était en 1865, date de sa démolition, est conservée et se perpétuera dans le musée de Béziers, comme un document historique. Un instant j'avais espéré pouvoir faire reproduire cette belle page pour en illustrer ces *Notes*. A mon grand regret, j'ai dû y renoncer. M. Ch. Labor est un coloriste ; et l'œuvre lumineuse et vibrante de sa palette d'or perdrait trop à une traduction noire.

AUGUSTE BALUFFE.



LE BANQUET-MOLIÈRE

Le 5me Banquet annuel du *Molièriste* aura lieu le Jeudi 15 Janvier 1885, à cinq heures et demie, au café Corazza, sous la présidence de M. Arsène Houssaye.





LETTRES DE RÉMISSION

ACCORDÉES EN 1478

A JEAN ET A BERTAULT POQUELIN, DE BEAUVAIS

—

Nous avons montré, dans notre livre *les Aïeux de Molière à Beauvais et à Paris*, que la famille qui a donné MOLIÈRE, loin de descendre d'un garde écossais du roi Charles VII, était originaire de Beauvais, où les comptes de cette ville nous signalent, dès 1382, un *boulanger* du nom de Jehan Pocquelin, porté à 20 sols pour sa taille.

Un Louis Pocquelin, qui pourrait bien être son frère, fut habiter (1) Paris où, en 1391, il est qualifié maistre Louis Pocquelin, *barbier*. On trouve dans sa descendance un Alain Pocquelin, mort avant 1447, cité dans les *Arrests notables* de Jehan Papon (2), dont la veuve est dite Jehanne, vefve d'Alain Poquelin, *maitre barbier et chirurgien de la ville de Paris*.

---

(1) Demeurant *à présent* à Paris, dit le même registre des Comptes.

(2) Genève, 1648, in-4°, p. 382.

Nous n'en trouvons plus d'autres en cette ville, mais à Beauvais la famille se continue par Jehan Pocquelin, *boulanger* en 1453, et un autre Jehan Pocquelin, *tisserand en draps*, en 1480.

Ce Jehan ou Jean Pocquelin, de concert avec son cousin Bertault Pocquelin, avait eu le malheur, le 4 octobre 1477, de tuer dans une rixe un teinturier du nom de Legars ; ils allaient être poursuivis pour homicide par imprudence, lorsqu'ils obtinrent du roi Louis XI les curieuses lettres de rémission dont la teneur suit :

I

Remissio pro Johanne Poquelin.

Loys par la grâce de Dieu Roy de France, scavoir faisons à touz présens et avenir, Nous avons receu humble supplication de Jehan Pocquelin, *demourant à Beauvais, contenant que le Dimenche IIII*^e^ *jour d'octobre derrain* (1) *passé sur le vespre, ledit suppliant et Bertault Poquelin sen alérent en la maison de Philibert Quesnel où ils trouvèrent Pierre de Rochefort, clerc* (2) *auquel ledit Bertault commença à parler d'une femme nommée Tassine que on disoit estre chamberière de Perrenet Longuet, en disant que icelle Tassine n'estoit plus où elle sou-*

---

(1) Dernier.

(2) Ce nom désignait, au Moyen Age, tous ceux qui avaient quelque instruction, et particulièrement les ecclésiastiques qui étaient alors presque seuls lettrés ou savants.

loit demourer, mais demouroit derrière l'esglise Saint-Michiel en l'ostel de Symonnet de Saint Just et qu'il failloit scavoir audit Saint Just se elle se tiendroit audit hostel jusques à ce que le dit Perrenet, qui estoit pour lors dehors Beauvais, fut revenu. Lequel de Rochefort dist audit Bertault qu'il y alast scavoir et quil luy sceust à dire la response. Après lesquelles parolles les ditz Bertault et Jehan Poquelin s'en alèrent en la maison du dit Saint-Just ou ilz trouverent en une chambre la dite Tassine avec une femme ancienne nommée Anechon; Et après plusieurs parolles eues entre le dit Bertault et Tassine le dit Bertault envoya quérir par deux foiz du vin en la ville et quand le vin fut apporté, il appella le dit de Saint-Just qui demouroit en une autre chambre dudit hostel qui y vint luy et sa femme et une autre femme nommée Bernarde. Et après qu'ilz eurent beu le dit vin, icelluy de Saint-Just s'en retourna en sa maison et demourèrent ilec (1) *lesditz Poquelin, Anechon, Tassine et Bernarde. Lesquelz tantost après oyrent noise et murmure entre le dit de Saint-Just et autres gens qui estoient en la rue devant sa maison. Et a ceste cause les ditz Poquelin non cuidans* (2) *mal fère, mais pour résister aux oultraiges et mauvaises voulentez des dessusditz et en présence le dit de Saint-Just qui avoit beu avec eulx et estoient tous en une maison saillirent* (3) *hors dudit hostel le dit Bertault ayant ung braquemart* (4) *et le dit suppliant ung baston nommé ung*

(1) Là.

(2) Pensants.

(3) Sortirent.

(4) Espèce de sabre court, à simple poignée, sans garde et sans branches, qu'on portait pendu le long de la cuisse.

estaullier (1) *qu'il print au pies de l'uys* (2) *de la dite maison, lequel Bertault commença à courir après les dessusditz et au regard dudit Jehan suppliant il s'arresta et tantost après pour ce qu'il oyt* (3) *le dit Bertault cryant après les dessusditz et disant* Demeure, Demeure qui estes vous, *lors ledit suppliant ala après ledit Bertault tant pour dobte* (4) *que icelluy Bertault ne frapast ceulx qui senfuyoient que pour dobte ainsi qu'ilz ne se tournassent vers le dit Bertault pour le oultrager, et en courant après ledit Bertault il apperceut l'ung desditz compaignons qui le attendoit et s'estoit mis contre une maison pour l'espier, et a ceste cause ledit suppliant tout effrayé de la manière et contenance dudit compaignon, pour ce qu'il estoit nuyt et ne veoit on guières* (5) *en passant près, icelluy compaignon le frappa chauldement de son dist baston deux ou troys cops* (6) *sur la teste non pensant le necier* (7) *mais pour le mestre en fuyte, et alant le laissa, Et depuis a entendu ledit suppliant que celluy qu'il avoit frapé avoit nom Jehan Legars, tainturier, et que à l'occasion desditz cops il estoit alé de vie à trespas, à l'occasion duquel cas ledit suppliant s'est mis en franchise Requérant humblement que sur ce lui soit impartie nostre grâce et miséricorde. Pourquoy Nous, considérans que ledit Jehan a esté de tout le temps passé homme de bonne vie et de honneste conversation, sans avoir esté repris d'aucun villain reproche,*

---

(1) Objet qui servait dans l'écurie ou l'étable, alors appelée *estaule.*
(2) *Huis* ou *Huiz*, la porte.
(3) Ouït, entendit.
(4) Doute.
(5) Voyait-on guère.
(6) Coups.
(7) Tuer.

*voulans en ce cas pitié et miséricorde estre préférées à rigueur de justice, de grâce espécial, plaine puissance et auctorité royale au cas dessusdit, avons quitté, remis et pardonné, et par ces présentes quittons, remettons et pardonnons tout ledit fait auecques toute peine, amende et offense corporele, criminele et civile, en quoy il puet estre encouru envers nous pour la cause dessus dicte en imposant sur ce silence à nostre procureur, et le restituons à ses bonne fame et renommée et à ses biens. Sauf le droit de partie à poursuir à fin civile tant seulement. Si donnons en mandement aux baillifz de Senlis et de Vermandoiz et à touz noz autres justiciers présens ou avenir ou à leurs lieuxtenans et à chacun deulx si comme à lui appartendra que de nostre présente grâce pardon et octroy, ils fassent, sueffrent et laissent plainement et paisiblement jouir et user ledit Jehan Poquelin, sanz le contraindre, molester ou empescher, ne souffrir estre contraint, molesté ou empêché en corps ou en biens, ores ou autres foiz au contraire, mais son corps et ses biens se pour ce sont pris, arrestez ou detenuz, lui mettent ou facent mettre à plainne délivrance. Et que ce soit chose ferme et estable à touz jours nous avons fait mettre nostre scel à ces lettres. Sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes. Donné à Paris au moys de Janvier l'an de grâce mil cccc soixante dix huict, Et de nostre règne le XVIII*e. *Ainsi signé par le conseil*, Amys, *visa contentor* Picart.

(Archives Nationales, JJ. 119, pièce 215).

Pour copie conforme:

E. RÉVÉREND DU MESNIL.

(*A continuer*).



BIBLIOGRAPHIE

—

L'Église et les Comédiens. — Dans la *Revue critique d'histoire et de littérature* du 3 novembre, un écrivain d'une compétence spéciale en matière d'histoire ecclésiastique, M. A. Gazier, prend texte de l'article publié dans le *Temps* du 2 octobre par M. Ch. Livet pour revenir sur la question des comédiens et du clergé au XVII[e] siècle. Il produit de nouveaux textes qui infirment les conclusions de M. Livet; celui-ci disait, en effet : « Les comédiens n'ont jamais été séparés de l'Eglise par une excommunication juridiquement valable, et les foudres du clergé dirigées contre eux n'avaient qu'un caractère purement moral. » M. Gazier soutient, au contraire, que, du temps de Molière, les comédiens étaient excommuniés en France et que Molière a été traité comme tel par l'archevêque de Paris.

A l'appui de sa thèse, M. Gazier cite les textes suivants. Dans le *Rituel* de Paris, composé par l'archevêque Harlay de Chanvallon, on lit, *De Communione infirmorum*, page 73 : « *Cavendum in primis est ne ad indignos, cum aliorum scandalo, deferatur* [*viaticum*], *quales sunt usurarii, concubinarii, comœdi, notorie criminosi, nominatim excommunicati aut denuntiati*; *nisi sese prius sacra confessione purgaverint, et publicæ offensioni, prout de jure, satisfacerint.* »

Plus loin, p. 340, il est dit que la sépulture ecclésiastique doit être refusée « *manifestis et publicis peccatoribus qui sine pœnitentia moriuntur... aliis denique quibus in articulo mortis deneganda est eucharistia, ut supra titulo de Communione infirmorum*, artic. 2, p. 73 ».

Ces défenses, en effet, reproduites dans tous les rituels du XVIIe et du XVIIIe siècle, ne laissent place à aucune incertitude. M. Gazier conclut donc :

« C'est en vertu des lois en vigueur dans le diocèse de Paris que l'archevêque Harlay refusa d'enterrer Molière ; mais Louis XIV ayant dit : « Je le veux », le prélat courtisan, celui que Fénelon appelait faux et scandaleux, se souvint d'avoir lu dans *Tartuffe* :

» Il est avec le ciel des accommodements ».

Il imagina donc l'expédient que l'on sait ; il ordonna une enquête et permit d'enterrer Molière au cimetière de Saint-Joseph, mais à la nuit noire (à huit heures du soir, en février !) comme s'il eût voulu cacher aux Parisiens la honte de sa capitulation. »

L'argumentation de M. Gazier semble apporter une preuve indirecte, mais puissante, à l'appui de l'ingénieuse hypothèse de M. L. Moland dans son travail sur la *Sépulture ecclésiastique de Molière*, publié dans notre livraison de juin dernier.



ÉTUDES SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE MOLIÈRE. — Mme Edouard Fournier, la digne veuve de notre regretté collaborateur, si pieusement dévouée à la mémoire de son mari, vient de réunir sous ce titre et de publier, à la librairie Laplace et Sanchez, quelques-uns des plus remarquables articles disséminés jadis dans la *Revue française*, la *Revue des provinces*, et surtout dans la *Patrie* dont Ed. Fournier fut pendant plus de 20 années le lundiste applaudi. Ces frag-

ments dispersés ont été revus et mis en ordre par M. Paul Lacroix, ami dévoué de l'auteur, et une préface a été demandée à M. Auguste Vitu, « l'homme de France — dit le *Figaro* — qui en sait présentement le plus long sur Molière (1). Ce qu'a parfaitement su M. Vitu, c'est rendre justice et hommage à l'érudition variée, alerte, ingénieuse de cet insatiable curieux, de ce chercheur infatigable qui a porté ses investigations sur tous les points de l'histoire littéraire, et de l'histoire du théâtre en particulier. M. Vitu est de l'école exacte des Beffara, des Jal et des Soulié ; aussi n'est-il pas tendre pour les commentaires platement laudatifs des Etienne et des Auger. Il fait la guerre à la légende romanesque, à l'intuition pure et simple, à l'hypothèse aventureuse. Son esprit de critique et de contrôle ne se satisfait pas aisément ; il combat, chemin faisant, la fable encore trop accréditée du premier amour et du mariage de Molière : et son argumentation, d'une précision rigoureuse, d'une clarté parfaite, nous paraît décisive en cette question controversée. Revenant au livre d'Ed. Fournier, M. Vitu loue le jugement solide, l'esprit sagace et fin du critique plus encore que l'érudition du chercheur. Cette excellente préface, habile et courageuse à la fois, qui sera lue de tous les moliéristes, nous dispense de refaire l'éloge de ces *Etudes* que nous

---

(1) Selon la *Revue politique et littéraire,* ce premier rang appartiendrait à M. Ch. Livet, « l'homme qui sait le mieux tout ce qui concerne Molière et son théâtre », paroles de M. Maxime Gaucher. Si le *Temps*, le *Moniteur, Paris,* le *Français*, etc., se mettaient aussi à décerner des récompenses, gageons que ni le favori de M. Philippe Gille, ni celui de la *Revue bleue* n'obtiendrait ce prix d'excellence, qu'aucun moliériste ne songe à réclamer. Il faut laisser aux pédants de collège cette manie de distribuer des bons points et de faire « composer » les hommes de lettres comme de simples cancres. — « Qui est-ce qui ne sait pas quelque chose qu'un autre ignore ? » Le mot est de M. Jules Simon.

connaissions déjà pour la plupart, mais que tous les amateurs n'avaient pu réunir même à prix d'argent. On sait ce que vaut aujourd'hui le *Roman de Molière*, publié il y a 20 ans à 3 fr. 50 et rapidement épuisé; la première partie, la plus importante, est réimprimée ici sous ce titre : *les Amours de Molière*, que pourrait réclamer notre collaborateur Lapommeraye. Qui pourrait se flatter de retrouver toutes les livraisons de la *Revue des cours littéraires*, de la *Revue française*, de celle *des Provinces*, de la *Correspondance littéraire*, etc., où furent publiés pour la première fois : *la Famille et la jeunesse de Molière*, *A propos de Don Juan*, *Comment Molière fit Tartuffe*, *La Farce avant Molière*, *Les Poquelin à Bordeaux*, etc. ? Qui surtout pourrait réunir ces innombrables feuilletons de la *Patrie* dont on a détaché les curieuses et savantes notices historiques sur les comédies de Molière, ses interprètes de jadis et d'aujourd'hui, le foyer de la Comédie, le Jubilé de 1873 et le musée-Molière à la salle Ventadour ? Tout cela se trouve réuni dans un volume à bon marché dont il faut remercier vivement M. Laplace, l'éditeur et l'ami d'Ed. Fournier. Le succès de ce premier recueil l'engagera certainement a continuer la série : il lui sera facile d'extraire des mêmes lundis d'intéressantes *Etudes* sur Corneille, Racine, Regnard, Voltaire, Marivaux, Beaumarchais, Augier, Dumas et Sardou.



Le Molière-Moland. — Le tome XII (*7 sexies*) de la seconde édition Garnier frères, qui vient de paraître, contient :

le *Malade imaginaire*, précédé d'une notice bibliographique, historique et littéraire, accompagné d'une gravure sur acier, et suivi des actes I et III conformes à l'édition de Paris 1675, et des *Acta et ceremoniæ receptionis* d'après les éditions particulières de Rouen et d'Amsterdam 1673 ;

les *Poésies diverses*, comprenant: le sonnet et la lettre à La Mothe Le Vayer (1664); les huit vers placés au bas d'une gravure de Ledoyen, d'après Chauveau (1665); le sonnet en bouts-rimés et les Stances au Roi sur la conquête de la Franche-Comté. Les autres vers attribués à Molière par MM. Paul Lacroix, A. Dinaux, J. d'Ortigues et Moland lui-même ont été justement rejetés en note, à titre de simple renseignement: c'est dans cette dernière catégorie que M. Moland aurait dû placer les *Stances* « Souffrez qu'Amour, cette nuit, vous réveille », cette Sérénade pour le Roy n'étant pas de notre Molière, mais de Louis de Mollier, le musicien-poète, sous la signature duquel elle figure dans la 1re partie du *Recueil des plus beaux airs qui ont été mis en chant* (Ch. de Sercy, 1661);

enfin, un excellent *Lexique de la langue de Molière*, dont celui de Génin a fourni le fond.

Le dernier volume de cette belle édition, qui sera le tome Ier, est sous presse. Il comprendra la *Biographie* et la *Bibliographie;* on y trouvera un tableau très exact des pérégrinations de Molière en province, dont M. Moland a donné un avant-goût dans le *Français* des 2, 16 et 30 septembre dernier.



PERSONNAGES DE JEUNES FILLES DANS LE THÉATRE DE MOLIÈRE (1). — Sous ce titre, M. Henri de la Ville de Mirmont, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux, a publié, dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau* (3e série, t. XIII), une intéressante étude sur les principaux types de jeunes filles, Angélique, Elise, Marianne, Lucile et surtout Henriette, le personnage

(1) In-8° de 23 pages. Pau, imp. Veronèse, 1884.

de prédilection de Molière, la femme selon son cœur. M. de la Ville de Mirmont, qui est le petit-fils de l'auteur de *Charles VI*, aime Molière comme il faut l'aimer, complètement, dans son caractère et dans son génie. Il en parle avec éloquence, et nous applaudissons des deux mains sa brillante conférence, qui a obtenu le succès qu'elle mérite.



Lire dans le *Télégraphe* du 3 octobre : *Corneille chez Molière*, et dans l'*Évènement* du 4 : *Excuses à Molière*, par Deschaumes.



L'abondance des matières nous force de remettre à la prochaine livraison la fin de ce bulletin bibliographique; nous nous bornerons à signaler aujourd'hui la publication, par la maison Didot, du *Dictionnaire historique et pittoresque du Théâtre et des Arts qui s'y rattachent*, de M. Arthur Pougin. Ce beau volume, illustré de 350 gravures et de 8 chromolithographies, renferme tout ce que les gens du monde et les amateurs de spectacles désirent savoir du théâtre, de son histoire et de ses organes, de son langage spécial, de ses usages, lois, règlements, traditions, légendes. L'érudit collecteur s'étant presque toujours tenu dans les généralités, ce gros ouvrage est d'une lecture attrayante qui permet, grâce aux nombreuses illustrations, d'en faire un livre d'étrennes.

Le prix est de 40 fr. broché, de 50 avec une jolie reliure.

DU MONCEAU.



ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

Novembre 1684.

Merc. 1. — On ne joue point à cause de la feste de tous les Saints.		
Jeudy 2. — Le *Misantrope*. — Les Plaideurs. . . .	807 l.	»» s.
Vend. 3. — Le Cid. — *Escarbagnas*.	446	15
A Fontainebleau : Iphigénie et *Escarbagnas*. (Mlles Dancourt, Du Rieu et Desbrosses ont joué à l'essai et ont esté receues pour Pasques prochain). Service de la Cour.		
Sam. 4. — *Amphitrion*. — *Le Médecin malgré luy*. .	309	5
Dim. 5. — *Pourceaugnac* (Les Mandarins, ambassadeurs de Siam, sont venus à l'amphithéâtre).	1,076	15
Mar. 7. —*Les Médecins*.— Le Grand Turc (ou *la Turquie*).	196	15
Jeudy 9. — *Le Bourgeois gentilhomme*.	572	5
Vend. 10. — *Le Malade imaginaire*	327	»»
Sam. 11. — *Tartuffe*.	929	5
A Fontainebleau : Pénélope, *Les Fascheux*. Serv. de la Cour.		
Dim. 12. Retour de Fontainebleau. — *Le Malade Imaginaire*	1,017	»»
L. 13. — *L'Avare*..	333	15
M. 14. — Mitridate. — *Les Prétieuses*.	228	»»
J. 16. — *Amphitrion*, (Les Mandarins, idem). . . .	1,053	10
V. 17. — *Psyché* reprise après Fontainebleau. . . .	1,267	5
S. 18. — *Les Fascheux*. — *Le Médecin malgré luy*. .	182	5
D. 19. — *Psyché*.	1,343	5
M. 21. — *Tartuffe*.	324	»»
M. 22. — *Psyché*.	965	5
V. 24. — *Psyché*.	695	5
D. 26. — *Psyché*.	1,219	15
M. 28. — *Psyché*.	836	5
M. 29. — Sertorius. — *Le Mariage forcé*.	466	»»

J. 30. — *Psyché*. . . . . 1,063 »»
Recette du mois : 18,536 l. 5 s. — Part entière : 488 l. 10 s.

NOVEMBRE 1784.

L. 1. — Relâche, la Toussaint.
M. 2. — A Versailles : *L'Ecole des maris*. . . . Service de la Cour.
Merc. 3. — *Les Femmes savantes*. — *L'Ecole des Maris* [la de La Cave (Mlle Fusier) a débuté dans les 2 pièces par les rôles d'Henriette et d'Isabelle]. 1,006 l. 2 s.
Mardi 16. — A Versailles, la Fausse coquette et les *Fourb. de Scapin* (Préville) . . . . Service de la Cour.
Jeudy 18. — *L'Ecole des Femmes*. — Les Plaideurs. . 569 12
Dim. 21. — *Amphitrion*, 5e rep. de la Fausse Coquette, de Vigée. 2,967 6

Les 59e à 62e de la *Folle Journée* font 3,596.12; 4.205.8; 4835.12' et 3,868 l. 10 s.

G. M.



Mon cher Directeur,

Monsieur W. Knorich me demande une réparation à laquelle il a droit. Au tome VII, page 151, de ma nouvelle édition des *Œuvres de Molière*, j'ai dit dans une note que M. Knorich avait reproduit scrupuleusement le mot *inssenez* (au lieu d'*insensez*) d'après l'édition d'Amsterdam du *Festin de Pierre* de Villiers. Le mot *inssenez* du texte de M. Knorich n'est qu'une faute typographique, qu'il avait lui-même relevée dans le petit errata qui est à la fin de son introduction.

Votre bien dévoué collaborateur,

LOUIS MOLAND.



BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie-Française. — Mercredi 29, vendredi 31 octobre; lundi 3, mercredi 5, vendredi 7, lundi 10, mercredi 12, vendredi 14 novembre : *Dépit amoureux* (MM. Boucher, Eraste ou Valère; Joliet ou Roger, Mascarille; Davrigny, Valère ou Eraste; de Féraudy, Gros-René; M[lles] Durand, Lucile; Kalb, Marinette). — Dimanche 16, matinée: *Le Misanthrope* (MM. Delaunay, Prud'hon, Boucher, Joliet, Baillet, H. Samary, Falconnier; M[mes] Broisat, Amel et Marsy). — Lundi 17, mercredi 19, vendredi 21, lundi 24, mercredi 26, vendredi 28: *Dépit amoureux* (d°, d°).

Odéon. — Lundi 17 novembre, soirée populaire à prix réduits: *L'Etourdi* (MM. Amaury, Kéraval, Fréville, etc.)

Renaissance. — Dimanche 9 novembre, matinée : *Les Précieuses ridicules* (M. Galipaux joue Mascarille). Tous les soirs, tantôt *les Précieuses*, tantôt *Dépit amoureux*. — Dimanche 23, matinée: *Les Précieuses et l'Ecole des Femmes.*

Théatre de Douai. — Samedi 15 novembre, le 2e acte du *Dépit amoureux* (M. Coquelin aîné, Gros-René; M[lle] Reichenberg, Lucile; M. Boucher, Eraste; M[lle] Bara, Marinette) et la scène de Pancrace du *Mariage forcé* (les 2 Coquelin) précédés d'une remarquable *Conférence sur Molière et le Dépit amoureux*, par M. Moy, professeur.

Théatre du Parc, a Bruxelles. — Dimanche 16 novembre : *Les Précieuses ridicules* (M. Coquelin aîné, M[lle] Pinson et la troupe du Parc).

Théatre allemand de Berlin. — *Le Malade imaginaire* a été représenté, mais non compris.

« Les Allemands, dit M. Amédée Pigeon dans sa *Correspondance* au *Figaro*, ne voient qu'une forme grossière et démodée dans la comédie-ballet qui semblait à Théophile Gautier égaler en terreur salutaire les drames les plus noirs. Peu s'en faut qu'ils ne renient une des plus belles œuvres de Molière ; pour un peu ils l'effaceraient d'un

trait de plume. Plaisanterie grossière et qui a vieilli, audaces bonnes en 1673, au temps du Grand-Roi, mais qui ne peuvent plus amuser les délicats de l'an de grâce 1884, drôleries bonnes tout au plus à faire sourire le vieux Palais-Royal, mais incapables d'amuser les fins critiques du tout-Berlin.

Voilà les sottises qui ont été dites une fois encore et imprimées, à propos du *Malade Imaginaire*. Des hommes se sont rencontrés dans l'Allemagne qui se prétend lettrée et fine pour soutenir que Molière n'est glorieux que pour avoir écrit *Tartuffe*, le *Misanthrope* et les *Femmes savantes*. Les lourdauds! Que font-ils du *Médecin malgré lui*, de la *Comtesse d'Escarbagnas*, ce pur chef-d'œuvre ? — Ce sont ces gens-là qui vont applaudir les ennuyeuses pièces de Lessing, et comparent Schiller à Shakespeare. On est toujours tenté de croire à l'intelligence et au goût d'un peuple qui a tant de professeurs, tant de philologues, tant de critiques ! Mais quand, à propos d'un chef-d'œuvre, de pareilles choses se disent, on peut sourire. Je souhaite au Théâtre Allemand des pièces meilleures que le *Malade Imaginaire* !

Le correspondant *du Figaro* s'étonne facilement. Il est à prévoir que ceux qui se pâment aux solennels bavardages de *Wilhelm Meister* ne sauraient goûter la mâle simplicité de notre Molière.

Salle des Capucines. — Mardi 18 novembre, conférence de M. Coquelin aîné sur sa nouvelle étude : *Tartuffe*, avec exemples à l'appui et interprétation de quelques fragments du rôle qu'il doit jouer prochainement au Théâtre-Français. — Salle comble, très grand succès.

Sorbonne.—Samedi 22 novembre, notre cher collaborateur M. Gustave Larroumet, récemment nommé maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, a fait sa leçon d'ouverture sur la Société précieuse et l'Hôtel de Rambouillet, brillant prélude au commentaire des *Femmes savantes*, qui fera chaque samedi, de 3 à 4 heures, l'objet de son cours spécialement destiné aux candidats à la licence et à l'agrégation. Un nombreux auditoire a fait le plus chaud accueil au jeune professeur, dont il a apprécié du premier coup l'esprit, la verve et le savoir. Très-heureux début, que nous signalons à M. Fernand Samuel, en quête de conférenciers pour les matinées classiques du théâtre de la Renaissance.

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant: Georges MONVAL.

SIXIÈME ANNÉE

NUMÉRO 70 JANVIER 1885

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

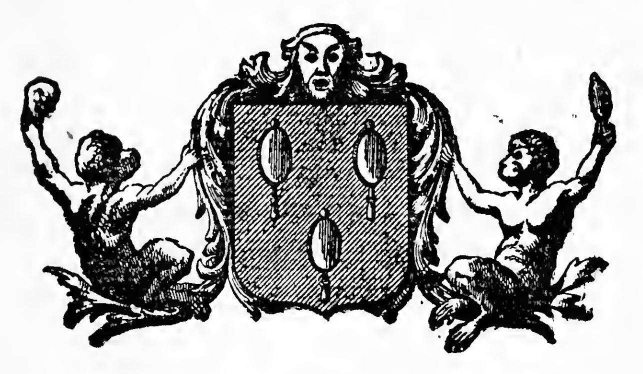
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

H. DE BORNIER, E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, P. MESNARD, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXX

SIXIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



LA MONTRE DE MOLIÈRE

—

A COQUELIN AINÉ

—

Plein d'esprit en cette rencontre
Le hasard, mon cher Coquelin,
T'a fait héritier de la montre
De Jean-Baptiste Poquelin.

Les deux noms riment à merveille,
Et ce n'est pas hors de saison,
Ami, de te dire à l'oreille
Que la rime riche a raison.

Oui, c'est la montre de Molière,
La petite fée aux yeux noirs,
L'inspiratrice familière
Des jours actifs et des longs soirs.

C'est le matin. Le soleil brille...
« Bonjour, ma bonne Laforêt!
» Voici l'heure de Mascarille. »
Il peut entrer, Molière est prêt.

« Trop courts instants de gaîté franche!
» Déjà neuf heures au cadran,
» C'est l'heure de monsieur Dimanche
» Qui vient se plaindre de Don Juan. »

Onze heures! Qui frappe à la porte?
« C'est monsieur Trissotin! Je dois
» Recevoir ce pédant; n'importe,
» Le drôle s'en mordra les doigts! »

Cingle-le bien de ta badine,
Molière, ce vil histrion!
Mais c'est midi, l'heure où l'on dîne...
« Introduisez Amphitryon. »

Deux heures. « Voici Célimène.
» Pauvre Alceste, je me fais fort
» De te venger de l'inhumaine,
» Tout en riant de toi d'abord! »

Trois heures. « Recevons Clitandre,
» J'aime cet homme au fier amour.....
» Mais le Roi que je fais attendre,
» Lui qui m'a fait souper un jour! »

Quatre heures. « Ma crainte était fausse :
» La montre du Roi retardait !
» C'est un cousin de monsieur Josse —
» L'orfèvre ! — qui la lui vendait. »

Cinq heures. « Au théâtre, vite !
» George Dandin *charme Paris ;*
» Mais quel méchant démon m'invite
» A rire aux dépens des maris ! »

Sept heures. « Ma journée est bonne
» Et, j'espère, va mieux finir.
» — Ah ! comment ? — Cela vous étonne...
» Eh bien, Armande va venir !

» Le ciel me fit d'humeur bourgeoise,
» J'aime ma femme bonnement,
» Quelquefois je lui cherche noise,
» Mais c'est l'affaire d'un moment ;

» Coquette, elle l'est, et frivole !
» Mais aussitôt que je la vois,
» Soupçons, angoisses, tout s'envole
» A la musique de sa voix.

» Comme l'aiguille marche vite !
» Dix heures. Elle ne vient pas.
» Qu'est-ce donc en moi qui s'agite ?
» Mais non, j'ai tort, j'entends son pas.

» *Je me trompais. Ce n'est pas elle!*
» *J'ai ri d'Arnolphe, j'eus bien tort;*
» *Oh! la perfide, la cruelle!*
» *O tourment pire que la mort!*

» *Je ne veux plus regarder l'heure...;*
» *Oublions l'ingrate à jamais!*
» *Ah! pauvre homme, c'est moi qui pleure!*
» *Hélas! à quel point je l'aimais!*

» *Je l'aime encor. Puisque je l'aime*
» *Malgré sa noire trahison,*
» *Il faut bien croire qu'elle-même*
» *Ne peut gouverner sa raison;*

» *Qu'elle vienne, et qu'elle demande*
» *Son pardon, mes bras vont s'ouvrir;*
» *Je te pardonne, Armande! Armande!*
» *Mais je sens qu'on en peut mourir!* »

Minuit. « *J'entends quelqu'un qui frappe*
» *A la porte... Holà! holà!*
» *Monsieur Tartuffe!... Je m'échappe,*
» *Chassez vite ce gredin-là!* »

Mais Tartuffe entre tout de même,
Et Molière, rien qu'à le voir,
S'avisant d'un fin stratagème,
Au coin du feu le fait asseoir.

» *Entrez, monsieur, sans fausse honte*
» *Installez-vous dans ma maison;*
» *En bien des choses qu'on raconte*
» *Dites-moi si l'on a raison;*

» *Partout, hélas! on calomnie,*
» *Et j'en ai l'esprit irrité,*
» *La vertu comme le génie;*
» *Dites-moi donc la vérité!* »

Molière, dont le regard plonge
Dans ce cœur sinistre et profond,
En cet entretien qu'il prolonge
Confesse son Tartuffe à fond.

Enfin, d'une voix moins amie,
Mais tout en souriant : « *Il est,*
» *Monsieur, trois heures et demie,*
» *Disons-nous adieu, s'il vous plaît!*

» *Laissez ma montre sur ma table!*
» *Elle me vient d'un vieux parent,*
» *Et maintenant allez au diable,*
» *Et bonsoir à monsieur Laurent!*

» *Fermons ma porte — dit Molière*
» *Dès qu'il est seul — tout doit finir :*
» *Armande ne rentrera guère,*
» *Et Tartuffe peut revenir!* »

HENRI DE BORNIER.



LA MISE EN SCÈNE DU *MISANTROPE*

—

Armande Béjard changea la mise en scène du *Misanthrope.*

La volonté la plus robuste se brise toujours devant la femme. Quand Molière mit en scène le *Misanthrope,* il dit à Armande qu'elle était de la première scène. En ce temps-là, Molière ne voyait plus sa femme qu'au théâtre. Ce beau rôle de Célimène, il l'avait créé pour elle dans le vague espoir de la ramener à lui; mais, aux premières paroles, il retrouva les plus altières rébellions. Il voulait donc qu'elle apparût au lever du rideau, sortant d'un air dédaigneux et saluant par son premier coup d'éventail. Ainsi, l'action était mieux engagée. Quoique Alceste ne parle pas d'elle dans son amère tirade, on sent bien que la femme a passé par là. Il n'y a point de misanthropes parmi les amoureux qui sont aimés. C'est la femme qui verse l'amertume sur les lèvres en révolte. Représentez-vous la scène : elle est bien plus vivante si l'on voit partir Célimène avec son sourire cruel. Alceste s'efforce de ne point parler d'elle, mais on sent tout de suite qu'elle est dans son cœur. Seulement il arriva ceci que Molière ne

put jamais décider Armande à paraître au commencement de la comédie pour n'avoir rien à dire. Quoiqu'elle fût grande comédienne, elle ne comprit pas ce jeu de scène ; Molière dut se résigner. Depuis, oncques ne vit Célimène au premier acte du *Misanthrope*.

Un soir, j'étais chez Mlle Mars avec Mlle Doze, déjà Mme Roger de Beauvoir, quand on vint à causer de Célimène, qui était le triomphe de Mlle Mars. Je lui rappelai l'histoire d'Armande. C'était la même femme ; elle donna raison à Armande, mais elle avoua que, s'il était mieux pour l'actrice de ne pas paraître pour ne rien dire, il serait mieux pour la pièce que Célimène marquât ainsi sa figure dès le lever du rideau.

Plus tard je parlai de ceci à Menjaud et à Geffroy : Menjaud, un misanthrope pris parmi les marquis de Louis XIV; Geffroy, un misanthrope du XIXe siècle, tout traditionnel qu'il fût. C'était là deux comédiens de haute lignée. Ils regrettèrent, comme moi, que Célimène ne fût pas du premier acte, même pour ne rien dire, puisque sa sortie était éloquente; mais comment décider une sociétaire, même avec le pouvoir le plus absolu, de paraître à la première scène comme une figurante ?

J'attendis les débuts de Madeleine Brohan ; mais quand cette belle créature dut jouer Célimène, presque tout le théâtre me représenta que c'était la sacrifier que de la forcer à paraître d'abord pour ne rien dire. Ce fut encore Molière qu'il fallut sacrifier, car les Célimènes sont rares. Madeleine avait la beauté et le charme, une voix d'un beau timbre, un air de tête héraldique, une démarche altière; elle savait bien jouer de l'éventail; il n'y avait pas

dans tout Paris une actrice qui représentât mieux cette immortelle création ; je ne pouvais donc pas troubler ses débuts en lui imposant la mise en scène rêvée par Molière ; d'ailleurs sa mère m'eût dénoncé à l'opinion publique comme un ennemi de sa fille. Quand Madeleine fut en possession du parterre, elle ne voulut pas se risquer davantage au premier acte.

Et il en fut ainsi de toutes celles qui, depuis, ont joué Célimène. C'était leur vouloir la mort que de les sacrifier au premier acte. Pas une seule n'a compris qu'il y a des silences plus éloquents que des flots de paroles.

Selon la pensée de Molière, la pièce commençait et finissait par deux sorties muettes de Célimène : deux coups d'éventail jetés avec le haut dédain des grandes coquettes : le premier expliquait le second. Eh bien, aucun directeur présent et futur ne parviendra à imposer la volonté de Molière : Armande a donné le pli.

Arsène HOUSSAYE.



Lundi 22 décembre, à l'hôtel Drouot, une statuette de Carrier-Belleuse : *Molière assis*, en terre cuite patinée, mise à prix à 300 fr., a été vendue 160 francs.





NÉCROLOGIE

—

J.-F. FABER

—

Les amateurs du Théâtre viennent de faire une perte sensible en la personne de M. Jules-Frédéric Faber, décédé à Bruxelles le 4 décembre, à l'âge de 47 ans.

Fils d'un père qui lui avait laissé une bibliothèque nombreuse, exclusivement théâtrale, héritier de son goût passionné pour cette branche de la littérature, il ne cessa d'en poursuivre patiemment le développement, adoptant à cet égard un plan tellement vaste, qu'il se serait nécessairement heurté contre l'impossibilité d'arriver.

Quoi qu'il en soit, il joignait à ses connaissances spéciales le don d'une critique éclairée, et s'était occupé principalement des théâtres français de la Belgique : on lui doit un ouvrage important en trois volumes sur cette matière, et les curieux y voient figurer, au début de leur carrière, bien des acteurs que Paris a depuis revendiqués, applaudis, et qui sont devenus la gloire de notre première scène dramatique.

Rien de ce qui touchait à son penchant favori n'était étranger à M. Faber : essentiellement Moliériste par destination, il a su, à l'occasion, placer son mot dans notre Revue d'une façon très judicieuse. Il était plein d'ardeur ; mais ses forces l'ont trahi, la goutte l'a paralysé et enlevé prématurément aux amis que lui avaient faits son mérite et sa parfaite aménité.

F. H.



A PROPOS DE *CASCARET*

—

Pour la seconde fois, M. Baluffe veut bien me citer dans son étude sur le *Dépit amoureux*, et me voilà de nouveau obligé à quelques mots d'explication.

Je n'ai pas donné le sens du mot *Cascaret* d'après l'édition Hachette, par la raison que ce terme n'y est l'objet d'aucun commentaire, mais d'après le Dictionnaire de Littré. Or Littré, qui se plaisait à marquer la part de tous ses auxiliaires, ne dit mot de M. Desfeuilles. Que viennent donc faire ici et M. Desfeuilles et l'édition Hachette ?

Au demeurant, je déclare sans difficulté que l'étymologie proposée par M. Baluffe me paraît plausible, d'autant plus que je la retrouve dans le *Dictionnaire des noms* de M. L. Larchey. Je l'ignorais, je l'avoue, bien que quercynois. Que ne suis-je de Béziers ! Mais tout le monde ne peut pas en être.

Quant au reproche d'oublier « cette fois encore » mon origine, je ne comprends plus. Je croyais, au contraire, m'en être souvenu une première fois pour relever une erreur de M. Baluffe. Je n'en suis pas plus fier que de raison, mais, du moins, à propos de *Bieule*, m'a-t-elle servi à quelque chose.

Je n'ai pas dit que j'ignorais les recherches de M. Baluffe : j'ai lu, en leur temps, ses articles de l'*Artiste* ; j'avouerai même que je prends tantôt profit, tantôt plaisir à ce qu'il écrit. J'ai dit simplement, et je crois pouvoir dire encore, qu'écrivant avant l'article où il déclarait qu'après lui il n'y avait plus rien à trouver dans les archives de Béziers, j'avais le droit de souhaiter qu'on y cherchât de quoi remplacer l'hypothèse peu justifiée de M. Labor.

Gustave LARROUMET.



UNE SIGNATURE DE MOLIÈRE

—

Grâce à M. Alexandre Dumas, les Archives de la Comédie Française possèdent enfin une signature authentique de Molière. M. A. Dumas vient d'offrir au Théâtre le bel autographe qu'il avait récemment acquis à la vente Bovet, et qui provenait de la collection Fossé-Darcosse. Cette précieuse relique va être placée au foyer des Comédiens, dans un cadre tournant qui permettra de lire le document entier.





RENDONS A MONTREUIL...

—

Lorsque notre regretté doyen, le Bibliophile Jacob, publia son trop fameux volume de « *Poésies attribuées à Molière* », il y comprit les stances bien connues :

C'est un amant, ouvrez la porte...

Il les avait trouvées, signées de l'initiale M, dans « *les Plaisirs de la poésie galante, gaillarde et amoureuse*, » recueil publié, sans lieu ni date, vers 1664, et ensuite dans les « *Maximes et Loix d'Amour, Lettres, Billets doux et galants* », Paris, 1669. — Donc elles étaient de Molière.

Belle conclusion, et digne de l'exorde !

M. Oct. Uzanne, ayant admis dans sa charmante collection des *Poètes de ruelles au XVIIe siècle* le galant abbé de Montreuil, ne s'arrêta pas à l'attribution si légèrement faite par M. Paul Lacroix, et publia, sans hésiter, les stances en question dans son choix, très judicieusement fait, des *Poésies* de l'abbé.

— Mais, avait dit le Bibliophile, « les éditeurs des *Poésies de J. de Montreuil* ont réuni pour former leur recueil toutes les pièces publiées avec les initiales M. ou D. M., quoique ces pièces ne fussent pas de lui ».

A cela on pouvait répondre d'abord que, si les éditeurs des *Poésies de Montreuil* avaient admis dans le volume toutes les pièces signées M. ou D. M., ce n'est pas un, mais cinq ou six volumes qu'il leur aurait fallu ; ces initiales, en effet, dans les Recueils de Sercy, de Chamhoudry, de Loyson, etc., ne désignaient pas seulement Montreuil, mais encore Montfuron, Montplaisir, et bien d'autres ; ensuite, il ne s'agit pas des *Poésies de J. de Montreuil* — que nous ne connaissons pas —, mais des « *Œuvres de Monsieur de Montreuil.* »

Or, dans le volume qui porte ce titre, et qui fut achevé d'imprimer le premier jour d'avril, avec privilège du 6 mars 1666, on trouve les cinq Stances, à la page 591 : cette première édition, comme le remarque fort justement M. Uzanne, a été donnée sous les yeux de l'auteur, et il est absolument impossible que Mathieu de Montreuil ait consenti à se parer des plumes du paon. Lui-même prend soin de dire, dans sa dédicace « à monsieur Molé... » qu'il a été son propre éditeur : « Je me suis hasté de faire imprimer les miens (mes papiers), de peur de me rendre aux justes raisons que j'avois de les brûler. » — S'il y avait plagiat, le plagiat serait donc volontaire, et pourquoi l'abbé de Montreuil, assez riche de son propre fonds, aurait-il chargé sa conscience de ce gros péché ?

Sans aucun doute, selon nous, d'accord en cela avec M. Octave Uzanne, la pièce est bien de l'abbé de Montreuil. Ce n'est pas l'opinion de M. Gustave Mouravit. (1) Dans

(1) Voir le *Molièriste*, 3e année, p. 316.

le *Moniteur du Bibliophile* (nos du 1er janv. et du 15 févr. 1881), il nie tout à la fois l'attribution à Molière et l'attribution à Montreuil ; il combat M. Paul Lacroix et M. Octave Uzanne. Les stances peuvent être de Montplaisir ou de Montfuron, celui-ci connu dès 1632 par un recueil de vers, celui-là né en 1610 ; mais de Montreuil, jamais. Et pourquoi ? parce que Montreuil, que l'on croit né entre 1616 et 1620, n'aurait eu que de vingt à vingt-quatre ans lorsqu'ont paru pour la première fois ces vers, en 1640, dans la *Comédie des Chansons*. Mais est-ce bien là une raison suffisante ? J'admets que M. de Montreuil soit né seulement en 1620, et que la chanson ait couru les rues un peu avant 1640, soit en 1638, soit même en 1636 : un jeune poète de dix-sept à vingt ans ne peut-il en avoir composé les vers ? Trente ans plus tard, il les retrouve, les juge médiocres, les remanie et les donne sous une forme nouvelle, plus parfaite, dans le recueil de ses œuvres complètes : à cela quoi d'étonnant ?

Le parti de l'attribution à Molière s'est fortifié récemment d'une recrue importante dans la question.

M. Massenet, le jeune compositeur membre de l'Institut, a publié la musique des « Stances de Molière. »

Cette musique, donnée comme du temps, aurait été simplement transcrite par M. Massenet.

Où se trouvait cette notation contemporaine des paroles ? Portait-elle le nom du poète ? M. Massenet seul pouvait répondre à ces questions. Nous les lui avons adressées : de sa réponse, faite de la meilleure grâce du monde, il résulte que la musique des stances est bien son œuvre, et que, étude ou jeu d'esprit, c'est un pastiche,

— un pastiche heureux, — de la musique telle qu'on l'écrivait à la fin de la première moitié du XVIIe siècle.

Rendons à Molière ce qui est à Molière : mais ne lui donnons pas ce qui appartient à Montreuil. A celui-ci, laisssons au moins les vingt petits vers qui rappellent le nom oublié d'un des fervents admirateurs de Molière, dans le monde des Précieux et des Précieuses de la Cour. — Montreuil aura les *Stances* : Molière aura le *Misanthrope*.

CH.-L. LIVET.

LE BANQUET-MOLIÈRE

—

Nous avons déjà reçu une trentaine d'adhésions au banquet du jeudi 15 janvier prochain.

Rappelons à nos lecteurs qu'il aura lieu au café Corazza, rue et galerie Montpensier, 12, au Palais-Royal, à cinq heures et demie.

La cotisation reste fixée à dix francs.

On est prié de se faire inscrire avant le dimanche 11 janvier.





NOTE

SUR *L'AMPHITRYON* DE MOLIÈRE ET *LES DEUX GENTILSHOMMES DE VERONE.*

—

Le hasard d'une lecture vient de me mettre sous les yeux une curieuse rencontre entre Shakespeare et Molière. Il s'agit de deux comédies sans autre ressemblance entre elles et que l'on ne songerait guère à comparer : les *Deux Gentilshommes de Vérone* et *Amphitryon.*

Cette rencontre n'a pas encore été signalée, à ma connaissance du moins. Je ne la trouve ni dans l'édition Moland, ni dans l'édition Régnier, ni dans le *Moliériste*, qui centralise les plus récentes études moliéresques. L'article de M. J. Guillemot, *Shakespeare et Molière* (tome I, page 208), n'en parle pas.

J'ai cru qu'il ne serait pas inutile de faire connaître cette coïncidence, si fortuite et si accidentelle soit-elle. Rien n'est inutile de ce qui touche Molière, ni ne doit nous être étranger. C'est pourquoi l'on prendra peut-être quelque intérêt à cette note, qui n'a du reste aucune prétention littéraire.

On connaît le vers :

> Cet homme assurément n'aime pas la musique.

D'autres sentiments que ceux de Sosie et une situation

différente provoquent une réponse analogue dans *les Deux gêntilshommês de Vérone*, acte IV, scène II, entre Julia et l'aubergiste. La suite de l'intrigue, de quoi je ne m'occupe point ici, a amené Julia, sous des vêtements d'homme, dans une auberge où elle demeure inconnue et passe pour un jeune seigneur étranger. Son air de tristesse (elle est à la recherche de son amant) émeut l'aubergiste qui, pour l'en distraire, la conduit à un concert. La mélancolique Julia, occupée d'autres soucis, n'écoute point la musique, et, comme son hôte s'en étonne, elle lui répond vivement, et son humeur interloque tout à fait le digne homme. La vivacité et la maussarderie des répliques de Julia provoquent cette réflexion de l'aubergiste :

> *I perceive you delight not in musik.*
> Je vois que vous n'aimez pas la musique,

boutade qui n'est ni moins motivée ni moins plaisante que l'a-parte de Sosie.

Il y a plus. Un monologue dont le comique s'accroît de celui de la mise en scène se trouve dans la comédie Shakespearienne comme dans l'œuvre de Molière : le monologue de Sosie au premier acte, et le jeu de sa lanterne ont leurs équivalents dans la pièce anglaise. Je ne rappelle pas la scène de Sosie que chacun sait par cœur. Je me borne à citer la scène de Launce, un valet poltron et gourmand comme celui de Molière.

Cette scène, la 3e de l'acte II, est assez longue. La gaîté en est un peu lourde et grosse. Je résume en marquant les analogies des jeux de scène. Le fond ne fait rien à l'affaire. Le personnage entre en scène tenant un chien en

laisse. Il a quelque histoire à raconter au public. Il la met en scène:

Nay, I'll show you the manner of it. This shoe is my father. No this left shoe is my father. No No this left shoe is my mother. Nay, that cannot be so, neither! Yes it is so, it is so.... Now this staff is my sister,... this hat is Nan, our maid. I am the dog. O! the dog is me, am I am the dog... Now I come to my father: Father, your blessing, etc.

« Voilà l'histoire. Ce soulier, c'est papa. Non, papa, c'est le gauche. — Non, c'est maman le gauche. Non, ça ne va pas comme ça. — Si, c'est ça, c'est tout-à-fait ça. — Le bâton, c'est ma sœur, et la bonne, Non, c'est mon chapeau. Moi, je vais faire le chien. Oui, le chien c'est moi, et moi, je fais le chien. — Je vais vers papa: « Papa, votre bénédiction, etc. »

Tous ces plaisants détails, ces inoubliables jeux de scène de l'*Amphytrion* se retrouvent ici. Qu'il y ait d'ailleurs nombre de différences entre les deux scènes, chacun le voit ; mais il m'a paru curieux de rapprocher deux répliques analogues et aussi humaines de part que d'autre, deux jeux de scène aussi comiquement imaginés par deux génies bien dissemblables, pour exciter la même gaîté dans le parterre. Tant il est vrai que, si profondes soient-elles, les distinctions de races et d'époques ne prévalent jamais sur le fond identique partout de l'humaine nature.

L. G. P.





LE GRAND FLANDRIN DE VICOMTE

qui crache dans un puits pour faire des ronds n'est pas même l'inventeur de son passe-temps ingénieux. Dans l'*Ancien Théâtre françois*, publié par Viollet le Duc (t. II, p. 207-222) se trouve imprimé un « Sermon des Foulx »,

> Sermon joyeux et de grande value
> A tous les foulx qui sont dessoubz la nue...

dans lequel, p., 220, l'auteur anonyme fait passer en revue toutes sortes de fous :

> Leurs façons et manière de faire
> Fault desclarer : il en est nécessaire.
> L'ung bat les chiens en cuysine ou estable...
> . . . .
> . . . .
> L'aultre est plus sot, qui crache en ung puys;
> [Et] d'aultres aussi, qui ne sont guère saiges,
> Qui à l'église vont riant aus ymages...

Il semble donc que la locution *cracher dans un puits* (pour faire des ronds) ait été employée depuis longtemps pour désigner un imbécile désœuvré.

H. FRITSCHE.





BIBLIOGRAPHIE

—

Molière helléniste. — Nous trouvons, dans un discours prononcé à la distribution des prix du lycée Henri IV par M. Glachant, inspecteur général de l'Université, quelques lignes spirituelles consacrées à Molière. Nous les reproduisons parce qu'elles soulèvent une question intéressante et contiennent un rapprochement curieux et neuf :

« Il faut l'avouer, le grec n'a pas toujours été en honneur chez nous ; quelques-uns de nos beaux-esprits s'en sont passés ; d'autres n'ont pas craint d'en médire, et, parmi ces derniers, Molière :

Excusez-moi, monsieur, je n'entends pas le grec,

est un vers délicieux dans la bouche d'une jeune fille spirituelle et sensée, ayant horreur des pédants. Philaminte ajoute aussitôt :

J'ai pour les livres grecs un merveilleux respect.

Molière, lui, semble résolu à n'y voir que l'*Ithos* et le *Pathos*, le jargon du médecin Desfonandrès et « les belles choses » qu'il prête à ce « benêt d'Aristote » réfuté par son maître Gassendi. Et voyez l'injustice. En imitant Plaute ou Lucrèce, voire quand il n'imite personne, Molière si Français, si Versaillais, est le disciple des Grecs sans le savoir. C'est pourquoi Boileau et Fénélon le comparent à Térence, et, pour ainsi dire, font de Molière un « Ménandre malgré lui ».

M. Glachant met en note après « sans le savoir » :

« Quelquefois le sachant ; témoin ce passage du *Misanthrope* qui renferme une fine définition de l'amitié :

> Avec lumière et choix cette union veut naître ;
> Avant que nous lier il faut nous mieux connaître ;
> . . . .
> Souffrons donc que le temps forme des nœuds si doux.

Aristote dit (*Morale à Nicomaque*), VIII, 4) : « L'amitié a besoin de temps et d'habitude ; selon le proverbe, on ne peut se connaître mutuellement avant d'avoir mangé ensemble plus d'un boisseau de sel. On ne peut admettre une personne en son amitié avant de lui avoir accordé et inspiré une confiance et une affection réciproques. » Le rapprochement est évident ; nous ne le croyons pas fortuit. »

Il se pourrait bien, en effet, que Molière se soit rappelé ici quelque explication grecque entendue jadis au collège de Clermont ; peut-être aussi ne s'est-il inspiré que de la situation dramatique. Quant au reste, les railleries contre l'autorité surannée d'Aristote, l'aversion d'Henriette pour la galanterie pédante de Vadius ne prouvent pas qu'il ait été un ennemi du grec, ou même un indifférent envers la langue d'Aristophane : ce ne sont là que des railleries très justifiées contre des excès ridicules. On connaît le propos que lui prête Segrais : il aurait longtemps « épluché les fragments de Ménandre » et sans doute aussi les autres comiques grecs avant de se fier à son seul génie. Nous croyons même qu'une lecture attentive de ses comédies permettrait d'y relever un assez grand nombre de réminiscences involontaires ou d'imitations directes de la littérature grecque. Pour ne citer qu'un exemple, on a déjà signalé, dans le *Médecin malgré lui*, un rapport frappant avec les *Chevaliers* d'Aristophane. Ce n'est pas le seul ; et la recherche des analogies de ce genre fournirait

une utile contribution aux études comparatives dont le théâtre de Molière a été l'objet.



Molière en Russie. — Le *Livre* du 10 novembre dernier a publié un curieux article de M. Mikhaïl Achkinasi sur *les Influences françaises en Russie.* L'auteur commence par Molière « Français entre tous »; nous l'en félicitons et l'en remercions, cet étranger qui s'est montré par là plus juste et plus éclairé que certains de nos compatriotes. L'analyse la plus détaillée du travail de M. Achkinasi n'en donnerait qu'une idée trop imparfaite; nous préférons renvoyer le lecteur à l'article même, qui comprend les traducteurs, les imitateurs, les critiques et les interprètes de Molière en Russie.

C'est d'abord un tableau de la Russie littéraire à la fin du XVIIe siècle : au temps de Molière, nuit profonde; puis l'influence d'Alceste, de Don Juan : puis la censure, etc.

La première apparition de Molière en Russie date de Pierre le Grand (1702) avec le *Médecin malgré lui* (Biti doctor) représenté à Moscou par des élèves de chancelleries sous la direction d'un régisseur allemand, J. Kuncht. Il faut attendre 1757-1758 pour avoir 8 autres comédies de Molière traduites. Griboïedof, le « Molière russe » (1795-1831), a fait de larges emprunts au *Misanthrope* et aux *Femmes Savantes*: Soumarokof, à l'*Avare*; puis viennent le *Don Juan* de Pouchkine, le *Misanthrope* de Kokochkine, le *Malade Imaginaire* de Polevoï, sans oublier trois auteurs plus rapprochés de nous, Ostrowski, Bielinski et Vesselovski.

Ce que nous retiendrons surtout de cet intéressant article, c'est l'annonce d'une grande édition de *Molière* en russe, comprenant la traduction de 20 comédies par MM. Minaev, Kourotchkine et Grigoriev, précédée d'une biographie par M. Vesselovski, déjà connu par ses savantes études des grands chefs-d'œuvre de Molière. C'est aussi la mention de Molière traduit en petit russien, en arménien et dans la langue géorgienne, et des représentations à Tiflis.



Dans la même livraison du *Livre*, le rédacteur en chef, M. Octave Uzanne, a entièrement consacré sa chronique mensuelle au regretté bibliophile Jacob. C'est le plus important et le plus digne adieu qui ait été fait dans la presse à l'excellent Paul Lacroix, par la bouche émue d'un ami sincère et d'un disciple reconnaissant.



Toujours dans le *Livre*, à la page 704, notre collaborateur M. Ch. Livet, rendant compte des illustrations de M. Leman pour les *Fâcheux* de la grande édition Lemonnyer, rappelle qu'il a « le premier signalé, sans que personne en eût fait la remarque avant lui », que l'estampe de cette comédie, dans l'édition de 1682, nous donne, *en la personne du valet La Montagne*, un portrait de Molière conforme à la fameuse gravure de Simonin représentant le comédien-poète *dans le rôle de Scaramouche.*

D'abord, l'eau-forte de Simonin est intitulée : le vray portrait de M. de Molière en habit *de Sganarelle.*

En outre, dans les *Fâcheux*, Molière jouait cinq rôles

différents, parmi lesquels ne figure pas celui de la Montagne, qui fut créé par son camarade Du Croisy.

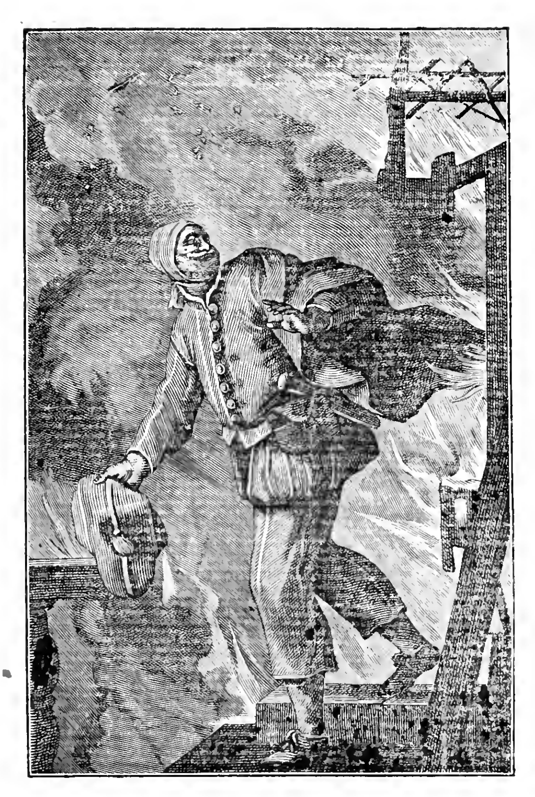
L'inventaire des costumes de Molière, publié par Eud. Soulié dans ses précieuses *Recherches*, permettrait à M. Livet de connaître exactement les personnages joués par Molière dans sa comédie-ballet des fêtes de Vaux.

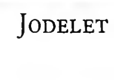


DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET PITTORESQUE DU THÉATRE ET DES ARTS QUI S'Y RATTACHENT. — Nous n'avons à parler ici de ce bel et bon ouvrage qu'en ce qui concerne Molière et son temps. Nous avons dû pourtant le parcourir en entier; nous y avons trouvé plaisir et profit, et nous nous sommes convaincu que, si ce travail considérable, qui fait le plus grand honneur à M. Arthur Pougin et à la maison Didot, comble une véritable lacune en tenant lieu, à lui seul, de presque toute une bibliothèque théâtrale, il est cependant susceptible d'une amélioration capitale, étant à la fois trop et pas assez complet.

Trop — car il dépasse les limites mêmes de son cadre et les promesses de son titre : que viennent faire, dans un Dictionnaire du THÉATRE, les articles *aérostats*, *acrobates*, *courses de chevaux* et *de taureaux*, *escamoteurs*, *hippodromes*, *feux d'artifice*, *jardins publics*, *animaux savants*, *tournois*, *bals*, *combats de coqs*, *cirques*, *équilibristes*, *dompteurs*, *ducasses*, *kermesses*, etc., qui appartiennent exclusivement au SPECTACLE ou au SPORT ?

Pas assez — puisqu'il ne contient pas un nom de chef-d'œuvre, de poète illustre ou de grand comédien ; que la





Jodelet



Mezzetin



Scapin

Dictionnaire du Théâtre, par A. Pougin (F. Didot, éditeur).

biographie et la bibliographie n'y ont pas trouvé place, et que certains articles des plus importants, tels que *acteurs-auteurs*, *affiches*, *billets*, *souffleurs*, *spectacles à la Cour*, *Théâtre français hors de France*, et autres, ne donnent pas l'historique complet de la matière, alors qu'ils mériteraient au moins les mêmes développements que l'article *Almanachs de théâtre*, par exemple, l'un des meilleurs du recueil, véritable monographie du sujet, qui n'occupe pas moins de 7 colonnes. Il y a là un manque de proportion, que je reprocherai encore aux articles *Comédie italienne* et *Théâtre de la Foire*, auxquels M. Pougin a consacré 25 et 15 colonnes quand il n'en accordait que 6 à l'article *Comédie française*.

Je sais bien qu'il est difficile de tout dire, même en 775 grandes pages imprimées sur 2 colonnes représentant plus de 60,000 lignes. Mais M. Pougin pourrait supprimer sans inconvénient un certain nombre de mots de l'argot théâtral aujourd'hui abolis, de détails rétrospectifs sur des théâtres disparus, et donner leur place à d'importantes omissions que je n'ai pas à lui signaler ici et qu'il connaît d'ailleurs aussi bien que moi. Si M. Pougin veut tenir compte de cette légère observation dans la 2e édition qu'il ne peut manquer de donner de son *Dictionnaire*, il satisfera non-seulement les gens du monde et les amateurs de beaux livres, mais ceux d'un goût plus difficile, les érudits, les chercheurs, qui veulent du nouveau, du rare, de l'inédit.

Pour nous, nous ne pouvons que lui savoir gré de nous donner une réunion si intéressante de documents, de notes, d'informations et surtout d'illustrations relatives à nos

études spéciales. Nous signalerons comme appartenant à l'iconographie moliéresque les reproductions suivantes :

Portrait de J.-B. Lully. — Baron en habit tragique. — Frontispice par F. Chauveau du tome II des *Œuvres de M. Molière* (1666), représentant Arnolphe et Mlle de Brie dans Agnès. — P. Corneille (qui n'est pas le premier auteur dont on ait célébré l'anniversaire, puisque celui de Molière date de 1773). — La 2e journée des *Plaisirs de l'Ile Enchantée*, représentant une scène de la *Princesse d'E-lide* devant LL. MM., d'après une planche d'Is. Silvestre. — Une scène des *Précieuses*, d'après l'estampe de 1682. — Différentes gravures du grand carrousel de 1662, donnant les costumes de la *Princesse d'Elide* et des *Amans magnifiques*. — Molière, d'après le portrait de Coypel, gravé par Lépicié. — Une scène de l'*Amour peintre* (Brissart, 1682); la même, gravée par Laurent Cars, d'après F. Boucher. — Molière invoquant le génie de la Comédie (?). — Polichinelle au XVIIe siècle. — Jodelet fuyant les flammes (Th. du Marais, 1634). — Une scène de *Mirame*, donnant l'ouverture du théâtre de Richelieu au Palais-Cardinal. — Un marchand d'orviétan au XVIIe siècle. — Le Mezzetin, costume adopté par les Scapin, les Sbrigani, les Covielle et les Mascarille de Molière. — Une scène de l'*Impromptu de Condé*. — Trivelin, Scapin et Scaramouche; Turlupin, Gros-Guillaume et Gaultier-Garguille.

Terminons en remerciant tout spécialement M. Pougin d'avoir consacré un article au mot *Moliériste*, — mais espérons que dans sa très prochaine édition il y aura le mot : MOLIÈRE.

DU MONCEAU.



ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Décembre 1684.

Sam. 2. — *Psyché* (frais extraordinaires de la pièce : 202 l. 6 s.)	536 l.	15 s.
Dim. 3. — *Psyché*	812	15
Mardi 5. — Bérénice. — *Les Fascheux*	522	10
Mecredy 6. — *Psyché*	730	5
Vend. 8. — La Notre Dame (Feste de la Vierge)	Néant.	
Sam. 9. — Le *Misantrope*. — Le *Cocu Imaginaire*	377	5
Dim. 10. — *Psyché*	1,020	10
Lundy 11. — Le *Malade Imaginaire* (frais extraordinaires 48 l. 5 s.)	472	15
Mecr. 13. — *Psyché*	899	10
Vend. 15. — L'*Escolle des Maris*. — *Scapin*	350	5
Sam, 16. — Rodogune. — L'*Ombre de Molière*	370	15
Dim. 17. — *Psyché*	1,023	15
Mardy 19. — L'*Escolle des femmes*. — La danse de Gigogne	354	»
Jeudy 21. — *Psyché*	1,375	15
Vend. 22. — Le Cid. — *Les Fragmens de Molière*	373	5
Sam. 23. — Pompée. — *Escarbagnas*	408	10
Dim. 24 et L. 25. — Veille et feste de Noël	Néant.	
Mardy 26. — *Psyché*	946	10
Mercr. 27. — A Versailles : *Tartuffe* (MM. Rosimont, La Grange, Dauvilliers, Du Croisy, Le Comte, Beauval, Hubert ; Mlles Guérin, Beauval et de Brie).	Service de la Cour.	
Jeudy 28. — *Psyché*	674	5
Vend. 29. — Le *Festin de Pierre*	276	5
A Versailles : Britannicus. — *Les Fragmens*.	Serv. de la Cour.	

Recette du mois : 17,454 l. 10 s. — Part entière, 444 l.

DÉCEMBRE 1784.

Jeudi 2. — Relâche pour le Service de la Cour.			
Mardi 7. — A Versailles : l'*Etourdi.*	Service de la Cour.		
Mercr. 8. — Conception N. D.	Relâche.		
Mard. 14. — L'*Ecole des femmes.* — *Le Médecin malgré luy*		579	1
Vend. 24 et Sam. 25. — Veille et jour de Noël. . .	Relâche.		
Mard. 28. — *L'Avare.* — Crispin médecin		424	12
Jeudi 30. — Les *Femmes savantes.* — L'*Ecole des Maris.*		481	14

G. M.



BULLETIN THÉATRAL

—

COMÉDIE FRANÇAISE. — Samedi 6 décembre, *Dépit amoureux* (MM. Boucher, Joliet, Davrigny, de Féraudy; Mlles Durand, Kalb). — Lundi 8, *le Mariage forcé* (MM. Martel, Joliet, Villain, Truffier, Davrigny, Le Bargy, Leloir. Mlle Fayolle). — Samedi 13, *le Médecin malgré lui* (MM. Got, Barré, Joliet, Roger, Davrigny, Falconnier; Mmes P. Granger, Frémaux, Amel). — Lundi 22, *Dépit amoureux* (do). — Vendredi 26, le *Mariage forcé* (do). — Samedi 27, les *Femmes savantes* (MM. Got, Barré, Coquelin cadet, Silvain, Roger, Villain, Baillet, Masquillier, Mmes Brohan, Jouassain, Barretta, Broiset, J. Samary).

ODÉON. — Lundi 8 décembre, soirée populaire à prix réduits : reprise des *Ménechmes* de Regnard, avec suppression du prologue de 1705 où Mercure disait :

Depuis qu'un peu trop tôt la Parque meurtrière
Enleva le fameux Molière,
Le censeur de son temps, l'amour des beaux-esprits,
La Comédie en pleurs et la scène déserte
Ont perdu presque tout leur prix;
Depuis cette cruelle perte,
Les plaisirs, les jeux et les ris
Avec ce rare Auteur sont presque ensevelis.

Grand succès pour Mme Crosnier et M. Amaury dans les rôles d'Araminte et de chevalier. Le notaire Robertin est excellemment joué par Fréville, qui étudie en ce moment le prœsès de la cérémonie du *Malade* pour le 15 janvier. — Jeudi 25 (Noël), matinée, *Tartuffe*. — Dimanche 28, matinée, les *Femmes savantes*. — Lundi, 29, soirée populaire, *Tartuffe* (M. Chelles).

Cercle Gaulois. — Dans la petite salle du passage de l'Elysée des Beaux-Arts, jeudi 4 décembre, répétition générale du *Bourgeois Gentilhomme*, avec lequel M. Talbot a commencé le samedi 6 une tournée en province par Versailles et les villes du Nord, Arras, Lille, etc. L'ex-sociétaire de la Comédie-Française joue M. Jourdain; M. Degard, le Me de philosophie et le muphti; M. Touzé, le Me de musique et Covielle; M. Krauss, le Me de danse et Cléonte; le Me d'armes reparaît en Dorante; Dorimène est supprimée, ainsi que le repas; Mmes Darty, Dalbret et Violette jouent Me Jourdain, Lucile et Nicole. Le spectacle commence par le *Philosophe sans le savoir* de Sedaine, sous ce titre : *le Duel*, et se termine par des vers *à Molière*, spécialement écrits pour M. Talbot par M. Caristie Martel.

Société de Géographie. — Dimanche 14 décembre, soirée donnée par les élèves de M. Talien : le 1er acte du *Misanthrope*.

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant: Georges MONVAL.

SIXIÈME ANNÉE

NUMÉRO 71 FÉVRIER 1885

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

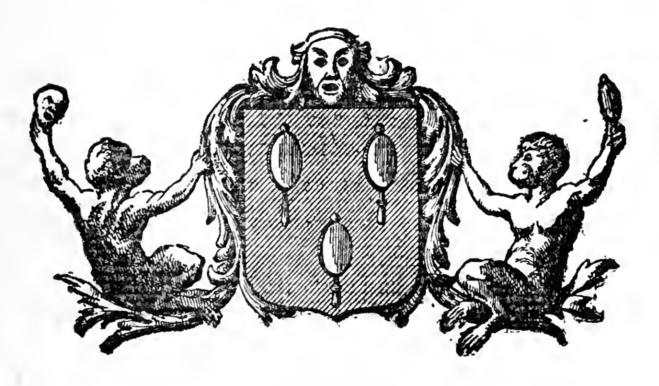
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

H. DE BORNIER, E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, P. MESNARD, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXI

SIXIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



TOAST

—

Nous boirons à Molière, à sa Muse hardie
Que le plus beau rayon de la Gloire irradie !
Saluons ce franc rire armé de blanches dents
Et ces beaux yeux taillés dans les prismes ardents.

Molière est bien Français et tout Paris l'acclame :
C'est que Paris en lui retrouve encor son âme.
Si Racine est un Grec, Corneille est un Romain ;
Molière au sol Gaulois marque mieux le chemin !

Comme on voit en avril les vives giroflées
Egayant votre front, ruines désolées,
Molière c'est le rire éclatant et profond
Qui survivra toujours aux choses qui s'en vont.

La conquête immortelle est celle du Génie.
Louis, le Roi-Soleil, s'est miré dans le Rhin ;
Mais que nous reste-t-il de ce bruit souverain ?
Il nous reste Molière et sa verte ironie.

Evoquant sa première et dernière victoire,
Si Louis revenait du royaume des morts
Sourire à son passé sans peur, non sans remords,
Recherchant son Paris, recherchant son histoire,

Il ne retrouverait, en sortant du tombeau,
Que ta Maison, Molière, un Versailles plus beau !
C'est l'arche de l'esprit qui porte d'âge en âge
Le rire des aïeux, le meilleur héritage.

Alceste ! qui dira les larmes de ton cœur ?
Car il ne riait pas de l'amour, ce moqueur !
Il avait beau railler ; la belle Célimène
Disait : L'homme s'agite et la femme le mène.

La larme sur le rire est le pur diamant.
Ah ! si la passion l'a jeté dans l'orage
Et si son cœur trop tendre a fait plus d'un naufrage,
Il nous est bien plus cher, blessé mortellement.

Mais, si la passion lui donnait le vertige,
L'art revenait à lui, l'art dans tout son prestige !
Le théâtre effaçait les pleurs de la maison ;
L'esprit prenait le cœur et changeait l'horizon.

Alors la Vérité, quand il l'avait saisie
A plein corps, lui disait : Je suis ta poésie ;
De ma seule pudeur couvrant ma nudité,
Et tu me montreras dans toute ma beauté.

C'est que la Vérité dans sa verve brûlante
Pour lui sortait du puits encore ruisselante :
Et dans sa coupe d'or ou dans son broc divin,
Miracle de son art, l'eau se changeait en vin !

Arsène HOUSSAYE.



LE BANQUET DU QUINZE JANVIER.

—

Le 5e banquet annuel des Moliéristes a eu lieu le jeudi 15 janvier, à 6 heures du soir, au café Corazza.

Nous avions pu arriver cette année au chiffre de 60 adhésions ; mais à la dernière heure des empêchements ont réduit à 48 le nombre des convives, qui ont trouvé à leur place un élégant menu « moliéresquement » illustré par un jeune amateur, M. Ch. de L. Voici la liste des présents, par ordre alphabétique : MM. Ad. Aderer, du *Temps* ; H. Allouard, le sculpteur du *Molière mourant*; Bayard; Bodinier, l'aimable secrétaire de la Comédie-Française ; Henri de Bornier ; Ad. Brisson, des *Annales politiques et littéraires ;* Chagot ; Coquelin-Cadet, représentant à lui seul Trufaldin, Gros-René, maître Jacques; Edmond Cottinet ; Alb. Dayrolles ; J. Favre ; G. Ferrier; Eug. Garraud ; J. Guillemot, le critique du *Messager de Paris* qui signe Noll au *Français* ; G. d'Heylli, de la *Gazette anecdotique* ; F. Hillemacher ; G. Hœntschel ; Arsène Houssaye ; Jeanvrin ; Jouaust ; Henry Jouin ; A. Lalauze; Henri de Lapommeraye ; G. Larroumet ; Leloir, le jeune « manteau » de l'*Avare*, du *Mariage forcé*, du *Tartuffe*; Jacques Leman ; Leys ; Dr Luc ; Maret-Leriche ; E. Ma-

reuse ; Ch. Marie ; C. Martel, l'excellent Cléante du *Tartuffe* et Béralde du *Malade*; Paul Mesnard; A. de Montaiglon ; Georges Monval ; Eug. Morand ; Louis Noël, statuaire ; Ed. Pasteur ; Lucien Paté ; Célestin Port ; Ch. Read, *alias* Carle de Rash ; Saint-Germain ; Silvain, qu'on applaudit souvent dans *Tartuffe*; Talien, qui jouait ce rôle à l'Odéon ; Ed. Thierry ; E. Thoinan ; Truffier, l'agile maître à danser du *Bourgeois gentilhomme*, et Ch. Varat, un fidèle de la première heure.

Successivement présidé par MM. Emile Perrin, Paul Lacroix, Edouard Thierry et Halanzier, le Banquet l'était cette fois par M. Arsène Houssaye, président de la société des gens de lettres, qui, avant de porter un toast aux Moliéristes, a voulu d'abord boire à Molière et a lu les vers imprimés en tête de cette livraison : « J'appellerais volontiers Molière un demi-dieu, a-t-il ajouté ; mais les anti-déistes me condamneraient à dix sous d'amende ; je dis : Molière ! — et cela suffit. »

M. Monval a remercié, au nom du *Moliériste*, le président de la société des gens de lettres et du Banquet, et, se déclarant encore moins improvisateur qu'orateur, il a prié M. de Lapommeraye de vouloir bien répondre à M. Houssaye. Après quelques paroles aimables et spirituelles de M. H. de Bornier, qui pour la première fois assistait au banquet, M. de Lapommeraye a pris texte de certaines attaques de la *Revue des Deux Mondes* pour revendiquer bien haut le titre de « moliériste » qui — selon lui — appartient à tout Français. Sa chaleureuse et éloquente improvisation a trouvé un écho dans tous les cœurs, et fait battre toutes les mains.

Après le café, M. Truffier a dit les délicates stances des *Papillotes* : « la Jeunesse à Molière » qu'il a écrites en collaboration avec le regretté Léon Valade, et qui ont eu les honneurs du *bis*. Le directeur du *Moliériste*, en remerciant le jeune pensionnaire de la Comédie, lui a demandé l'autorisation d'imprimer à 50 exemplaires ces vers charmants pour les distribuer en souvenir du banquet à chacun des convives. MM. Silvain, Saint-Germain et Leloir se sont ensuite partagé les rôles du 1er acte du *Misanthrope* qui a obtenu le plus vif succès. Puis Coquelin cadet, représentant le rire moderne, a dit son hilarant monologue *Le chirurgien du Roi s'amuse* et *Métamorphose* de M. Ed. Cottinet. M. Saint-Germain a récité ensuite du Victor Hugo, du Lamartine, du Nadaud, et chanté une chanson de sa composition : *Le Tapissier*, que nous sommes heureux de reproduire ici :

LE TAPISSIER

Air de la *Sentinelle*.

Ce ne fut pas sans un certain émoi
Que j'esquissai ma chanson, je l'avoue ;
Et cependant, si quelqu'autre que moi
L'avait traitée, oui ! j'aurais fait la moue.
Non que mon goût, amoureux des beaux-arts,
Se réjouît d'une œuvre familière ;
Mais, par le plus doux des hasards,
J'allais, sans de trop grands écarts,
Pouvoir vous parler de Molière,
De Molière !

Nos pères ont, dès les temps oubliés,
Eu des tapis pour leur commun usage ;
Ils en mettaient sur les murs, sous leurs pieds.
Tapis de peaux ou d'un grossier tissage ;

Le progrès marche, on dessine sur eux
Des ornements et de chêne et de lierre
On a des documents nombreux,
Remontant aux temps fabuleux
Que dans *Psyché* peignit Molière.

Tyr va donner sa pourpre, et l'Inde encor
De ses bleus fins fournira la teinture;
Le tapis entre alors dans le décor,
Prenant sa place en toute architecture.
Mais dois-je ici, dans un but trop étroit,
A petits pas, le suivre en sa filière?
Pour nous, ces beaux tapis, je croi,
Datent du siècle du grand Roi,
De ce siècle où naquit Molière!

Si Raphaël traça pour Léon dix
Certains cartons, merveille d'élégance,
Mignard, Lesueur ont dû prouver jadis
Qu'au premier rang aussi vient notre France.
Les Gobelins datent du grand Colbert :
Quand on parcourt leur œuvre régulière,
Il semble qu'il nous soit offert
Des chefs-d'œuvres à livre ouvert,
Comme dans l'œuvre de Molière!

Bien des États citent avec orgueil
Des noms fameux, qu'au temple de Mémoire
La Renommée, en leur faisant accueil,
A conservés pour notre juste gloire;
Mais en est-il un — le plus honoré
Parmi tous ceux de cette fourmilière, —
Qui soit plus vraiment admiré,
Et par l'univers consacré
Autant que le nom Molière!

On ne dit pas que, comme tapissier,
Il ait laissé rien qui soit remarquable;
Son cabinet nuit à son atelier,
Sa plume a fait seule un bruit véritable.
Et cependant le hasard, ce malin,
Avait voulu, la chose est singulière,
Qu'à l'époque des Gobelin,
Naquit Baptiste Poquelin,
Connu sous le nom de Molière!

Les tapissiers aujourd'hui, s'il vous plaît,
Moins exclusifs dans leur vieille industrie,
Ont englobé l'ameublement complet,
S'occupant peu de la tapisserie ;
Par goût du vieux, pourtant, on prise fort
Tous les lambeaux que rongeait la poussière,
On les achète au poids de l'or...
Mais l'art des Gobelins est mort,
Sachons garder l'art de Molière,
De Molière !

M. Maret-Leriche a clos la séance par la lecture de ce sonnet, composé pour la circonstance :

AU BANQUET MOLIÈRE

Sonnet... C'est un Sonnet — Ça mon ? J'en suis d'accord,
Dit Toinette en courroux, —Et pourquoi, je vous prie ?
— Mais, pour fêter Molière avec galanterie. —
Foin, l'on n'en a que faire et quand il serait d'or.

Hé la, tout beau Toinon ; peut-on pas dire encor
Quelque chose de neuf et sans pédanterie ?
— Ardez le beau benet, oyez sa fourberie ;
Rien qu'au premier quatrain, tout le monde s'endort.

Et moi, je vous soutiens, Madame la Carogne,
Que de pondre un sonnet je n'ai nulle vergogne,
Ni même de le dire aussi bien qu'un acteur ;

Et qu'on le trouvera le plus congru du monde,
De richesse de rime à nulle autre seconde.
— Et ma grande raison... C'est que j'en suis l'auteur !

On s'est séparés vers 11 heures en se donnant rendez-vous pour le 15 janvier prochain. Le progrès est constant: 12 convives en 1880, 26 en 1882, 36 en 1883 et en 1884; 48 en 1885. On dépassera la soixantaine en 1886.

LA RÉDACTION.



LE PROSARITE [1]

—

Seule, que je sache, la *Bibliothèque dramatique* de Soleinne a parlé du *Prosarite*, la première et peut-être la meilleure des variations qui aient été jamais exécutées sur le thème du *Tartuffe*. Encore l'article consacré à cette comédie ne comporte-t-il que quelques lignes, le strict nécessaire pour qu'on n'ignore ni le nom de l'auteur, ni le sujet de la pièce.

Cette double indication nous a semblé insuffisante, d'autant que le *Prosarite*, dont nous avons pu retrouver

---

(1) Ce mot baroque, qui prétendait peut-être à l'immortalité du nom resté inexpliqué de *Tartuffe*, vient des deux mots grecs πρoς αρετην et signifie, dit Mascré, *contre la vertu*, par extension l'*ennemi de la vertu*. Tel n'est pas notre avis ; πρoς se traduit d'ordinaire par le mot *pour*; *prosarite* voudrait plutôt dire l'*ami de la vertu*; le seul terme grec qui signifie contre est celui d'αντι. Mascré devait donc, pour rendre sa pensée, forger le barbarisme non moins singulier d'*Antarite*. — Une dernière observation, touchant à la linguistique, qui nous vaudra sans doute un renvoi au *grec* des *Femmes savantes*: Mascré a écrit le mot αρετην αρετιν, tel qu'il est prononcé aujourd'hui en grec moderne; on connaissait donc au XVIIe siècle les règles de cet idiome.

deux exemplaires à la Bibliothèque de l'Arsenal, est digne à tous égards d'attirer et de retenir quelques instants l'attention du monde littéraire.

Cette prétendue comédie, qui n'est à proprement parler qu'une ébauche ou un scénario, est emprisonnée entre deux nouvelles d'un recueil de « *Pièces diverses et galantes* du sieur Mascré, advocat en Parlement, » qui fut édité chez Ribou en 1671 et en 1676. Ces deux éditions, en tout point semblables, sont précédées d'un frontispice que j'ai déjà remarqué dans un certain nombre de livres sortis de l'officine du célèbre libraire : trois auteurs, groupés autour d'une table trop étroite, écrivent fiévreusement sur des feuilles volantes des épigrammes, des madrigaux, des sonnets, des nouvelles, etc., etc.

Le nom bizarre de Mascré m'avait frappé : je le prenais pour un pseudonyme; et je flairais, sous ces deux syllabes, je ne sais quelle révélation intéressante, quand j'eus l'idée de consulter le « *Tableau des advocats en Parlement* » publié en 1693. — J'avais fait un rêve : mon Mascré existait réellement; il portait les prénoms de Marc-Antoine; il avait été reçu avocat le 3 avril 1667 et il demeurait en 1693 rue du Jardinet.

Son œuvre, adressée sous forme de lettre à M***, débute par la préface suivante :

« Monsieur,

« Vous avez entendu parler, il y a deux ans, d'une comédie intitulée *le Prosarite*. Vous sçavez, Monsieur, qu'elle ne fut pas joüée, non par la crainte qu'elle n'eust pas le succès qu'un Autheur se promet ordinairement de ses ouvrages, mais de peur qu'elle ne fût défendue, parlant trop hautement de certains vices d'aujourd'huy, que l'on n'ose atta-

quer sans crime. De peur, dis-je, n'estant pas un second *Molière*, qu'elle ne donnast des armes contre moy à la persécution de ceux qui s'y seroient crûs choquez et ne me traitassent aussi indignement qu'un poëte du temps passé le fut pour une cause pareille ; cet exemple m'a si fort effrayé que j'ay mieux aimé mon repos que ma gloire. »

S'il n'envoie à son correspondant que des fragments de sa pièce, c'est, dit-il, parce qu'il a voulu en retrancher les passages ennuyeux, mais c'est plus encore parce qu'il craint de la voir tomber entre les mains de gens suspects, qui pourraient lui faire un mauvais parti ; « le poison paraît moins horrible, dit-il, dans des fragments de pièce que dans une pièce toute entière. »

Je ne crois pas, pour ma part, que *le Prosarite* ait été jamais terminé. L'auteur a mis en vers les scènes qui lui semblaient les plus piquantes, se bornant pour le reste à relier tous ces fragments décousus par quelques lignes de prose tenant lieu d'argument.

Par contre, la crainte qu'il exprime de s'attirer une méchante affaire par la publication de son œuvre me paraît très sérieusement fondée. Autant il était indiscutable pour des gens de bonne foi que *le Tartuffe* n'attaquait ni la religion, ni les prêtres, autant on eût difficilement admis que *le Prosarite* passât sans protestations, si jamais il avait affronté l'épreuve d'une représentation publique.

Molière flétrissait dans son *Tartuffe* un monstre d'hypocrisie qui s'affublait du manteau de la dévotion pour pénétrer plus sûrement dans les familles et pour y apporter la discorde, la ruine et le déshonneur. Son *Imposteur* était une création idéale. Le *Prosarite* de Mascré est au contraire une créature parfaitement vivante. Notre avocat

ne s'est-il pas avisé de mettre en scène cette fameuse querelle des Jésuites et des Jansénistes qui divisait depuis longtemps déjà la France en deux camps et dont les ardeurs, encore vivaces en plein XVIII[e] siècle, enfantèrent de si lourdes controverses et de si fines épigrammes ?

Je me demande même si Mascré n'aurait pas transformé en comédie une anecdote du temps. En effet, des deux docteurs, l'un de morale sévère, l'autre de morale relâchée, qui sont les principaux personnages de la pièce et que l'auteur flagelle vigoureusement parce que « son but, dit-il, est de faire voir qu'il faut prendre un milieu entre ces deux extrémités », le premier est facilement reconnaissable sous son pseudonyme transparent. Mascré l'appelle Regnaud : lisez Arnaud, le grand Arnaud, le fameux docteur de Sorbonne. Or, toutes ces questions de grâce et de prédestination, qui nous semblent si obscures aujourd'hui et qui ne l'étaient guère moins en ce temps-là, jetaient le désordre dans les esprits et semaient la division dans les familles. Mascré a si bien saisi les côtés ridicules de ces luttes intestines, qu'il donne comme directeur à la propre nièce de Regnaud l'ennemi intime de ce pieux personnage, Saluce, (1) le docteur de morale relâchée. Est-ce une allusion à quelque épisode inconnu de la vie d'Arnaud ? Je sais bien que certains membres de

---

(1) Peut-être en consultant la liste des pères Jésuites qui se sont mesurés contre Arnaud, trouverait-t-on le nom du personnage qui a servi de modèle à Mascré. — Pour moi, je ne vois dans le nom de Saluce que la traduction du mot latin *Salus* : pour les révérends pères, hors de leur doctrine pas de *salut*.

sa famille appartenaient à la religion réformée; mais d'autre part les filles de la branche catholique ont fourni un contingent si respectable de religieuses au couvent de Port-Royal que l'idée de toute trahison, de ce côté du moins, paraît invraisemblable. Cependant, étant donné le caractère dur, acrimonieux et violent du grand Arnaud en matière de doctrines, il serait peut-être intéressant de rechercher s'il ne s'est point trouvé dans sa famille quelque transfuge qui soit passé aux Jésuites.

D'après Mascré, le *Prosarite* date de 1669; c'est-à-dire qu'il fut terminé l'année même où Arnaud publiait son premier volume de la *Morale pratique des Jésuites*, et deux ans après l'apparition des cinq actes du *Tartuffe*.

Sainte-Beuve, dans son ouvrage de *Port-Royal*, cherche à démontrer que la comédie de Molière était uniquement dirigée contre les Jésuites; Varin, dans son livre sur les Arnaud, prétend au contraire que le Janséniste est l'original du Tartuffe; et M. L. Lacour partage son avis. Racine écrivait plaisamment à Nicole que les deux sectes se renvoyaient à tour de rôle les allusions de la pièce de Molière. Or, à l'heure présente, il est parfaitement établi que ni Jésuites, ni Jansénistes n'ont été plus spécialement visés par l'illustre Comique et que son Tartuffe est un personnage concret, le type du faux dévot, comme l'a toujours affirmé Molière, trop prudent pour désigner expressément quelqu'un, mais trop consciencieux pour ne pas achever ses portraits.

Mascré n'a pas obéi aux mêmes scrupules: il a voulu être plutôt historien qu'auteur dramatique; il s'est contenté d'exposer les faits tels qu'il les a sus et tels qu'il

les a vus; mais tout en poursuivant un autre but, il s'est permis, — qu'on me passe l'expression, — une sorte d'adaptation moliéresque; il fait mouvoir des personnages presque semblables à ceux du Maître; il les place dans des situations analogues; et leur langue rappelle parfois celle de Molière. Ce n'est pas cependant le plagiat dans le sens propre du mot, le plagiat tel qu'on le pratique trop volontiers aujourd'hui.

Dans l'analyse que nous allons donner, aussi succincte que possible, de cet embryon de comédie, nous signalerons les rapprochements du *Prosarite* avec le *Tartuffe*; et cette comparaison fera mieux ressortir encore la différence capitale qui existe entre les originaux particuliers fidèlement copiés par Mascré et le type générique créé par le génie de Molière.

A qui d'abord s'adresse le surnom de Prosarite? Aussi bien à Regnaud qu'à Saluce. La morale farouche et intolérante n'est pas moins éloignée de la vertu que la morale aisée et facile. Dès la première scène cette vérité s'affirme nettement.

Le Docteur Sévère rencontre la suivante de sa nièce et lui fait d'amers reproches sur sa tenue, sur son langage, ur sa moralité. Les soubrettes et les femmes de chambre ne reconnaissent pas les lois du darwinisme : dès la création du monde, elles étaient aussi... intelligentes qu'elles le sont aujourd'hui. La suivante de Mascré ressemble donc à la Dorine de Molière. Ce n'est pas que Regnaud lui jette le moindre mouchoir, mais la scène entre ces deux personnages essentiellement antipathiques affecte

les mêmes allures que la scène caractéristique où Tartuffe et Dorine se trouvent pour la première fois en présence. C'est le Docteur Sévère qui attaque résolument l'ennemi. Comme tout bon Janséniste, il prêche et ne quitte pas la place. Tartuffe, lui, ne prêche pas; et il se dérobe. La lutte s'engage donc très vive et très âpre :

LE DOCTEUR

Si le vice au contraire en ses difformités
Démasquoit à vos yeux ses molles voluptés,
Que vous seriez confuse et que j'aurois de joye
Vous voyant la douleur de vous en voir la proye,
Et vostre âme assoupie en son aveuglement
En secouant son joug sortir de son néant.

LA SUIVANTE

En vérité, Monsieur, votre mercuriale
A travers son aigreur est tout à fait morale.
Mais oserois-je icy vous demander le nom
De qui vous authorise à me faire leçon ?

LE DOCTEUR

Mon frère vostre maistre.

LA SUIVANTE

Oh! oh! c'est bien le prendre;
Mais par quelle raison vous fait-il me reprendre?

LE DOCTEUR

Un exemple mauvais aisément peut tenter.
Ma niepce est en vos mains; vous pourriez la gaster.

Ici les personnages changent de rôle; la suivante monte à son tour en chaire, pour opposer à la morale de Regnaud celle de Saluce, c'est-à-dire la doctrine jésuitique

dans toute sa pureté. Bien que Mascré affirme à son correspondant que le « portrait » esquissé par la suivante « n'est qu'une fiction », on reconnaît à l'ensemble le disciple de Loyola tel qu'il nous apparaît dans les *Lettres provinciales*. Tartuffe lui-même se laisse entrevoir à travers ces « accommodements » qui permettent aux pécheurs de « dormir en repos à l'ombre de leurs crimes. »

LA SUIVANTE

Je sçais à me prescher quel motif vous engage ;
Pour me bien gouverner je suis et bonne et sage.
Et puis s'il me falloit quelque correction,
Saluce de mon âme a la direction.
Sa morale à la vostre est du tout opposée :
Dans les loix qu'elle donne elle est facile, aysée ;
Loin d'estre querelleuse, elle charme les cœurs
Et du devoir pieux applanit les rigueurs.
Dans sa sévérité d'une douce méthode
Au gré de nos désirs son sçavoir l'accommode...
Et si de quelque faute on se veut accuser
Loin de nous en reprendre il sçait nous excuser.
. . . .
Et son esprit forgeant une distinction
Tire si bien les cas de leur confusion,
Qu'un pécheur, sur la foi de ses hautes maximes,
Peut dormir en repos à l'ombre de ses crimes.

Ce qui rend surtout Regnaud intraitable contre la suivante, c'est la toilette galante de cette fille. Les Jansénistes avaient organisé une véritable croisade contre les ajustements féminins ; et ils prêchaient d'exemple à Port-Royal en s'instituant les tailleurs, (1) les cordonniers et

(1) On dirait des précurseurs des Saint-Simoniens.

les jardiniers des solitaires et des religieuses. Tartuffe, lui aussi, est l'ennemi déclaré du luxe mondain; et il n'est pas jusqu'à son valet Laurent qui ne jette l'anathème sur les rubans, sur le rouge et sur les mouches.

Mais Regnaud trouve, comme Tartuffe, à qui parler. La suivante lui répond à la façon de Dorine; l'air est le même; mais les paroles sont différentes. Si la fameuse scène du mouchoir a sa contre-partie dans l'œuvre de Mascré, le couplet de la servante de Molière contre la vie exemplaire de la prude Orante apparaît également dans la tirade de la suivante du *Prosarite* contre les « vieilles dagornes » devenues mûres pour les pratiques jansénistes :

LA SUIVANTE

Si c'estoient des péchés que faire des caresses,
Il seroit aujourd'huy de grandes pécheresses.
Mais changeons la matière et passons plus avant.
Vous qui voulez gloser sur mon ajustement,
Qu'ay-je de superflu ?

LE DOCTEUR

Vos étoffes trop belles,
Vos tours de cheveux blonds, vos rubans, vos dentelles,
Ce harnois (1) bigarré de votre vanité.
Si sur vous la raison a quelque authorité,
Ostez tous vos habits, ils me choquent la veue.

LA SUIVANTE

Pour avoir le plaisir de me voir toute nue.
Pourveu que l'on n'ait point mauvaise intention,

---

(1) *Sa jupe* (note de Mascré).

Chacun peut s'habiller à sa discrétion.
Voyez-vous, pour se mettre en personne bien sage,
Il faut assujettir la bienséance à l'âge.
Moy qui suis jeune encore et qui n'ay que vingt ans,
Dois je me réformer comme les vieilles gens?
Les règles de l'honneur pour moy n'ont point de bornes;
Et portez vos leçons à ces vieilles dagornes
Qui veulent, ranimant de vieux lis tout fanez,
Reblanchissant leurs dents et leurs teints basanez,
Et relevant par l'art leur nature mourante,
A soixante et dix ans n'en paroître que trente.
Tendez leur le miroir; pour moi j'ay vû le mien;
Quoy que vous en disiez, je me trouve fort bien.

Regnaud ne se laisse pas démonter par ce premier insuccès. Il redouble de zèle et veut convertir à sa cause son propre frère Cléon dont il gourmande la faiblesse, lorsqu'il apprend que la direction spirituelle de Dorise est confiée à Saluce. Mais Cléon est un homme sage et sensé, le Cléante de Molière, dont Sainte-Beuve a dit, en reprenant à peu près dans les mêmes termes l'idée de Mascré : « l'honnête homme de la pièce, le représentant de la morale des honnêtes gens dans la perfection, de la morale du juste milieu. » Poussé à bout par son frère, Cléon, qui, en résumé, ne paraît pas plus tenir à la doctrine de Saluce qu'à la doctrine de Regnaud, finit cependant par donner la préférence à celle-là, parce qu'il la trouve moins farouche et surtout plus humaine : Je sais, dit-il,

Je sçais comme il agit malgré vos paradoxes;
Sa doctrine, mon frère, est des plus orthodoxes;
Il dirige à sa fin la faiblesse des sens
Et n'est point, comme vous, dévot à contre-temps.
. . . .

Il est une vertu plus douce et plus riante
Qui sçait s'apprivoiser dans les sociétéz
Et se rend familière avec les voluptéz.
. . . .
S'il falloit pour bien vivre aller dans des déserts,
Que deviendroient alors les lois de l'Univers,
Ces superbes Palais, ces belles Républiques,
Ces Etats florissants et ces lois politiques!
Vous avez beau prescher; mais si nos gens de Cour
S'en vont dans les déserts, c'est pour faire l'amour.
. . . .
Ne voit-on pas des gens de qui l'âme malsaine
Pour tout le genre humain ne respire que haine?
Et la nature et l'art n'ont rien de beau pour eux;
La plus belle personne est un spectre à leurs yeux;
Le cœur dur aux honneurs, insensible aux injures,
Et qui font cependant mille et mille impostures,
Non, non; et l'on peut voir, malgré tout vos avis,
Des saints civilisez et des dévots polis.

Evidemment « notre honnête homme » fait là le procès des Jansénistes, et le coup est si droit, l'allusion si claire, qu'on s'explique fort bien que Mascré n'ait pas voulu donner à sa comédie la publicité éclatante qui avait mis en si belle lumière *le Tartuffe*. La querelle des Jésuites et des Jansénistes n'était pas encore terminée; ceux-ci ne pouvaient s'avouer vaincus, puisqu'ils n'avaient pas été condamnés sans appel; et comme ils comptaient dans leurs rangs la plupart des gens de cour, non moins puissants que vindicatifs, il eût été de la dernière imprudence de venir leur crier aux oreilles qu'ils n'allaient « au Désert (encore un de leurs termes favoris) que « pour y faire l'amour. » Molière était beaucoup plus à l'aise pour faire parler Cléante, son honnête homme. Ne s'attardant pas à

la discussion des doctrines, il voyait la question de plus haut. Il lui importait peu que telle ou telle secte se prononçât dans tel ou tel sens : il n'avait souci que des hommes; et dans cette distinction qu'il voulait établir « entre l'hypocrisie et la dévotion » se confondaient tour à tour Jésuites et Jansénistes : sa plume vengeresse ne flétrissait que « les hypocrites, les francs charlatans et les fanfarons de vertu. »

PAUL D'ESTRÉE.

(*La fin au prochain numéro*).



Extrait des Archives de l'Assistance publique.

Poquelin (21 juillet 1662).

La Compagnie a arresté que le sieur de la Poissonnerie délivrera au sieur Poquelin, marchand drapier à Paris, la vaisselle d'argent que ledit sieur des Roches lui a léguée par son dernier codicile et qui avait été déposée ès mains dudit sieur de la Poissonnerie (1) : lequel en tirera décharge et quittance au bas de l'extrait de la présente délibération; représentant et rendant au bureau extrait, décharge et quittance en bonne forme, ledit sieur de la Poissonnerie en demandera bien et valablement quit et décharge.

(V. 30me Registre des délibérations de l'Hostel-Dieu. — Année 1662, 21 juillet, p. 175).

ALBIN ROUSSELET,
ancien élève de l'Ecole des Hautes-Etudes.

---

(1) Cette première partie du document a été publiée par M. Brièle, archiviste de l'Assistance publique, dans la *Collection des documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*. — Paris, 1881, tome I, p. 156. La suite n'a pas été communiquée.



SOUVENIR DONNÉ A MOLIÈRE
PAR LOUIS XIV

—

En parcourant le *Mercure Galant*, j'ai trouvé une anecdote assez piquante et qui non-seulement me semble n'avoir jamais été reproduite, mais qui pourrait bien être encore tout à fait inconnue. Sans plus long préambule, la voici telle qu'elle se trouve à la page 128 du volume d'août 1680 :

« Le sieur Des Prez, Musicien ordinaire de la Chapelle de Sa Majesté, a sçeu toujours si bien ménager son temps, que celuy qu'il donnoit à la musique, ne l'empeschoit point d'en réserver pour lire Galien et Hippocrate. Après qu'il y eût pris goust, et qu'il se fut senty du talent pour profiter de cette lecture, il alla trouver le Roy et luy dit que c'estoit un de ses musiciens qui venoit se plaindre d'un fort grand désordre auquel il s'offroit de remédier; que depuis douze ans qu'il avoit l'honneur d'estre de sa musique, il avoit remarqué que tous ses confrères avoient encore plus besoin d'un Médecin pour les régler quand ils alloient boire, que d'un Maistre pour bien conduire leurs voix; et que si Sa Majesté vouloit luy permettre de s'absenter quelque temps de son service tou-

chant l'employ qu'il avoit dans sa Chapelle, il espéroit se mettre en estat de luy en rendre de plus considérables quand il auroit pris le bonnet de Docteur en Médecine. Le Roy trouva la chose plaisante et dit à ceux qui l'accompagnoient : *Que diroit Molière, s'il estoit encor au monde, de ce qu'un Musicien demande à se faire Médecin?* Le fait estant extraordinaire, on crût d'abord que le sieur Des Prez n'avoit parlé que pour divertir le Roy; mais il poursuivit en termes si sérieux, qu'on connust bientost que le cœur lui en disoit de ce costé là. Sa Majesté en estant persuadée, luy permit de s'absenter autant qu'il voudroit pour s'appliquer à l'estude; et il y a si bien réussy, que depuis deux mois il a en effet reçu le bonnet de Médecin avec l'approbation de toute la Faculté. Voilà, Madame, ce que vous auriez eu de la peine à croire, si cette Réception n'avoit pas esté publique. »

Comme tout le monde, Louis XIV se souvenait donc de Molière!

Mais s'agit-il ici d'un conte inventé à plaisir ou d'un fait réellement arrivé? Et pourquoi pas? Un de nos bons médecins spécialistes d'aujourd'hui n'a-t-il pas joué du violon, et très-bien même, dans les grands orchestres de Paris, avant d'avoir été reçu docteur? Ce qui est certain, c'est que sur une liste des chanteurs de la Chapelle du Roi de 1678, je vois un nommé Pierre Dupré. Ce n'est pas Des Prez, il est vrai, mais la ressemblance est si grande et on tenait alors si peu à la bonne orthographe et à l'exacte prononciation des noms propres qu'il n'y a rien d'impossible à ce que Pierre Dupré soit le même individu que

celui dont parle le *Mercure*. Si Molière ne nous a pas induit en erreur sur le cérémonial adopté aux réceptions de médecins, le chantre du roi, Dupré ou Des Prez, entendit donc chanter après son examen :

Bene, bene, bene, bene respondere.
Dignus, dignus est entrare
In nostro docto Corpore.

Cependant il serait bon d'éclaircir le fait, et s'il est un moliériste assez heureux pour avoir de bons rapports avec la Faculté (quoique moliériste), il devrait chercher dans les archives de ce *savantissimi Corporis*, non pas l'art de guérir le choléra (inutile !), mais seulement si le nommé Dupré ou Des Prez, qui en 1680 *bene respondavit*, fut véritablement coiffé du fameux bonnet de Docteur.

Quant à la promesse que le futur Esculape fit à Louis XIV, nous pouvons assurer que, s'il essaya de la tenir, il n'y réussit guère : les musiciens, particulièrement les Chantres de la Chapelle royale, continuèrent à très mal « se régler quand ils alloient boire. »

Er. THOINAN.

Un souvenir bien autrement significatif fut donné à Molière par le grand Roi, qui, ayant vu jouer dans sa jeunesse les pièces de Molière par l'auteur et son incomparable troupe, ne pouvait, dans sa vieillesse, supporter le jeu de leurs successeurs. Dangeau rapporte que Louis XIV prit lui-même le soin de styler les musiciens de la Chambre à représenter les comédies de Molière. C'est ainsi que le *Bourgeois gentilhomme*, les *Fâcheux*, *Georges Dandin, l'Avare, le Médecin malgré lui*, *le Mariage forcé, l'Ecole des Maris*, *l'Etourdi*, *Escarbagnas* et *Pourceaugnac* furent donnés de 1712 à 1715 chez Madame de Maintenon, à Versailles, à Marly ou à Fontainebleau.

G. M.





BIBLIOGRAPHIE

—

Nous sommes bien en retard pour signaler une étude littéraire sur *le Comique de Molière et le comique de Marivaux*, publiée par M. Georges Doncieux dans la *Controverse et le Contemporain* du 15 mai dernier, à propos des deux thèses, si remarquables à différents titres, de notre collaborateur M. G. Larroumet : *Marivaux, sa vie et ses œuvres*, et du critique pénétrant de la « Revue bleue », M. J. Lemaître : *la Comédie après Molière et le Théâtre de Dancourt.*

M. Doncieux, dont nous lisons le nom pour la première fois, est un véritable molitériste, très informé, très enthousiaste ; il a su résumer, dans son excellent article, le génie de notre Molière, si simple, si mâle et si grand.

C'est en philosophie qu'il définit ce comique profond qui faisait l'admiration d'Alfred de Musset :

« Ce mélange intime de comique et de sérieux, » dit M. Doncieux, « ou plutôt ce dessous sérieux du comique, » est la loi caractéristique du théâtre de Molière, et qui » le rend incomparable : celui-là est le maître souverain » du Rire, qui l'a poussé si loin et si fortement pressé, » qu'il en a fait, sans le vouloir, jaillir le drame. »



Traductions hollandaises. — M. Waling Dykstra,

qui avait déjà traduit le *Médecin malgré lui* sous le titre de : *De Skearbaes Dokter*, vient de publier une traduction du *Tartuffe* en langue frisonne, dialecte qu'on parle dans le nord de la Hollande et du Hanovre.

Il nous serait difficile de nous prononcer sur le mérite de cette traduction ; nous ne pouvons que la signaler, en remarquant que tous les noms des personnages ont été modifiés, sauf celui de Loyal, qui s'écrit Loyaal ; — Tartuffe est devenu Oebele Glûper; Orgon, Pau ; Mme Pernelle s'appelle Frou Pau ; Dorine, Sibbel. Le rôle d'Elmire a disparu, ce qui nous semble incompréhensible. Nous n'avons jamais tant regretté de ne pas savoir le frison. Y a-t-il quelqu'un qui sache le frison ?



M. Henriquel Dupont, membre de l'Institut, vient de terminer un superbe portrait de Molière, gravé au burin d'après l'original appartenant à M. le duc d'Aumale, et que l'on attribue généralement à Mignard.



Le Balzac. — Sous ce titre vient de paraître un nouveau périodique dirigé par M. G.-H. Renault (235, faubourg Saint-Honoré). Cette revue mensuelle « politique, littéraire et artistique » publiera sur l'auteur de la *Comédie humaine* et sur son œuvre des études, parmi lesquelles nous avons déjà à signaler un article de M. Anatole Cerf-berr, comparant les personnages de Balzac à ceux de Molière : « Philaminte, Armande, Cathos, Madelon sont de simples péronnelles devant les Bargeton et les Dinah Piédefer..... Que l'opposition des Lousteau, des Nathan

Vernon abaisse Trissotin, Vadius, Oronte. Ici des *marionnettes*; là des *personnages*..... »

Mauvais début!



Le Molière-Leman. — C'est toujours une fête pour nous de recevoir un nouveau fascicule de cette splendide édition, qui en est arrivée déjà à la *Critique de l'Ecole des Femmes*. Quelle joie de relire cette maîtresse-prose dans ce beau texte revu avec tant de soin par un érudit scrupuleux et sûr! Quelles charmantes et substantielles conférences que ces notices de M. de Montaiglon, en qui le savant collabore aussi bien avec l'artiste qu'avec le poète! Quel régal enfin que les commentaires illustrés de M. Jacques Leman, toujours si précis, si varié, si fidèle interprête de la pensée de Molière! Sa grande composition représente cette fois, le salon d'Uranie; six personnages sont en scène: Uranie se lève pour saluer M. Lysidas qui entre; Célimène, le Marquis, Elise et le chevalier Dorante sont assis au 2e plan et forment un fond gris sur lequel se détache l'habit noir du poète qui passa pour un portrait de l'abbé d'Aubignac; c'est du moins l'avis de M. de Montaiglon, qui resume dans sa notice la querelle de l'*Ecole des femmes* et fait connaître en substance les différentes pièces du procès.



Petites comédies rares et curieuses du XVIIe siècle. — Nous avons dejà signalé la publication de ces deux intéressants volumes publiés, avec des notes et notices de M. Victor Fournel, à la librairie Quantin. C'est un recueil de douze pièces contemporaines de Molière ou postérieu-

res à sa mort (1648-1694), dont une inédite : les *Fontanges*, est une comédie inachevée de Ch. Perrault, conservée manuscrite à la Bibliothèque nationale. (Une comédie en un acte de Baron, intitulée les *Fontanges maltraitées* ou *les Vapeurs*, avait été représentée le 11 mai 1689, non pas à la rue Mazarine, comme le dit M. Fournel, mais à la nouvelle salle de la rue des Fossés Saint-Germain des Prés, inaugurée le mois précédent). Cinq pièces rares sont réimprimées là pour la première fois : les *Plaintes du Palais*, le *Jugement de Job et d'Uranie*, l'*Avocat sans pratique*, les *Bouts rimez*, la *Comédie de la Comédie*. Deux autres, le *Bateau de Bouille* et la *Critique du Tartuffe* ont été réimprimées. Enfin, le *Comédien poète*, *Crispin bel-esprit*, les *Mots à la mode* et *la Rue Saint-Denis*, se trouvent communément dans les *Œuvres* de Montfleury, de Hauteroche, de Boursault et de Champmeslé. Ce sont les meilleures de la collection, plus curieuses au point de vue des mœurs ou modes du temps qu'à cause de leur valeur littéraire ; aujourd'hui l'effet en serait médiocre à la scène, plusieurs sont injouables.

Cette suite aux *Contemporains de Molière* pourra être continuée avec succès : il y a d'autres œuvres inconnues ou oubliées qui méritent d'être réimprimées comme documents de l'histoire du théâtre au XVIIe siècle.

Mais auparavant M. Fournel nous promet deux volumes sur notre ancienne comédie, et nous n'étonnerons personne en disant que nous les attendons avec la plus vive impatience.



Annals of the French Stage. — M. F. Hawkins vient de publier sous ce titre, à Londres, 2 forts volumes in-8 comprenant l'histoire du théâtre en France depuis ses origines jusqu'à la mort de Racine (789-1699). La fin du tome 1er et le commencement du 2e sont consacrés à Molière, dont le portrait gravé d'après Coypel accompagne ceux de Corneille, de Racine et de Louis XIV.



Notre directeur M. G. Monval a publié dans le supplément littéraire du *Figaro* du 24 janvier un article intitulé : *Une signature de Molière*. C'est l'histoire de l'autographe récemment offert par M. Alexandre Dumas aux archives du Théâtre Français, avec notice sur les signataires et fac-simile des signatures. Nous publierons le texte de ce précieux document dès qu'il aura été placé dans le foyer intérieur de la Comédie.

Du MONCEAU.



L'Association scientifique de France vient de reprendre la série de ses conférences annuelles. Au nombre des orateurs dont elle s'est assuré le concours figure notre collaborateur M. Gustave Larroumet, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

M. Larroumet traitera le sujet suivant, samedi 14 février, à huit heures et demie du soir, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne : *Une famille de comédiens au XVIIe siècle, les Béjart*.

Les cartes d'entrée sont délivrées au secrétariat de la Faculté des sciences, à la Sorbonne, tous les jours, de 2 heures à 4 heures.





ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

JANVIER 1685.

Mecredy 3. — *Le Bourgeois gentilhomme*. . . . . 627 l. »»
Jeudy 4. — Bérénice. — *Le Médecin malgré luy* . . 358 15
A Versailles : *L'Avare* (MM. Lagrange, Guérin, Brécourt, Raisin aîné, Beauval, du Croisy, Rosimont, Hubert; Mlles Guérin, De Brie, Beauval). . . . . Service de la Cour.
Sam. 6. — *Le Sicilien*. — *Pourceaugnac* 547 15
Dim. 14. — *Tartuffe*. — *Les Médecins*. . . . . . . 768 »»
A Versailles: Ajax. — *L'Ombre de Molière*. Serv. de la Cour.
Jeudy 18. — *Le Sicilien*. — *Scapin*. 391 5
L. 22. — *Le Misantrope*. 501 10
A Versailles : Arminius. — *Le Mariage forcé*. Serv. de la Cour.
Vend. 26. — Le Cid. — *Les Fascheux*. 464 10
Dim. 28. — *L'Escolle des Maris*. — *George Dandin* . 914 »»
Mecredy 31. — Ajax. — *Le Mariage forcé*. 399 15
Recette du mois : 19,347 l. 10 s. — Part entière : 577 l.

JANVIER 1785.

Mardi 4. — L'Enfant prodigue. — *Le Médecin malgré lui* (La Rochelle). 475 12
A Versailles : *Amphitrion*. . . . . . Service de la Cour.
Dim. 9. — *La Comtesse d'Escarbagnas*. — Le Roy de Cocagne 3,035 15
Mardi 11. — A Versailles : *L'Avare*. . . . . Service de la Cour.
Vend. 14. — Mahomet. — *George Dandin*. 1,322 4
Jeudy 27. — *Le Bourgeois gentilhomme* (Préville) et la *Cérémonie turque*. 2,458 14
(*Figaro* continue à dépasser 4,000 livres.)

G. M.



BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie Française. — Vendredi 2 janvier, *Dépit amoureux* (MM. Boucher, Joliet, de Féraudy, H. Samary; Mlles Durand, Kalb). — Dimanche 4, matinée : *l'Avare* (MM. Boucher, Martel, Joliet, Roger, Villain, Truffier, Le Bargy, de Féraudy, Clerh; Mmes Reichenberg, Barretta, Granger). — Lundi 5, mercredi 7, vendredi 9, *Dépit amoureux* (Mlle Frémaux). — Samedi 10, *l'Avare* (M. Leloir; Mme Amel joue pour la 1re fois Frosine). — Mardi 13, *Tartuffe* (MM. Maubant, Prud'hon, Sylvain, Boucher, Joliet, Villain, Leloir; Mmes Jouassain, Reichenberg, J. Samary, Lloyd). — Mercredi 14, *Dépit amoureux* (d°). — Jeudi 15, 263e anniversaire de la naissance de Molière : *le Misanthrope* (M. Delaunay étant indisposé et M. Baillet ayant perdu son père, MM. Laroche et Dupont-Vernon jouent Alceste et Philinte. MM. Prud'hon, Boucher, Joliet, H. Samary, Falconnier; Mmes Broisat, Amel, Marsy) et *le Malade imaginaire* (MM. Got, Coquelin, Thiron, Barré, Prud'hon, Martel, Roger, Masquillier; Mmes Jouassain, Barretta, J. Samary, petite Moreau) et *la Cérémonie* (le prœses, M. Got). Recette : 7,799 fr. — Samedi 17, *l'Avare* (M. Coquelin cadet, Mlle Frémaux). — Dimanche 18, *Tartuffe* (MM. Martel, Dupont-Vernon; Mmes Martin, Amel). — Mercredi 21, *le Misanthrope* (d°) et *le Malade imaginaire* (MM. Joliet et Truffier remplacent MM. Got et Coquelin). Recette : 1,851 fr. 50.

Odéon. — Lundi 5 janvier, *les Femmes savantes*. — Jeudi

15 le soir, et dimanche 18 en matinée : *Tartuffe ; Célimène*, à-propos en un acte, en vers, de M. Louis Legendre (MM. Albert Lambert père, Amaury, Rebel, Kéraval ; Mlle Naney Martel) ; *le Malade imaginaire*, suivi de *la Cérémonie*, présidée par le doyen des Odéoniens, l'excellent Fréville.

Salle Kriegelstein. — Le vendredi 6 février, à 8 h. 1/2, soirée jubilaire du deuxième centenaire d'Holberg, le « Molière danois », organisée par M. Victor Molard, avec le concours de M. Alph. Pagès, qui fera une conférence. Discours, scènes traduites d'Holberg, musique danoise, etc. La salle est au no 4 de la rue Charras, entre le boulevard Haussmann et la rue de Provence.

— Samedi 31 janvier, Mlle Marie Delaporte a fait représenter par ses élèves *Les Fâcheux* de Molière. Nous rendrons compte de cette intéressante soirée dans notre prochaine livraison.

MONDORGE.



Le Directeur-Gérant : Georges MONVAL.

SIXIÈME ANNÉE

NUMÉRO 72 MARS 1885

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

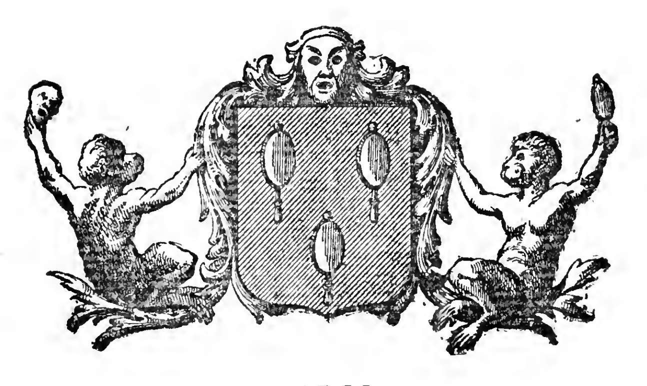
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

H. DE BORNIER, E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, P. MESNARD, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXII

SIXIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



LE PROSARITE [1]

(Suite et fin)

—

Au premier acte de la comédie de Mascré, les Jésuites tiennent donc la corde; et il semble qu'ils doivent garder longtemps encore leurs positions, car toute la maison est pour eux, le père, la fille, la suivante et jusqu'à l'amant de Dorise, Cléandre, qui a fini par vaincre les dernières hésitations de sa maîtresse et par recevoir ses aveux. Il lui en exprime toute sa reconnaissance, en lui baisant la main, lorsqu'il est surpris par Regnaud. Le Docteur sévère s'indigne et s'emporte, comme on peut bien le penser; en vain cherche-t-on à l'apaiser en lui disant que cet amour a pour but le mariage; il ne veut pas en admettre les préliminaires : Port-Royal est tout entier dans cette tirade furibonde :

Ainsi donc, si l'hymen couronnant vos ardeurs
Dans ses sacrés liens enchaîne vos deux cœurs,
Si le Ciel pour le mieux voulant unir vos âmes,
Respend dans votre sein de mutuelles flames,

---

(1) « Le Prosarite ou l'*Ennemy de la Vertu,* fragment de comédie » se trouve dans les « Pièces Galantes contenans *Enguerrant de Marigny*, nouvelle; *La Trahison est légitime en Amour ;* le *Prosarite...*, et quelques *lettres en prose et en vers*. A Paris, chez Jean Ribou, 1676, in-12. »

G. M.

Gardés de profaner par l'usage des sens
Un feu dont les transports doivent être innocents ;
Car ne prétendez point que le saint mariage
Soit un azile ouvert pour le libertinage,
Et donne un libre accès a d'infâmes désirs ;
Non, non, si l'on ne sçait épurer ses plaisirs,
Détachant de leur fin la douceur sensuelle,
L'hymen ne rend pas moins nostre âme criminelle.

Remarquez que le bonhomme Orgon comprend tout autrement les devoirs et la félicité du mariage entre dévots. Il fait miroiter aux yeux de Marianne les douceurs et les plaisirs de son hymen avec Tartuffe : tous deux vivront comme « deux tourterelles. » Nous sommes loin des « transports innocents » du Docteur sévère. Aussi la suivante se charge-t-elle de répondre à ce Croquemitaine. La Dorine de Molière n'a pas de préjugés : celle de Mascré n'a même pas de sens moral. Déjà, pour décider sa maîtresse à écouter Cléandre, elle lui avait dit le plus tranquillement du monde :

Oh ! que je ne suis pas si farouche que vous !
Car, loin de refuser l'approche d'un époux,
Que l'amour ait pour but ou non le mariage,
Pour peu qu'on me courtise, aisément je m'engage.

Elle complète son œuvre en commentant avec une crudité d'expressions que ne désavouerait pas sa devancière du *Tartuffe* l'homélie imprégnée de mysticisme du Docteur sévère. Le dialogue devient assez piquant ; et le trait final rappelle un des plus jolis passages de la scène entre Orgon et Dorine (acte II, scène IIe) :

LA SUIVANTE

Ainsi donc, selon vous, dans sa fidelle ardeur
Un mary doit baiser sa femme à contre cœur,

Pour ne pas savourer la douceur des délices...
C'est faire à votre gré des vertus et des vices,
Pensez-vous qu'on vous croye avec de tels discours!...
. . . .
Mais si tous vos docteurs raisonnent comme vous,
Je me puis bien vanter d'en sçavoir plus qu'eux tous.

LE DOCTEUR.

Apprenez que je garde avecque bienséance...

LA SUIVANTE.

Je le sçay, vous gardés si bien votre science,
Qu'elle ne paroîst point dans vos longs entretiens ;
Et vos raisonnements sont destruits par les miens,
Par ma foy !

LE DOCTEUR.

Juste ciel ! quel jurement vous faites !

LA SUIVANTE.

Vous raisonnez bien mal, tout docteur que vous êtes,
Et ne voyez-vous pas que sans réflexion,
Je jure de parolle et non d'intention ?

Cependant la querelle des deux docteurs a été portée devant leurs pairs (la Sorbonne). Cléon qui, en présence des nombreux témoignages de sympathie prodigués à Saluce, appréhende pour la cause de son frère, veut amener un rapprochement entre les deux rivaux et leur ménage chez lui une entrevue. Il est vrai que Regnaud ne se résigne qu'à grand peine à cet accommodement. Il a le tempérament du *Misanthrope*, et il parle comme lui. Avant sa rencontre avec Saluce, il dit à son frère :

J'ay pour moy la Justice.

Sans doute, répond Cléon ; mais

Si dans ce différend qu'on termine aujourd'huy
La Justice est pour vous, la cabale est pour luy.

Parmi tous vos Docteurs où l'intérest préside,
Le caprice sans borne et résout et décide,
En ce lieu de tumulte haï des beaux esprits
Au poids de la faveur on pèse les escrits;
Et les voix sans scrupule esclaves de la brigue
Ne se donnent entre eux qu'à la plus forte intrigue.

Voilà un nouveau coup de griffe, et celui-là à l'adresse de la Sorbonne, qui aurait pu le faire payer cher à l'avocat en Parlement, cet ennemi-né des Docteurs en Sorbonne.

Enfin paraît Saluce, attendu comme Tartuffe. Les ennemis sont en présence; et Cléon, par de sages paroles, cherche à les amener sur le terrain de la conciliation :

..... Pour donner prétexte à votre passion,
Pourquoy vous attaquer à la Religion,
Et pour vous égarer en creusant des abysmes,
En opposant ses loix à ses propres maximes?...
Lorsque vous disputez sur des faits si constants,
Vous êtes ses bourreaux et non pas ses enfants.

Mais ces messieurs s'entendent comme Vadius et Trissotin le feront un peu plus tard. Le *Docteur Sévère*, qui est assurément un cousin d'Alceste, soutient contre son confrère qu'il a pour lui « les raisons », tandis que le *Docteur relâché*, peu soucieux de pousser plus loin la discussion, mais sûr, comme un ministre parlementaire, de sa majorité, répond avec quelque apparence de bon sens :

Le nombre des raisons ne fait rien à l'affaire (1);
Mais puisque vous croyez qu'il vous est salutaire,
Nous pourrons bien nous voir régler à nostre choix :
Vous aurez les raisons et moy j'auray les voix.

---

(1) Encore un souvenir de la scène du sonnet du *Misanthrope...: Le temps ne fait rien à l'affaire.*

Etrange égarement d'un Docteur qu'on révère (1),
Qui, parce qu'il se voit tout l'Univers contraire,
Luy seul de son avis conclud en sa faveur
Qu'il faut que l'Univers soit tombé dans l'erreur !
N'est-il pas plus plausible, au moins il me le semble,
Que vous vous trompiez seul que tout le monde ensemble.

Montée sur ce diapason, la conversation s'échauffe ; l'entretien dégénère en querelle et Saluce quitte la place, comme un autre Tartuffe, la menace à la bouche.

Aux actes suivants, la *tartufferie* de Saluce commence à se dessiner. L'étrange raisonnement de son disciple Chrysipe la laisse pressentir.

Ce nouveau personnage, à qui son maître a donné rendez-vous chez Cléon, est fort curieux, et, selon moi, le type vraiment original de la pièce. « C'est un jeune » homme de vingt à vingt-cinq ans, dit Mascré, qui, » quoy que sous la discipline du Docteur relâché, suit » néantmoins les maximes du Docteur sévère, parce qu'à » son sens elles sont meilleures. Et ainsi la coquetterie » de cette suivante, opposée à la modestie régulière de ce » petit Chrysipe, fait un effet assez divertissant. » Ce Chrysipe serait-il la copie d'un personnage qui aurait posé devant Mascré ? Et cette sorte de politiques, hybrides, mi-jésuites et mi-jansénistes, ne devait-elle pas être très fréquente à une époque où les partisans de la grâce efficace ou non ne restaient pas absolument insensibles aux distributions des grâces, très efficaces celles-là ? Peut-être le rôle de Chrysipe n'est-il encore que le développement de celui de Laurent, « le garçon » de Tartuffe, une

(1) Expression qu'on retrouve au moins cinq ou six fois dans le *Tartuffe...* : *Vous êtes sans doute un docteur qu'on révère.*

espèce qui rappelle les cuistres au service des Bois-Robert, des Ménage et des Costar ?

Au reste, la suivante le traite comme tel; et sa grande scène avec ce sous-Tartuffe est le pendant de son dialogue avec Regnaud :

Or ça, futur docteur, fais-moy ta confidente.
Ta maîstresse sans doute est quelque pénitente ?
Comment vont tes amours ? Ne fais point le bigot ;
Le silence en amour est la vertu d'un sot ;
Elle reçoit tes vœux et chérit ta tendresse ?
Combien de fois le jour te fait-elle caresse ?
Crains-tu pour tes secrets de les voir évantez ?
Vous êtes des gaillards dans vos sociétéz.
Vous faites en amour de bons tours de souplesses
Et vous ne dormez pas auprès de vos maîstresses.
Je te crois fort heureux, tes plaisirs sont sans fiel ;
Qu'as-tu ? Pourquoi tousjours lever tes yeux au ciel ?

La tenue pateline de Chrysipe n'abuse pas plus la suivante que la dévotion extérieure de Tartuffe ne trompe Cléante, Damis, Elmire et tous les personnages clairvoyants de la comédie de Molière. Les « plaisirs sans fiel » ont la même saveur que « l'hymen tout confit en douceurs et plaisirs » du bonhomme Orgon.

Mais Chrysipe accueille d'assez mauvaise grâce les gauloiseries de la suivante et riposte par un sermon qui lui attire de nouveau cette verte réplique :

Ah ! ah ! tu veux aussi te mesler de prescher !
Sais-tu bien seulement ce que c'est que pécher ?
Toy que le Doctorat n'a pas encor veu naistre,
Serois-tu plus sçavant que Saluce, ton maistre,
Luy qui ne deffend point l'amour ny ses plaisirs
Et qui ne sçait point l'art de gesner les désirs ?

Pour le coup Chrysipe lève le masque :

Puisque vous écoutez ses dogmes effroyables,
Vous prenez le chemin d'aller à tous les diables.

Les sarcasmes de la suivante obligent Chrysipe à confesser sa duplicité. De grâce, lui dit-elle,

De grâce, porte ailleurs ses discours outrageants.
Quoy! tu n'as point de barbe et tu damnes les gens!
. . . .
Si Saluce à tes yeux erroit dans sa doctrine,
Dis-moy, te verroit-on dessous sa discipline?

CHRYSIPE.

Si je reste avec luy, c'est que par sa faveur,
Je me puis aisément faire passer Docteur.

LA SUIVANTE.

Et l'intérêt ainsy règle ta conscience ?

Dans les deux derniers actes, le maître suit l'exemple de l'élève : il démasque ses batteries. Cléandre l'avait choisi pour intermédiaire auprès de Cléon ; mais Saluce, au lieu de prendre fait et cause pour son client et de demander, au nom de Cléandre, la main de Dorise, poursuit cette conquête pour son propre compte.

De son côté, Cléandre, impatienté de se voir toujours ajourné par Cléon (c'est du moins Saluce qui le lui laisse croire), s'adresse directement au père de Dorise qui accueille favorablement sa requête.

Notre Tartuffe au petit pied se trouve donc démasqué, convaincu de mensonge et taxé d'hypocrisie. La suivante qu'il a jouée rencontre fort à propos, pour décharger sa colère, Chrysipe, que son maître avait envoyé solliciter ses juges et qui venait lui rendre compte de ses démarches. La suivante s'explique alors les stations fréquentes de Saluce dans la ruelle de Dorise ; et la peinture

qu'elle en fait rappelle encore plusieurs traits du *Tartuffe :*

Fort souvent ce Pedant vient voir Dorise au lit;
Pendant que je l'habille, il prend un livre et lit,
Et dans les doux assauts que son amour luy livre,
Il lit sur son sein nud et non pas dans son livre.
Lors on voit par ses yeux ses feux étinceller;
Dans ses émotions il a peine à parler,
Il ne peut résister à l'ardeur qui l'enflamme,
Mais pour donner prétexte aux troubles de son âme,
D'une langue dorée et d'un discours de miel
Il luy fait un tableau des délices du Ciel.

La pièce n'a pas, à proprement parler, de dénouement. Saluce, dans la crainte d'être condamné, obtient un sursis de ses juges; et Regnaud, bien qu'il prétende être sûr de la victoire, consent à abandonner toute poursuite contre son rival. Mais, bien que la conclusion manque, il est facile de préjuger celle qui serait dans les vœux de l'auteur. Mascré est, en apparence, partisan de la doctrine du juste-milieu; mais, au fond, il est de cœur avec le Parlement et avec les plus grands personnages de la cour; il est janséniste; et Regnaud, si grincheux et si désagréable qu'il soit, doit à l'auteur de sortir de la lutte moins maltraité que son adversaire. Le triomphe du Docteur sévère est à peine indiqué; il l'est encore trop cependant pour Mascré, puisqu'il termine prudemment sa lettre par un mouvement de retraite derrière la préface du *Tartuffe :*

« En cas, dit-il, que quelque critique importun ou quelque bigot qui » se croira dépeint dans ces vers les veuille accuser d'impiété, parce que » l'on l'aura choqué en faisant paroistre ses vices, l'autheur le renvoie » à la préface que *Monsieur de Molière* a mise à la teste de son *Tartuffe*, » où il fait fort bien la différence de choquer la Religion ou de reprendre les vices de ses Ministres quand ils en ont... »

Cette analyse, peut-être un peu longue, du *Prosarite*, nous a paru présenter quelque intérêt, surtout si l'on considère que la pièce a été écrite deux ans après le *Tartuffe* dont elle s'est évidemment inspirée. Et nous estimons que dans une nouvelle édition de la comédie de Molière, l'esquisse de Mascré ne ferait pas mauvaise figure, ne fût-ce qu'à titre de comparaison. On saisirait mieux la différence qui existe entre une pièce d'actualité et l'œuvre si grande, si large, si élevée de Molière, œuvre qui appartient à tous les pays et à tous les siècles. Le *Prosarite* apprend à mieux juger le *Tartuffe* et fait regretter que les contemporains de Molière n'aient pas étudié l'œuvre du grand Comique comme Mascré paraît s'en être pénétré. Nous n'avons pas voulu nous arrêter devant chaque vers du *Prosarite* vigoureusement frappé et portant comme l'empreinte du coin moliéresque. Mais on a dû remarquer que le style de Mascré a quelque peu de cette allure vigoureuse et de ce « cossu » — comme disait Sainte-Beuve — qui caractérisent la manière du Maître (1).

Les portraits que dessine Mascré sont encore assez bien venus ; mais pourquoi pousser plus avant la comparaison ? Molière n'est-il pas inimitable dans la peinture des caractères et dans la science de la composition ? Le *Misanthrope*, le *Tartuffe*, l'*Avare*, les *Femmes savantes* ne se recommencent pas.

PAUL D'ESTRÉE.

---

(1) Despréaux, qui avait pour la rime un amour purement platonique et qui admirait si bruyamment les bonheurs de prosodie de notre Molière, n'aurait certes pas désavoué les rimes de Mascré.



LE CŒUR A DROITE

Le cas d'inversion dans la disposition des viscères thoraciques et abdominaux, autrement dit du : *Cœur à droite*, a pu n'être observé que très rarement dans le passé et peut être bien pour la première fois au XVIIe siècle ; mais depuis que l'étude de l'anatomie comparée a pris de si immenses développements, cette quasi anomalie physiologique est devenue un quasi normalité, assez caractérisée pour que le trait du *Médecin malgré lui*, quelque plaisant qu'il ait été et qu'il soit encore après plus de deux siècles, soit plus brillant que juste. Ce qui va suivre le prouvera peut-être.

En 1865, celui qui signe ces lignes se trouvait, lui profane, dans le cabinet de l'aide-préparateur du cours d'anthropologie et anatomie comparée du docteur Serres, au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Un cadavre tout ouvert y était étendu, le praticien y mettait a découvert et dans toute sa longueur, depuis le bassin jusqu'au cerveau, le nerf appelé par les savants le : grand sympathique. Le sujet présentait visiblement, même aux yeux d'un profane, le cas d'inversion dans la disposition des viscères thoraciques et abdominaux. Le savant prosecteur voulut bien, non seulement nous en donner le spectacle, mais encore

y ajouter une démonstration péremptoire, surtout de sa fréquence, — c'est-à-dire de sa quasi normalité.

En voici à peu près la substance :

Au XVIIe siècle, on n'avait encore que peu ou pas observé l'inversion des organes de la respiration, quand un médecin, non malgré lui, mais studieux et savant — il y en avait déjà quelques uns — apporta à la Faculté de Paris un tronc d'homme dont les organes étaient inversés comme ceux de M. V., de Toul, dont il est question dans le *Moliériste* de septembre dernier (numéro 66, p. 189).

Or, Molière aurait eu pour voisin de palier un M. de Pontchartrain (1) qui avait assisté à la séance où le cas physiologique dont il s'agit venait d'être présenté, et il aurait dit au grand Comique à peu près ceci : « Voilà qu'ils veulent maintenant faire la médecine d'une méthode toute nouvelle et mettre le cœur à droite ! »

Toujours suivant l'éminent narrateur, Molière, qui écrivait dans ce moment-là son *Médecin malgré lui* et qui, suivant son habitude, prenait son bien où il le trouvait — ou, plus exactement, s'assimilait celui d'autrui pour y mettre l'estampille de son génie — n'eut garde de laisser perdre une aussi belle idée et un trait si véritablement amusant.

Aussi, et en l'assaisonnant comme il le savait faire, le mit-il dans la bouche de son impudent Sganarelle.

Voilà du moins ce que raconta M. Serres, qui n'était ni un fantaisiste, ni un ignorant, mais un vrai savant, très

(1) Peut-être le petit-fils du secrétaire des commandements de Marie de Médicis, Louis Phélypeaux, comte de Pontchartain ?

érudit et, ce qui ne gâte rien, au contraire, aussi moliériste que le peut être un grand esprit très cultivé.

Il ajouta que, si Molière avait pu penser qu'en écrivant sa scène de la consultation, il s'inscrivait en faux contre l'une des plus belles découvertes de la science anatomico-physiologique, lui qui ne combattait que la fausse science et les faux savants ou leurs sottises, il aurait fait aisément le sacrifice du trait « cœur à droite » qui, quelque comique qu'il fût et est resté, péchait pour le moins par la justesse, au détriment d'un très sérieux progrès scientifique.

En résumé, le cas du « cœur à droite » ou inversion de la disposition des organes fonctionnels qui s'y ramifient est acquis à la science (la vraie), et depuis bien longtemps, non comme une rareté, mais comme un phénomène physiologico-anatomique quasi normal; phénomène que l'on rencontre souvent sans qu'il soit besoin d'autopsier les sujets, puisque la seule auscultation le fait reconnaître, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours pas plus au stétoscope vulgaire qu'au fameux plécimètre du docteur Piorry; l'oreille et le palpe du doigt y suffisent amplement.

J. M.-L.





BIBLIOGRAPHIE

Célimène, comédie en un acte, en vers, par M. Louis Legendre, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Odéon le 15 janvier 1885. Paris, Calmann-Lévy, 1885. — 1 vol. in-18, prix : 1 franc.

Cinq personnages : Molière, le marquis, le duc de Lauzun, Chapelle et Armande Béjart.

La scène se passe chez cette dernière, en 1664. Le marquis fait la cour à la femme de Molière : il n'en est pas écouté, et, pour se venger, il apporte à Molière une lettre d'Armande à Lauzun qui lui est tombée entre les mains. Molière éclate en reproches ; avec une ingénuité parfaite, l'auteur refait la grande scène de la lettre du *Misanthrope*, et c'est sur un mot d'amour et de pardon que finit cette bluette, suffisamment rimée par un à-propos.

— Une autre piécette de circonstance destinée au même Odéon, mais qui n'a pas eu les honneurs de la représentation, la *Vocation de Molière*, vient de paraître à la librairie théâtrale de la rue de Grammont. (1)

C'est une saynète en vers à 3 personnages : Molière, son père, et son grand père Louis Cressé, dont l'auteur (M. Eugène Billard, déjà coupable d'une demi-douzaine de monologues) a fait son oncle maternel. L'action, si action il y a, se passe en 1645. Molière vient de débuter, et la *Gazette de France* (qui garda toujours à son endroit un silence sys-

---

(1) 1 br. in-18 ; prix : 1 franc.

tématique), rend compte de ses débuts ! Or, savez-vous ce qui a poussé le jeune Poquelin sur la scène ? C'est uniquement la soif des bravos, des murmures flatteurs, c'est le désir de voir fixés sur lui les yeux d'un public idolâtre. Le style est à la hauteur de la conception :

Je tiens l'art dramatique en trop réelle estime
Pour oser vous tromper sur mon désir intime,
Et sans grand plaidoyer de mauvais orateur
Mon but est arrêté : *je veux faire un acteur.*

Béni soit M. Porel de n'avoir pas honoré Molière le 15 janvier en faisant représenter sur son théâtre cet essai d'écolier !



MOLIÈRE ILLUSTRÉ. — Sous ce titre notre collaborateur M. Ch.-L. Livet a entrepris un travail dont la 1re partie, les *Primitifs*, a paru dans le *Livre* du 10 février. Les primitifs ? ce sont les estampes qui ont paru du temps de Molière « avec son assentiment, » ajoute un peu témérairement l'auteur, après avoir rappelé que les œuvres de Molière ne sont pas les premières qui se soient assuré le concours de la gravure. Ce long article, qui dépasserait à lui seul la matière d'un numéro du *Moliériste*, comprend la description détaillée des illustrations originales de l'*Ecole des maris*, de l'*Ecole des femmes*, de l'*Amour médecin*, du *Misanthrope*, du *Médecin malgré lui* et du *Tartuffe*, comparées avec celles des éditions de 1682, 1694, 1698, 1710, 1713, et 1718.

Cette énumération a-t-elle un autre but que de compléter l'*Iconographie moliéresque* ? C'est ce que nous dira sans doute en concluant l'auteur, dans le second article annoncé. L'intérêt du premier réside surtout dans la reproduction de quatre gravures tirées hors texte : l'*Ecole des*

maris, le *Misanthrope* et le *Médecin malgré lui* de l'édition de 1710, et l'*Ecole des femmes* de celle de 1713. Mais il eût été plus curieux et plus utile de reproduire côte à côte la même scène interprêtée par deux artistes différents à quelques années d'intervalle.



La maison Jouaust a fait l'honneur à notre directeur de lui confier la suite de la publication de la *Nouvelle collection moliéresque*, commencée par le regretté bibliophile Jacob. M. Paul Lacroix a réimprimé, commenté et annoté treize volumes. M. Georges Monval compte en publier un nombre égal, à commencer par l'*Ombre de Molière*, de Dassoucy, qui est sous presse.



La livraison de juillet-décembre 1884 de l'artistique et joli recueil illustré *Lyon-Revue*, qui vient seulement de paraître, contient un article sur *Mademoiselle du Parc, née Marquise de Gorle*, par C. Brouchoud (p. 22-28). L'auteur des *Origines du Théâtre de Lyon* conclut avec nous, contrairement à l'opinion de M. Baluffe, que Marquise est un PRÉNOM et non pas un *surnom*.

DU MONCEAU.





ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Février 1685.

Vendredy 2. — *La Feste de la Vierge* (Purification).	Néant.	
Sam. 3. — L'*Escolle des Femmes* et la *Critique* . . .	533 l.	10 s.
Vend. 9. — Le *Misantrope.* — Le *Médecin malgré luy.*	654	10
Dim. 11. — A Versailles: Héraclius. — *La Comtesse d'sEcarbagnas.*	Service de la Cour.	
Jeudy 15. — Cinna. — *Le Médecin malgré luy.* . .	618	5
Sam. 17. — Le Cid. — *Les Fragmens.*	686	»
A Versailles : Bajazet. — *Les Précieuses.*	Service de la Cour.	
Lundi 19. — *Le Misantrope.* — *Le Cocu.*	445	10
A Versailles : Andronic. — *Les Médecins.*	Serv. de la Cour.	

Recette du mois : 24.229 l. 10 s. — Part entière : 770 l.

Février 1785.

Mardy 1er. — A Versailles: *Le Bourgeois gentilhomme.*	Serv. de la Cour.	
Mercredy 2. — La Purification.	Relâche.	
Mardy gras 8. — *Le Bourgeois gentilhomme.* . . .	4.636	7
Jeudy 10. — *L'Ecole des femmes.* — Le Port de mer.	460	16
Dim. 13. — Le *Bourgeois gentilhomme.*	4.361	10
Vend. 18. — La Veuve du Malabar. — *Pourceaugnac.*	2.392	18
Lundy 21. — Les Druides. — *Le Médecin malgré lui.*	1.203	6
Mardy 22. — L'Orphelin anglais. — *Pourceaugnac.*	600	9
Jeudy 24. — Nanine. — *L'Ecole des maris.*	401	2
Vend. 25. — *Le Bourgeois gentilhomme.*	2.651	12

G. M.



BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie-Française. — Dimanche 25 janvier, matinée : le *Malade imaginaire*. — Dimanche 1er février, matinée : le *Dépit amoureux* (MM. Boucher, Joliet, Truffier, H. Samary, Mmes Durand, Kalb). — Dimanche 8, *Tartuffe* (Prud'hon, Silvain, Boucher, Martel, Joliet, Villain, Leloir, Mmes Jouassain, J. Samary, Lloyd, Durand, Mlle Durand joue Marianne pour la première fois). — Mardi 10, l'*Avare* (MM. Thiron, Boucher, Martel, Joliet, Roger, Villain, Truffier, Le Bargy, Clerh, Mmes Barretta-Worms, Frémaux, Amel). — Dimanche 15, le *Bourgeois Gentilhomme*, avec la *Cérémonie turque* (MM. Got, Delaunay, Thiron, La Roche, Coquelin cadet, Prud'hon, Joliet, Roger, Villain, Truffier, Falconnier, Mmes Jouassain, Reichenberg, Broisat, Samary). M. Vauthier, le baryton du théâtre des Nouveautés, chante le Mufti.

Mardi gras 17, matinée : l'*Avare* et le *Malade imaginaire* ; le soir : le *Bourgeois gentilhomme* avec la *Cérémonie*. — Jeudi 19 et Dimanche 22 (matinée): le *Bourgeois gentilhomme*, do. Dimanche 22 le soir : *Dépit amoureux*.

Odéon. — Mercredi 4 février et soirs suivants : *Célimène*, comédie en 1 acte, en vers, de M. Louis Legendre (Molière, A. Lambert père; Lauzun, Amaury; le marquis, Rebel; Chapelle, Kéraval ; Armande, Mlle Nancy-Martel). — Lundi 9, soirée populaire : le *Malade imaginaire*.

Cercle des Alouettes. — Samedi 31 janvier, charmante soirée littéraire donnée par les élèves de Mlle Marie Delaporte. Le programme (une jolie eau-forte sur Japon signée Henri Boulet) se composait de deux parties : dans la 1re, sept poésies ou monologues, dont l'*Enfant* d'Hugo, l'*Idole* de Barbier et la *Fée bleue* de Gozlan; la 2e, entièrement

consacrée aux *Fâcheux*, en habits noirs et toilettes de soirée. Quelques modifications avaient été apportées à la comédie de Molière : suppression du rôle de Caritidès ; ceux d'Alcippe et de Lisandre, représentés par des jeunes filles. Ce dernier a été un véritable triomphe pour Mlle Pierrard, une toute gracieuse et distinguée rémoise qui a joué, chanté et dansé Lisandre avec un naturel et un sentiment du théâtre bien rares chez un amateur. On a été sur le point de bisser la scène entière. M. Pralon a porté sans faiblir le rôle difficile d'Eraste, et M. Caronge (Dorante) a dit avec une amusante conviction le fameux récit du Chasseur, écrit — comme on sait — sous la dictée du Roi.

Le 3e acte avait été quelque peu écourté et le dénouement arrangé par M. P. Bilhaud, le poète monologuiste.

Au total, excellente et intéressante soirée, qui fait le plus grand honneur à Mlle Delaporte, à la fois directeur, régisseur, souffleur, et dont la gaîté, la bonne grâce et l'esprit animent ces réunions très recherchées et très suivies.

Sorbonne. — Samedi 14 février notre collaborateur M. Larroumet a fait devant un nombreux auditoire, dans le grand amphithéâtre, une conférence d'une heure et demie sur *Molière et les Béjart*. Le jeune professeur a traité ce sujet un peu spécial de manière à intéresser tout le monde ; la présence d'un grand nombre de dames, de jeunes filles et de collégiens lui faisait un devoir d'esquiver les côtés scabreux de la question ; le succès l'a récompensé de sa discrétion, et la même conférence lui a été demandée de Calais pour le 28 février.

Marseille. — *Jeune-Théâtre-Français*. — Cette intéressante société d'amateurs a célébré, le 15 janvier, le 263e anniversaire de la naissance de Molière par une représentation composée d'*Une nuit de Molière*, comédie en un acte et en vers de M. Clovis Hugues, de *Placet au Roi*, à-propos en un acte et en vers, de M. Francis Fabié, de *Malade imaginaire*, et d'une poésie de M. E. Rougier, président de la Société, dont tous les membres assistaient sur la scène au couronnement du buste.

Schauspielhaus de Berlin — 14, 17 et 21 février, le *Tartuffe* (MM. Kahle, Oberloender, Hellmuth-Brœm; Mmes Kahle-Kessler, Conrad, etc.).

MONDORGE.

INDEX ALPHABÉTIQUE[1]

(1) Comme les années précédentes, notre collaborateur M. Charles Marie a bien voulu nous aider dans ce relevé de noms et de chiffres.



TABLE DES MATIÈRES

DE LA SIXIÈME ANNÉE

N° LXIII. — Juin 1884.

N° LXIV. — Juillet 1884.

N° LXV. — Août 1884.

N° LXX. — Janvier 1885.

N° LXXI. — Février 1885.

N° LXXII. — Mars 1885.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons le 1er catalogue de la Bibliothèque de notre très regretté Doyen, le bibliophile Jacob, qui sera vendue à la Salle Sylvestre du 2 au 7 mars prochain, par les soins du libraire-expert M. A. Claudin.

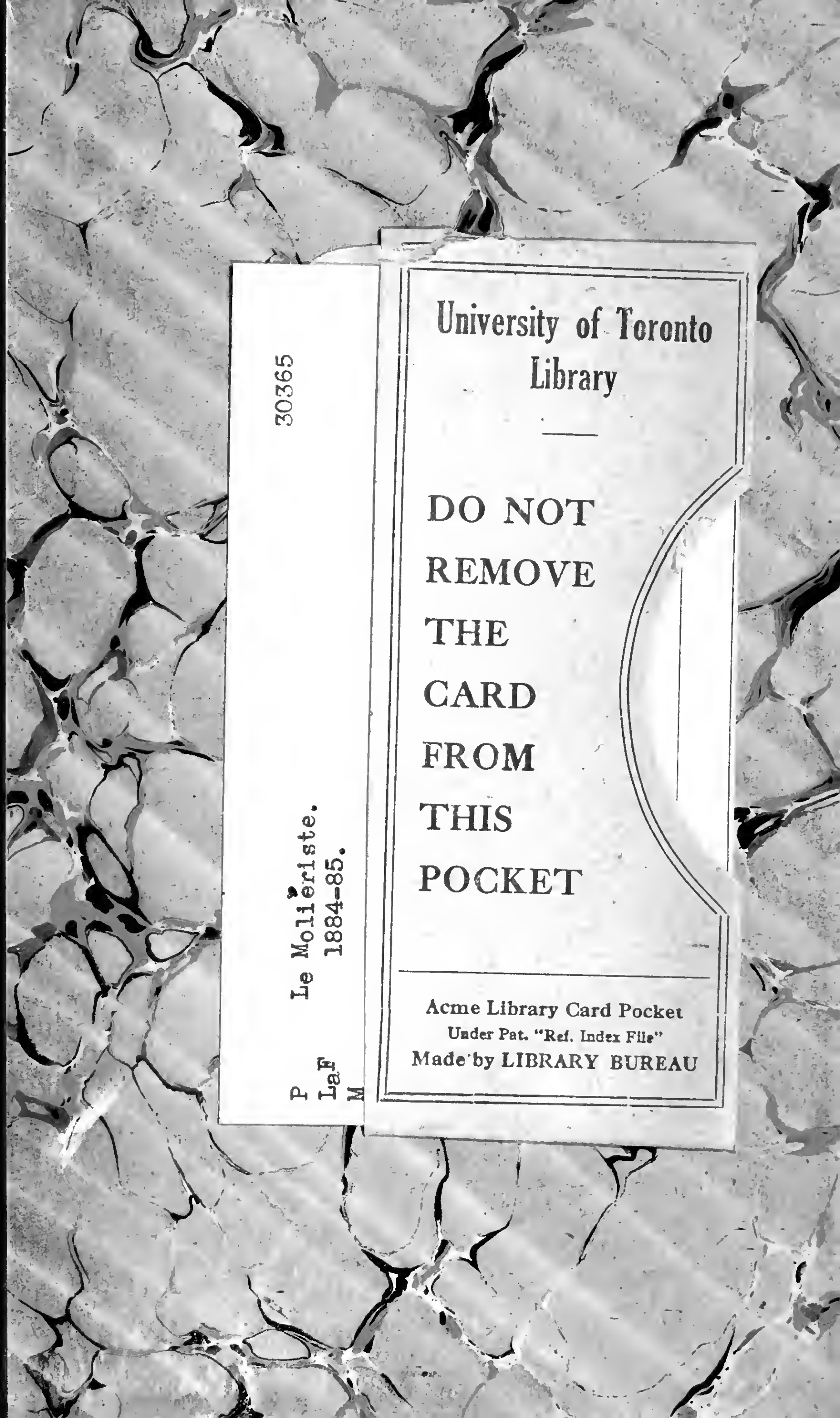
— Quelques jours plus tard, du 16 au 24, sera faite à l'Hôtel Drouot, la vente des livres de M. A. F., comprenant plusieurs éditions originales de Molière et l'importante suite de 116 dessins originaux de notre collaborateur M. F. Hillemacher, plus 5 dessins inédits (n° 543 du catalogue, Paris, Porquet).



Le Directeur-Gérant: GEORGES MONVAL.

Imprimerie de Pons (Charente-Inférieure). — Noël Texier.





30365
Le Molliériste.
1884-85.
P
LaF
M
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

